



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-120

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2023

Sommaire

DDETS-PP / Protection des Populations

32-2023-07-17-00001 - Arrêté préfectoral déterminant un périmètre réglementé suite à une déclaration d infection d influenza aviaire hautement pathogène (Levée de ZRS et ZS MONTESQUIOU)?? (22 pages) Page 3

DDT / Cohésion des territoires

32-2022-12-21-00003 - Convention Cadre PVD ORT CC SAVES (207 pages) Page 26

DDETS-PP

32-2023-07-17-00001

Arrêté préfectoral déterminant un périmètre réglementé suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène (Levée de ZRS et ZS MONTESQUIOU)



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
Service vétérinaire - Santé et Protection des Productions Animales**

**ARRÊTÉ N°
DÉTERMINANT UN PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTÉ SUITE À UNE DÉCLARATION
D'INFECTION D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE**

Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;

VU le règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux) ;

VU le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale ;

VU le règlement (UE) 2018/1882 de la Commission européenne du 3 décembre 2018 sur l'application de certaines dispositions en matière de prévention et de lutte contre les maladies à des catégories de maladies répertoriées et établissant une liste des espèces et des groupes d'espèces qui présentent un risque considérable du point de vue de la propagation de ces maladies répertoriées ;

VU le règlement délégué UE 2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci ;

VU la Directive 2005/94/CE du Conseil du 20 décembre 2005 concernant des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE.

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 223-8, et R. 228-1 à R. 228-10 ;

VU le code de la justice administrative, notamment son article R. 421-1 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Xavier BRUNETIERE, en qualité de préfet du Gers ;

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2022 nommant Mme Caroline NICOLO, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif au registre d'élevage ;

VU l'arrêté du 14 octobre 2005 fixant les règles générales de police sanitaire relatives aux produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

VU l'arrêté du 30 mars 2001 modifié fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus et des produits détruits sur ordre de l'administration ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2001 modifié fixant des mesures financières relatives à la lutte contre l'influenza aviaire : maladie de Newcastle et influenza aviaire ;

VU l'arrêté ministériel modifié du 18 janvier 2008 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre l'influenza aviaire.

VU l'arrêté ministériel du 16 mars 2016 modifié relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs ;

VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2016 déterminant des dispositions de lutte transitoires contre l'influenza aviaire hautement pathogène ;

VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2018 relatif aux mesures de prévention de la propagation des maladies animales via le transport par véhicules routiers d'oiseaux vivants ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains ;

VU l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 définissant les zones à risque de diffusion du virus de l'influenza aviaire ;

VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2023 qualifiant le niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène ;

VU l'instruction technique n° 2021-148 en date du 25 février 2021 relative aux mesures applicables à la suite de la confirmation d'un foyer IAHP dans une exploitation ;

VU l'instruction technique n° 2023-242 en date du 07 avril 2023 relative à la biosécurité – conditions de mise à l'abri de volailles en élevage commercial ;

VU l'instruction technique n° 2023-323 en date du 16 mai 2023 modifiée relative aux mesures de gestion à appliquer dans le bassin de production du Sud Ouest ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2023-05-23-00004 en date du 23 mai 2023 portant désignation de M. Jean-Luc CATANAS directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) par intérim à compter du 1^{er} juin 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 32-2022-01-20-00001 en date du 20 janvier 2022 prononçant la suspension de la chasse au gibier à plumes dans les zones concernées par les mesures de contrôle temporaire, de surveillance et de protection liées à l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2023-06-01-00011 en date du 01 juin 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Luc CATANAS directeur départemental par intérim de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2023-06-06-00001 en date du 06 juin 2023 portant subdélégation de signature de M. Jean-Luc CATANAS directeur départemental par intérim de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230504_IA20230889_APDI_HP en date du 04 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de COULOUME-MONDEBAT ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230505_IA20230890_APDI_HP en date du 05 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de MANCIET ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230506_IA20230899_APDI_HP en date du 06 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de MANCIET ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230506_IA20230901_APDI_HP en date du 06 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de MANCIET;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230506_IA20230904_APDI_HP en date du 06 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un établissement de la commune de SAINTE CHRISTIE D'ARMAGNAC et dont les bâtiments d'élevage sont sur la commune de MANCIET;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230506_IA20230905_APDI_HP en date du 06 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de MANCIET;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230509_IA20230906_APDI_HP en date du 09 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de POUYDRAGUIN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230509_IA20230908_APDI_HP en date du 09 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de TERMES D'ARMAGNAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230509_IA20230909_APDI_HP en date du 09 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de POUYDRAGUIN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230509_IA20230910_APDI_HP en date du 09 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de TERMES D'ARMAGNAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230509_IA20230911_APDI_HP en date du 09 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de FUSTEROUAU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230510_IA20230914_APDI_HP en date du 10 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de POUYDRAGUIN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230509_IA20230915_APDI_HP en date du 09 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de AIGNAN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230511_IA20230916_APDI_HP en date du 11 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de SAINT-GRIEDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230511_IA20230917_APDI_HP en date du 11 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de SAINT-GRIEDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230511_IA20230918_APDI_HP en date du 11 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de SALLES-D'ARMAGNAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230511_IA20230920_APDI_HP en date du 11 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de LAUJUZAN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230512_IA20230932_APDI_HP en date du 12 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de SAINT MARTIN D'ARMAGNAC

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230512_IA20230944_APDI_HP en date du 12 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de SALLES D'ARMAGNAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230515_IA20230947_APDI_HP en date du 15 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de POUYDRAGUIN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230515_IA20230952_APDI_HP en date du 15 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de FUSTEROUAU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230515_IA20230954_APDI_HP en date du 15 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de LOUBEDAT ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène sur les communes de AIRE SUR ADOUR;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230516_IA20230965_APDI_HP en date du 16 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de LE HOUGA ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32-20230516_IA20230967_APDI_HP en date du 16 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de MANCIET ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230970_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CASTILLON-DEBATS ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230971_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LOUBEDAT ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230972_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de POUYDRAGUIN;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230975_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LUPIAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230979_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de EAUZE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230984_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de DEMU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230986_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de MONCLAR ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230989_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LUPIAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230517_IA20230990_APDI_HP en date du 17 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CASTILLON DEBATS ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230518_IA20230987_APDI_HP en date du 18 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CASTILLON DEBATS ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230518_IA20230994_APDI_HP en date du 18 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CAZAUBON ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230518_IA20230998_APDI_HP en date du 18 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LUPIAC;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230518_IA20231010_APDI_HP en date du 18 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de GEE RIVIERE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230518_IA20231012_APDI_HP en date du 18 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LOUBEDAT ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230518_IA20231016_APDI_HP en date du 18 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LELIN-LAPUJOLLE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230519_IA20231017_APDI_HP en date du 19 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CASTELNAVET ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230519_IA20231019_APDI_HP en date du 19 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CAZAUBON ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230521_IA20231020_APDI_HP en date du 21 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de AIGNAN ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230521_IA20231021_APDI_HP en date du 21 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LE HOUGA ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230521_IA20231029_APDI_HP en date du 21 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de BEAUMARCHES ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230522_IA20231037_APDI_HP en date du 22 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de SAINT-PIERRE D'AUBEZIES ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230522_IA20231039_APDI_HP en date du 22 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de VIELLA ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230522_IA20231040_APDI_HP en date du 22 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LABARTHETE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230523_IA20231028_APDI_HP en date du 23 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de AYZIEU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230523_IA20231041_APDI_HP en date du 23 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de DEMU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230523_IA20231042_APDI_HP en date du 23 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de LUPIAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230521_IA20231026_APDI_HP en date du 21 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de canards sur la commune de MASSEUBE ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230524_IA20231072_APDI_HP en date du 24 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de CASTELNAVET ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230526_IA20231099_APDI_HP en date du 26 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de SAUVIAC ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230526_IA20231085_APDI_HP en date du 26 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de MONTESQUIOU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230527_IA20231125_APDI_HP en date du 27 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de SAINT-ARAILLES ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230530_IA20231135_APDI_HP en date du 30 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de MONTESQUIOU ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230531_IA20231139_APDI_HP en date du 31 mai 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de SEGOS ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230531_IA20231174_APDI_HP en date du 02 juin 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de SAINT-MONT ;

VU l'arrêté préfectoral n° AP_32_20230613_IA20231228_APDI_HP en date du 13 juin 2023 portant déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volailles sur la commune de MONTESQUIOU ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2023 déterminant un périmètre réglementé dans les Landes suite à des déclarations d'infection d'Influenza aviaire en élevage et les mesures applicables dans les différentes zones incluses dans le périmètre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 65-2023-05-31-00003 en date du 31 mai 2023 déterminant une zone réglementée suite à une déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2023-07-13-00001 en date du 13 juillet 2023 déterminant un périmètre réglementé suite à une déclaration d'infection d'Influenza aviaire hautement pathogène ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03184 en date du 04 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de COULOUME-MONDEBAT ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° 2305-00263-01 en date du 05 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MANCIET;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° 2305-00369-01 en date du 06 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MANCIET;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° 2305-00373-01 en date du 06 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINTE CHRISTIE D'ARMAGNAC;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyses n° 2305-00371-01 et n° 2305-00372-01 en date du 06 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MANCIET;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° 2305-00366-01 en date du 06 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MANCIET;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n°2305-00414-01 en date du 09 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de TERMES D'ARMAGNAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n°2305-00411-01 en date du 09 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de TERMES D'ARMAGNAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n°2305-00410-01 en date du 09 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de POUYDRAGUIN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n°2305-00412-01 en date du 09 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de POUYDRAGUIN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n°2305-00413-01 en date du 09 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de FUSTEROUAU ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03338 en date du 10 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de POUYDRAGUIN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03337 en date du 10 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de AIGNAN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03339 et D-23-3340 en date du 11 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINT-GRIEDE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03341 en date du 11 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINT-GRIEDE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03342 en date du 11 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SALLES-D'ARMAGNAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03387 en date du 11 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LAUJUZAN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03392 en date du 12 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SALLES D'ARMAGNAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03390 en date du 12 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINT MARTIN D'ARMAGNAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03492 en date du 15 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de POUYDRAGUIN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03490 et n° D-23-03491 en date du 15 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de FUSTEROUAU ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03493 en date du 15 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LOUBEDAT ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03509 en date du 16 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LE HOUGA ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03510 en date du 16 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MANCIET ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03577 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CASTILLON DEBATS;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03585 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LOUBEDAT;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03568 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de POUYDRAGUIN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03587 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LUPIAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03586 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de EAUZE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03566 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de DEMU ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03579 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MONCLAR ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03582 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LUPIAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03565 en date du 17 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CASTILLON DEBATS ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03648 en date du 18 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CASTILLON DEBATS ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03654 en date du 18 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CAZAUBON ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03652 en date du 18 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LUPIAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03636 en date du 18 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de GEE RIVIERE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03643 en date du 18 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LOUBEDAT ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03640 en date du 18 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LELIN-LAPUJOLLE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03662 en date du 19 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CASTELNAVET;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03661 en date du 19 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CAZAUBON ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03667 en date du 21 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de AIGNAN ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03666 en date du 21 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LE HOUGA ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03676 en date du 21 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de BEAUMARCHES ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03685 en date du 22 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINT-PIERRE D'AUBEZIES ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03686 et D-23-03688 en date du 22 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de VIELLA ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03690, D-23-03691 et D-23-03692 en date du 22 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LABARTHETE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03741 en date du 23 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux de la basse-cour sise sur la commune de AYZIEU ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03730 en date du 23 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de DEMU ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03733 en date du 23 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de LUPIAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03670 et n°D-23-03671 en date du 21 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MASSEUBE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03793 en date du 24 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de CASTELNAVET ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03876 en date du 26 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAUVIAC ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03877 en date du 26 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MONTESQUIOU ;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyses n° D-23-03897 en date du 27 mai 2023 et n° D-23-03898 en date du 27 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINT-ARAILLES ;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyses n° D-23-03902 et D23-03903 en date du 30 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MONTESQUIOU ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-03948 en date du 31 mai 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SEGOS ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-04043 en date du 02 juin 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de SAINT-MONT ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyses n° D-23-04259 en date du 13 juin 2023 du laboratoire ANSES, Laboratoire de Ploufragan – Plouzané - Zoopôle BP.53 – 22440 PLOUFRAGAN détectant la présence du virus H5N1 hautement pathogène sur les animaux d'une exploitation sise sur la commune de MONTESQUIOU ;

CONSIDÉRANT le caractère extrêmement contagieux et grave de l'influenza aviaire ;

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire et la nécessité de prendre de mesures de lutte adaptées à la situation sanitaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de surveiller les élevages afin de détecter précocement la présence du virus au sein d'autres élevages de volailles dans le but de prévenir sa propagation entre exploitations ;

CONSIDÉRANT que la situation sanitaire de la zone réglementée liée aux foyers des communes de MONTESQUIOU et SAINT-ARAILLES peut être qualifiée de stabilisée ;

CONSIDÉRANT le délai échu de 30 jours après les opérations de nettoyage et de désinfection préliminaires (D0) du dernier foyer des communes de Montesquiou et Saint-Arrailles ;

CONSIDÉRANT que les visites des élevages commerciaux demandés réglementairement ont été réalisées dans la zone de surveillance liée aux foyers des communes de MONTESQUIOU et SAINT-ARAILLES et qu'elles n'ont mis en évidence aucun signe clinique ou résultat analytique d'influenza aviaire ;

CONSIDÉRANT la situation épidémiologique favorable sur la base des les résultats des autocontrôles réalisés dans les élevages commerciaux de palmipèdes dans la zone réglementée supplémentaire ;

CONSIDÉRANT que les conditions de levée de la zone réglementée fixées dans l'arrêté préfectoral n° 32-2023-07-13-00001 en date du 13 juillet 2023 sont réunies ;

CONSIDÉRANT les directives de la Direction Générale de l'Alimentation ;

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de l'emploi du travail, des solidarités, et de la protection des populations ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Définitions

Un périmètre réglementé est défini comme suit :

- les exploitations mentionnées aux arrêtés préfectoraux suivants :

n° AP_32_20230504_IA20230889_APDI_HP ; n° AP_32_20230505_IA20230890_APDI_HP ;
n° AP_32_20230506_IA20230899_APDI_HP ; n° AP_32_20230506_IA20230901_APDI_HP ;
n° AP_32_20230506_IA20230904_APDI_HP ; n° AP_32_20230506_IA20230905_APDI_HP ;
n° AP_32_20230509_IA20230906_APDI_HP ; n° AP_32_20230509_IA20230908_APDI_HP ;
n° AP_32_20230509_IA20230909_APDI_HP ; n° AP_32_20230509_IA20230910_APDI_HP ;
n° AP_32_20230509_IA20230911_APDI_HP ; n° AP_32_20230510_IA20230914_APDI_HP ;
n° AP_32_20230509_IA20230915_APDI_HP ; n° AP_32_20230511_IA20230916_APDI_HP ;
n° AP_32_20230511_IA20230917_APDI_HP ; n° AP_32_20230511_IA20230918_APDI_HP ;

n° AP_32_20230511_IA20230920_APDI_HP ; n° AP_32_20230512_IA20230932_APDI_HP ;
n° AP_32_20230512_IA20230944_APDI_HP ; n° AP_32_20230515_IA20230947_APDI_HP ;
n° AP_32_20230515_IA20230952_APDI_HP ; n° AP_32_20230515_IA20230954_APDI_HP ;
n° AP_32_20230516_IA20230965_APDI_HP ; n° AP_32_20230516_IA20230967_APDI_HP ;
n° AP_32_20230517_IA20230970_APDI_HP ; n° AP_32_20230517_IA20230971_APDI_HP ;
n° AP_32_20230517_IA20230972_APDI_HP ; n° AP_32_20230517_IA20230975_APDI_HP ;
n° AP_32_20230517_IA20230979_APDI_HP ; n° AP_32_20230517_IA20230984_APDI_HP ;
n° AP_32_20230517_IA20230986_APDI_HP ; n° AP_32_20230517_IA20230989_APDI_HP ;
n° AP_32_20230517_IA20230990_APDI_HP ; n° AP_32_20230518_IA20230987_APDI_HP ;
n° AP_32_20230518_IA20230994_APDI_HP ; n° AP_32_20230518_IA20230998_APDI_HP ;
n° AP_32_20230518_IA20231010_APDI_HP ; n° AP_32_20230518_IA20231012_APDI_HP ;
n° AP_32_20230518_IA20231016_APDI_HP ; n° AP_32_20230519_IA20231017_APDI_HP ;
n° AP_32_20230519_IA20231019_APDI_HP ; n° AP_32_20230521_IA20231020_APDI_HP ;
n° AP_32_20230521_IA20231021_APDI_HP ; n° AP_32_20230521_IA20231029_APDI_HP ;
n° AP_32_20230521_IA20231037_APDI_HP ; n° AP_32_20230521_IA20231039_APDI_HP ;
n° AP_32_20230521_IA20231040_APDI_HP ; n° AP_32_20230523_IA20231028_APDI_HP ;
n° AP_32_20230523_IA20231041_APDI_HP ; n° AP_32_20230523_IA20231042_APDI_HP ;
n° AP_32_20230524_IA20231072_APDI_HP ; n° AP_32_20230526_IA20231099_APDI_HP ;
n° AP_32_20230526_IA20231085_APDI_HP ; n° AP_32_20230527_IA20231125_APDI_HP ;
n° AP_32_20230530_IA20231135_APDI_HP ; n° AP_32_20230531_IA20231139_APDI_HP ;
n° AP_32_20230531_IA20231174_APDI_HP ; n° AP_32_20230613_IA20231228_APDI_HP ;

- une zone de protection (ZP) comprenant le territoire des communes listées en annexe 1 ;
- une zone de surveillance (ZS) comprenant le territoire des communes listées en annexe 2 ;

Section 1

Mesures applicables dans la zone réglementée

Les territoires de la zone réglementée sont soumis aux dispositions suivantes :

Article 2 : Recensement

1. Les responsables d'exploitation commerciale détenant des oiseaux se déclarent auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en mentionnant les effectifs des différentes espèces. Un suivi régulier et un contrôle des registres est effectué par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

2. Dans les territoires en zone de protection, les détenteurs d'exploitations non commerciales de volailles se déclarent auprès des mairies ou sur Internet via la procédure suivante :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Article 3 : Mesures de biosécurité

1. Tous les détenteurs d'oiseaux mettent en œuvre les mesures de biosécurité adaptées pour prévenir le risque de diffusion de la maladie, en particulier via le contact avec les oiseaux sauvages, en protégeant l'accès à l'alimentation, à l'abreuvement, aux silos et stockage d'aliments et la mise à l'abri des oiseaux selon les modalités figurant à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2021 susvisé et l'instruction technique n° 2023-242 susvisée, et sans préjudice d'autres dispositions réglementaires en vigueur ;

2. L'accès aux exploitations situées en zone de protection ou en zone de surveillance est limité aux seules personnes indispensables à la tenue de l'élevage. Ces personnes mettent en œuvre les mesures de biosécurité individuelles visant à limiter le risque de diffuser la maladie, notamment par l'utilisation de vêtements de protection à usage unique et, en cas de visite d'une exploitation suspecte, la prise de précautions supplémentaires telles que douche, changement de tenue vestimentaire et nettoyage des bottes.

Les exploitations tiennent un registre de toutes les personnes qui pénètrent sur le site de l'exploitation.

3. Le nettoyage et la désinfection des véhicules sont effectués, sous la responsabilité du responsable de l'établissement concerné, à l'entrée et à la sortie de tous les établissements en lien avec l'élevage avicole tels que les élevages, les couvoirs, abattoirs, centre d'emballage d'œufs, entrepôts ou entreprises de sous-produits animaux, équarrissages, les distributeurs et fabricants d'aliments, centre d'emballage d'œufs ou producteurs d'ovoproduits.

Les tournées impliquant des zones de statuts différents sont organisées de façon à commencer par les zones de risque le plus faible pour s'achever dans les zones de risque le plus élevé.

Toute personne intervenant dans ces installations doit respecter les procédures de biosécurité adaptées à son activité.

Les transporteurs doivent respecter l'intégralité des mesures de biosécurité liées à leur profession.

4. Les cadavres sont stockés dans des containers fermés et étanches et sont collectés par l'équarrisseur en respectant les règles de biosécurité.

Article 4 : Mesures de surveillance en élevage :

1. Tous les détenteurs de volailles et d'oiseaux captifs font l'objet de visites vétérinaires dans un délai prescrit par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations pour contrôler l'état sanitaire des animaux par l'examen clinique, la vérification des informations du registre d'élevage et le cas échéant, la réalisation de prélèvements pour analyse de laboratoire ;

2. Toute apparition de signes cliniques évocateurs d'influenza aviaire ou toute augmentation de la mortalité ainsi que toute baisse importante dans les données de production, telles que décrites dans l'article 5 de l'arrêté du 16 mars 2016 susvisé, sont immédiatement signalées au directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations par les responsables des exploitations qu'elles soient de nature commerciale ou non ;

3. Une surveillance est mise en place au moyen d'autocontrôles dans les exploitations commerciales détenant des oiseaux.

Les modalités de conduite de ces autocontrôles sont les suivantes :

a) Autocontrôles réalisés dans les élevages de palmipèdes, à l'exception du gibier à plume et à l'exception des stades « futurs reproducteurs » et « reproducteurs » :

Le détenteur met en place une surveillance bihebdomadaire sur animaux morts et sur l'environnement ; en l'absence de cadavres, les prélèvements ne concernent que l'environnement. Dans tous les cas, l'environnement est prélevé.

Echantillonnage	Prélèvement	Fréquence	Analyse	Si analyse positive
Tous les cadavres ramassés dans la limite de 5 cadavres	Écouvillon cloacal	Deux fois par semaine	Gène M	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR
ET Environnement	Chiffonnette poussières sèche dans chaque bâtiment détenant des animaux vivants	Deux fois par semaine	Gène M	Nouveaux prélèvements par écouvillonnage trachéal/oropharyngé et écouvillonnage cloacal sur 20 animaux vivants (40 prélèvements)

b) Autocontrôles réalisés dans les élevages de gibier à plume de la famille des anatidés, à l'exception des stades « futurs reproducteurs » et « reproducteurs » :

Le détenteur met en place l'une ou l'autre des surveillances suivantes :

- une surveillance hebdomadaire sur animaux morts,

OU

- une surveillance bimensuelle sur animaux vivants.

Echantillonnage	Prélèvement	Fréquence	Analyse	Si analyse positive
Tous les cadavres ramassés dans la limite de 5 cadavres	Ecouvillon cloacal	Une fois par semaine	Gène M	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR
OU 30 animaux vivants	Ecouvillon cloacal et trachéal	Tous les 15 jours	Gène M	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR

Les analyses réalisées dans le cadre des mouvements de gibier à plumes sont valables pour la surveillance renforcée.

c) Autocontrôles réalisés dans les élevages de « reproducteurs » et « futurs reproducteurs » de toutes espèces

Le détenteur met en place une surveillance bihebdomadaire sur cadavres et environnement (avec un intervalle de 4 jours maximum) en respectant le même jour de prélèvement pour les cadavres et l'environnement, ainsi qu'une surveillance virologique bimensuelle et une surveillance sérologique mensuelle sur les animaux vivants.

Pour la filière gibier à plume, cette surveillance débute 15 jours avant la ponte.

Echantillonnage	Prélèvement	Fréquence	Analyse	Si analyse positive
Tous les cadavres ramassés dans la limite de 5 cadavres	Ecouvillon cloacal	Deux fois par semaine (à intervalle de 4 jours maximum)	Gène M dans un laboratoire agréé ou reconnu	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR
ET Environnement	5 chiffonnettes poussières sèche ou écouvillons sur chaque bâtiment et sur le matériel d'élevage au contact des animaux, mangeoires, abreuvoirs, lignes de pipettes, parties supérieures des système de distribution	Deux fois par semaine (à intervalle de 4 jours maximum)	Gène M dans un laboratoire agréé ou reconnu	Nouveaux prélèvements par écouvillonnage trachéal et cloacal sur 20 animaux
ET 20 animaux vivants à partir de 12 semaines d'âge	Ecouvillon trachéal	Toutes les 2 semaines	Gène M dans un laboratoire agréé ou reconnu	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR
ET 20 animaux vivants à partir de 12 semaines d'âge	Prise de sang	Une fois par mois	ELISA ou IDG	RT-PCR H5/H7 => si positive sous-typage au LNR

Cas des reproducteurs en ponte situés en zone de protection : réalisation d'une visite vétérinaire lorsque l'élevage est placé en zone de protection et réalisation de prélèvements et analyses virologique et sérologique sur 20 oiseaux lors de cette visite (20 écouvillons trachéaux/oropharyngés et 20 écouvillons cloacaux).

Section 2

Mesures complémentaires pour les exploitations situées dans la zone de protection (ZP) et la zone de surveillance (ZS)

Sans préjudice des dispositions de la section 1, les territoires placés en zone de protection (ZP) et en zone de surveillance (ZS) sont soumis, aux mesures suivantes :

Article 5 : Mesures concernant les mouvements de volailles et d'oiseaux captifs

1° Les rassemblements de volailles ou d'autres oiseaux captifs tels que les foires, marchés et les expositions sont interdits en zone de protection et zone de surveillance.

2° Les lieux de détention de volailles font l'objet de visites par un vétérinaire sanitaire à la demande de la DDETSPP pour contrôler l'état sanitaire des animaux par l'examen clinique, la vérification des informations du registre d'élevage et le cas échéant, la réalisation de prélèvements pour analyse de laboratoire.

3° Mouvements de volailles :

L'introduction ou la sortie, les mouvements ou le transport et la mise en place de volailles et autres oiseaux captifs, de poussins d'un jour, ainsi que des œufs à couver, sont interdits en zone de protection (ZP) et en zone de surveillance (ZS).

Par dérogation à ces interdictions, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations peut autoriser les mouvements, dans les conditions décrites ci-dessous, sous couvert d'un laissez-passer sanitaire délivré par les directions départementales en charge de la protection des populations concernées, et sous réserve d'un transport sans rupture de charge.

a) Mouvements de volailles pour abattage immédiat

Sous réserve de respecter les mesures renforcées de biosécurité sur les véhicules et leurs conducteurs, les mouvements de volailles pour abattage immédiat peuvent être autorisés sous réserve :

- d'un transport sans rupture de charge ;
- d'un protocole doit être validé par la ou les directions départementales en charge de la protection des populations concernées.
- d'une visite vétérinaire préalable doit être réalisée pour contrôler l'état sanitaire des animaux par un examen clinique et vérifier des informations du registre d'élevage :
 - dans les 24 h maximum avant le départ pour les volailles galliformes issues d'une zone de surveillance ;
 - dans les 48 h maximum avant départ pour les volailles galliformes issues d'une zone de protection, avec réalisation de prélèvements pour analyses virologiques et sous réserve de résultats favorables ;
 - dans les 48 h maximum avant départ pour les palmipèdes, avec réalisation de prélèvements pour analyses virologiques et sous réserve de résultats favorables ;

Les établissements d'abattage agréés autorisés pour l'abattage des volailles issues de la zone réglementée définie à l'article 1 doivent se situer au plus près de la zone réglementée d'origine,

b) Mouvements de volailles pour abattage / dépeuplement préventif ordonné par l'État

c) Mouvements de palmipèdes pour mise en gavage

Les mouvements de palmipèdes pour mise en gavage sont interdits en ZP et en ZS. Aucune dérogation n'est possible.

d) Mouvements de poussins d'un jour provenant de zone réglementée

Les poussins d'un jour, galliformes et palmipèdes, provenant de couvoirs situés en zone réglementée, sauf s'ils sont situés en zone de protection évolutive dans le kilomètre autour d'un foyer, peuvent être transférés en transport dédié vers une exploitation située sur le territoire national en zone indemne, sur autorisation des directions en charge de la protection des populations concernées sous réserve :

- de la mise en œuvre de mesures de biosécurité appropriées lors du transport et dans l'exploitation de destination ;
- du fonctionnement du couvoir apportant des garanties en matière de traçabilité et de biosécurité
- pour les poussins d'un jour issus de zones réglementées, de la validation d'un protocole sanitaire conforme à l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-94 par la direction en charge de la protection des populations concernée ;
- de la mise en œuvre de mesures de biosécurité appropriées lors du transport et dans l'exploitation de destination ;
- du respect par l'exploitation de destination de la réglementation applicable notamment en matière de biosécurité, de mise à l'abri, de déclaration en base de données avicole électronique et de notifications électroniques des mises en place et des mouvements de volailles ;
- du placement de l'exploitation de destination sous surveillance officielle d'une durée minimale de 21 jours durant laquelle les volailles ne peuvent quitter l'élevage et à l'issue de laquelle sera réalisée, à la charge de l'éleveur, une visite vétérinaire pour contrôler l'état sanitaire des animaux par un examen clinique et vérifier des informations du registre d'élevage, assortie, s'il s'agit de canetons, de prélèvements pour analyses virologiques.

e) Mouvements d'œufs à couver

Les mouvements d'œufs à couver provenant de parquets de reproducteurs situés en zone réglementée peuvent être autorisés sous réserve d'un transport dédié vers un établissement d'accoupage ayant fait l'objet d'un audit biosécurité préalable, situé sur le territoire national uniquement, sous réserve de la mise en œuvre de mesures de biosécurité pour les personnes et les véhicules, et de la désinfection des œufs et de leur emballage à la sortie de l'établissement.

Dans le cas des œufs à couver issus d'un parquet de reproducteurs situé dans la zone de protection, les reproducteurs doivent être soumis, tous les 15 jours, à une visite vétérinaire avec prélèvements pour analyses virologiques et sérologiques avec résultats favorables.

f) Mouvements de volailles prêtes à pondre de la filière « œufs de consommation »

Les mouvements de volailles prêtes à pondre de la filière « œufs de consommation » sont interdits sauf dérogation des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations concernées et sous conditions.

Cette dérogation ne pourra intervenir qu'une fois échu le délai de 30 jours après le D0 du dernier foyer de la zone et les visites et prélèvements réalisées dans tous les élevages de la zone de surveillance avec résultats favorables.

Article 6 : Mesures concernant l'abattage en établissements non agréés (EANA)

1° L'abattage de volailles ou d'autres oiseaux captifs en EANA est interdit en zone de protection et en zone de surveillance ;

2° Des dérogations individuelles peuvent être accordées pour les EANA situés en zone de surveillance par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, à la suite d'une analyse de risque dont l'évaluation doit indiquer que le risque de propagation de la maladie est négligeable et sous réserve du respect des mesures de biosécurité en élevage ainsi que de la réalisation d'un examen clinique préalable par un vétérinaire sanitaire dont les conclusions sont favorables ;

3° Des dérogations individuelles peuvent être accordées pour les EANA situés en zone de protection par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,, à la suite d'une analyse de risque dont l'évaluation doit indiquer que le risque de propagation de la maladie est négligeable et sous réserve du respect des mesures de biosécurité en élevage ainsi que des mesures suivantes :

- réalisation d'un examen clinique préalable par un vétérinaire sanitaire ;
- des prélèvements pour analyse de laboratoire sont réalisés 48h avant le premier abattage ;
- les conclusions de l'examen clinique et des prélèvements sont favorables.

4° Les mouvements et le transport des viandes et produits contenant des viandes issues d'animaux abattus en EANA et provenant de zone protection et de zone de surveillance sont interdits.

Des dérogations concernant les mouvements et le transport des viandes et produits contenant des viandes issues d'animaux abattus en EANA peuvent être accordées, uniquement sur le territoire national.

Article 7 : Mesures concernant les mouvements des denrées animales

a) Mouvements de viandes de volailles

Les mouvements et le transport des viandes de volailles à partir des établissements d'abattage, agréés ou non, d'ateliers de découpe, d'entrepôts frigorifiques et d'établissements de transformation sont interdits en zone de protection et zone de surveillance.

Des dérogations individuelles à ces interdictions peuvent être accordées par la DDETSPP, à la suite d'une analyse de risque dont l'évaluation doit indiquer que le risque de propagation de la maladie est négligeable et sous réserve du respect des mesures suivantes :

- Tous les mouvements autorisés sont effectués sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs ;
- Les volailles provenant de zone de protection et zone de surveillance sont abattues séparément des volailles ne provenant pas de ces zones réglementées ou à des moments différents, de préférence en fin de journée de travail le jour de l'arrivée ;
- La viande fraîche obtenue est découpée, transportée, stockée et transformée séparément de la viande fraîche obtenue à partir de volailles ne provenant pas de la zone de protection ;
- Les viandes et les produits contenant ces viandes obtenues à partir de volailles issues de zone de protection font l'objet d'un marquage spécifique et d'un traitement d'atténuation si nécessaire conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement (UE) n°2020/687 susvisé ;
- Les viandes et les produits contenant ces viandes destinées aux échanges intracommunautaires, sont accompagnés d'un certificat zoosanitaire conformément aux dispositions de l'article 167 du règlement (UE) n° 2016/429 ;

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Le transport des viandes de volailles issues d'exploitations situées hors des zones de protection et de surveillance, à condition que les volailles aient été abattues et les viandes découpées, stockées, transformées et transportées séparément de celles de volailles en provenance d'exploitations situées à l'intérieur la zone de protection ;
- Le transport des viandes de volailles issues de l'exploitation infectée et des établissements en liens épidémiologiques produites et stockées avant le 13/04/2023 ;
- Le transport de viandes de volailles ayant subi le traitement approprié conformément à l'annexe VII du règlement délégué (UE) n°2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 susvisé.

b) Mouvements d'œufs de consommation

Les sorties d'œufs de consommation depuis des exploitations situées en zone de protection et de surveillance sont interdites.

Des dérogations individuelles à ces interdictions peuvent être accordées par la DDETSPP, à la suite d'une analyse de risque dont l'évaluation doit indiquer que le risque de propagation de la maladie est négligeable et sous réserve des conditions suivantes :

- Tous les mouvements autorisés sont effectués en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des volailles ou des oiseaux captifs et sans déchargement, ni arrêt (en dehors de ceux prévus par les plans de collecte) jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination ;
- Les mouvements sont autorisés si les œufs sont stockés, transportés et transformés séparément des œufs obtenus à partir de volailles ne provenant pas de la zone de protection ;
- Les établissements du secteur alimentaire appliquent les mesures appropriées définies par les autorités françaises en vue de prévenir la propagation de la maladie.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Le transport des œufs issus d'exploitations situées hors de la zone de protection et de la zone de surveillance, à condition que les œufs aient été stockés et transportés séparément de ceux de volailles en provenance d'exploitations situées à l'intérieur la zone de protection ;
- Le transport des œufs issus de l'exploitation infectée et des établissements en liens épidémiologiques produits et stockés avant le 13/04/2023 ;

Article 8 : Mesures concernant les sous-produits animaux

1° L'épandage de lisier est interdit.

Les mouvements de lisier sont interdits sauf si le produit est destiné ou à subi une transformation en usine agréée située dans la zone.

L'expédition de ces sous-produits animaux à destination d'une usine agréée pour leur traitement, ou leur entreposage temporaire en vue d'un traitement ultérieur visant à détruire tout virus de l'influenza aviaire éventuellement présent conformément au règlement (CE) n°1069/2009 susvisé, peut être autorisée par la DDETSPP avant mise en décharge.

Par dérogation individuelle, en cas de saturation des capacités de stockage, les mouvements de lisier peuvent être autorisés par la DDETSPP.

2° Les sous-produits animaux de catégorie 3 issus de volailles de la zone de protection et de la zone de surveillance et abattues en abattoir implanté à l'intérieur de la zone sont exclusivement destinés à un établissement agréé au titre du règlement (CE) n°1069/2009 susvisé et qui produit des produits transformés. L'envoi en centre de collecte ou en établissement fabriquant des aliments crus pour animaux familiers est interdit.

3° L'usage à l'état cru de volailles ou parties de volailles ou de denrées animales issues de volailles provenant de la zone de protection et de la zone de surveillance, pour l'alimentation des animaux familiers et assimilés (y compris en zoo, parc zoologique, fauconnerie,..) et des oiseaux carnivores et/ou nécrophages non détenus, est interdit.

4° La collecte des plumes est interdite, sauf dérogation individuelle accordées par la DDETSPP en cas de saturation des capacités de stockage, à destination d'une usine autorisée à les transformer.

Article 9 : Mesures concernant les activités cynégétiques

1° Le transport et l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau sont interdits, quelle que soit la catégorie du détenteur ;

2° Le mouvement et le lâcher de gibiers à plumes de la famille des phasianidés et anatidés est interdit ;

3° Sans préjudice des prescriptions en matière de chasse en zone réglementée fixées par arrêté préfectoral, la cession à titre gratuit ou onéreux des corps du gibier à plumes tué par action de chasse et des viandes et produits qui en sont issus est interdite dans la zone de protection ou de surveillance.

4° Le transport et l'utilisation d'oiseaux de proie pour la capture de petit gibier est interdit.

Article 10 : Modalités de réalisation des autocontrôles :

1° Les prélèvements nécessaires aux autocontrôles sont réalisés, conditionnés et acheminés dans un laboratoire agréé ou reconnu sous la responsabilité du propriétaire des volailles dans les 48 heures ;

2° La prise en charge des autocontrôles est à la charge du propriétaire ;

3° Les résultats de ces autocontrôles sont conservés dans le registre d'élevage et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 juin 2000 susvisé, ils sont également archivés par l'organisation de production. Les résultats de ces autocontrôles sont joints à la fiche relative à l'information sur la chaîne alimentaire (ICA) lorsque les animaux sont destinés à l'abattoir.

Les dispositions concernant les dépistages de l'influenza aviaire par autocontrôles et figurant aux articles 4 et 5 s'appliquent dès que possible et au plus tard 4 jours après la publication du présent arrêté.

Section 5 Dispositions finales

Article 11 : Levée des zones

1. La levée d'une zone de protection peut intervenir au plus tôt 21 jours après l'abattage des animaux et la fin des opérations préliminaires de nettoyage et désinfection du dernier foyer de la zone et après la réalisation des visites dans les exploitations (*exploitations commerciales et échantillonnage des basses cours*) détenant des oiseaux permettant de conclure à une absence de suspicion ou de cas d'influenza aviaire dans la zone.

Après la levée de la zone de protection, les communes et les exploitations concernées restent soumis aux mesures de la zone de surveillance jusqu'à la levée de cette dernière.

2. La levée d'une zone de surveillance peut intervenir au plus tôt 30 jours après la fin des opérations préliminaires de nettoyage et désinfection du dernier foyer de la zone et après la réalisation de visites, avec résultats favorables, parmi les exploitations détenant des oiseaux de la zone permettant de conclure à une absence de suspicion ou de cas d'influenza aviaire dans la zone.

Article 12 : Dispositions pénales

Le non-respect des dispositions du présent arrêté constituent des infractions définies et réprimées par les articles R228-1 à R228-10 du code rural et de la pêche maritime.

Article 13 : Abrogation

Le présent arrêté préfectoral abroge l'arrêté préfectoral n° 32-2023-07-13-00001 en date du 13 juillet 2023 ;

Article 14 : Exécution

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, les maires des communes concernées, les vétérinaires sanitaires des exploitations concernées, le colonel du groupement de gendarmerie, sont responsables, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 17 juillet 2023

Pour le préfet et par délégation

La Directrice Adjointe


Caroline NICOLO

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé au préfet du Gers (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations – Service santé et protection des productions animales – Cité administrative – Place de l'ancien foirail – 32020 AUCH CEDEX 9)
- un recours hiérarchique, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.
- un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Pau.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique). Le dépôt du recours contentieux peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place à l'adresse Tribunal administratif de Pau – Cours Lyautey – 64000 PAU ou par voie électronique sur le site www.telerecours.fr.

ANNEXE 1 – page 1/2 – LISTE DES COMMUNES SITUÉES EN ZONE de PROTECTION

INSEE	COMMUNES
32001	AIGNAN
32004	ARBLADE-LE-BAS
32005	ARBLADE-LE-HAUT
32017	AURENSAN
32022	AVERON-BERGELLE
32025	AYZIEU
32027	BARCELONNE-DU-GERS
32031	BASCOUS
32036	BEAUMARCHES
32043	BELMONT
32046	BERNEDE
32049	BETOUS
32062	BOURROUILLAN
32063	BOUZON-GELLENAVE
32070	CAHUZAC-SUR-ADOUR
32073	CAMPAGNE-D'ARMAGNAC
32081	CASTELNAVET
32088	CASTILLON-DEBATS
32093	CAUMONT
32094	CAUPENNE-D'ARMAGNAC
32096	CAZAUBON
32108	CORNEILLAN
32109	COULOUME-MONDEBAT
32111	COURTIES
32113	CRAVENCERES
32115	DEMU
32119	EAUZE
32125	ESPAS
32127	ESTANG
32135	FUSTEROUAU
32145	GEE-RIVIERE
32161	IZOTGES
32164	JUILLAC
32170	LABARTHETE
32174	LADEVEZE-RIVIERE
32191	LANNE-SOUBIRAN
32192	LANNUX
32193	LAREE
32199	LASSERADE
32202	LAUJUZAN
32155	LE HOUGA
32209	LELIN-LAPUJOLLE
32211	LIAS-D'ARMAGNAC
32214	LOUBEDAT

ANNEXE 1 – page 2/2 – LISTE DES COMMUNES SITUÉES EN ZONE de PROTECTION

INSEE	COMMUNES
32218	LOUSSOUS-DEBAT
32219	LUPIAC
32220	LUPPE-VIOLLES
32222	MAGNAN
32227	MANCIET
32235	MARGOUEY-MEYMES
32236	MARGUESTAU
32243	MAULEON-D'ARMAGNAC
32244	MAULICHERES
32246	MAUPAS
32264	MONCLAR
32274	MONLEZUN-D'ARMAGNAC
32291	MORMES
32296	NOGARO
32305	PANJAS
32310	PERCHEDE
32315	PEYRUSSE-GRANDE
32317	PEYRUSSE-VIEILLE
32325	POUYDRAGUIN
32332	PRENERON
32340	REANS
32344	RISCLE
32354	SABAZAN
32362	SAINT-AUNIX-LENGROS
32378	SAINT-GERME
32380	SAINT-GRIEDE
32390	SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC
32398	SAINT-MONT
32403	SAINT-PIERRE-D'AUBEZIES
32369	SAINTE-CHRISTIE-D'ARMAGNAC
32408	SALLES-D'ARMAGNAC
32414	SARRAGACHIES
32423	SEAILLES
32424	SEGOS
32434	SION
32437	SORBETS
32439	TARSAC
32440	TASQUE
32443	TERMES-D'ARMAGNAC
32449	TOUJOUSE
32450	TOURDUN
32458	URGOSSE
32460	VERGOIGNAN
32461	VERLUS
32462	VIC-FEZENSAC
32463	VIELLA

ANNEXE 2 – LISTE DES COMMUNES SITUÉES EN ZONE DE SURVEILLANCE

INSEE	COMMUNES
32008	ARMENTIEUX
32009	ARMOUS-ET-CAU
32032	BASSOUES
32033	BAZIAN
32052	BEZOLLES
32064	BRETAGNE-D'ARMAGNAC
32071	CAILLAVET
32072	CALLIAN
32074	CANNET
32079	CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE
32077	CASTELNAU-D'ANGLES
32087	CASTEX-D'ARMAGNAC
32097	CAZAUX-D'ANGLES
32100	CAZENEUVE
32110	COURRENSAN
32136	GALIAX
32144	GAZAX-ET-BACCARISSE
32149	GONDRIN
32151	GOUX
32163	JU-BELLOC
32166	JUSTIAN
32175	LADEVEZE-VILLE
32180	LAGRAULET-DU-GERS
32189	LANNEMAIGNAN
32190	LANNEPAX
32205	LAVERAET
32217	LOUSLITGES
32231	MARAMBAT
32233	MARCIAC
32240	MASCARAS
32245	MAUMUSSON-LAGUIAN
32271	MONGUILHEM
32273	MONLEZUN
32294	MOUREDE
32299	NOULENS
32319	PLAISANCE
32330	PRECHAC-SUR-ADOUR
32333	PROJAN
32338	RAMOUZENS
32342	RICOURT
32343	RIGUEPEU
32346	ROQUEBRUNE
32351	ROQUES
32352	ROZES
32382	SAINT-JEAN-POUTGE
32383	SAINT-JUSTIN
32402	SAINT-PAUL-DE-BAISE
32422	SCIEURAC-ET-FLOURES
32445	TIESTE-URAGNOUX
32456	TUDELLE

DDT

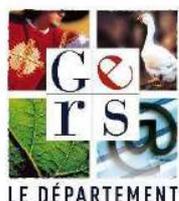
32-2022-12-21-00003

Convention Cadre PVD ORT CC SAVES



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

pour les communes de Lombez, Samatan
et la communauté de communes du
Savès



ENTRE

La Commune de Lombez, représenté par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Cot, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 décembre 2022,

La Commune de Samatan, représenté par son Maire, Monsieur Hervé Lefebvre, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2022,

La Communauté de Communes du Savès, représenté par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Guy Larrée, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 décembre 2022,

Ci-après désigné par « **les Collectivité bénéficiaires** »

D'une part,

ET

L'État, représenté par le Préfet du Gers, Monsieur Xavier Brunetiere,
Ci-après désigné par « **l'État** » ;

La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE, représentée par sa présidente, Madame Carole DELGA, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 18/02/2022

Ci-après désignée par « **la Région** »

Le Département du GERS, représenté par le président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe Dupouy, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 12/12/2022

Ci-après désigné par « **le Département** »

Le PETR Pays Portes de Gascogne, représenté par son Président, Monsieur Ronny Guardia Mazzoleni

La Caisse des Dépôts, représentée par Annabelle Viollet, Directrice régionale,

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie Lafenêtre, Directrice générale,

Ci-après désignés par « **les Partenaires** »

D'autre part,

Vu la convention d'adhésion « « Petites villes de demain » » signée le 20 Mai 2021 ;

Vu la convention C.R.T.E. signée le 17 décembre 2021 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

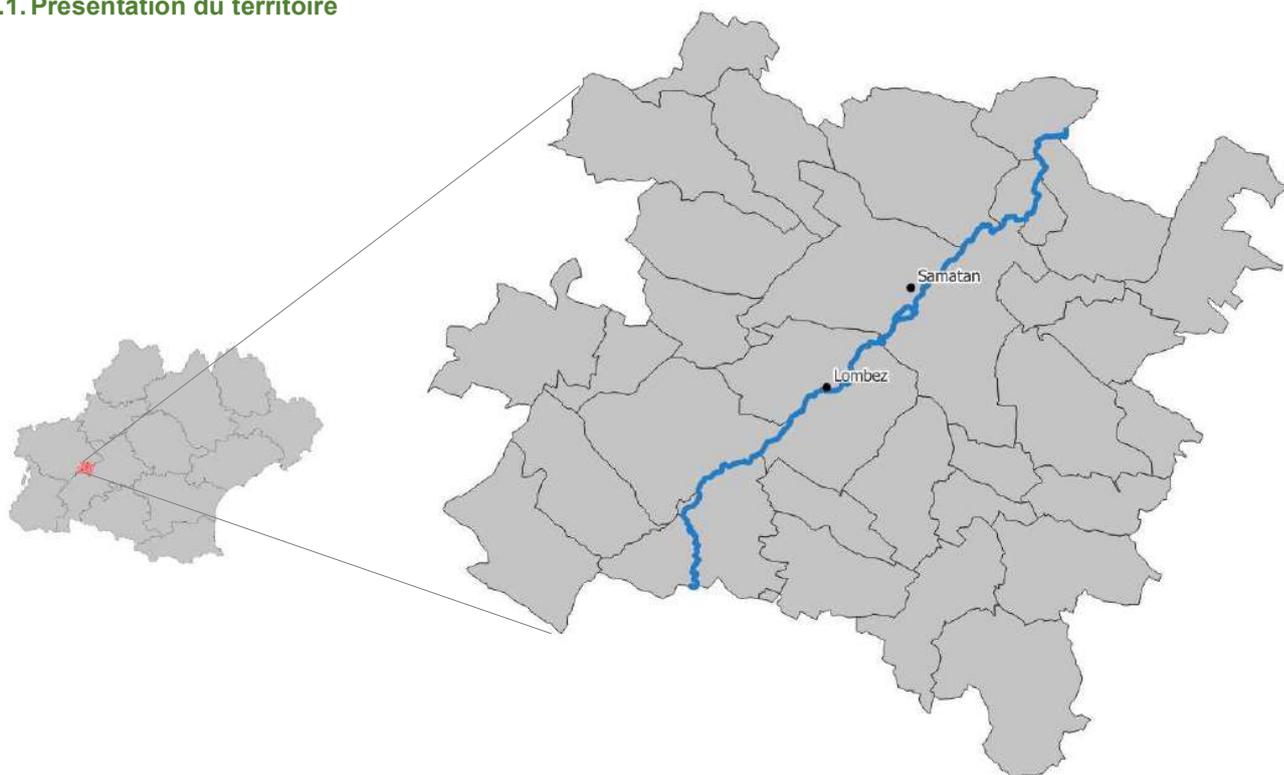
La convention cadre précise les **ambitions retenues pour le territoire**, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La communauté de communes du Savès et les commune de Lombez et Samatan ont conjointement exprimé leur volonté de travailler de manière étroite à l'élaboration d'un projet de territoire axé sur les centralités et sur la revitalisation des centres bourgs des polarités à travers leur engagement dans le programme Petites Villes de Demain (PVD), selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 mai 2021.

La présente convention est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

1.1. Présentation du territoire



Le territoire de la Communauté de Communes du Savès est un territoire rural, situé au sud-est du Gers et dans l'aire d'influence de Toulouse (40 km d'Auch et 50 km de Toulouse). Structuré autour de la Save, le Savès demeure un territoire agricole, marqué par de vastes étendues de collines cultivées, et de plus en plus exposé à la pression toulousaine.

Les 32 communes qui le composent sont structurées autour des deux centres-bourgs, Samatan et Lombez, situés au centre du territoire communautaire. Ils représentent 47% de la population du territoire et occupent des fonctions de centralités pour l'ensemble du territoire voire au-delà.

Le cadre de vie qu'offre le Savès et sa proximité avec la métropole contribue à son attractivité ces dernières années. Sa population a ainsi augmenté ces dernières années et affiche un vieillissement marqué de la population ainsi qu'un déficit de jeunes.

Malgré la pression qu'il subit, le territoire a su déjouer le piège d'une cité-dortoir et détient toujours un rôle de bassin de vie et d'emploi ; l'aire d'influence de Lombez & Samatan correspond à un bassin de vie ~180 km². Le tissu économique local est dynamique, fortement orienté vers les services et composé à 99% de TPE ce qui peut expliquer une certaine résilience et le faible taux de chômage observé. Aussi, le Savès est un territoire faiblement industrialisé avec une agriculture encore très prégnante

Outre son cadre de vie, son attractivité repose également sur la vitalité sociale du territoire, sa gastronomie et ses marchés ainsi que la culture occitane.


32
Communes


9 583
habitants


327
km²


29,3
habitants au km²

Source : INSEE, RP 2018

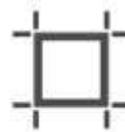
Les communes composant le Savès				
Bézéril	Cadeillan	Cazaux-Savès	Espaon	Garravet
Gaujac	Labastide-Savès	Laymont	Lombez	Monblanc
Montadet	Montamat	Montégut-Savès	Montpezat	Nizas
Noilhan	Pébées	Pellefigue	Polastron	Pompiac
Puylausic	Sabaillan	Saint André	Saint-Lizier-du-Planté	Saint-Loube-Amades
Saint-Soulan	Samatan	Sauveterre	Sauvimont	Savignac-Mona
Seysses-Savès	Tourman			

La **commune de Lombez** joue avec Samatan un rôle central sur le territoire et au-delà des frontières de la communauté de communes. Les deux communes complémentaires constituent un pôle de centralité essentiel, à la fois pôle de services, de commerces et d'équipements. A noter, Lombez est un véritable pôle régional pour la lecture et l'écriture avec notamment la Maison des Ecritures.

Lombez est riche d'une cité historique et d'un patrimoine protégé. Sa structuration urbaine, contrainte par les reliefs et les cours d'eau, ont conduit à une ville « coupée en deux » : un centre ancien bien identifié qui concentrait la majorité de l'espace public et équipements ; et la zone de la Ramondère qui accueille le développement de la commune depuis plusieurs dizaine d'années (équipements, services et commerces).

Son environnement géographique, son cadre de vie, son patrimoine et sa vie locale contribue à son attractivité ces dernières années ; en témoigne son augmentation de population continue ces 15 dernières années. A l'image de la dynamique nationale on observe sur Lombez un vieillissement de la population ainsi qu'un desserrement marqué des ménages.

Malgré un dynamisme et une attractivité certaine, Lombez présente des enjeux de revitalisation et d'adaptation au changement climatique, notamment en termes d'habitat et de commerces dans le centre ancien -bien qu'on observe un dynamique favorable suite à la pandémie-, d'intégration des mobilités de demain, de désimperméabilisation des sols et d'intégration de la nature en ville dans les espaces publics, etc.



19,5
km²



2 159
habitants



EPCI
CC du Savès



111
habitants au km²



La **commune de Samatan** joue avec Lombez un rôle central sur le territoire et au-delà des frontières de la communauté de communes. Les deux communes complémentaires constituent un pôle de centralité essentiel, à la fois pôle de services, de commerces et d'équipements. A noter, Samatan est un pôle d'équipement public de premier ordre, support de la vitalité sociale du territoire et répondant aux besoins des habitants

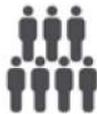
L'espace public et les halles de Samatan disposent d'un véritable rôle dans la vie locale et permet l'organisation de nombreuses animations tout au long de l'année. Cela contribue sans aucun doute au dynamisme associatif de la commune. Par ailleurs, le tourisme constitue une véritable économie pour la ville. L'image et la renommée de la ville se base sur ses marchés et notamment le marché au gras, son village vacance et son lac, la cuisine Gasconne ou encore les produits et producteurs locaux.

Son environnement géographique, son cadre de vie, son patrimoine et sa vie locale contribue à son attractivité ces dernières années A l'image de la dynamique nationale on observe un vieillissement de la population ainsi qu'un desserrement marqué des ménages.

Malgré un dynamisme et une attractivité certaine, Samatan présente aussi des enjeux de revitalisation et d'adaptation au changement climatique, notamment en termes d'habitat et de commerces -bien qu'on observe un dynamique favorable suite à la pandémie-, d'intégration des mobilités de demain, de désimperméabilisation des sols et d'intégration de la nature en ville dans les espaces publics, etc.



33,5
km²



2 311
habitants



EPCI
CC du Savès



69
habitants au km²



L'engagement du territoire dans le programme Petites villes de demain est une suite logique et un prolongement de l'engagement des collectivités locales dans de nombreux dispositifs et programmes visant à se saisir des enjeux locaux d'aujourd'hui et de demain afin de préserver et continuer d'offrir aux habitants un cadre de vie privilégié :

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de la communauté de communes du Savès et coordonné par le PETR dans le cadre d'une démarche territoriale mutualisée lancée en 2019 afin de répondre aux enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique
- **Contrat Territorial Occitanie** du PETR Pays Portes de Gascogne et de la Région
- **Contrat Bourg-Centre Occitanie** entre la Région Occitanie et les deux communes pôles Lombez et Samatan pour faciliter et accélérer leur projet de développement et de valorisation (contrat signé en 2018 pour Lombez et convention non finalisée sur Samatan à ce jour)
- **Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)** du PETR Pays Portes de Gascogne et de l'Etat
- **Contrat d'Objectif Territorial** du PETR dans le cadre duquel sont déclinées les démarches « Climat Air Energie » et « Economie Circulaire » sur les 5 EPCI
- **Programme européen LEADER** du GAL du Pays Portes de Gascogne (auquel appartient la communauté de communes du Savès)
- **Approche Territoriale Intégrée FEDER** du Pays Portes de Gascogne
- **Programme « Territoire d'industrie »** du PETR Pays Portes de Gascogne (auquel appartient la communauté de communes du Savès) et de l'Etat
- **Schéma Directeur Cyclable** du Pays Portes de Gascogne
- **Convention globale territoriale (CTG) 2020-2024** entre la communauté de communes du Savès et la CAF afin de répondre aux enjeux sociaux ((enfance-jeunesse-petite enfance, accès au droit, mobilité, logement, etc.)
- **Projet Culturel de Territoire et Convention Education Artistique et Culturelle (EAC)** du Pays Portes de Gascogne

Issue d'une réflexion de longue date, l'élaboration du premier projet de territoire de la Communauté de Communes du Savès a été accélérée par le dispositif « Petite Villes de Demain » et la volonté partagée de la Communauté de Commune du Savès, la commune de Lombez et de Samatan de travailler de manière étroite à la revitalisation des centres-bourgs. Il s'agit d'une des premières démarches prospectives portant sur de multiples thématiques. Elle s'appuie sur les démarches prospectives existantes tel que le PCAET, la CTG ou encore le CRRTE, mais également sur des études et diagnostics existants ou menés pour ce projet de territoire.

Sur la base de ce projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme des communes de Lombez et Samatan visant le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

1.2. L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'ORT vise une revitalisation d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : pour faciliter et accélérer la redynamisation du cœur des villes principales du Savès, un secteur d'intervention restreint a été identifié et figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 1. Ce périmètre pourra évoluer par voie d'avenant.

Parmi la palette d'outils que propose l'ORT, les élus locaux - en lien avec l'État et les partenaires – ont décidé de mobiliser les outils juridiques et fiscaux suivants :

Nom de l'effet	Thème	Description	Localisation
Denormandie dans l'ancien	Habitat	<i>Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements. Réduction d'impôt en fonction de la durée d'engagement de la location pour des loyers plafonnés</i>	Ensemble de la commune de Lombez et Samatan
Droit de préemption urbain renforcé (article L. 211-4 du code de l'urbanisme)	Habitat	<i>Cet outil élargit le champ des biens préemptables, en particulier aux lots de copropriétés et aux immeubles construits depuis moins de 4 ans afin d'agir sur la revitalisation des centres-villes</i>	Secteur ORT
Droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	Commerce	<i>Acquérir un bien commercial/artisanal dès sa mise en vente dans le secteur ORT afin de préserver une offre commerciale de proximité diversifiée</i>	Secteur ORT
Mise en demeure de procéder à la réhabilitation de friche au sein de ZAE	Urbanisme / Economie	<i>Dans les zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 [...] situées dans le périmètre des secteurs d'intervention délimités par une convention d'ORT lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien par les propriétaires des locaux identifiés dans l'inventaire (IZAE) mentionné à l'article L. 318-8-2 du présent code compromettent la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, le représentant de l'Etat dans le département, le maire, après avis du conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, après avis de l'organe délibérant, peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés.</i> <i>Lorsque les propriétaires n'ont pas manifesté dans un délai de trois mois la volonté de se conformer à la mise en demeure ou lorsque les travaux de réhabilitation n'ont pas débuté dans un délai d'un an, une procédure d'expropriation peut être engagée, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de l'Etat, de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou d'un établissement public d'aménagement créé en application des articles L. 321-14 ou L. 326-1.</i>	Secteur ORT
Dispositif Malraux – A valider sur les modalités de mise en œuvre	Habitat	<i>Réduction d'impôt sur le revenu pour des opérations complètes d'un immeuble bâti dans les secteurs sauvegardés en contrepartie d'une obligation de location comme résidence principale en non meublé de 6 ans minimum.</i>	Secteur AVAP de Lombez



Article 2 – Les ambitions du territoire

2.1. Le projet de territoire du Savès, un projet commun avant tout

Le Savès, terre d'accueil et rurale, se caractérise par un endroit au **cadre de vie privilégié**, où il fait bien vivre. Les habitants le définissent d'ailleurs comme un lieu de vie tranquille, convivial et disposant d'une richesse associative et culturelle qui fait le charme de cette vie à la campagne.

S'il ne fait aucun doute que l'attractivité du Savès a été liée à la proximité avec la ville rose ces dernières années – d'aucun qualifiant même le Savès de « jardin de la métropole toulousaine » - il y a fort à parier que le cadre de vie que propose le territoire aujourd'hui, à la sortie d'une pandémie, soit déjà le **nouveau facteur d'attractivité du territoire**

Naturellement, c'est **autour de ce cadre de vie** que le territoire de la communauté de communes (élus, citoyens et associations) souhaite définir un **projet commun visant à le préserver et à valoriser le Savès comme un terre d'accueil rurale où il fait bon vivre ensemble**. Cette finalité constitue un levier pour l'ancrage des populations voire des entreprises mais peut également devenir une menace si l'accueil de population et l'aménagement du territoire n'est pas maîtrisé.

Il s'agit alors de trouver un équilibre. D'abord un **équilibre entre ruralité et proximité du bassin toulousain** afin de devenir un territoire qui ne soit :

- Ni une cité-dortoir, à l'instar de la périphérie de la banlieue toulousaine
- Ni un musée, un territoire vieillissant ne souhaitant pas évoluer
- Ni un territoire contribuant au déclin de la nature
- Ni un territoire replié sur lui, vivant en autarcie

Equilibre ensuite à l'intérieur même du territoire **entre les deux communes centres complémentaires et les trente autres communes périphériques**. Cet équilibre est à la fois une richesse et une particularité du Savès où les deux centralités entretiennent des relations gagnant-gagnant avec l'ensemble des autres communes.

Le territoire souhaite également **construire un projet dans un cadre anticipant toujours** les besoins et les évolutions afin d'assurer la résilience et la pérennité du territoire. A ce titre, **les transitions** (sociétales, écologiques, etc.) ne sont plus une orientation d'un projet à proprement parler mais plutôt un **prisme intégré** dans le développement du territoire qui en découle. Ce changement de modèle, où les transitions n'apparaissent plus comme une volonté politique mais plutôt comme une vision systémique laisse place à un développement cohérent, solidaire et innovant.

A travers ce projet collectif, **les élus et citoyens du territoire ambitionnent à horizon 2030** de :

- Garantir un cadre de vie agréable
- Offrir un avenir aux jeunes sur le territoire
- Répondre aux attentes du changement climatique
- Développer une agriculture au service de son territoire

Pour y parvenir, le projet de territoire s'articule autour de 3 principes :

- **Renforcement des centralités**, dans une logique de gestion économe de l'espace, de rationalisation des déplacements et de recentrage des commerces, services et équipements structurants autour des espaces fédérateurs
- **Droit au développement des villages ruraux**, dans un esprit de cohésion, de solidarité et de cohérence
- **Renforcement de la démocratie participative locale**, afin d'œuvrer pour un projet partagé tout au long de la démarche et mieux répondre aux besoins

En résumé, le projet de territoire du Savès se donne pour ambition pour 2030 de préserver le cadre de vie face aux évolutions et défis à venir. On peut d'ailleurs définir le cadre de vie du Savès comme étant l'intersection de trois caractéristiques :

- La qualité de vie
- La ruralité
- L'équilibre et la vitalité

Article 3 – Les orientations stratégiques

Les petites villes de demain Lombez et Samatan portent un projet de développement et de revitalisation commun, faisant partie intégrante du projet de territoire de la communauté de communes du Savès. Ce projet vaut également « projet de développement et la valorisation » du contrat Bourg Centre.

Naturellement, le périmètre du projet de développement et de revitalisation des deux communes étant plus limité que celui du projet de territoire du Savès, le projet de Lombez et Samatan se veut plus restreint et se décline en 11 axes de travaux issus des mêmes orientations stratégiques que le projet de territoire du Savès :

- **Orientation 1 : Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité et l'accueil de nouvelle population**
 - 1.1. Revitaliser et verdir les centre-bourg
 - 1.2. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risque naturels
 - 1.3. Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère et sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine
 - 1.4. Rationaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières
 - 1.5. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique

- **Orientation 2 : Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie**
 - 2.1: Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants
 - 2.2. Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements, l'activité locale et sensibiliser les habitants aux nécessaires évolutions
 - 2.3. Rendre les habitants acteurs du territoire

- **Orientation 3 : Un territoire dynamique la recherche constante d'équilibre pour assurer la vitalité économique du territoire**
 - 3.1. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces et des emplois
 - 3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment
 - 3.3. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire

Le projet de territoire du Savès détaillé est disponible en annexe 2.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif comporte des actions ou des projets plus ou moins matures, programmés ou non. L'ensemble des actions identifiées et visant à contribuer au projet global de revitalisation de Lombez et Samatan sont inscrites dans le programme d'actions disponible en annexe 3.

Les projets les plus matures et nécessitant des co-financements font l'objet de fiches actions validées et disponibles en annexe 4. Ce document est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions opérationnelles, matures et programmées du programme Petites villes de demain des communes de Lombez, Samatan et de la communauté de communes du Savès sont décrites dans les fiches action disponibles en annexe 4 ; elles ont entre autres vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du Pays Porte de Gascogne ainsi que celui du projet de territoire du Savès.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. **Les actions prêtes**, validées en comité de projet PVD, **sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer** dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Le projet de revitalisation de Lombez et Samatan se veut être un projet global – multithématique et transversal – et s'inscrivant dans une vision de long terme. Par conséquent, certaines actions ou projets contribuant au projet de revitalisation de Lombez et Samatan ont pu être identifiés dès aujourd'hui sans pour autant être matures ou programmés.

L'ensemble de ces actions identifiées et visant à contribuer au projet de revitalisation de Lombez et Samatan sont inscrites dans le programme d'actions disponibles en annexe 3. Elles feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposées, sous forme de fiches actions, lors d'un comité de pilotage ultérieur à la signature en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, des capacités budgétaires des maîtres d'ouvrage ou encore des opportunités.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, PETR... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Lombez et Samatan assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique de transition écologique.

La communauté de communes du Savès s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires et l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population) tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action,

ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs territorial sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du PETR Pays Portes de Gascogne.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, **les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité** dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire des communes de Lombez et Samatan et la communauté de communes du Savès, **s'engage à accompagner ces dernières dans la mise en œuvre de leur projet de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers**, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent **l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable** :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat ;
- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.). Le Département affiche plusieurs priorités :

- le parc privé : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- le parc public : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- les territoires : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

6.6. Engagements de la Caisse de Dépôts

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires

6.7. Engagements de l'EPF Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6.8. Engagements du PETR Pays Portes de Gascogne

Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays Portes de Gascogne a pour but de contribuer au développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.

Il assure à ce titre les missions d'animation, de concertation et de mise en œuvre des programmes et études concourant à cet objet. Il assure également l'ingénierie auprès des collectivités territoriales du territoire pour la recherche de financement et l'accompagnement dans les démarches contractuelles liées à ses missions.

Le Pays Portes de Gascogne est garant de l'équilibre territorial et de la cohérence des projets déposés avec le projet de territoire, socle des outils contractuels CTO et CRRETE.

Il gère un programme Européen Leader et anime un groupe d'Action Locale dont l'objectif est d'accompagner les initiatives innovantes et expérimentales, qu'elles soient publiques ou privées.

6.9. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.10. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre au cours de l'année à venir. Elle précise pour chaque action, le calendrier prévisionnel de réalisation, les cofinancements sollicités ou acquis et le coût prévisionnel total. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence

La maquette financière pour l'année 2022 est disponible en annexe 5.

Article 7 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Article 8 - Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Elle est également complémentaire et menée de manière étroite avec la gouvernance du projet de territoire du Savès (cf. Annexe 2)

Le comité de projet est présidé par le Président de la communauté de communes du Savès. Il est composé de :

- Les communes de Lombez et Samatan, représentées par leur Maire et un élu référent PVD.
- La communauté de communes du Savès, représenté par le Président ou un Vice-Président et le Vice-Président en charge du projet de territoire
- L'Etat, représenté par le préfet de département et/ou le référent départemental de l'Etat désigné par le préfet
- La Région Occitanie
- Le PETR Pays Portes de Gascogne, représenté par son Président
- Les services de l'Etat (DDT)
- Le Conseil Départemental
- La Caisse des dépôts – Banque des territoires
- L'ANAH
- Le CAUE
- L'EPF Occitanie

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Partie intégrante du projet de territoire du Savès, le programme PVD sera mis en œuvre afin de contribuer à atteindre les objectifs de ce projet collectif (cf. Annexe 2 projet de territoire).

Les résultats du programme PVD seront suivis et évalués dans le même temps que les résultats du programme d'actions du projet de territoire du Savès dont le périmètre et le champ d'intervention va au-delà du dispositif PVD.

Les indicateurs à l'aune desquels les résultats PVD sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité et l'accueil de nouvelle population

Indicateur	Référence		Objectif		Périmètre de l'indicateur
	Année	Valeur	Année	Valeur	
Nb de toitures publiques équipées de PV	0	0	2026	3	Lombes & Samatan
Surface désimperméabilisée	2022	500 m ²	2026	2 000 m ²	Savès
Mise en place de l'extinction nocturne sur la totalité de la commune	2022	0	2026	2	Lombes & Samatan
Nb de bâti publics rénovés	2022	0	2026	4	Lombes & Samatan
Nb de logements vacants	2017	443	2027	300	Savès
Nb logements locatifs	2017	1104	2027	1300	Savès

Orientation 2 : Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie

Indicateur	Référence		Objectif		Périmètre de l'indicateur
	Année	Valeur	Année	Valeur	
Nb d'équipements publics rénovés ou créés (y.c. sportifs, culturel)	2022	0	2026	5	Savès
Nb d'écoles publiques	2022	11	2026	11	Savès
Nb de médecins généralistes	2020	10	2026	11	Savès
Formaliser une stratégie de communication à l'échelle de la CC	2022	0	2026	1	Savès
Nb réunion publique annuelle de concertation autour du projet	2022	4/an	2026	1/an	Savès

Orientation 3 : Un territoire dynamique la recherche constante d'équilibre pour assurer la vitalité économique du territoire

Indicateur	Référence		Objectif		Périmètre de l'indicateur
	Année	Valeur	Année	Valeur	
Nb d'associations de commerçants	2022	2	2026	1	Lombes & Samatan
Nb de commerces	2020	45	2026	45	Savès
% de commerces sur les centralités	2020	90%	2026	90%	Savès
Nb de marchés de plein-vent	2022	2	2026	2	Savès
Nb de commerces alimentaires de proximité	2020	21	2026	20	Savès
Part modale voiture trajets domicile-travail	2018	89%	2026	84%	Savès
Nb aires de covoiturages	2020	2	2026	5	Savès
Nb stationnement vélo (abri vélo)	2022	0	2026	10	Savès
Formaliser une stratégie touristique	2022	0	2026	1	Savès
Nb de visiteurs à l'Office de Tourisme	2020	4 000	2026	4 800	Savès

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

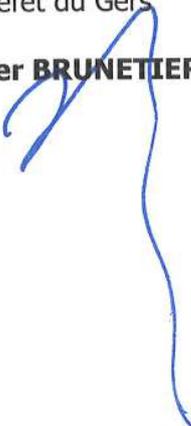
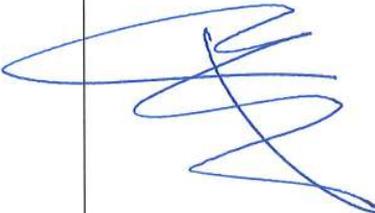
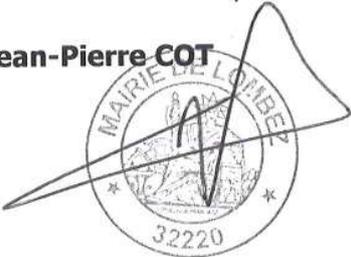
La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait

donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

Signé à Lombez, le ..21 DEC. 2022

<p>Le Préfet du Gers Xavier BRUNETIERE</p> 	<p>La Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Carole DELGA</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes du Savès, la 2^e Vice-Présidente, Raymonde DAMBIELLE</p> 
<p>Le Maire de Samatan, Hervé LEFEBVRE</p> 	<p>Le Maire de Lombez, Jean-Pierre COT</p> 	<p>Pour le Département du Gers, le Président du Conseil Départemental, Philippe DUPOUY</p> 
<p>Pour le PETR Pays Portes de Gascogne, Le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI</p> 	<p>La Directrice régionale de la Caisse des Dépôts, Annabelle VIOLLET</p> 	<p>La Directrice Générale de l'EPF d'Occitanie, Sophie LAFENETRE</p> 

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

Annexe 2 – Projet de territoire du Savès

Annexe 3 – Plan d'actions du dispositif PVD

Annexe 4 – Fiches actions

Annexe 5 - Maquette financière de l'année 2022

Annexe 1 – Périmètre d'intervention de l'ORT

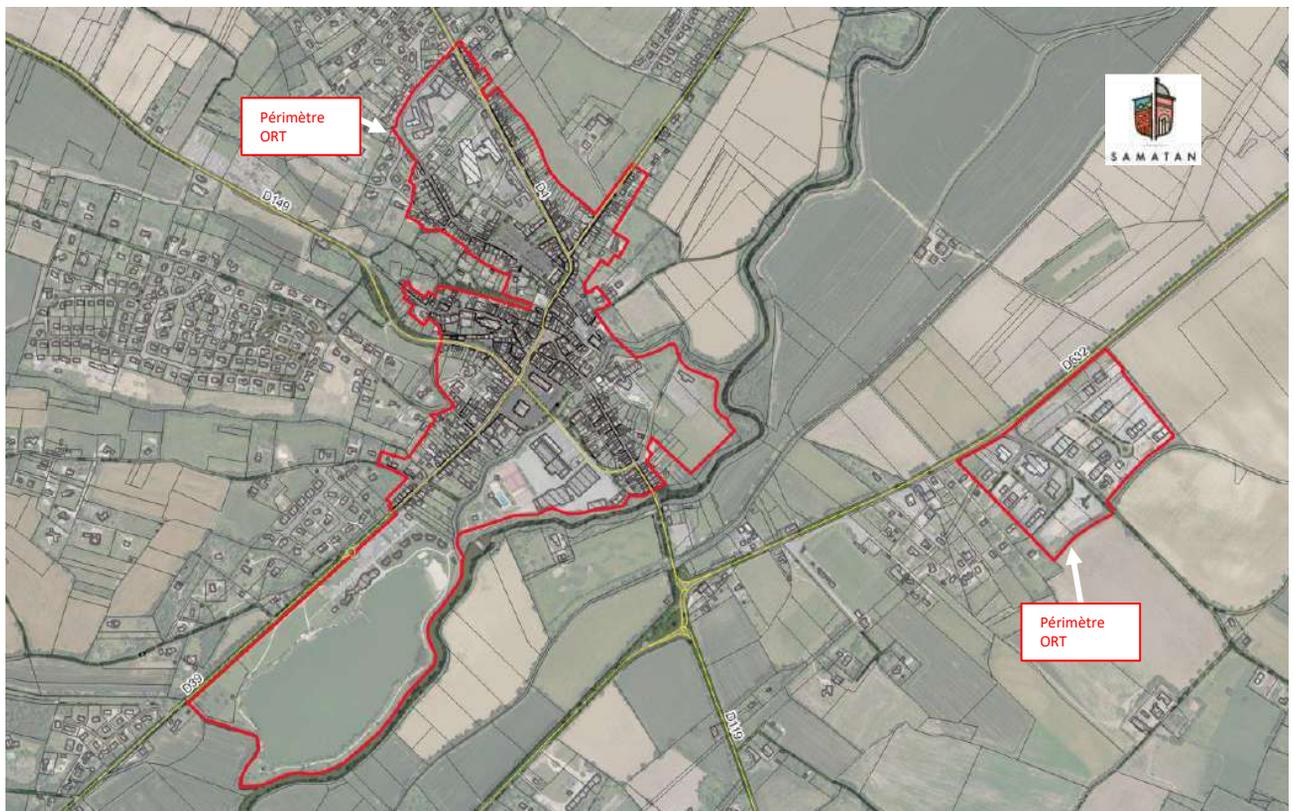
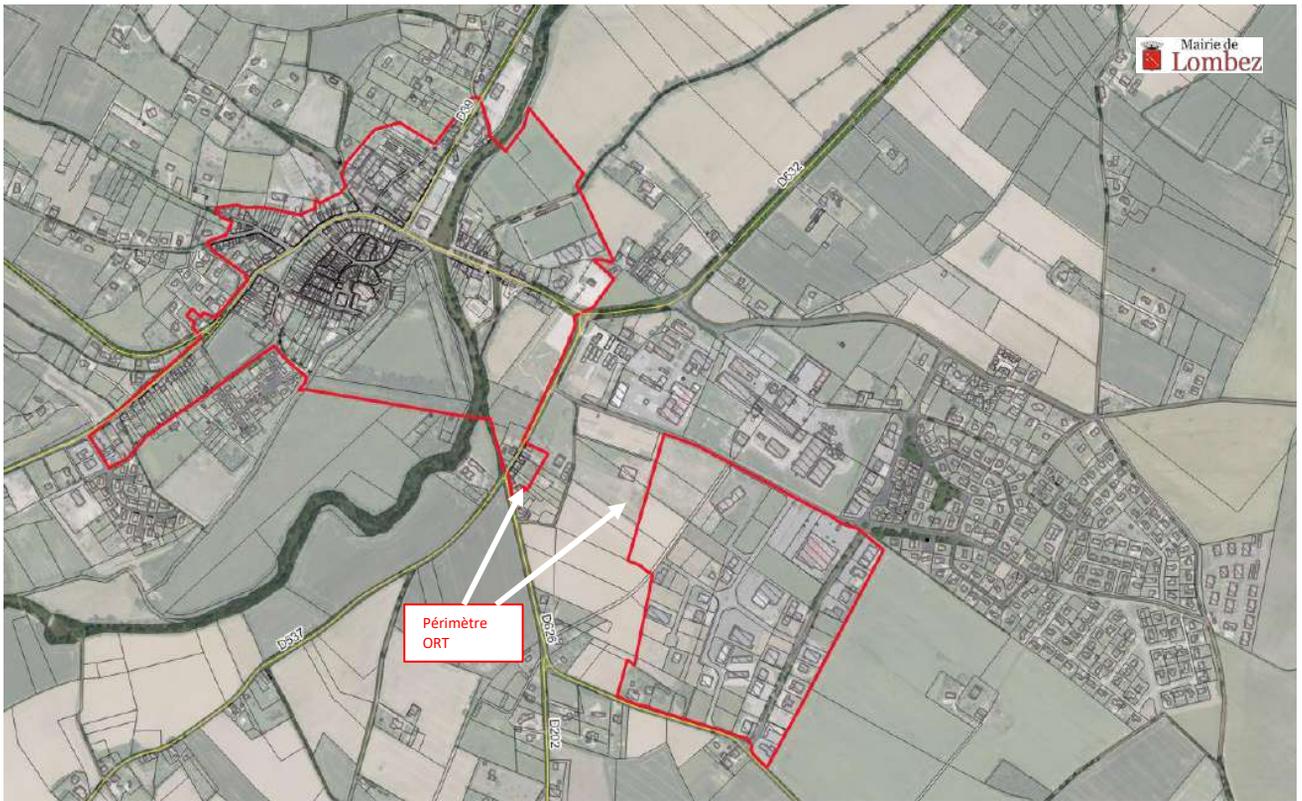
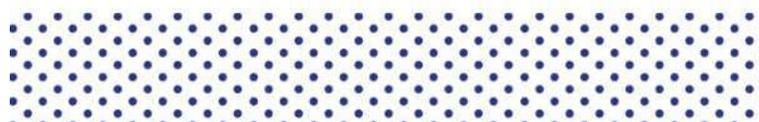


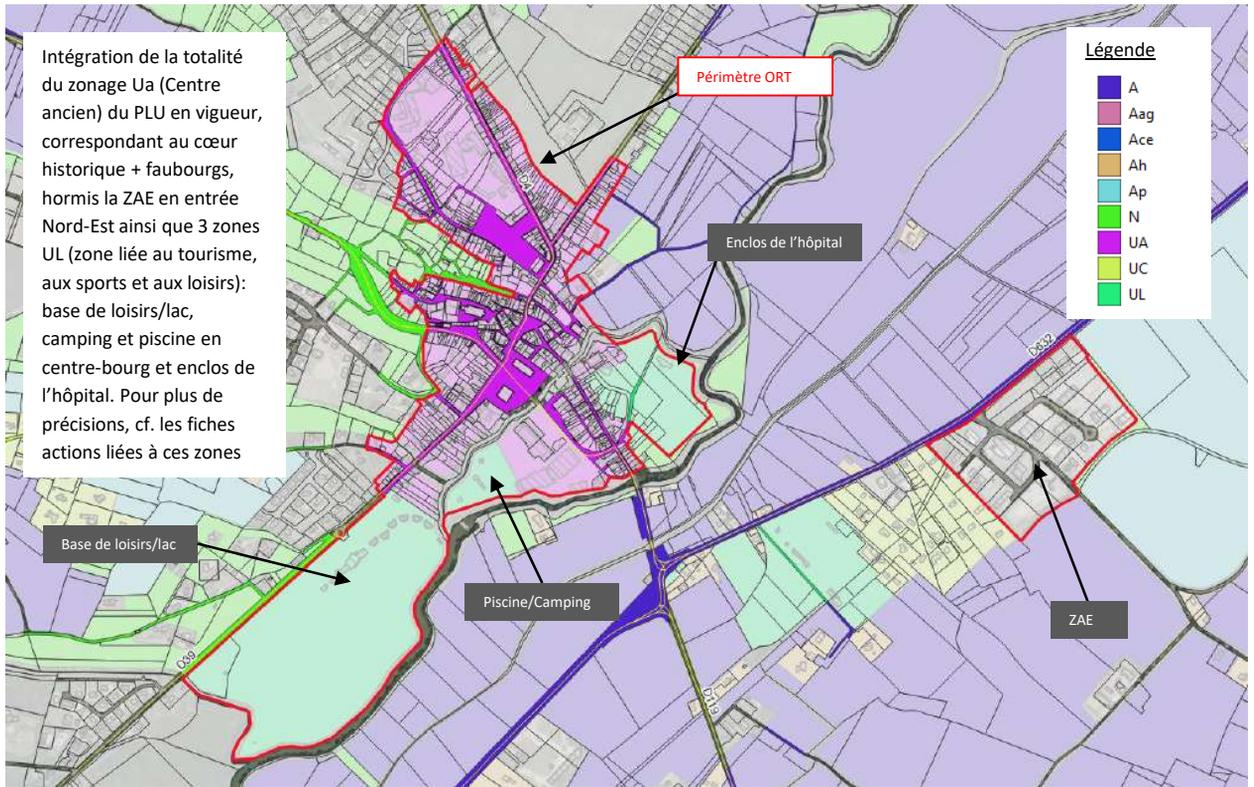
Tableau outils juridiques et fiscaux des outils mobilisés

Nom de l'effet	Thème	Description	Localisation
Denormandie dans l'ancien	Habitat	<i>Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements. Réduction d'impôt en fonction de la durée d'engagement de la location pour des loyers plafonnés</i>	Ensemble de la commune de Lombez et Samatan
Droit de préemption urbain renforcé (article L. 211-4 du code de l'urbanisme)	Habitat	<i>Cet outil élargit le champ des biens préemptables, en particulier aux lots de copropriétés et aux immeubles construits depuis moins de 4 ans afin d'agir sur la revitalisation des centres-villes</i>	Secteur ORT
Droit de préemption urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	Commerce	<i>Acquérir un bien commercial/artisanal dès sa mise en vente dans le secteur ORT afin de préserver une offre commerciale de proximité diversifiée</i>	Secteur ORT
Mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de ZAE	Urbanisme/ Economie	<p><i>Dans les zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 [...] situées dans le périmètre des secteurs d'intervention délimités par une convention d'ORT lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien par les propriétaires des locaux identifiés dans l'inventaire (IZAE) mentionné à l'article L. 318-8-2 du présent code compromettent la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, le représentant de l'Etat dans le département, le maire, après avis du conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, après avis de l'organe délibérant, peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés.</i></p> <p><i>Lorsque les propriétaires n'ont pas manifesté dans un délai de trois mois la volonté de se conformer à la mise en demeure ou lorsque les travaux de réhabilitation n'ont pas débuté dans un délai d'un an, une procédure d'expropriation peut être engagée, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de l'Etat, de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou d'un établissement public d'aménagement créé en application des articles L. 321-14 ou L. 326-1.</i></p>	Secteur ORT

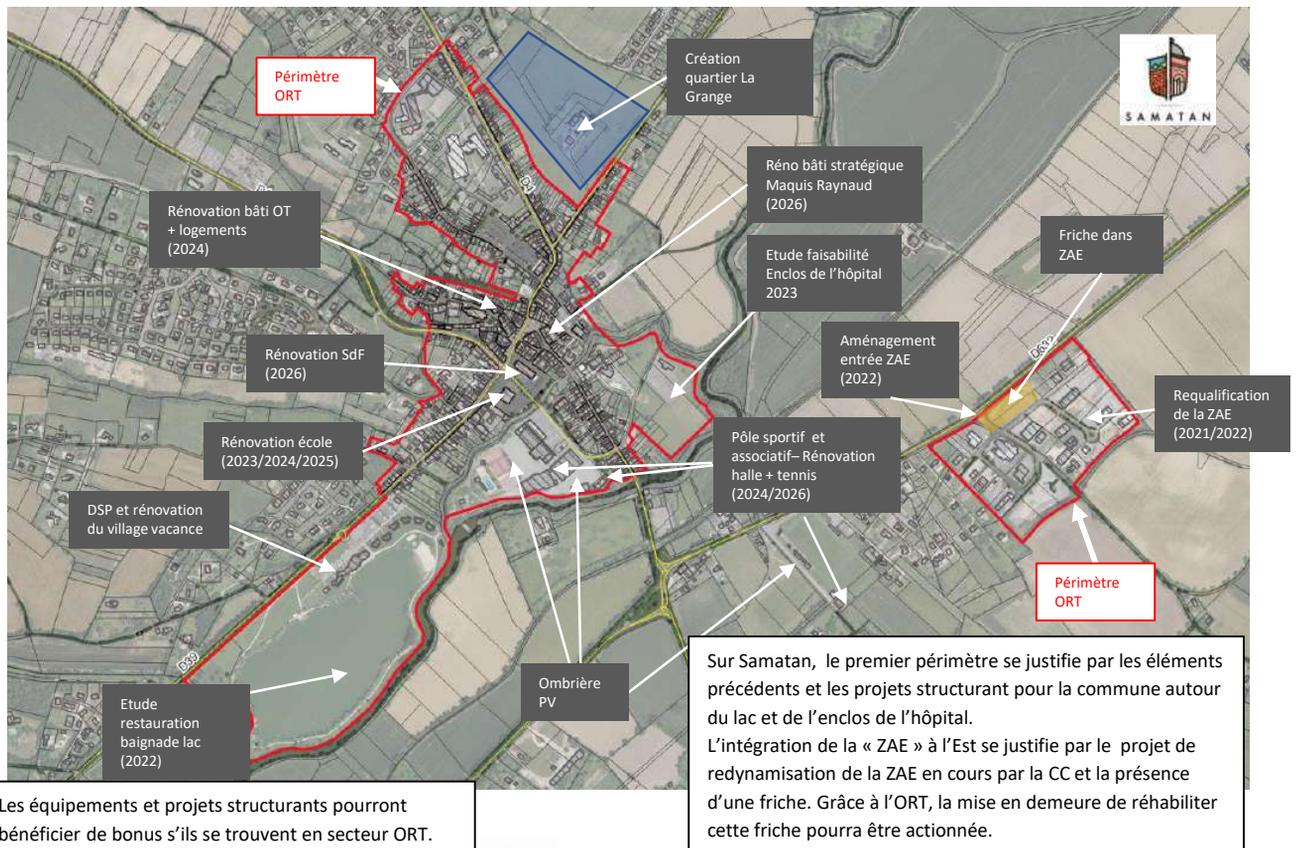


Justification du périmètre d'intervention de l'ORT sur Samatan

Périmètre défini à partir du zonage du PLU

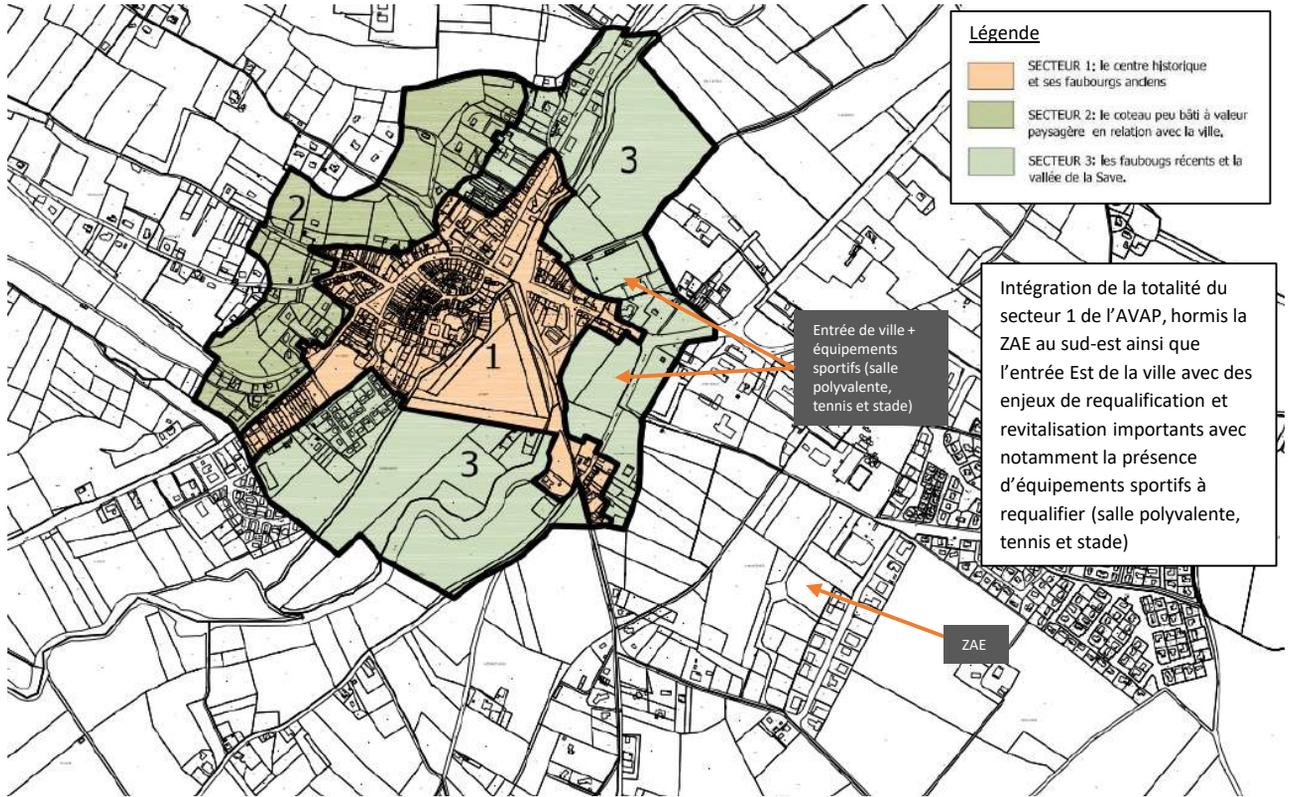


Périmètre défini à partir des projets structurants à venir

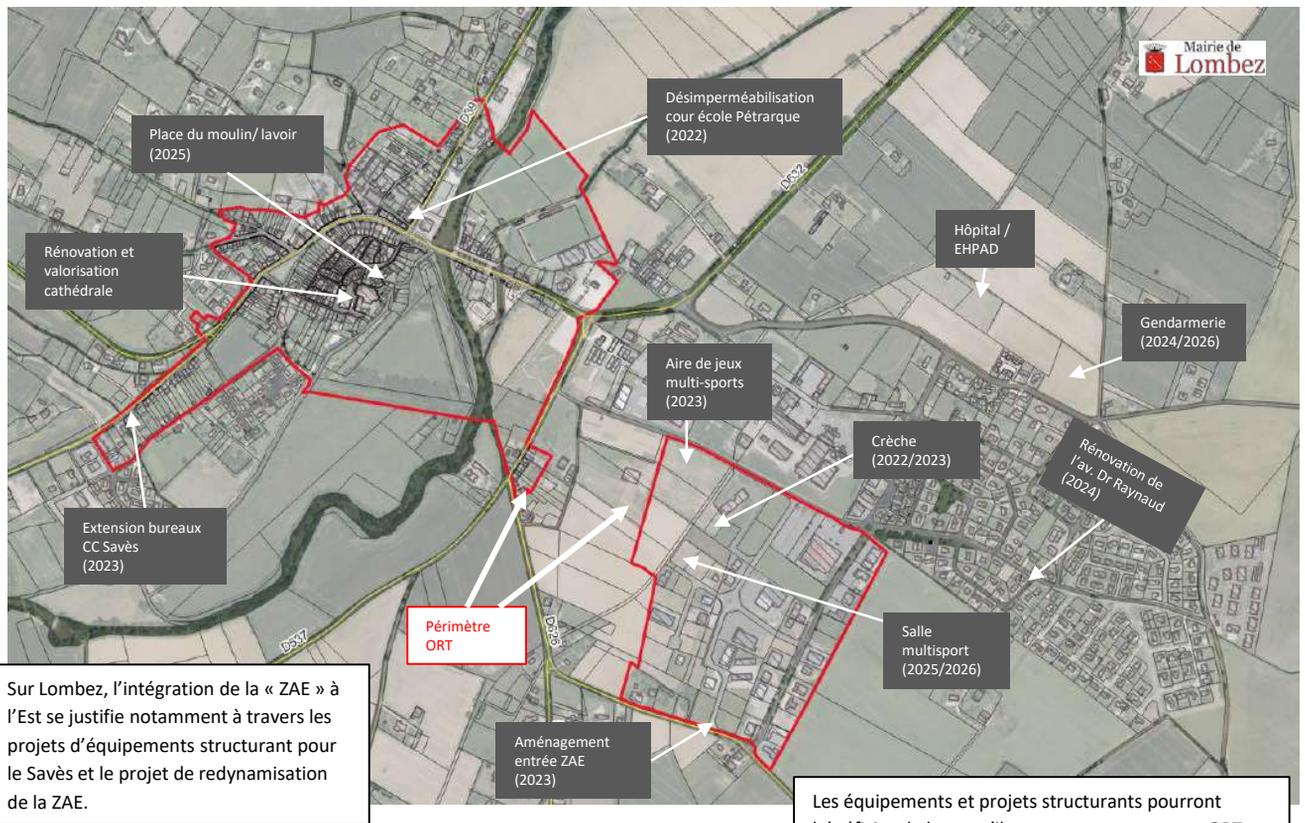


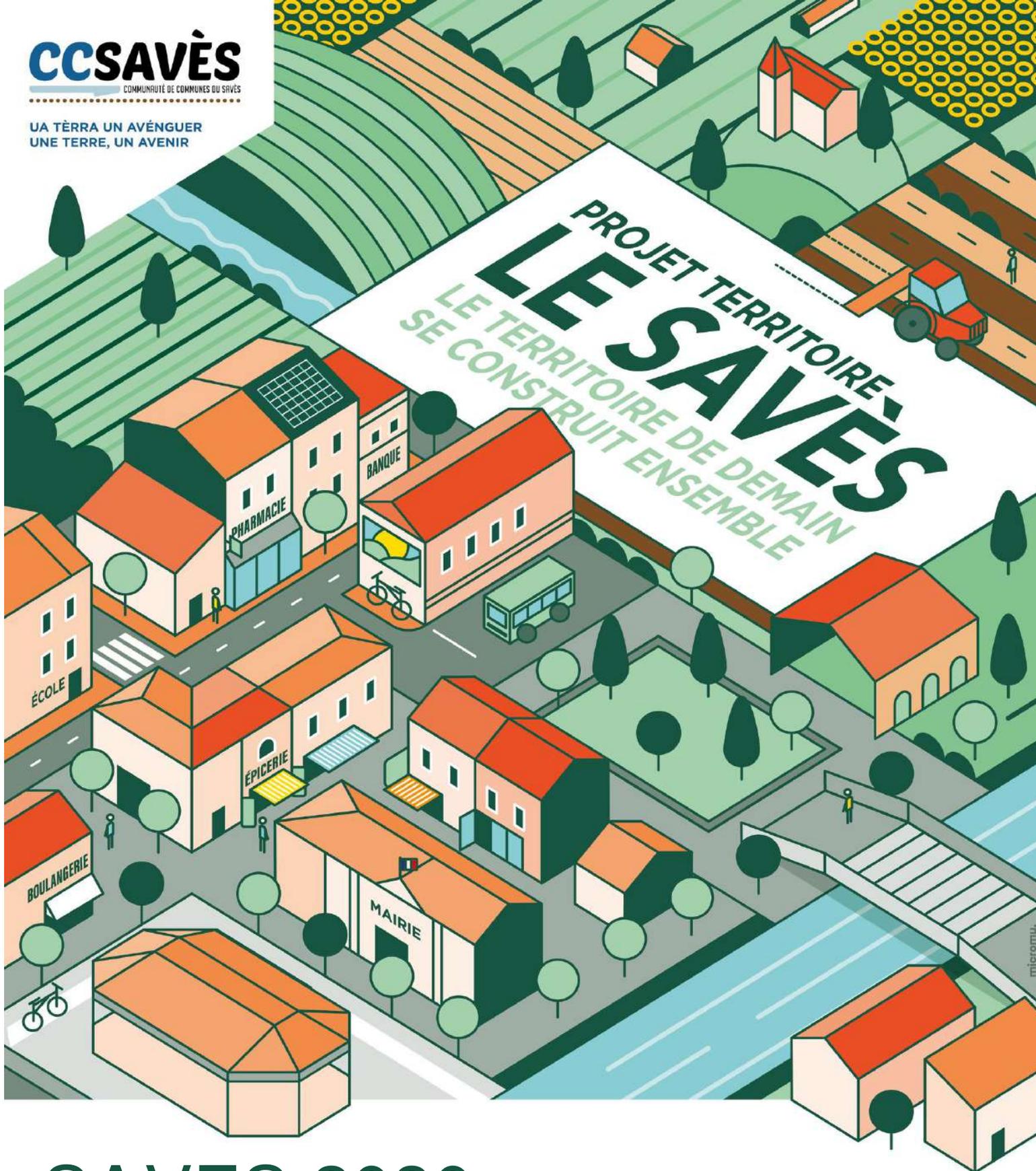
Justification du périmètre d'intervention de l'ORT sur Lombez

Périmètre défini à partir du zonage du PLU et de l'AVAP



Périmètre défini à partir des projets structurants à venir





SAVES 2030

PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

PREAMBULE

Un projet de territoire est une démarche prospective qui doit permettre d'envisager le futur du territoire en tenant compte des changements structurels ou locaux qui se profilent. Même s'il ne reçoit pas de contour légal, un projet de territoire est aujourd'hui rendu nécessaire au vu des besoins de cohérence et de lisibilité des différentes politiques publiques dans un monde local aux multiples acteurs. Ainsi, l'objectif est de créer un projet collectif, une feuille de route, autour duquel la politique publique locale sera structurée.

Ce projet de territoire constitue pour la Communauté de Communes du Savès une des premières démarches prospectives portant sur de multiples thématiques. Issue d'une réflexion de longue date, l'élaboration de ce premier projet de territoire a été accélérée par le dispositif « Petite Villes de Demain » et la volonté partagée de la Communauté de Communes du Savès, la commune de Lombez et de Samatan de travailler de manière étroite à la revitalisation des centre-bourgs.

Ainsi, dans cet exercice nouveau, réalisé dans un temps contraint par le dispositif « Petites Villes de Demain » - fin 2021 à l'automne 2022-, la communauté de communes s'est employée à essayer de construire un projet collectif et fédérateur à horizon 2030 puisqu'un projet de territoire n'est pas une simple démarche visant à planifier l'action des collectivités, mais une démarche plus globale dont l'objectif est de créer une synergie entre tous les acteurs d'un territoire - ceux qui vivent et le font vivre – et valoriser ou faire émerger des actions concrètes pouvant être menées par chacun de ces derniers.

Le présent document retranscrit la démarche d'élaboration collective du projet territorial du Savès, les ambitions et la stratégie de ce dernier à horizon 2030 ainsi que sa déclinaison opérationnelle durant les 5 prochaines années.

SOMMAIRE

Projet de territoire, une démarche collective	4
Méthodologie d'élaboration	5
Rappel des principaux défis du territoire	8
Savès 2030, un projet commun avant tout.....	10
Stratégie et objectifs du projet de territoire.....	12
1. Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie.....	13
2. Un territoire dynamique, à la recherche constante d'équilibre, autant internes qu'externes, pour assurer la vitalité économique du territoire	15
3. Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique et l'accueil de nouvelle population	17
Prisme : Accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements	19
Prisme : Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique	19
Résumé de la stratégie du projet de territoire	20
Pilotage et animation du projet de territoire.....	21
Suivi et évaluation du projet de territoire	22
Annexe 1 – Tableau des indicateurs et objectifs.....	23
Annexe 2 – Diagnostic territorial du Savès	

Projet de territoire, une démarche collective

Un projet de territoire c'est se poser collectivement « quel futur voulons-nous pour notre territoire ? ». A l'échelle intercommunale, cela concerne de nombreux domaines qui impactent notre vie quotidienne : logement, mobilité, services, santé, loisirs, culture, économie, etc. A ce titre, les élus du Savès ont exprimé leur volonté de construire cette démarche de manière participative et concertée avec les habitants (citoyens, associations, entreprises, etc.)

Dans cet exercice nouveau pour le Savès, conjuguant démocratie participative et représentative, la communauté de communes a essayé tout au long de la démarche de trouver un équilibre afin de s'assurer :

- Qu'il y ait un intérêt d'associer la population, au-delà d'une simple consultation, par exemple pour faire émerger de nouvelles initiatives
- De la cohérence entre la perception des élus et les besoins des habitants

- De la capacité des habitants à contribuer librement à la démarche afin de ne pas être une caution à des orientations déjà prises
- De l'utilité de participer pour les habitants, tant de manière individuelle que collective, à ce projet de territoire devant aussi répondre à un certain cadre

La co-construction de ce projet de territoire avec les habitants a revêtu plusieurs formes afin de pouvoir recueillir de la manière la plus exhaustive possible l'avis et les propositions de la population : ateliers de co-constructions, enquêtes en ligne, mail dédié pour recueillir les contributions.

Naturellement, cette démarche peut présenter et présente certaines limites : calendrier contraint ne permettant pas une appropriation fine et un approfondissement de certains sujets ; communication menée ayant pu passer à côté d'un certain public ; non-représentativité des personnes ayant participé et contribué. Pour autant la Communauté de Communes du Savès a essayé de mettre tous les moyens en œuvre de réussir au mieux cette démarche.

Démocratie représentative

*Garant de l'intérêt général
Doit rendre des comptes
Est responsable*



Démocratie participative

*Légitime par sa démarche
citoyenne et dans ses capacités
à mettre en œuvre des projets*

Equilibre entre démocratie participative et représentative

Méthodologie d'élaboration

Définitions

Pour la suite du document, il est important de définir les termes qui seront utilisés. Notamment, le mot « défi » sera préféré à « enjeu » qui peut porter à confusion.

Défi : Action d'affronter une chose. Incitation à la réalisation d'une chose difficile. Réponse à une situation

Stratégie : Art de coordonner des actions, de manœuvrer habilement pour atteindre un but

Objectif : But à atteindre, résultat vers lequel tend une action

Le projet de territoire du Savès a été élaboré sur le principe d'un diagnostic partagé et prospectif, c'est-à-dire une montée collective en connaissance du territoire, débattue, enrichie ; permettant d'identifier les points forts (sur lesquels on s'appuiera) et faibles (que l'on essaiera de corriger) du territoire pour se projeter dans une vision commune de l'avenir (en 2030). Par la suite, ce projet collectif a été décliné de manière à construire une feuille de route opérationnelle, à mi-parcours (2026), avec des actions concrètes à mettre en place.

Un premier diagnostic territorial, portant sur une dizaine de « thématiques », et basé sur des données statistiques ou « données froides » a été élaboré en fin d'année 2021. Sur cette base, un atelier de co-construction avec la population a été organisé afin d'enrichir et de valider ce dernier. A l'issu de ce travail, le diagnostic a été approfondi et enrichi par des acteurs locaux (collectivités, office du tourisme, consulaires, etc.) et les atouts/points faibles du territoire ont été traduits en défis.

1^{er} atelier de co-construction du 24 janvier 2022 :

- Présentation du diagnostic territorial (données froides), validation et amendement
- Identification des points forts et points faibles du territoire par les habitants



Dans un second temps, un deuxième atelier de co-construction a été proposé à la population dans l'objectif de définir collectivement les ambitions que le territoire souhaite se donner à horizon 2030, ce à quoi il aspire ainsi que s'accorder sur les spécificités du Savès afin de capitaliser et valoriser ces ressources.

2^e atelier de co-construction du 14 mars 2022 :

- Réflexion collective sur les ambitions du territoire à horizon 2030
- Définition collective des spécificités et caractéristiques du Savès



Ainsi, la mise en perspective d'un diagnostic partagé du territoire avec les ambitions collectives à horizon 2030 a permis de construire une stratégie visant à concourir à atteindre ces ambitions. Cette dernière a été mise en perspective voire alimentée avec les démarches existantes que ce soit à l'échelle du Savès (Plan Climat, Convention Territoriale Globale) ou à une échelle plus large avec les projets de territoire existant (celui du PETR Pays Portes de Gascogne) ou de document cadres (SCoT de Gascogne, SRADDET de la Région Occitanie). Une fois établie, la stratégie a été présentée et amendée par les vice-présidents de la Communauté de Communes du Savès

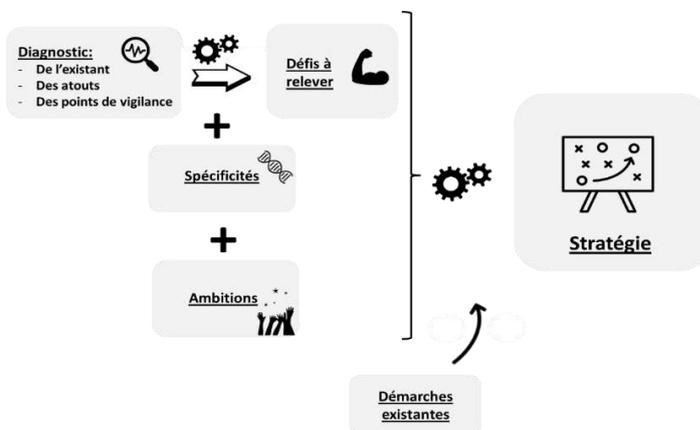


Schéma d'élaboration de la stratégie du projet de territoire

Dans la continuité de la démarche participative initiée, un troisième atelier de co-construction a été proposé à la population afin de présenter la stratégie construite à partir des travaux collectifs précédents, de l'enrichir et la valider. Ce troisième et dernier temps de réflexion collective a été mis à profit pour proposer à la population de prioriser les axes de travail du projet de territoire. Ce travail a permis d'alimenter la réflexion des élus dans la priorisation des actions à mener pour les années à venir.

3^e atelier de co-construction du 13 avril 2022 :

- Validation et priorisation du projet de territoire, construit grâce aux contributions des deux premiers ateliers de co-construction
- Identification des actions concrètes pouvant être menées à la fois par la communauté de communes, par les communes mais également par les associations, les entreprises ou encore les citoyens



Par ailleurs, l'élaboration du projet de territoire étant liée au dispositif « Petites Villes de Demain » et au projet de revitalisation des centre-bourgs de Lombez et Samatan, deux études ont été menées en parallèle au cours du premier semestre 2022 afin de disposer d'un diagnostic précis sur deux secteurs clés pour la revitalisation des territoires :

- Une étude approfondie de l'habitat sur l'ensemble des 32 communes du territoire avec un focus spécifique sur le centre-bourg de Lombez et Samatan. Les résultats de celle-ci devraient permettre, outre de disposer d'une connaissance fine du Savès et d'un projet politique de l'habitat, d'identifier les défis et les leviers indispensables au renforcement de l'accueil et l'attractivité des Bourgs-Centres du Savès.
- Un diagnostic sur le commerce de Lombez et Samatan afin de disposer d'un état des lieux du commerce local dans un contexte de sortie de crise Covid-19. Ce dernier servira la collectivité et au territoire à prioriser les actions qui pourront être menées.

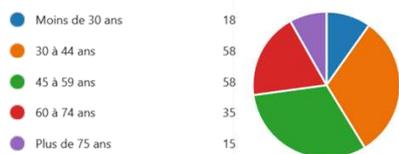
Ces deux études ont fait l'objet d'une consultation de la population afin de recueillir leur avis, leurs besoins, leur suggestions, etc. Cette consultation a pris la forme d'une enquête en ligne, relayée largement auprès des habitants, mais également de temps d'échanges avec les acteurs clés de l'immobilier pour l'étude habitat.

Une fois la stratégie validée par les participants du 3^e atelier, un travail de fond a été mené par la communauté de communes afin de construire un plan d'actions permettant de concourir à atteindre les objectifs du projet de territoire. Il s'agit alors de construire et planifier des actions concrètes pouvant être menées à la fois par la communauté de communes, par les communes mais également par les associations, les entreprises. Pour cela, des rencontres avec élus et acteurs du territoire (office du tourisme, collectivités, chambres consulaires, associations, etc.) ont été organisés.

Diagnostic sur le commerce de Lombez et Samatan :

- Enquête auprès des commerces et services du territoire, du 26 avril au 18 mai, 38 répondants.
- Enquête auprès des habitants du 26 avril au 18 mai, 206 répondants

Participation enquête habitants



Participation enquête commerçants



Etude approfondie de l'habitat sur le Savès :

- Enquête auprès des habitants du 16 mai au 10 juin, 80 répondants
- Concertation avec les professionnels de l'immobilier et acteurs de la filière : 22 participants





Planning d'élaboration du projet de territoire

Zoom sur la participation citoyenne

L'intérêt des participants aux ateliers pour la démarche



La participation aux ateliers de co-construction

Participation au 1^{er} atelier

- 50^{aine} personnes
- 12% de citoyens
- 37% d'élus
- 41% d'associations
- 10% entreprises/collectivités

Participation au 2^e atelier

- 32 personnes
- 28% de citoyens
- 38% d'élus
- 28% d'associations
- 6% entreprises/collectivités

Participation au 3^e atelier

- 18 personnes
- ~50% de citoyens
- ~30% d'élus
- ~20% d'associations, entreprises ou collectivités

On note une diminution de la mobilisation des participants. Celle-ci peut être liée à un manque de communication, à la période électorale (entre-deux tours) pour le 3^e atelier ou tout simplement à un désintérêt vis-à-vis de la démarche. Toutefois il est intéressant de noter que la quasi-totalité des participants du dernier atelier avaient déjà participé aux deux premiers temps de travail collectif.

Rappel des principaux défis du territoire

Le diagnostic territorial et partagé a permis d'identifier les principaux défis du Savès, tant structurels que locaux, synthétisés dans le tableau suivant.

NB : les défis sont classés par thématiques mais certains sont transversaux et concernent plusieurs domaines.

Thématiques	Défis
Démographie et population	Structurer le territoire autour des centralités pour maîtriser l'accueil de population et conserver le cadre de vie dans une logique de durabilité et transition écologique
	Préservation du cadre de vie du Savès, son caractère rural et l'équilibre bourgs-centres/villages (développement de projets structurants essentiellement sur les bourgs-centres avec un droit de développement pour les villages)
	Accompagnement du vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements
	Promotion de la mixité sociale pour limiter les déséquilibres territoriaux. Mettre en place une politique sociale prenant en compte les faibles revenus d'une partie de la population
	Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle
Démocratie participative	Favoriser la démocratie participative locale (redonner goût, rendre les citoyens acteurs du territoire)
Tissu économique	Maintien et diversification des emplois pour maintenir les populations dans les secteurs ruraux, notamment les petites entreprises et la profession agricole
	Pallier au manque de main d'œuvre
	Définition d'une stratégie économique locale et favoriser les synergies entre entreprises
	Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociale
	Veiller à la qualité paysagère et architecturale des locaux commerciaux et économiques (cohérence, transition visuelle entre les espaces, intégration des EnR)
	Accompagner la filière locale du bâtiment pour massifier la rénovation énergétique
Tourisme	Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire
Agriculture et agroalimentaire	S'appuyer sur les réseaux alimentaires alternatifs pour manger mieux et local / Structuration des filières de proximité
	Pérenniser la dynamique agricole et concilier le deux modèles agricoles émergents : modèle intensif et extensif (agroécologie, permaculture) avec l'accès difficile aux terres pour ce dernier modèle
	Valoriser les productions agricoles et fixer la valeur ajoutée sur le territoire
	Diversification des modes de commercialisation des productions agricoles
	Préserver la profession agricole, favoriser les synergies entre agriculteurs et collectivités pour développer une agriculture au service du territoire
	Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociale
	Anticiper au mieux l'avenir de la filière du foie gras
	Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
	Préservation du foncier agricole, naturel et forestier
	Adaptation des pratiques agricoles au changement climatique
Commerce	Favoriser l'adaptation et le développement des commerces
	Revitaliser les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès, maîtriser le développement des pôles commerciaux périphériques
	Maintenir l'offre commerciale et services de proximité dans les centres-villes à proximité des espaces fédérateurs
	Faciliter l'accessibilité aux commerces et services pour tous (+confort des déplacements et des séjours en centre-ville pour favoriser l'activité commerciale)
	Favoriser/Améliorer la connexion entre la Ramondère et le centre-bourg de Lombez
	Maintenir et développer les commerces ambulants et les marchés de plein vent, développer les synergies entre commerces

Thématiques	Défis
Espaces publics	Déployer la nature et la fraîcheur dans les espaces publics et centre-bourgs
	Confort des déplacements et des séjours en centre-ville
	Développer les itinéraires ou liaisons douces
Equipements et services (santé, loisirs, culture, sport)	Renforcer et diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour continuer de répondre aux besoins des habitants
	Favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé et rafraîchir les infrastructures de santé locales (maison de retraite, hôpital)
	Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)
	Revitaliser les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès
	Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements et l'activité locale
	Poursuite du maillage numérique du territoire
	Renforcer et pérenniser les services dédiés à la petite enfance et l'enfance
	Maintien et adaptation des services au public et des équipements de proximité, notamment sur Lombez et Samatan, au regard de la ruralité du territoire, du vieillissement de la population et du changement climatique
	Trouver l'équilibre entre le maintien des écoles rurales et le besoin de centralisation pour la pérennité et la qualité des services
	Education à l'environnement et au développement durable
Mobilité	Inclusion des enfants en situation spécifique
	Favoriser les alternatives à la voiture (promotion des modes doux)
	Encourager la pratique du vélo (relier les faubourgs entre eux et avec les centres-bourgs, Itinéraires sécurisés, signalisation, partage de la voie, stationnement, sensibilisation et promotion)
	Rendre l'offre de transport plus lisible et plus inclusive
	Encourager et créer les conditions favorables à l'intermodalité
	Changer les comportements vis-à-vis des déplacements de courte distance (moins de 5/10 kilomètres)
	Développer les liaisons en transport en commun avec Isle Jourdain et Toulouse
Organiser les circulations et le stationnement afin de replacer le piéton au cœur des centres-bourg	
Habitat	Développer les itinéraires ou liaisons douces (notamment le long de la Save)
	Adaptation des logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine
	Valoriser le patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des bourgs ou des bâtisses agricoles
	Favoriser la rénovation énergétique des logements
Paysages et énergie	Accompagner les particuliers à la rénovation énergétique de qualité
	Déployer la nature et la fraîcheur dans les centres-bourgs et les espaces publics
	Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
	Préservation des espaces agricole, naturel et forestier
	Réduire la consommation d'énergie et notamment dans le secteur résidentiel et transport
	Réduire les émissions de GES et notamment dans le secteur agriculture et transport
	Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère et sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine
	Diminuer l'artificialisation, développer les trames vertes et bleues et les critères environnementaux dans l'aménagement du territoire
Gérer la ressource en eau	
Transversal	Renforcer l'accessibilité numérique
	Réduction des déchets et optimisation de leur valorisation
	Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les projets (production d'EnR, sauvegarde de la biodiversité et de l'eau, consommation d'espace)

Savès 2030, un projet commun avant tout

Le Savès, terre d'accueil et rurale, se caractérise par un endroit au cadre de vie privilégié, où il fait bien vivre. Les habitants le définissent d'ailleurs comme un lieu de vie tranquille, convivial et disposant d'une richesse associative et culturelle qui fait le charme de cette vie à la campagne.

S'il ne fait aucun doute que l'attractivité du Savès a été liée à la proximité avec la ville rose ces dernières années – d'aucun qualifient même le Savès de « jardin de la métropole toulousaine » - il y a fort à parier que le cadre de vie que propose le territoire aujourd'hui, à la sortie d'une pandémie, soit déjà le **nouveau facteur d'attractivité du territoire**

Naturellement, c'est autour de ce cadre de vie que le territoire de la communauté de communes (élus, citoyens et associations) souhaite définir un projet commun visant à le préserver et à valoriser le **Savès comme un terre d'accueil rurale où il fait bon vivre ensemble**. Cette finalité constitue un levier pour l'ancrage des populations voire des entreprises mais peut également devenir une menace si l'accueil de population et l'aménagement du territoire n'est pas maîtrisé.

Il s'agit alors de trouver un équilibre. D'abord un équilibre entre ruralité et proximité du bassin toulousain afin de devenir un territoire qui ne soit :

- Ni une cité-dortoir, à l'instar de la périphérie de la banlieue toulousaine
- Ni un musée, un territoire vieillissant ne souhaitant pas évoluer
- Ni un territoire contribuant au déclin de la nature
- Ni un territoire replié sur lui, vivant en autarcie

Equilibre ensuite à l'intérieur même du territoire entre les deux communes centres complémentaires et les trente autres communes périphériques. Cet équilibre est à la fois une richesse et une particularité du Savès où les deux centralités entretiennent des relations gagnant-gagnant avec l'ensemble des autres communes.

Le territoire souhaite également construire un projet dans un cadre anticipant toujours les besoins et les évolutions afin d'assurer la résilience et la pérennité du territoire. A ce titre, les transitions (sociétales, écologiques, etc.) ne sont plus une orientation d'un projet à proprement parler mais plutôt un prisme intégré dans le développement du territoire qui en découle. Ce changement de modèle, où les transitions **n'apparaissent plus comme une volonté politique** mais plutôt comme une vision systémique laisse place à un développement cohérent, solidaire et innovant.

A travers ce projet collectif, les élus et citoyens du territoire ambitionnent à horizon 2030 de :

- Garantir un cadre de vie agréable
- Offrir un avenir aux jeunes sur le territoire
- Répondre aux attentes du changement climatique
- Développer une agriculture au service de son territoire

Pour y parvenir, le projet de territoire s'articule autour de 3 principes :

- Renforcement des centralités, dans une logique de gestion économe de l'espace, de rationalisation des déplacements et de recentrage des commerces, services et équipements structurants autour des espaces fédérateurs
- Droit au développement des villages ruraux, dans un esprit de cohésion, de solidarité et de cohérence
- Renforcement de la démocratie participative locale, afin d'œuvrer pour un projet partagé tout au long de la démarche et mieux répondre aux besoins

En résumé, le projet de territoire du Savès se donne pour ambition pour 2030 de préserver le cadre de vie face aux évolutions et défis à venir. On peut d'ailleurs définir le cadre de vie du Savès comme étant l'intersection de trois caractéristiques :

- La qualité de vie
- La ruralité
- L'équilibre et la vitalité

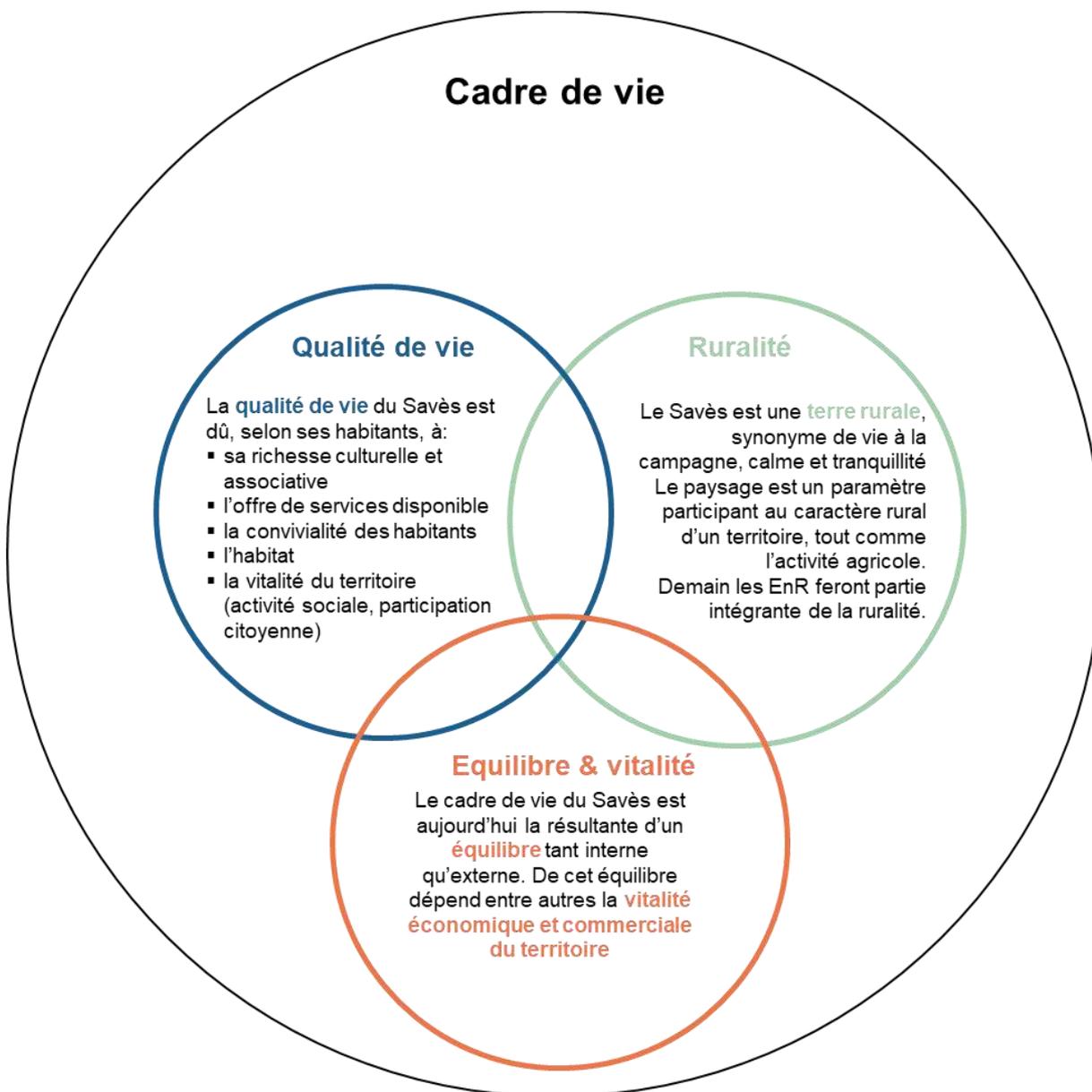
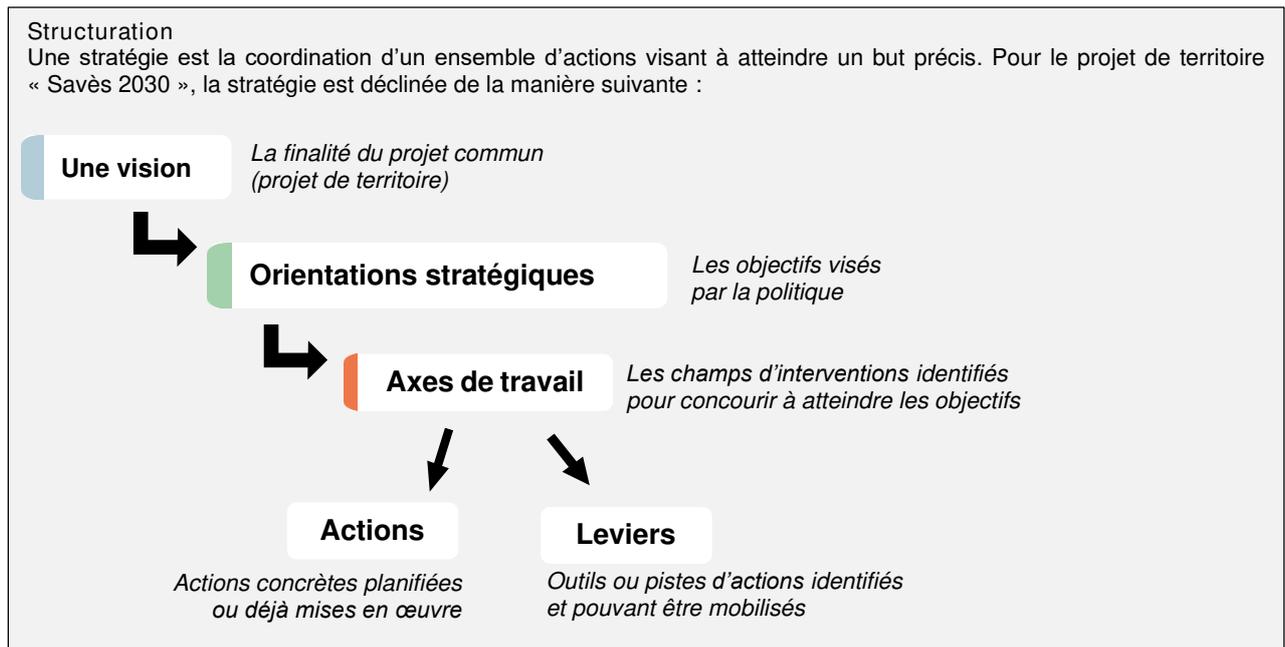


Schéma de principe définissant le cadre de vie du Savès

Stratégie et objectifs du projet de territoire



Pour traduire les ambitions portées par le Savès à l’horizon 2030 et faire face aux défis identifiés avec le diagnostic territorial, le projet de territoire se décline en 3 grandes orientations et comporte 2 prismes par lesquels le développement et l’aménagement du territoire devront être systématiquement pensés. Pour chaque orientation du projet de territoire, plusieurs axes de travail ont été identifiés. Ces derniers peuvent être assimilés à des thématiques, des domaines d’interventions dans lesquels des actions seront menées afin de concourir à « préserver le cadre de vie du Savès face aux évolutions et défis à venir ».

Derrière ces 3 orientations stratégiques se cachent en réalité plusieurs objectifs correspondant aux ambitions que souhaite se fixer le territoire ; certains de ces objectifs peuvent et doivent être quantifiés afin de pouvoir évaluer la pertinence et l’impact de la politique locale qui sera déployée.



Stratégie du projet de territoire du Savès

1. Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie

Le territoire du Savès se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'une identité forte et d'un cadre de vie attrayant et préservé. Les habitants du Savès définissent d'ailleurs leur qualité de vie comme étant la résultante de la richesse culturelle et associative du territoire, de son offre de services, de la convivialité et de son environnement.

Elus et habitants du territoire souhaitent ainsi renforcer, développer ou adapter ces spécificités face notamment au dérèglement climatique, à l'érosion de la biodiversité, au vieillissement de la population ou encore à la numérisation.

1.1. Renforcer et diversifier l'offre de services aux publics de proximité pour continuer de répondre aux besoins des habitants (santé, enseignement, petite enfance, etc.)

- Rénovation des infrastructures supports de services publics au fil du temps
- Anticiper et trouver des réponses pour maintenir la qualité de l'offre face au renouvellement de personnel de santé (médecins généraliste notamment), à la vague de départ à la retraite d'assistantes maternelles, à l'équilibre entre le maintien des écoles rurales et le besoin de centralisation, etc.
- Proposer les conditions favorables pour favoriser l'accueil de professionnels de santé et mener des actions de prévention afin de limiter le recours aux infrastructures et professionnels de santé
- Continuer à proposer un service d'éducation et de petite enfance de qualité : rénovation de l'école de Samatan, projet « grandir dehors », projet « Accueillir handi'férence », jardin d'enfants, création d'une crèche intercommunale, etc.
- L'action du territoire devra perdurer et être constamment questionnée pour anticiper au mieux les besoins du territoire et les nécessaires évolutions (déploiement de la fibre, développement de service itinérants, guichet de la rénovation, etc.)

1.2. Renforcer et diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour continuer de répondre aux besoins des habitants

- Rénover les équipements vieillissants pour continuer d'offrir des bonnes conditions aux habitants et satisfaire les nouveaux besoins tout en diminuant l'impact environnemental de leur fonctionnement et le coût pour les collectivités.

- Hormis les infrastructures, les collectivités n'ont que peu de leviers pour favoriser et pérenniser la dynamique associative
- L'essoufflement et le non-renouvellement des bénévoles est un défi majeur et structurel accéléré par la pandémie ; la coordination, la promotion ou encore l'animation du tissu associatif par les collectivités peuvent être des leviers qui pourrait permettre de répondre en partie à ce défi.

1.3. Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements, l'activité locale et sensibiliser les habitants aux nécessaires évolutions

- Renforcer l'offre d'équipements et de services, de culture, loisirs ou de sport serait vain si celle-ci n'est pas connue des usagers et habitants.
- Un véritable travail de fond doit être engagée, en collaboration avec la population notamment, pour apporter de la lisibilité et de la visibilité tant sur l'offre culturelle/ associative que sur les services et équipements. Ce faisant, les habitants pourront prendre plus facilement part à la vie locale.
- La communication devra être menée de pair avec des actions de sensibilisation pour accompagner les nécessaires changement sociétaux et individuels.

1.4. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique

- L'habitat est un sujet transversal et essentiel pour un territoire puisqu'il est à l'intersection de divers défis : attractivité, transition écologique, emploi, précarité, etc.
- Sur le Savès, il n'existe aucun outil opérationnel en vigueur (ex : PLH, OPAH), ni de diagnostic solide et récent sur le domaine de l'habitat. C'est pourquoi les élus communautaires ont engagé en 2022 un étude approfondie sur le sujet.
- Les résultats de cette étude permettront de disposer d'un projet politique de l'habitat au regard de la transition écologique, des orientations définies par le SCoT ou la loi Climat & Résilience

- A l'issue de cette étude, le territoire devrait mettre en œuvre une Opération de Revitalisation de Territoire et disposer d'un programme d'actions opérationnel en faveur de l'habitat.

1.5. Favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment et faciliter l'accessibilité aux commerces et services pour tous

- L'évolution des modes de déplacement des personnes passera par l'évolution du modèle d'urbanisation actuel mais pas seulement.
- Il s'agira aussi d'étudier et de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour proposer des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture individuelle dans un territoire rural :
 - développement des transports en commun et leur articulation avec les gares ;
 - développement des déplacements doux à travers des infrastructures dédiées, de la signalisation et le partage de la route ;
 - création de nouveaux services à la mobilité tel que des points d'échanges multimodaux, co-voiturage, les véhicules partagés, etc.
- Le territoire sera dépendant et devra travailler en étroite relation avec la Région, nouvellement compétente en matière de mobilité.
- Le développement de véhicules à motorisation alternative (électrique, hybride, GNV) constitue également un levier possible pour parvenir à cet objectif mais reste une solution de court terme.

1.6. Rendre les habitants (et notamment les jeunes) acteurs du territoire

- Renouer la confiance entre l'action publique locale (les élus) et les citoyens dans un contexte où la démocratie représentative est de plus en plus rejetée ou du moins délaissée.
- A l'image de l'élaboration du projet de territoire, la dynamique locale en faveur de la démocratie participative doit perdurer.
- Les collectivités devront sans cesse s'interroger pour essayer de trouver le bon équilibre entre démocratie représentative et participative et essayer d'aller chercher le public qui ne s'exprime ou ne participe généralement pas.

- En particulier, le territoire devra construire une confiance et un espace de dialogue avec les jeunes avec qui la fracture peut-être plus importante et qui vivront demain le territoire.

1.7. Moins produire et mieux traiter les déchets

- Passer d'un modèle économique linéaire vers un modèle circulaire.
- Le territoire sera dépendant et devra travailler en étroite relation avec le SICTOM et Trigone, compétent en la matière. Il poursuivra sa collaboration avec Savès Climat pour proposer des solutions concrètes (composteurs, jardins partagés, etc.)
- Accélérer et rendre plus ambitieuse la politique de gestion des déchets de la communauté de communes et Trigone :
 - réduire au maximum les déchets à la source ;
 - poursuivre le développement du recyclage ;
 - lutte contre le gaspillage alimentaire



Les objectifs chiffrés

- Maintenir un niveau d'équipements de 46 pour 1000 habitants à horizon 2026
 - Rénover 5 équipements publics
 - Conserver 14 équipements d'enseignement
 - Renforcer les équipements dédiés à la petite enfance : passer de 3 à 5
- Maintenir et renforcer l'offre de santé :
 - 11 médecins généralistes sur le territoire en 2026 contre 10 en 2020
 - Maintenir les 3 pharmacies sur le territoire en 2026
- Maintenir et renforcer l'offre en assistantes maternelles d'ici 2026 : ~ 50
- Résorber la vacance des logements : 300 logements vacants restant en 2027
- Développer le parc de logement sociaux et la mixité territoriale (porter l'offre à 175 logements dont 85% sur les polarités)
- Réduire le nombre de trajet domicile-travail réalisé en voiture à 84% en 2027
- Disposer de 5 aires de covoiturage, 10 abris vélos et 1 pôle multimodal en 2026

2. Un territoire dynamique, à la recherche constante d'équilibre, autant internes qu'externes, pour assurer la vitalité économique du territoire

La richesse du territoire et sa position géographique (proximité avec Toulouse et l'Isle-Jourdain) constitue un levier pour l'ancrage des populations voire des entreprises.

Dernièrement, les évolutions des aspirations et mode de vies liées à la pandémie laissent présager un certain nombre d'opportunités mais également de menaces sur le Savès. C'est pourquoi, le territoire a souhaité porter un projet prospectif, visant tirer parti de sa situation pour maintenir et diversifier la vitalité économique locale tout en maîtrisant l'accueil de population et l'aménagement du territoire.

Pour ce faire, il s'agira alors d'anticiper au mieux les évolutions et de rechercher constamment l'équilibre entre ruralité et proximité du bassin toulousain d'une part, et entre les polarités (Lombez & Samatan) et les communes rurales du Savès d'autre part.

2.1. Maintenir et diversifier les emplois et entreprises

- Conscient que l'attractivité et l'activité économique de ces dernières années est fortement liée à l'attractivité démographique, le territoire souhaite agir afin de concilier activité économique et développement maîtrisé.
- Poursuivre la requalification des ZAE du territoire afin d'en améliorer l'attractivité, l'insertion urbaine et paysagère. Intégrer la mobilité de demain dans cette requalification et limiter les espaces imperméabilisés
- L'influence des collectivités locales sur le secteur économique restent limitées. La mise en place d'une stratégie économique et la recherche de complémentarité des entreprises et de mutualisation à l'échelle d'une zone semble indispensable mais ne suffira probablement pas à faire face aux défis locaux et/ou structurels à venir : renouvellement et pérennisation des entreprises, transition numérique et écologique, manque de main d'œuvre, etc.
- C'est pourquoi le territoire devra développer des coopérations avec les territoires voisins et les acteurs ressources (consulaires, Région Occitanie, Gers développement, pôle emploi, Initiative Gers, etc.).

- Le maintien et la diversification des emplois passera également par l'évolution et l'adaptation de ceux-ci aux enjeux climatiques. La valorisation des entreprises vertueuses, l'accompagnement à la formation pourront permettre ou du moins encourager cette nécessaire adaptation.
- Pour parvenir à atteindre les ambitions que s'est fixé le territoire en matière de rénovation énergétique, l'accompagnement de la filière du bâtiment pour massifier la rénovation sera indispensable (formation, recrutement, valorisation des métiers, etc.)

2.2. Revitaliser et verdir les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès

- Renforcer la vitalité des centres-bourgs dans une logique de changement de modèle d'urbanisation et de rationalisation des déplacements.
- La reconquête du centre-ville s'articule autour d'un triptyque :
 - renouvellement du bâti en tenant compte du vieillissement de la population, de l'urgence climatique et du caractère patrimonial ;
 - recentrage des commerces et équipements structurants autour des espaces fédérateurs ;
 - accès pour tous au centre-ville et confort des déplacements.
- Pour favoriser l'acceptation de ce changement de modèle, les centre-bourgs doivent être très qualitatifs. Ils doivent offrir des espaces publics attractifs, redéployant nature et espaces verts afin notamment de s'adapter au changement climatique.
- Cet objectif passera par la structuration d'un projet global de revitalisation à l'échelle de Lombez et Samatan, adapté à chaque centre-bourg et pensé de manière partagée à l'échelle intercommunale, via la mise en place notamment d'une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

2.3. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces

- Les commerces sont, notamment pour les villages ruraux, supports de la vie locale et facteur d'attractivité et de tourisme. Il s'agit ainsi d'un des piliers de la vitalité d'un territoire.

- Bien que le pôle commercial Lombez/Samatan du territoire permette de répondre aux besoins de la vie courante des habitants, beaucoup d'entre eux ferment et/ou délaissent le centre-bourg des villages au profit des zones artisanales. D'autres n'ont pas su s'adapter à la transition numérique ou à l'évolution des comportements d'achat tandis que certains n'ont pas survécu à la crise liée au covid.
- Face à ces défis, le territoire souhaite se mobiliser et accompagner les commerces existant à faire face à ces évolutions, redynamiser les marchés locaux, favoriser l'accès aux commerces, recentrer ceux-ci dans un périmètre restreint ou encore développer les circuits-courts.
- La revitalisation des commerces, en centre-bourgs notamment, passera également par une réelle synergie entre commerçants et entre commerçants et collectivité. Tous deux appartiennent à un même biotope dans lequel l'action de chacun doit être pensée selon un modèle gagnant-gagnant

2.4. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire

- Valoriser le patrimoine local et développer une offre touristique affirmée autour : architectural, environnemental, gastronomique
- Sensibiliser les acteurs touristiques dans chaque commune sur les défis énergétiques et les accompagner dans leur évolution (recherche d'écolabels, etc.)
- Développer des alternatives à la voiture pour accueillir les touristes

2.5. Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

- En tant que chef d'orchestre de la transition énergétique et écologique, les collectivités se doivent de montrer l'exemple dans leur champ d'action et compétences, notamment :
 - Patrimoine bâti et non bâti
 - Développement maîtrisé des énergies renouvelables
 - Sensibilisation et mobilisation des habitants et agents des collectivités
- Cela sera possible et efficient avec une sensibilisation et acculturation des élus en amont, une évolution du fonctionnement

des collectivités et de l'exercice de leur compétences et la promotion voir le cadrage d'un développement cohérent et maîtrisé

- Des outils comme le Plan Climat (PCAET), le Contrat d'Objectif Territorial (COT) faciliteront l'engagement des collectivités dans cet objectif d'exemplarité

2.6. Renforcer l'accessibilité numérique

- Poursuivre le développement de la fibre, au-delà des polarités et pallier aux dernières zones blanches concernant le réseau téléphonique afin de ne pas devenir un territoire vieillissant et répondre aux attentes des habitants et entreprises
- Pour ce faire, une étroite collaboration avec Gers Numérique devra être mise en place



Les objectifs chiffrés

- Maintenir et diversifier les emplois et entreprises
 - Diminuer le taux de chômage à 6% en 2026
 - Porter à 2 957 le nombre d'emplois en 2026
 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie économique locale
- Revitaliser les centres-bourgs et pérenniser les commerces :
 - Maintenir 45 commerces sur le Savès en 2026 et leur concentration sur les polarités (90%)
 - Maintenir 20 commerces alimentaire de proximité et développer les réseaux alternatifs
 - Maintenir les 2 marchés annuels existants
 - Maintenir et pérenniser une association de commerçants
- Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès :
 - Porter à 4 800 le nombre de visiteurs annuels de l'OT
 - Développer les hébergements : 55 en 2026
- Exemplarité des collectivités :
 - 32 communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit en 2026
 - 1 projet d'ombrière PV en service sur le domaine public en 2026

3. Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité et l'accueil de nouvelle population

Le cadre de vie du Savès est intrinsèquement lié à son caractère rural qui se caractérise par ses paysages vallonnés, des vastes collines cultivées et une faible densité de population.

Cette vie à la campagne que propose la Savès, aux portes de la métropole, est aujourd'hui menacée par de multiples facteurs et notamment le changement climatique, l'urbanisation et l'exode rurale.

Ainsi, afin de préserver sa ruralité, support du cadre de vie, le Savès souhaite être maître de son développement et réussir à se transformer assez rapidement pour s'adapter au réchauffement climatique.

3.1. Préserver et soutenir l'évolution de l'agriculture (profession, préservation foncier, commercialisation, alimentation)

- Réussir le défi du renouvellement des exploitations afin de préserver la profession et conserver des exploitations à « taille humaine ». Une étroite collaboration entre le territoire et la filière sera indispensable. Il s'agira de valoriser la filière, trouver de nouveaux débouchés et de trouver des solutions pour permettre de concilier les contraintes du métier avec les attentes des jeunes d'aujourd'hui.
- Préserver le foncier agricole, naturel et forestier va de pair avec la préservation de la profession et s'inscrit également dans une logique de lutte contre la chute de la biodiversité
- Prendre en compte et concilier les nouveaux modèles agricoles intensifs avec le modèle actuel
- Renouer le dialogue et renforcer les liens entre agriculteurs et habitants dans une logique de bien vivre ensemble
- Il s'agira aussi d'adapter les pratiques agricole au dérèglement climatique, la diminution de la ressource en eau et au climat de demain (cultures, pratiques et séquestration carbone, etc.)
- Développer et structurer les circuits-courts de proximité (production, transformation, distribution et consommation) pour manger mieux et local

- Développer l'intégration de produits locaux dans la restauration collective et faciliter l'accès à ces produits aux habitants et aux touristes.
- Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociétale
- Accompagner les agriculteurs à travers de l'information et la formation

3.2. Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie

- Intégrer et/ou renforcer les composantes écologiques et environnementales (TVB, artificialisation) dans les documents d'urbanisme et organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitée
- Valoriser et rénover les bâtisses agricoles
- Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts
- Redéployer des linéaires de haies, notamment le long des routes ou entre espaces urbanisées et agricoles pour favoriser le retour de la biodiversité, séquestrer du carbone et limiter les effets d'écoulement de boue voire éboulement. En parallèle, trouver des solutions de valorisation (économie compensation carbone) et de débouché pour cette nouvelle ressource (plaquettes bois pour aménagement paysager ou chauffage)

3.3. Gérer durablement la ressource en eau

- Intégrer, renforcer voire imposer la récupération d'eau de pluie dans les documents d'urbanisme ou règlements de ZAE et faciliter leur réutilisation
- Développer la récupération d'eau et de stockage, notamment dans l'habitat en sensibilisant aux risques liés à la prolifération des moustiques
- Promouvoir les économies d'eau voire réglementer les usages tant vers le public agricole, professionnel ou particulier
- Améliorer les systèmes existants afin de limiter les pertes et/ou le gaspillage

3.4. Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine

- Avec la transition écologique et énergétique, le paysage sera amené à évoluer : on passera d'un modèle centralisé à un modèle décentralisé où les centrales de production se développeront un peu partout sur les territoires (photovoltaïques, unités de méthanisation, hydrogène, etc.) ;
- Le développement des énergies renouvelables (EnR) doit alors se faire de manière maîtrisée pour préserver la qualité paysagère et patrimoniale du territoire. Des outils existent pour ce faire comme le schéma de développement des EnR. Au préalable, la formation et la sensibilisation des élus est indispensable
- Le développement des EnR ne se fera qu'avec le soutien des habitants. Pour renforcer l'acceptabilité des projets, ceux-ci doivent être pensés le plus en amont possible avec les élus et les habitants. Cela peut aussi passer par des projets portés par des citoyens et/ou collectivités (voire mixte) afin de sensibiliser, garder la main sur les projets et maximiser les retombées locales
- Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels déjà urbanisés et à proximité des réseaux : toitures et parkings pour le PV
- La réflexion autour du développement des EnR doit être pensée à l'échelle intercommunale voir au-delà dans une logique de cohérence et solidarité. Dans cet exercice, des structures comme le SCoT, le SDEG, l'AREC ou la chambre d'agriculture devront être associés et pourront être de vrais partenaires

3.5. Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)

- Le cadre de vie et la ruralité du Savès est en partie liée avec son patrimoine culturel
- Ce patrimoine est complexe et multiple, mais des éléments principaux peuvent revêtir un caractère identitaire fort comme le foie, gras, le rugby ou encore l'occitan

- Dès lors, il s'agit de préserver, transmettre et valoriser ces derniers à travers par exemple :
 - l'ouverture d'une classe Occitan dès le primaire afin de pouvoir bénéficier d'un parcours Occitan tout au long de la scolarité (de l'école au lycée)
 - l'anticipation de l'évolution de la filière du foie gras et la transmission du savoir-faire local
 - la promotion du rugby afin notamment de maintenir les effectifs, tant en termes de bénévoles que de sportifs



Les objectifs chiffrés

- Préserver le caractère rural :
 - Ne pas dépasser 10 419 hab en 2026
 - 60% de la population habitant sur les polarités en 2026
- Préserver et accompagner l'évolution de la profession agricole :
 - Maintenir 339 exploitations agricoles en 2026
 - Artificialisation maximale de 54 ha entre 2016 et 2026
- Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
 - Porter à 842 ha la surface de forêt
 - Planter 3km de haies/an par les collectivités en 2026
- Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine :
 - Porter à 32% la part de production d'EnR / consommation d'énergie en 2030

Prisme : Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique

Les objectifs chiffrés



- Réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2015 :
 - Globales : -34%
 - Industrie : -41%
 - Tertiaire : -44%
 - Résidentiel : -39%
 - Agriculture : -32%
 - Transport : -33%
 - Construction : -41%
 - Déchets : -29%

- Réduction de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2015 :
 - Globales : -19%
 - Industrie : -45%
 - Tertiaire : -3%
 - Résidentiel : -8%
 - Agriculture : -14%
 - Transport : -34%

Prisme : Accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements

Les objectifs chiffrés



- Maintenir l'offre de service existant : 1 hôpital de proximité, service de portage de repas, service à domicile

- Part des 0 à 30 ans en 2026 : 33% contre 29% en 2018

La stratégie du projet de territoire sera ensuite **déclinée en un programme d'actions**. Ce dernier a pour objectif de rendre possible la mise en œuvre des leviers identifiés à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario retenu. Il est important de noter que ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

Toujours dans une logique de démocratie participative et afin d'alimenter la réflexion des élus dans la priorisation des actions à mener pour les années à venir, la communauté de communes du Savès a proposé aux participants du 3^e atelier de co-construction de prioriser les axes de travail du projet de territoire. Chaque participant pouvait choisir jusqu'à 5 axes de travail prioritaires sur les 19 identifiés lors de cet atelier.

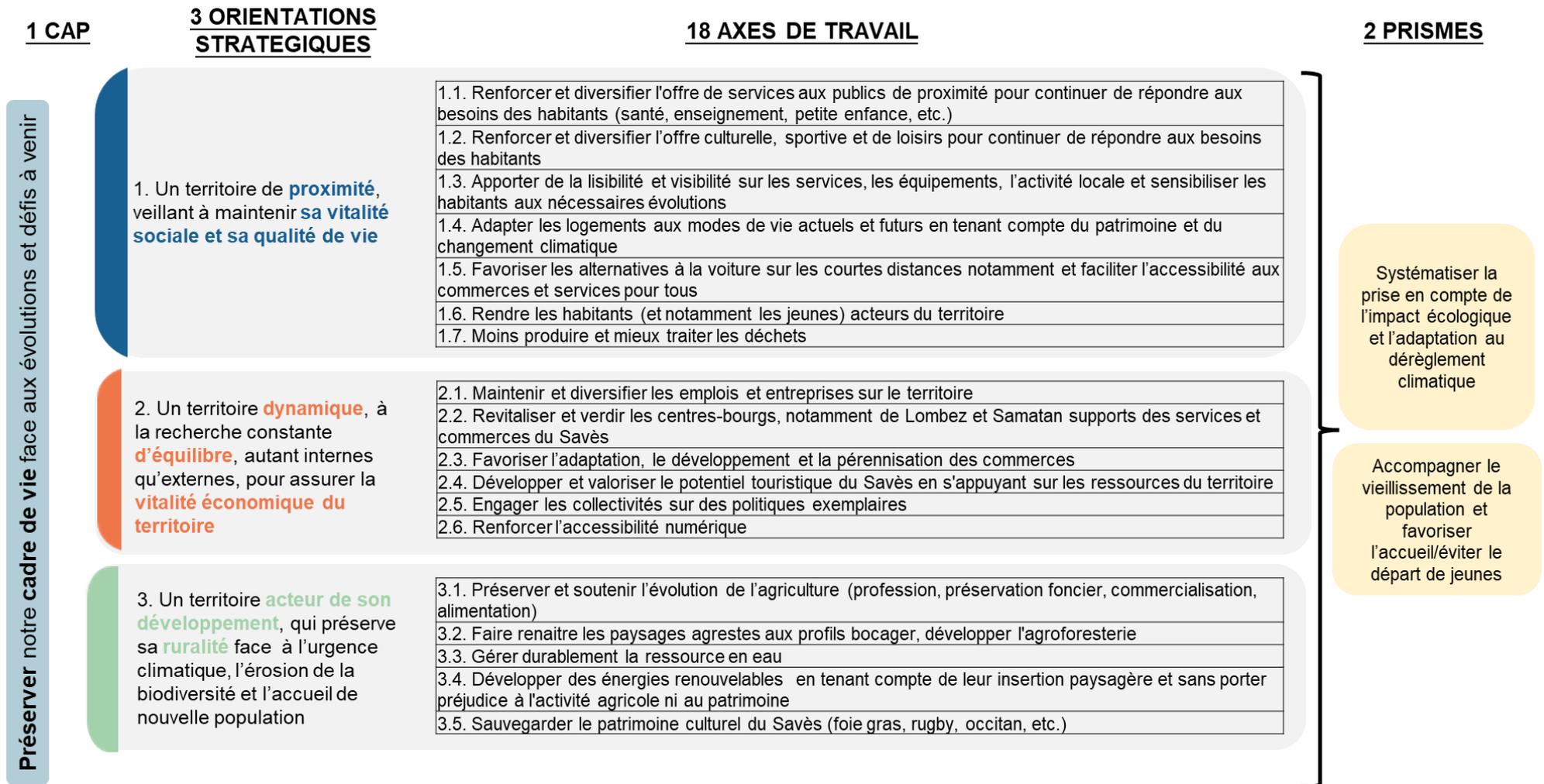
Les personnes présentes ont ainsi jugé prioritaires les champs d'intervention suivants :

- Rendre les habitants (et notamment les jeunes) acteurs du territoire
- Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
- Soutenir l'évolution de l'agriculture
- Favoriser les synergies entre agriculteurs et collectivités pour développer une agriculture au service du territoire et créer du lien avec les habitants
- Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique
- Gérer durablement la ressource en eau

Une fois la stratégie du projet de territoire adoptée (fin 2022) il sera également demandé à chaque Mairie et conseiller communautaire de prioriser 5 axes de travail sur les 18 retenus et identifiés afin d'établir un véritable projet politique et de concentrer les moyens à déployer. Cette priorisation sera mise en perspective avec celle de la population.



Résumé de la stratégie du projet de territoire



Stratégie détaillée du projet de territoire du Savès

Pilotage et animation du projet de territoire

Animation

En tant que document de planification, un projet de territoire nécessite des moyens afin de pouvoir vivre, mobiliser et passer à la phase opérationnelle.

La communauté des communes du Savès, à l'initiative de la démarche, sera en charge de **l'animation**, de la coordination. Ce faisant, l'action du territoire pourra être centralisée pour alimenter la démarche mais surtout elle pourra être constamment questionnée afin de savoir si elle est en accord avec le projet collectif que s'est fixé le Savès. Par ailleurs, la communauté de communes sera également en charge de la mise **en œuvre des actions** entrant dans son champ **d'intervention**.

En effet, pour rappel, un projet de territoire n'est pas simplement une démarche visant à planifier l'action des collectivités, mais une démarche plus globale dont l'objectif est de planifier l'action de l'ensemble des acteurs d'un territoire, de créer une synergie entre ces derniers (citoyens, entreprises, associations, collectivités, etc.), valoriser ou faire émerger des actions concrètes pouvant être portées par chacun de ces derniers.

Ainsi, les opérations, projets ou actions portées par les acteurs du territoire et contribuant à atteindre les objectifs fixés par ce projet collectif peuvent être intégrées dans le programme **d'actions**. Chaque maître d'ouvrage reste pilote et libre de son action.

La communauté des communes du Savès sera également en charge de suivre et évaluer les **actions mises en œuvre dans le cadre du** projet de territoire, qu'il s'agisse des actions qu'elle porte ou des actions portées par les acteurs du territoire, dans la mesure où ceux-ci communiquent les éléments nécessaires à leur évaluation.

Pilotage

La communauté des communes du Savès est en charge du pilotage du projet de territoire. Le **conseil communautaire reste l'organe** délibératif validant les orientations.

Ceci étant, à l'image de son élaboration, le pilotage et le suivi du projet de territoire conciliera démocratie participative et représentative. Dans cette optique, un comité de suivi hybride, ouvert à tous (comme les ateliers de co-construction) sera organisé au moins une fois par an pour recueillir leur vision de la dynamique engagée, de ses résultats mais également pour discuter des perspectives ou évolutions du programme d'actions.

En parallèle et en amont de chaque comité de suivi, des comités techniques réunissant les porteurs des actions et experts, ouverts aux élus voire aux citoyens, pourront être organisés afin de mener de manière plus approfondie un bilan des actions et des réflexions sur leurs évolutions et les perspectives.

Dans un souci d'efficacité, il sera nécessaire de nommer et d'identifier tout au long de la démarche :

- Un **binôme d'élu(e) référent(e)** du projet de territoire au sein de la communauté de communes en charge d'animer et faire vivre la démarche
- Un référent et animateur de la démarche au sein de la communauté de communes

Au lancement de la démarche, le chef de projet Petites Villes de Demain de la communauté de communes du Savès est identifié comme référent du projet de territoire. Il est ainsi en charge d'assurer l'animation et la mobilisation autour de celui-ci, ainsi que son suivi et son évaluation.

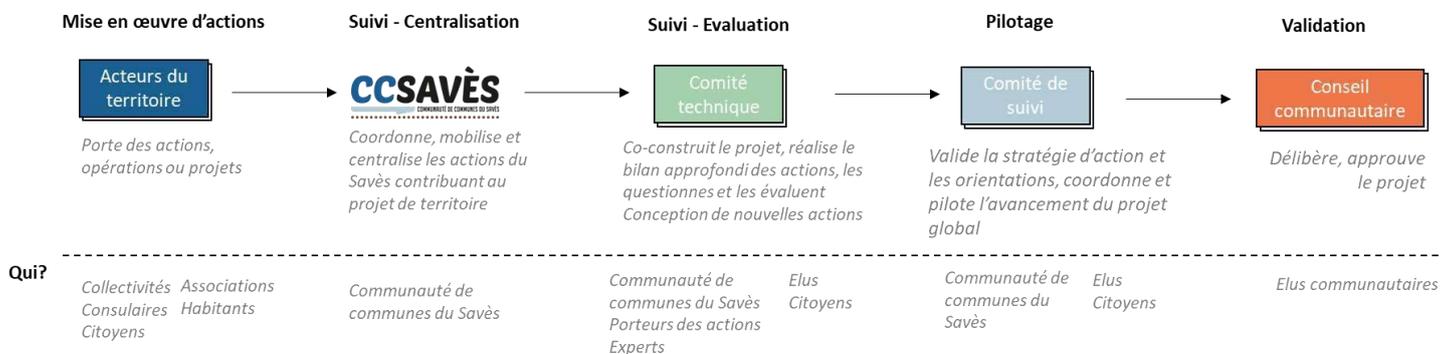


Schéma de gouvernance de la mise en œuvre du projet de territoire du Savès

Suivi et évaluation du projet de territoire

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens techniques, juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Le projet de territoire, hybride entre politique publique et projet fédérateur, fera ainsi l'objet d'une évaluation à l'horizon 2026 - échéance du premier programme d'actions. Outre cette évaluation « à mi-parcours », il sera également questionné au fil de l'eau à travers la mise en place de comité de suivi. De cette manière, **le projet de territoire n'est pas** immuable et devient évolutif.

L'évaluation est un exercice complexe dont le but est de savoir d'une part si les objectifs fixés ont été atteints, et d'autre part si les moyens mis en œuvre ont permis d'atteindre ceux-ci. En réalité, il est difficile - voire impossible - d'établir un lien de causalité entre les actions qui peuvent être menées et l'atteinte des objectifs. Du moins, il est difficile de quantifier dans quelle mesure une action ou un projet a permis de contribuer à atteindre **l'objectif visé** tant il y a de paramètres extérieurs qui peuvent rentrer en compte.

Par exemple, si un objectif fixé consiste à diminuer le taux de chômage, que le territoire met en place différentes actions en ce sens tel que de la facilitation à l'embauche (mise en relation, permanence pôle emploi, aide aux CV, etc.) et bénéficie même de l'implantation d'une nouvelle usine mais que dans le même temps la France connaît une crise financière, l'objectif initial ne sera alors probablement pas atteint. Pour autant le territoire a mis en place des moyens pour essayer d'atteindre ses ambitions ; moyens qui ont par ailleurs sûrement permis de diminuer les conséquences de la crise localement et à limiter le taux de chômage mais dont l'impact est difficilement mesurable.

Ainsi, on peut considérer que l'évaluation du projet de territoire peut être menée à deux échelles :

- Une évaluation d'objectifs dont le but est de savoir si les ambitions fixées ont été atteintes. Pour que celle-ci soit réussie, les objectifs définis initialement doivent être simples, mesurables, à la fois ambitieux et réalistes. Cette évaluation se base essentiellement sur des données quantitatives, des indicateurs, qui doivent être définis dès le début de la démarche. La définition des indicateurs - et donc des objectifs - doit être la plus pertinente possible et doit pour cela prendre en compte différents paramètres (source de la donnée, fréquence, valeur initiale, valeur objectif, unité, etc.). La stratégie du projet de territoire exposée ci-avant comporte ainsi certains objectifs chiffrés, basés sur des indicateurs - dont le détail est disponible en annexe 1 - et traduisant les ambitions du territoire.
-> Cette évaluation sera assurée par le référent de la communauté des communes du Savès en 2026. En cours de parcours, une évaluation synthétique pourra être réalisée pour connaître la trajectoire du territoire, faire le bilan des moyens mis en œuvre. Cette évaluation pourra être complétée par une approche qualitative.
- Une évaluation de moyens dont le but est de mesurer les moyens mis en œuvre pour contribuer à atteindre les objectifs (moyens financiers, techniques, juridiques, humains, etc.) et d'essayer d'établir le lien entre ces moyens et l'atteinte des résultats. La réussite de cette évaluation repose essentiellement sur le suivi régulier et exhaustif de la mise en œuvre des actions.
-> Le suivi des actions, la collecte et l'analyse des données sera assurée au fil de l'eau par le référent de la communauté des communes du Savès. Chaque année, un bilan sera réalisé.

Annexe 1 – Tableau des indicateurs et objectifs

Orientation stratégique	Axe de travail	Indicateur				Situation de départ		Objectif		Commentaire
		Nom	Unité	Source	Fréquence de production	Année de réf.	Valeur	Année de réf.	Valeur	
1. Un territoire des proximité , veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie	1.1. Renforcer et diversifier l'offre de services aux publics de proximité pour continuer de répondre aux besoins des habitants (santé, enseignement, petite enfance, etc.)	Nb équipements pour 1000 habitants	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2020	46	2026	46	Maintien et rénovation des équipements existants
		Nb de médecins généralistes	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2020	10	2026	11	Pas la main, mais volonté du territoire de maintenir l'offre malgré les départs à venir (enjeu de renouvellement)
		Nb de pharmacie	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2020	3	2026	3	Maintien du niveau d'équipement existant mais pas la main
		Nb équipements d'enseignement	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2020	14	2026	14	Comprend les 11 écoles de la CC, l'école Ste Germaine, le collège et le lycée. Objectif de maintien
		Nb d'élèves scolarisés	Nb	CTG	?	2020	1446	2026	1500	Ensemble des établissements
		Nb d'équipements publics rénovés ou nouveaux (y.c. sportifs, culturel)	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2022	0	2026	5	Projets à venir: gendarmerie, école, aire multi-sports, crèche, office de tourisme, salle multisport à Lombez
		Nb d'assistance maternelles	Nb	CTG	?	2022	45	2026	50	Arbitraire, objectif de renforcer l'offre pour répondre au besoin
		Nb équipements dédiés à la PE	Nb	CTG	?	2020	3	2026	5	Multi-accueil, RPE, LAEP, Jardin d'enfants (créé en 2022) et un projet de crèche privée
	1.2. Renforcer et diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour continuer de répondre aux besoins des habitants	Nb équipements de sports, loisirs, culture	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2022	42	2026	46	Projets à venir: aire multi-sports, salle multisport à Lombez, complexe sportif à Samatan, city-stade à Polastron
	1.3. Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements et l'activité locale	Formaliser une stratégie de communication	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	0	2026	1	En projet
	1.4. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique	Nb logements vacants	Nb	FILOCOM	10 ans	2017	443	2027	300	Objectif arbitraire lié à la conjoncture, la réduction de l'enveloppe foncière dans les documents d'urbanisme et la mise en place d'OPAH
		Nb logements locatifs	Nb	FILOCOM	10 ans	2017	1104	2027	1300	Objectif arbitraire lié à la conjoncture e et la mise en place d'OPAH + Denormandie dans l'ancien
		Part de logements T4	%	FILOCOM	10 ans	2017	37%	2027	33%	Objectif arbitraire et ambitieux visant à adapter le parc au besoin et mise en place d'une OPAH
		Part de logements T5	%	FILOCOM	10 ans	2017	29%	2027	26%	
		Nb logements sociaux	Nb	RPS	?	2020	163	2026	175	Projet de création de logements sociaux:19 Lombez, 8 Laymont, un certain nombre à La Grange à Samatan. En parallèle baisse du nombre suite à la vente de logements au lotissement la Ramondère
		% de logements sociaux sur les polarités	%	RPS	?	2020	90%	2026	85%	Arbitraire, objectif de renforcer la mixité sociale sur l'ensemble du Savès
	1.5. Favoriser les alternatives à la voiture et faciliter l'accessibilité aux commerces et services pour tous	Part modale voiture trajets domicile-travail	%	INSEE RP	5 ans	2018	89%	2028	84%	Arbitraire, pas la main mais objectif pragmatique de diminuer le recours à la voiture dans un territoire rural
		Nb aires de covoiturage	Nb	Région	Annuelle	2020	2	2026	5	Objectif de développer les aires et mailler le territoire mais équilibre à trouver avec l'objectif ZAN
		Fréquence TAD	Nb/semaine	Région	Annuelle	2020	1	2026	2	Objectif de développer l'offre
		Nb de pôles multitemodaux	Nb	Région	Annuelle	2020	0	2026	1	Les pôles d'échanges sont des lieux où un ensemble d'installations permet aux usagers des transports d'accéder à plusieurs modes de déplacements (vélo, transports collectifs, voiture et train) et de passer de l'un à l'autre.
		Nb de stationnement vélo	Nb	Région, communes	Annuelle	2020	0	2026	10	Sur l'ensemble du Savès, arbitraire
	1.6. Rendre les habitants (et notamment les jeunes) acteurs du territoire	Nb réunion publique annuelle	Nb/an	CC Savès	Annuelle			2026	1	Objectif de pérenniser la dynamique du projet de territoire
	1.7. Moins produire et mieux traiter les déchets	Quantité de déchets "Verre"	kg/pers/an	SICTOM	Annuelle	2021	43	2025	39	Objectifs du Plan Régional: 13% en 2025/2010 et quantité déchet en 2021~2010 selon TRIGONE
Quantité de déchets "Tri sélectif"		kg/pers/an	SICTOM	Annuelle	2021	70	2025	63		
Quantité de déchets "OM"		kg/pers/an	SICTOM	Annuelle	2021	198	2025	178		

Orientation stratégique	Axe de travail	Indicateur				Situation de départ		Objectif		Commentaire	
		Nom	Unité	Source	Fréquence de production	Année de réf.	Valeur	Année de réf.	Valeur		
2. Un territoire dynamique, à la recherche constante d'équilibre, autant internes qu'externes, pour assurer la vitalité économique du territoire	2.1. Maintenir et diversifier les emplois et entreprises sur le territoire	Taux chômage	%	INSEE	?	2018	9,6%	2026	6,0%	Pas la main, mais volonté du territoire de maintenir l'offre malgré les départs à venir (enjeu de renouvellement)	
		Emploi	Nb	INSEE	?	2018	2775	2026	2957	Hyp gain linéaire projeté selon les objectifs du SCot : +500 emplois en 2040 dont sur les polarités 75% Polrité	
		% nvx emploi entre 2018 et 2026 sur les polarités	%	INSEE	?				2026	75%	
		Ets >20 salariés	Nb	INSEE REE	?	2019	7	2026	7		Objectif de maintenir l'existant
		Formaliser une stratégie de dév. Économique	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	0	2026	1		Objectif de la CC
	2.2. Revitaliser et verdir les centres-bourgs, notamment de Lombez et Samatan supports de commerces et de services	Nb de commerces	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	45	2026	45		45 commerces selon BPE de l'INSEE mais 49+32 locaux selon l'étude SHOP'IN. Objectif de maintien face aux évolutions de consommation
		% de commerces sur les polarités	%	INSEE, BPE	Annuelle	2020	90%	2026	90%		Objectif de renforcement des centralités
		Nb de marchés annuels	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	2	2026	2		Objectif maintien: Samatan (3 en 1) + Lombez (Noilhan et Cazaux non comptabilisés)
		Nb de labels Villes fleuries	Nb	Label	Annuelle	2022	1	2026	2		En 2022 uniquement Samatan, objectif de développer la démarche et le niveau mais certaines opérations sans label
	2.3. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces	Nb association de commerçant	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	1	2022	1		Au moins 1 ou mutualisé
		Commerces alimentaires de proximité	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	21	2026	20		Evolution comportements+ réseaux alternatifs
	2.4. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire	Nb visiteurs à OT	Nb	OT	Annuelle	2020	4000	2026	4800		A valider avec OT
		Nb hébergement marchands classés/labellisés	Nb	OT	Annuelle	2020	49	2026	55		A valider avec OT
	2.5. Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	Nb commune pratiquant extinction nocturne	Nb	Communes	Annuelle	2022	?	2026	32		Objectif ambitieux et dynamique collective souhaitée. Extinction sur l'ensemble de la commune sauf éventuellement points noirs et routes très fréquentées
		Nb d'ombrière PV sur le domaine public	Nb	Communes	Annuelle	2022	0	2026	1		Objectif arbitraire, projets de temps longs
	2.6. Renforcer l'accessibilité numérique	Part des locaux raccordables à la fibre	%	Arcep	Annuelle	2021	52,9%	2026	95,0%		Objectif Gers Numérique 100% en 2025

Orientation stratégique	Axe de travail	Indicateur				Situation de départ		Objectif		Commentaire
		Nom	Unité	Source	Fréquence de production	Année de réf.	Valeur	Année de réf.	Valeur	
3. Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité et l'accueil de nouvelle population	3.1. Préserver et accompagner l'évolution de la profession agricole, développer une agriculture au service du territoire	Population	Nb	INSEE	5 ans	2018	9583	2026	10419	Hyp gain linéaire projeté selon les objectifs du SCoT : +2300 emplois en 2040/2017
		Population habitant sur les polarités	Nb	INSEE	5 ans	2018-2008	58%	2026-2018	60%	Accueil de population renforcée sur les centralités dans l'objectif du SCoT: +75% population installée en 2040 sur polarités/2017
		Nb exploitations agricoles	Nb	RA	10 ans	2020	399	2026	339	-15% d'exploitations entre 2010 et 2020 soit 74 exploitations. Age moyen des chefs d'exploitation en 2020 : 53 ans. Hypothèse d'une dynamique qui s'accroît d'ici 2026 avec -10 exploitations/an
		Surface artificialisée	ha	SITADEL	Annuelle	2019-2009	146,16	2026-2016	54	SCoT fixe objectif de 78 ha consommé entre 2030 et 2017 et 125h au total 50% polarités. Hyp consommation linéaire
	3.2. Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie	Surface de forêt	ha	COFOR	?	2020	802	2026	842	+5%, objectif arbitraire
		Linéaire de haie planté par collectivités locales	km/an	collectivité locales	Annuelle	2022	?	2026	3	Objectif d'aller vers une politique ambitieuse avec un plan pluriannuel
	3.3. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risques naturels	Surface désimperméabilisée	m²	Communes	Annuelle	2022	0	2026	2 000	Projet de l'école Petrarque ~500m²
	3.4. Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère et sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine	Part de production d'EnR/consommation d'énergie	%	?	?	2015	11%	2030	32%	Objectif du PCAET
	3.5. Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)									Difficile de définir des objectifs quantifiables
	Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES globales	EGES	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-34%
Réduction des émissions de GES Industrie		EGES Industrie	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-41%	
Réduction des émissions de GES Tertiaire		EGES Tertiaire	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-44%	
Réduction des émissions de GES Résidentiel		EGES Résidentiel	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-39%	
Réduction des émissions de GES Agriculture		EGES Agriculture	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-32%	
Réduction des émissions de GES Transport		EGES Transport	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-33%	
Réduction des émissions de GES Construction		EGES Construction	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-41%	
Réduction des émissions de GES Déchet		EGES déchet	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-29%	
Maitrise de la consommation d'énergie finale		Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-19%	
Economie d'énergie Industrie		Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-45%	
Economie d'énergie Tertiaire		Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-3%	
Economie d'énergie Résidentiel		Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-8%	
Economie d'énergie Agriculture		Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-14%	
Economie d'énergie Transports	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-34%		
Accompagnement du vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements	Nb hôpital de proximité	Nb	INSEE BPE	Annuelle	2020	1	2026	1	Objectif maintien du service	
	Nb de service à domicile	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	1	2026	1	Pris en charge par GESTE sur le canton de Samatan. Objectif de maintenir l'offre	
	Nb personnes de 75ans et + vivant à domicile	Nb	INSEE	5ans	2018	420	2026	450	Objectif favoriser le maintien à domicile	
	Nb service de portage de repas à domicile	Nb	Hôpital (CHI)	Annuelle	2022	1	2026	1	Objectif maintien du service	
	Part des 0 à 30 ans	%	INSEE	5 ans	2018	29%	2026	33%	Arbitraire. Objectif de favoriser l'accueil des jeunes	
Divers	Taux de pauvreté	%	INSEE	?	2018	11,2%	2026	11%	Vu la conjoncture objectif de maintenir ce niveau	
	Part des ménages les plus modestes sur les polarités	%	INSEE	?	2018	55,0%	2026	50%	Objectif de mixité sociale et territoriale	



UA TERRA UN AVÉNGUER
UNE TERRE, UN AVENIR



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES



PREAMBULE

Le présent diagnostic partagé est réalisé dans le cadre de l'élaboration du premier projet de territoire de la communauté de communes du Savès, en lien notamment avec la démarche Petites villes de demain dont l'objectif principal est la revitalisation des centres-bourgs.

Ce document réalise un état des lieux et une analyse du Savès à un instant donné (2022) sur de nombreuses thématiques. Il essaie d'être le plus exhaustif possible – il a d'ailleurs été enrichi au cours d'un atelier de co-construction avec les habitants- mais ne prétend pas pour autant définir exactement le Savès. En effet, l'exercice présente un certain nombre de limites : réalisé dans un temps contraint, à partir de sources de données basées sur des années de références différentes ou encore il s'agit d'un diagnostic enrichi par une population pouvant-être considérée comme non-représentative.

Ainsi, le présent document s'attache à rendre compte de la meilleure photo possible du territoire en 2021/2022 et à livrer une analyse de la situation. L'objectif est notamment d'identifier les points forts (sur lesquels on s'appuiera) et points faibles (que l'on essaiera de corriger) pour construire un projet de territoire.

SOMMAIRE

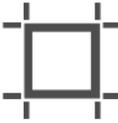
1. Communauté de communes du Savès –Chiffre clés	4
2. Présentation générale du Savès	5
3. La démographie sur le Savès	6
4. La population et les ménages dans le Savès	11
5. Le tissu économique du Savès	19
6. Le tissu commercial du Savès	33
7. Equipements et services du territoire.....	38
8. L’habitat sur le Savès.....	47
9. La mobilité dans le Savès	68
10. Paysage, urbanisme et énergie	76

1. Communauté de communes du Savès –Chiffre clés




32
Communes


9 583
habitants

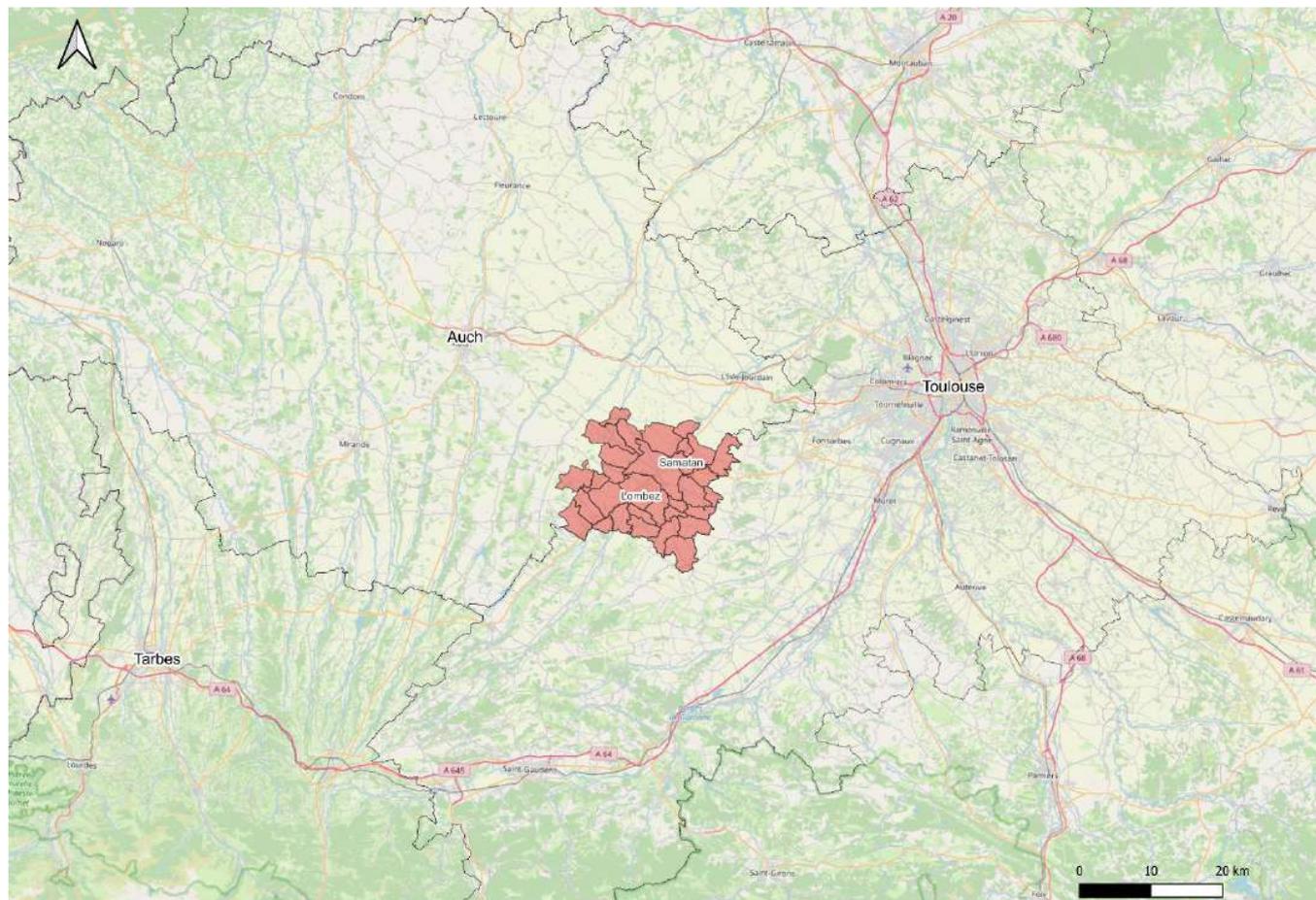

327
km²


29,3
habitants au km²

Source : INSEE, RP 2018

2. Présentation générale du Savès

Environnement géographique du Savès



La Communauté de Communes du Savès est un territoire rural, situé au sud-est du Gers et dans l'aire d'influence de Toulouse.

La communauté de communes présente 9 583 habitants (en 2018) et s'étend sur 327 km², soit une densité de population de 29,3 hab/km² contre une densité de 30,6 hab/km² à l'échelle départementale et 80 hab/km² à l'échelle de l'Occitanie.

Les deux centres-bourgs, Samatan et Lombez (respectivement 2 311 et 2 159 habitants) sont limitrophes et situés au centre du territoire communautaire. Ils représentent 47% de la population du territoire.

De fait, Lombez et Samatan sont identifiées comme les principales polarités du Savès et occupent des fonctions de centralités pour l'ensemble du territoire comme en témoigne l'offre importante et diversifiée d'équipements et de services.

Pour servir au mieux le territoire, les 32 communes unissent leurs forces au sein de la communauté de communes du Savès à travers des compétences variées comme le développement économique,

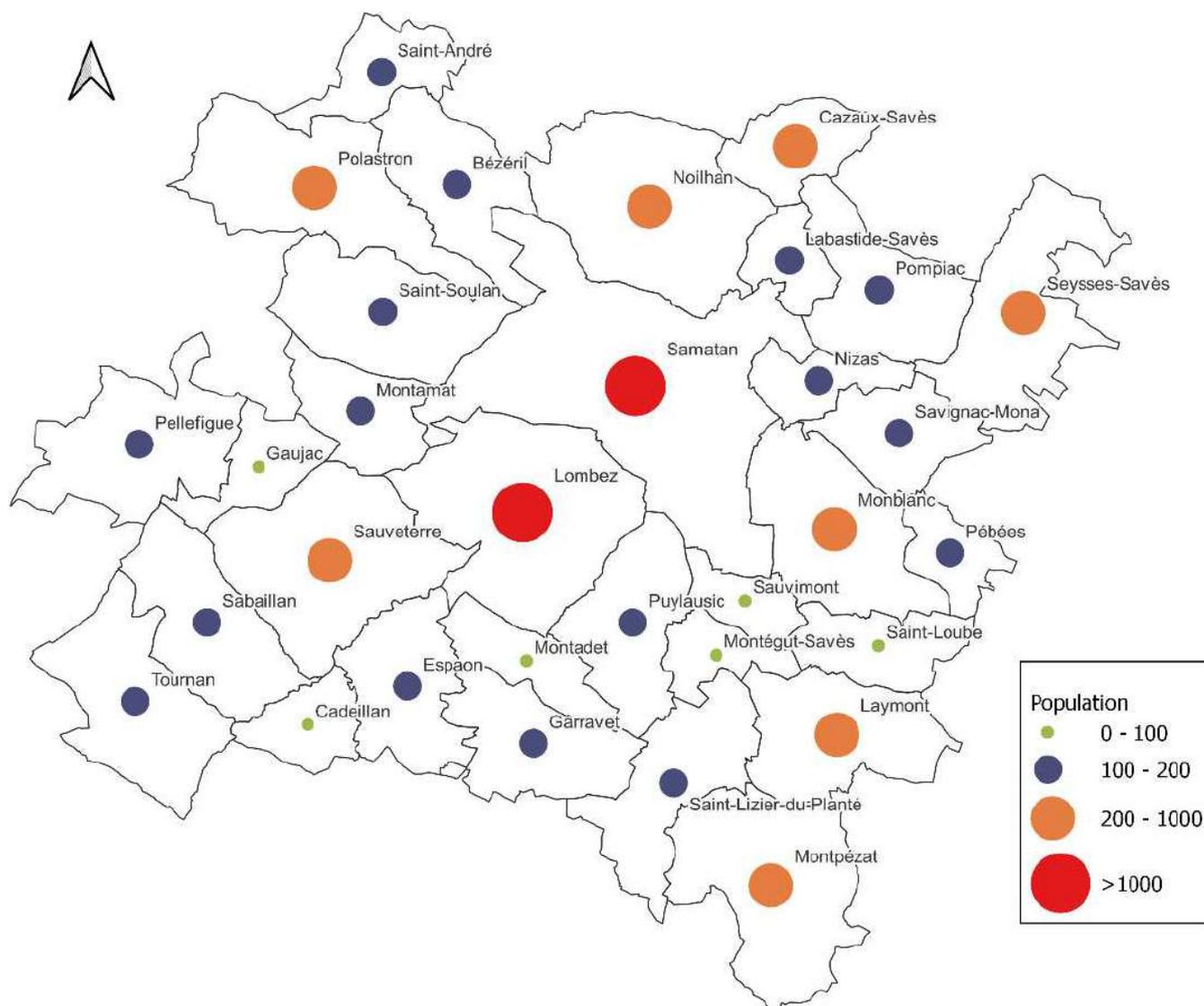
l'aménagement du territoire, le tourisme, l'entretien de la voirie (hors centre bourg), la création et gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, les écoles, la gestion des milieux aquatiques et prévention de inondations, etc. Au total, 44 conseillers communautaires œuvrent ensemble pour préparer un avenir dynamique pour le Savès.

Les deux pôles principaux que sont les villes de Lombez et Samatan ont des projets ambitieux de réhabilitation de leurs centres bourgs qui visent à renforcer leur attractivité et leur fonction structurante.

Les communes composant le Savès				
Bézeril	Cadeillan	Cazaux-Savès	Espaon	Garravet
Gaujac	Labastide-Savès	Laymont	Lombez	Monblanc
Montadet	Montamat	Montégut-Savès	Montpezat	Nizas
Noilhan	Pébées	Pellefrique	Polastron	Pompiac
Puylausic	Sabaillan	Saint André	Saint-Lizier-du-Planté	Saint-Loube-Amades
Saint-Soulan	Samatan	Sauveterre	Sauvimont	Savignac-Mona
Seysses-Savès	Tournan			

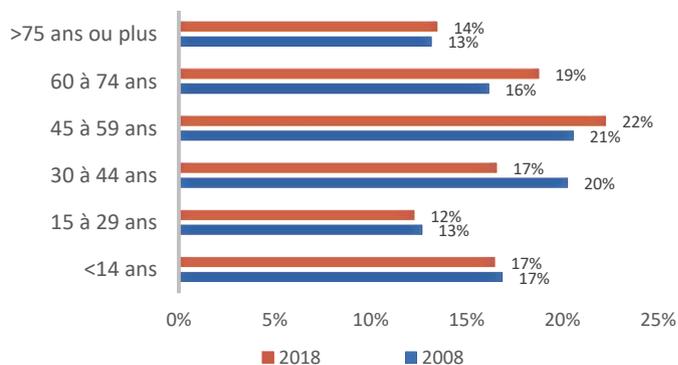
3. La démographie sur le Savès

Répartition de la population par commune en 2018 du Savès



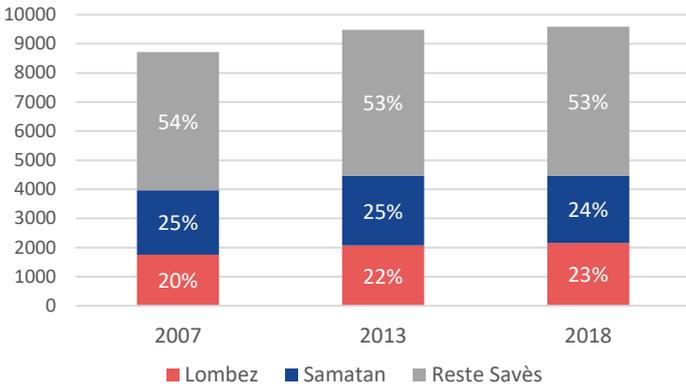
Répartition de la population par âge

Tranche âge	Lombez	Samatan	Savès	Occitanie
0 à 14 ans	17%	15%	17%	17%
15 à 29 ans	13%	13%	12%	17%
30 à 44 ans	16%	16%	17%	18%
45 à 59 ans	18%	21%	22%	20%
60 à 74 ans	18%	20%	19%	18%
>74 ans	18%	16%	14%	11%

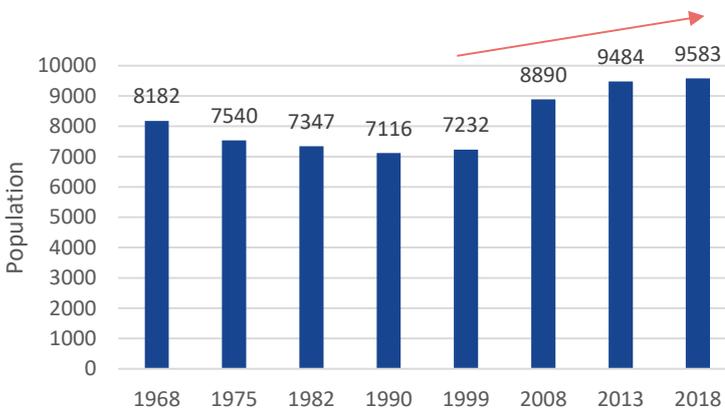


Source : INSEE, RP 2018

Poids de Lombez et Samatan sur la population du Savès



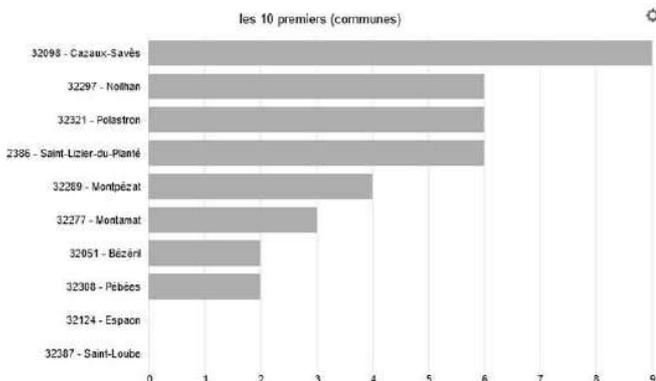
Evolution démographique du Savès



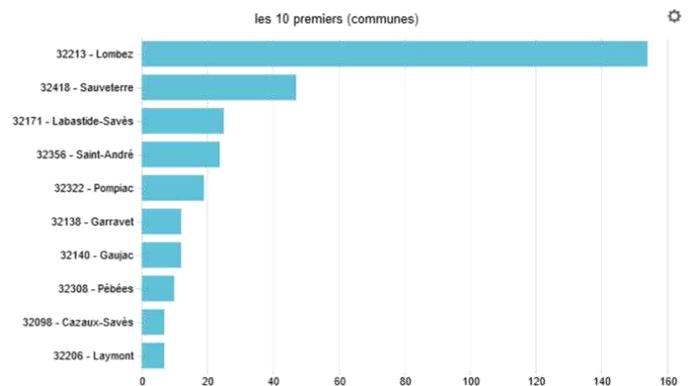
Répartition et évolution de la population par commune

	Population en 2007	Population en 2013	Population en 2018 (/2007)
Bézéril	101	125	129 ▲
Cadeillan	74	60	63 ▼
Cazaux-Savès	236	300	316 ▲
Espaon	195	184	187 ▼
Garravet	138	145	155 ▲
Gaujac	56	59	69 ▲
Labastide-Savès	135	152	176 ▲
Laymont	202	206	212 ▲
Lombez	1759	2070	2159 ▲
Monblanc	348	358	360 ▲
Montadet	80	79	72 ▼
Montamat	98	129	129 ▲
Montégut-Savès	73	69	63 ▼
Montpézat	239	239	242 ▲
Nizas	167	159	143 ▼
Noilhan	300	363	374 ▲
Pébées	91	92	104 ▲
Pellefigue	118	124	115 ▼
Polastron	236	266	273 ▲
Pompiac	168	179	196 ▲
Puylausic	196	175	161 ▼
Sabailan	156	156	147 ▼
Saint-André	88	108	127 ▲
Saint-Lizier-du-Planté	119	130	141 ▲
Saint-Loubé	87	92	98 ▲
Saint-Soulan	143	161	159 ▲
Samatan	2214	2401	2311 ▲
Sauveterre	232	242	274 ▲
Sauvimont	67	67	66 ▼
Savignac-Mona	145	141	139 ▼
Seysses-Savès	259	248	241 ▼
Tournan	199	205	182 ▼
CC SAVES	8719	9484	9583 ▲

Solde naturel entre 2018-2013



Solde migratoire entre 2013-2018



Source : INSEE, RP 2018

Une croissance démographique récente et inégalement répartie

- A l'image de la dynamique départementale, le territoire du Savès connaît globalement un redressement démographique continu depuis une trentaine d'années
- Sur la dernière décennie la population est passée de 8 890 habitants à 9 484 habitants en 2013, soit une augmentation de +7%, puis à 9 583 en 2018 soit une augmentation de seulement +1% sur les 5 dernières années
- Cette évolution n'est pas homogène sur le territoire puisque près de 58% de cette nouvelle population s'est installée sur les centralités Lombez et Samatan (soit 497 habitants)
- Pour autant, la dynamique des deux centralités est également différente : la population de Samatan est passée de 2 401 habitants en 2013 à 2 311 en 2018, alors que celle de Lombez a augmenté sur la même période, passant de 2 070 habitants à 2 159

Le Savès un territoire attractif pour les populations

- Avec un solde naturel négatif de -166 habitants sur la période 2013-2018 et un solde migratoire positif de +265 habitants, le territoire a su attirer de nouvelles populations
- La croissance démographique de ces dernières décennies a été relativement stable et a contribué au développement des centralités comme des communes plus rurales, se traduisant en de nombreux endroits par de l'étalement urbain (+146 ha d'espaces artificialisés entre 2009 et 2019)

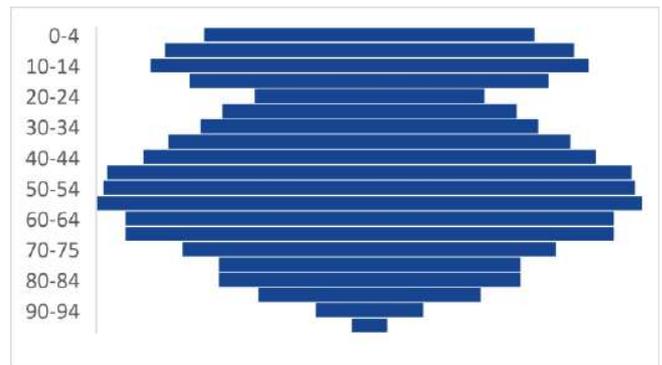
Un vieillissement de la population

- En 2008, les 60 ans et plus représentaient 29% de la population. Celle-ci représente désormais 35% aujourd'hui
- Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 14% de la population contre 9% à l'échelle nationale
- Même si sur la dernière décennie, la proportion de jeunes a néanmoins résisté et stagné, on observe quand même un déficit chez les jeunes de 15 à 29 ans. Les étudiants et jeunes actifs ont tendance à quitter le territoire pour poursuivre leurs études et trouver un premier emploi
- A l'inverse, un excédent chez les actifs confirmés, 35-59 ans, en couple avec ou sans enfants.

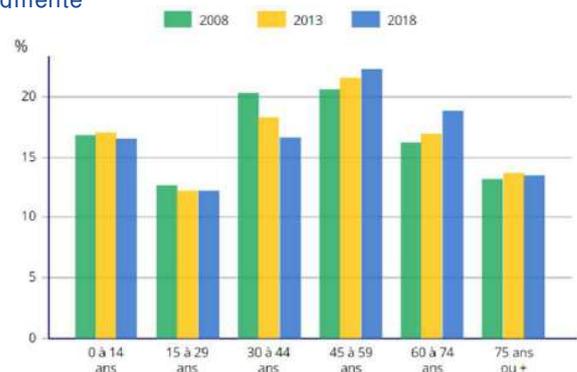
Des projections qui confirment les tendances enregistrées sur la période récente

- Le SCoT de Gascogne prévoit 2 300 habitants supplémentaires à l'échelle du Savès en 2040
- Les élus se sont accordés dans la répartition de l'accueil de cette population dans une logique d'un territoire axé sur ses centralités : 60% de la nouvelle population sera répartie sur Lombez et Samatan

Répartition fine de la population par âge



Une population vieillissante dont la part de +60ans augmente



CHIFFRES CLES

+ 864

habitant entre 2008 et 2018

58%

de cette nouvelle population installées sur Lombez ou Samatan

14 %

la part des 75 ans et plus contre 9,3% en France

0,66

habitants de moins de 20 ans pour 1 habitant de plus de 60 ans contre 0,78 en Occitanie

+2 300

le gain de population projeté en 2040 par le SCoT

Points forts

- Attractivité du fait de l'influence de la métropole Toulousaine et d'un cadre de vie préservé
- Un équilibre bourgs-centres/villages et des villages préservés
- Ruralité
- Proximité de Toulouse et Auch
- Un cadre de vie agréable avec vue sur les Pyrénées
- Cadre de vie adapté aux attentes post-covid

Points de vigilance

- Pression démographique potentielle comme sur la Gascogne Toulousaine
- Lien social fragile
- Une population vieillissante
- Un déficit de jeunes (18-35 ans)

Défis

- Accompagnement du vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes
 - Préservation du cadre de vie du Savès, son caractère rural et l'équilibre bourgs-centres/villages : pression démographique liée au cadre de vie, proximité de Toulouse
 - Structurer le territoire autour des centralités pour maîtriser l'accueil de population et conserver le cadre de vie
-

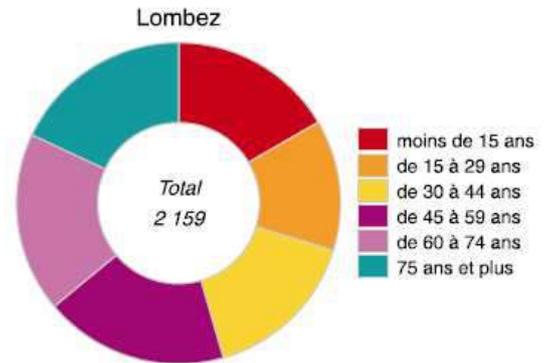
Lombez

- Ville moyenne et rurale de 2 159 habitants en 2018 avec une dynamique positive ces dernières années : + 89 habitants entre 2013 et 2018.
- Ce dynamisme est essentiellement lié à une nouvelle vague de population (109 naissances contre 174 décès entre 2013 et 2018).
- Lombez présente une superficie de 19,55 km² soit une densité de 110 hab/km².

Bassin de vie de Lombez



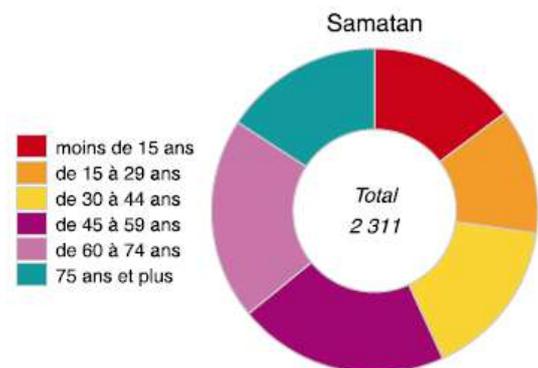
- Le bassin de vie de Lombez (attractivité du territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante) s'étend au sud du Savès et de Montgauby à Sajas
- On compte une surface artificialisée d'environ 11% : 196 ha contre une surface agricole de 1 770 ha



Répartition de la population par tranche d'âge

	Nombre		%	
	Lombez	Samatan	Lombez	Samatan
moins de 15 ans	358	340	16,6	14,7
de 15 à 29 ans	284	289	13,2	12,5
de 30 à 44 ans	341	368	15,8	15,9
de 45 à 59 ans	397	484	18,4	20,9
de 60 à 74 ans	390	464	18,1	20,1
75 ans et plus	389	366	18,0	15,8
Total	2 159	2 311	100,0	100,0

Source : Insee - RP - 2018



Samatan

Bassin de vie de Samatan

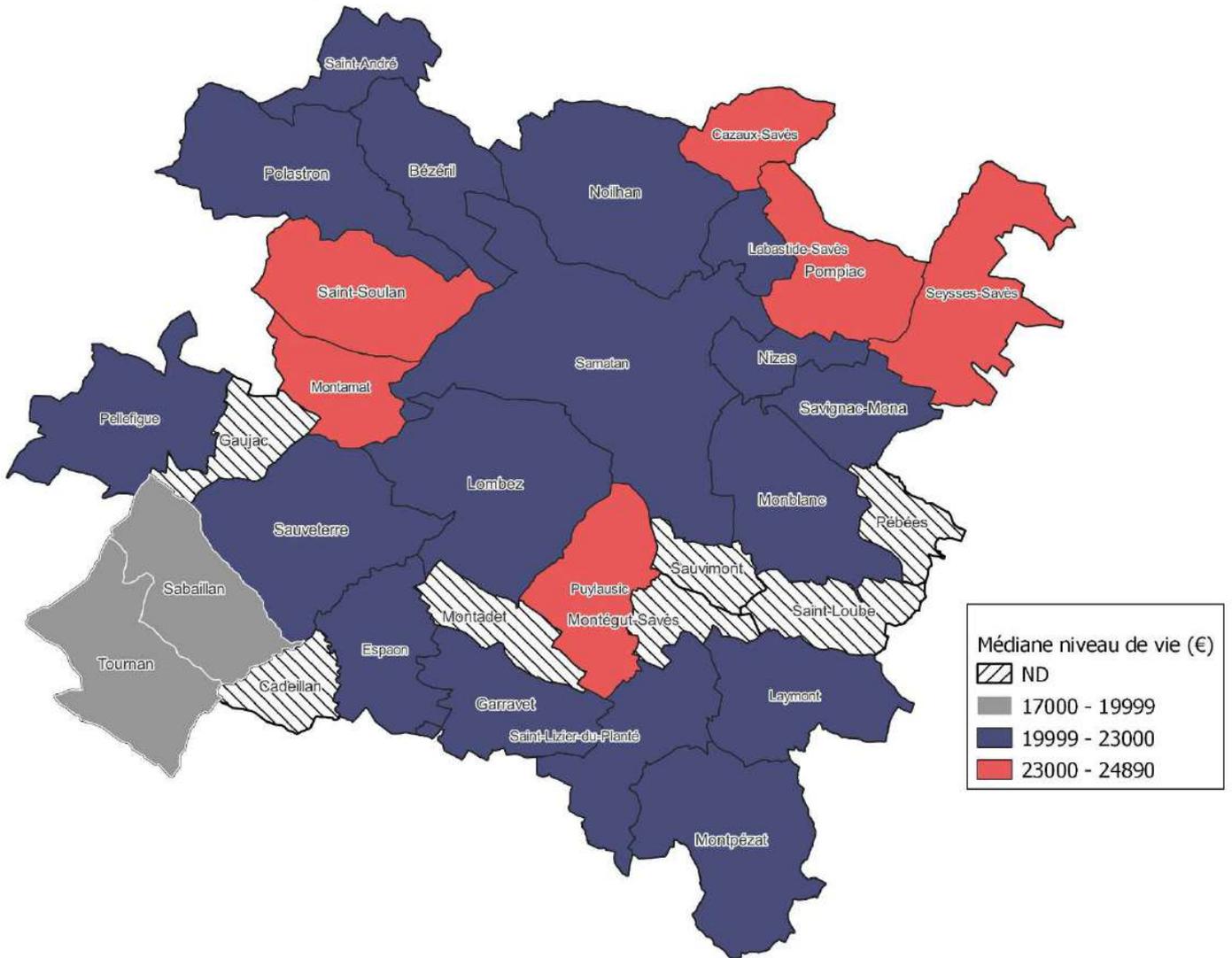


- Ville moyenne et rurale de 2 311 habitants en 2018 avec une dynamique légèrement négative ces dernières années : -90 habitants entre 2013 et 2018.
- Cette dynamique s'explique d'une part par un solde naturel négatif (98 naissances contre 157 décès) et, d'autre part, par un solde migratoire également négatif (-31 habitants).
- En 2019, on dénombrait à Samatan 18 naissances et 33 décès.

- Présente une superficie plus importante que Lombez avec 33,5 km², donc une densité plus faible : 68 hab/km².
- Le bassin de vie de Samatan (attractivité du territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante) s'étend au nord du Savès, et de Polastron à Seysse-Savès
- En termes d'occupation du sol, Samatan présente 4% de surface urbanisée (134 ha), 2% de forêts (58 ha) et 94% de surface agricole

4. La population et les ménages dans le Savès

Revenus médians des ménages en 2018

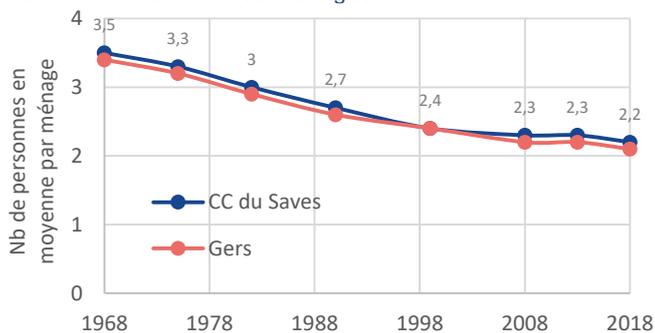


Composition des ménages en 2018

Composition des ménages	Lombez	Samatan	Savès
Couples avec enfant(s)	215	228	1 157
Couples sans enfant	295	373	1 309
Famille monoparentale	95	58	339
Femmes seules	170	276	712
Hommes seuls	185	131	598
Autres ménages sans familles	15	24	75
Nb de ménages 2018	980	1 095	4 209

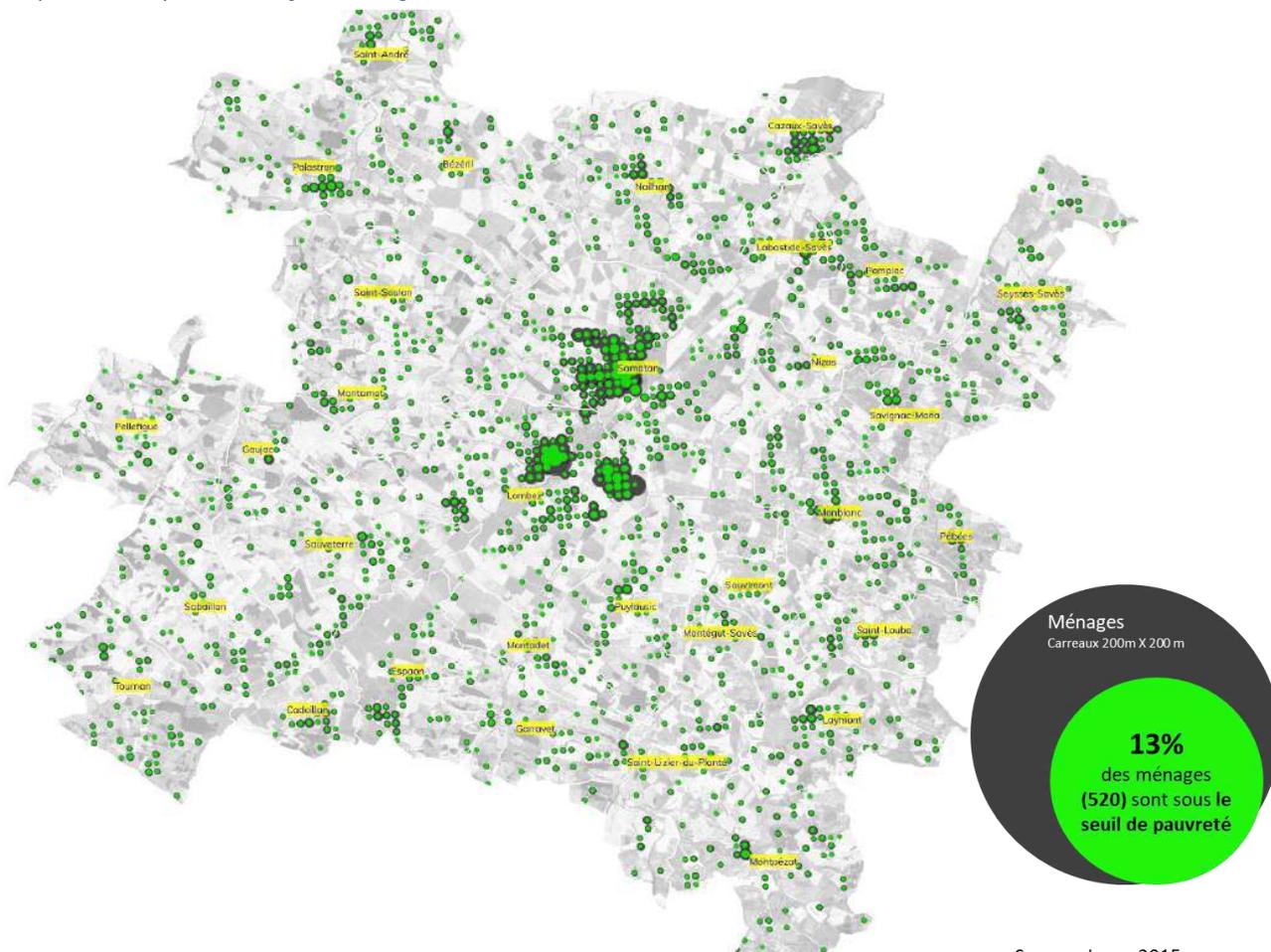
Indicateurs	CC du Savès	Gers
Part des ménages d'une seule personne	▼ 31,3%	35,8%
Part des ménages composés d'un couple sans enfant	31,2%	31,4%
Part des ménages composés d'une famille monoparentale	▼ 8,1%	8,7%
Part des ménages composés d'un couple avec enfants	▲ 27,6%	22,4%

Evolution de la taille des ménages



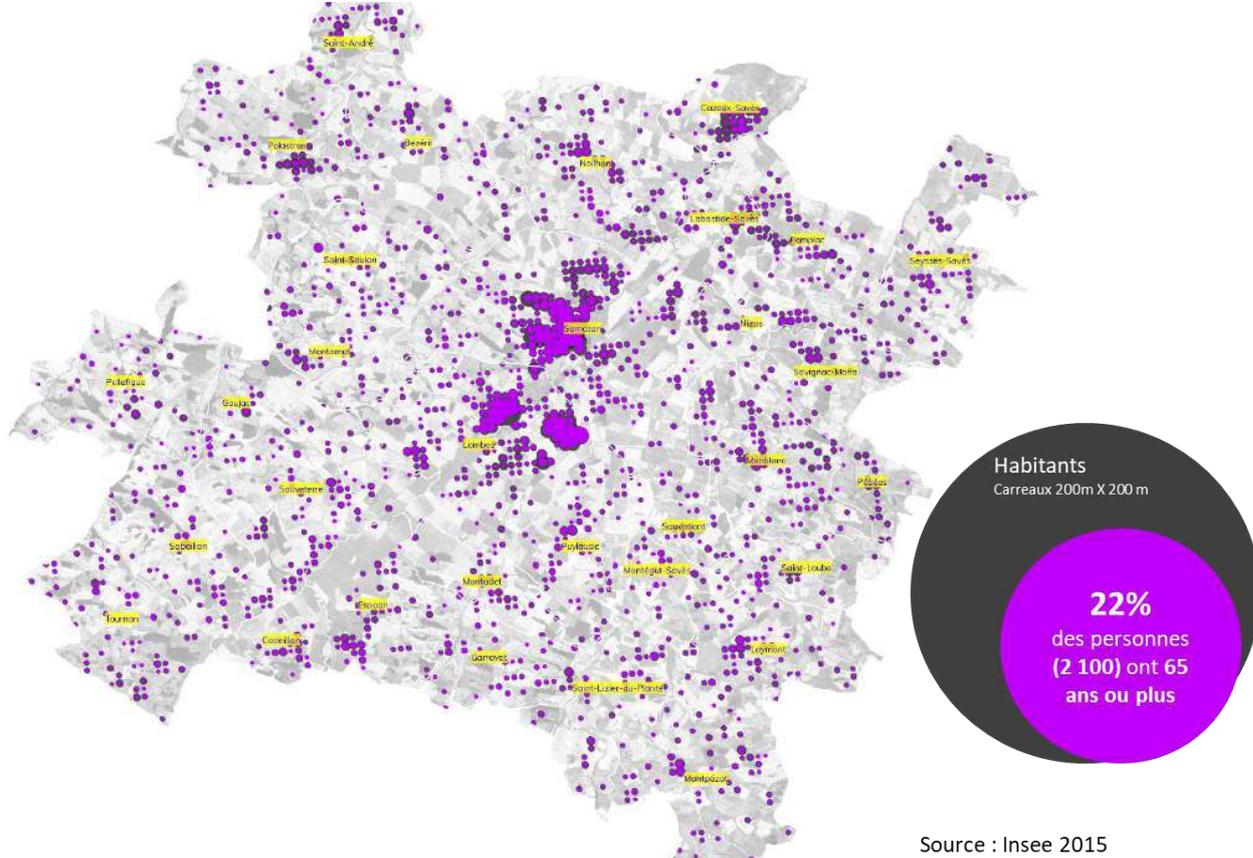
Source : INSEE, RP 2018

La pauvreté répartie de façon homogène sur le territoire



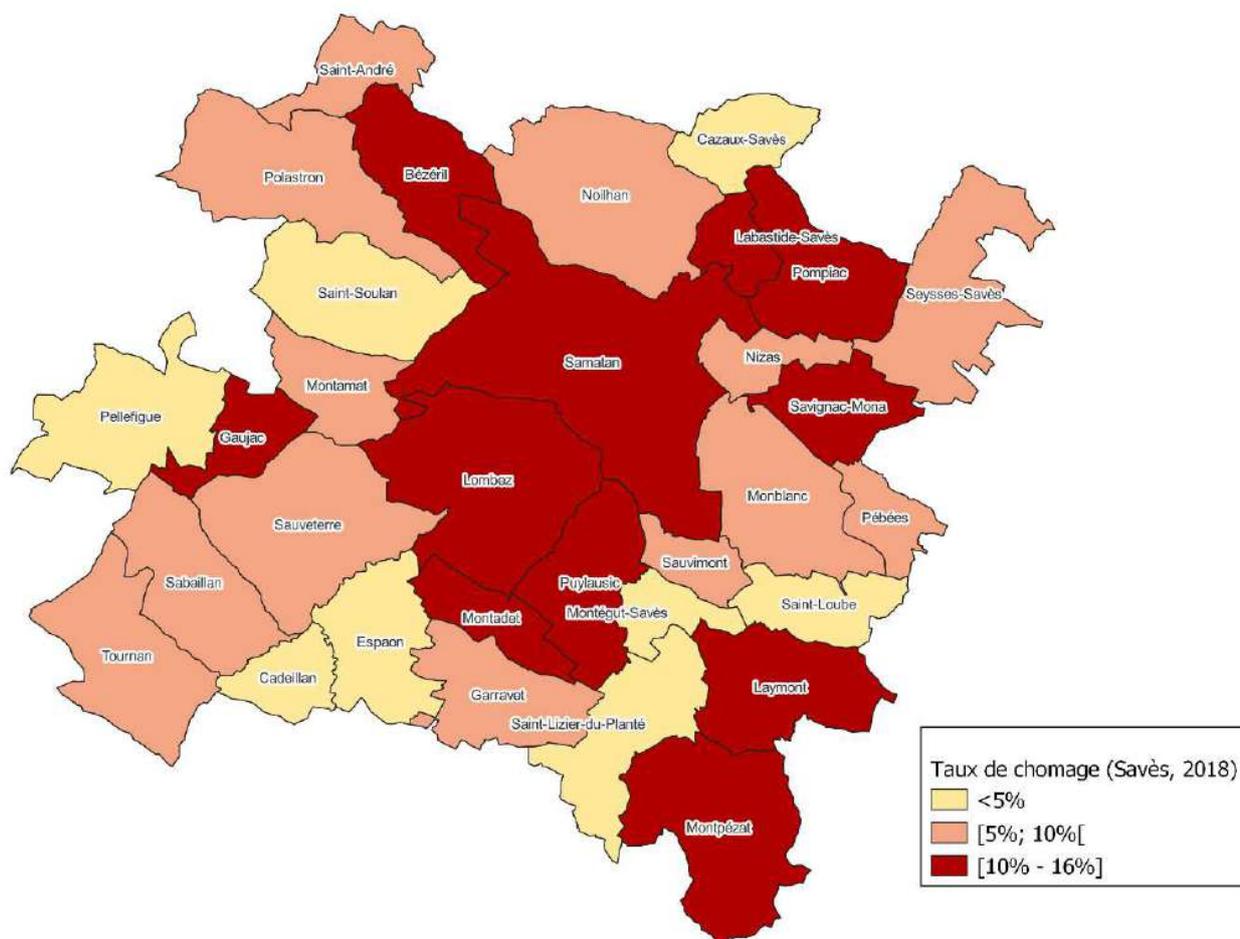
Source : Insee 2015

Une concentration des séniors dans le centre de Samatan et de Lombez



Source : Insee 2015

Répartition du chômage sur le Savès en 2018



Évolution des données socio-économiques clés entre 2013 et 2018

	Lombez	Samatan	Savès	Gers	Occitanie
Emploi	+1,1%	+0,9%	+2,3%	-1,4%	+3,3%
Actifs occupés	+5,0%	-3,1%	+3,0%	-0,9%	+3,1%
Chômeurs	-1,6%	+40,0%	+14,9%	+6,8%	+1,7%
Population	+4,3%	-3,7%	+1,0%	+0,5%	+3,5%

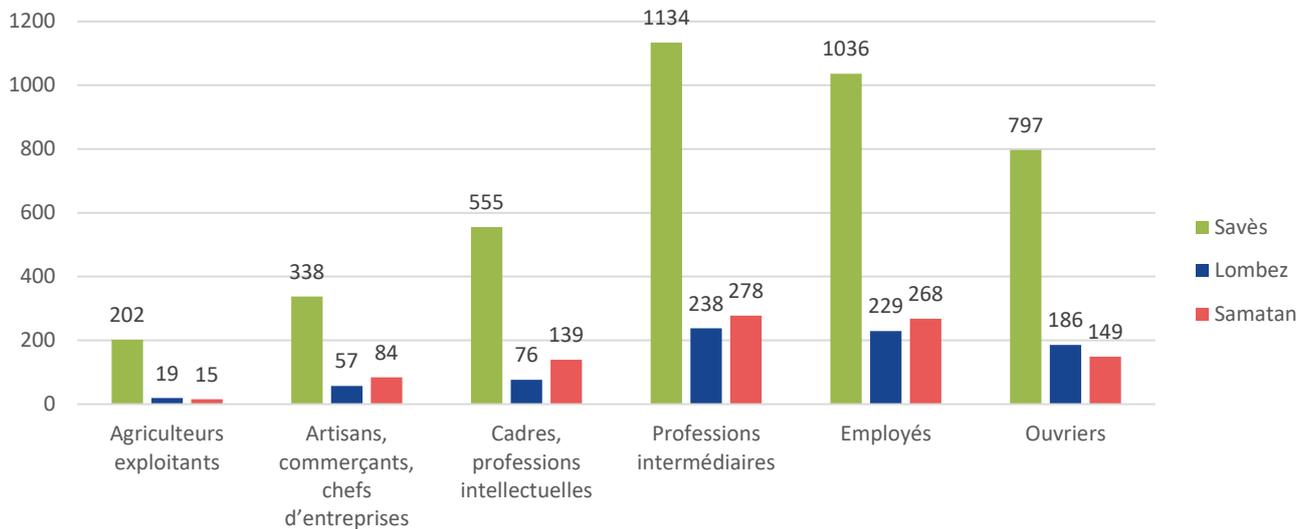
Répartition de la population par catégories socioprofessionnelles et activités

	Lombez		Samatan		Savès		Gers	
Agriculteurs exploitants	19	0,9%	15	0,6%	202	2,1%	5466	2,9%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	57	2,6%	84	3,6%	338	3,5%	6828	3,6%
Cadres, professions intellectuelles	76	3,5%	139	6,0%	555	5,8%	8044	4,7%
Professions intermédiaires	238	11,0%	278	12,0%	1134	11,8%	18578	9,7%
Employés	229	10,6%	268	11,6%	1036	10,8%	20498	10,7%
Ouvriers	186	8,6%	149	6,4%	797	8,3%	14511	8,1%
Chômeurs	120	5,6%	112	4,8%	433	4,5%	9032	4,7%
Scolaires, étudiants	374	17,3%	365	15,8%	1719	17,9%	31809	16,6%
Retraités	579	26,8%	652	28,2%	2321	24,2%	51707	27,0%
Autres inactifs	281	13,0%	249	10,8%	1047	10,9%	22910	12,0%
Total	2159	100%	2311	100%	9583	100%	191283	100,0%

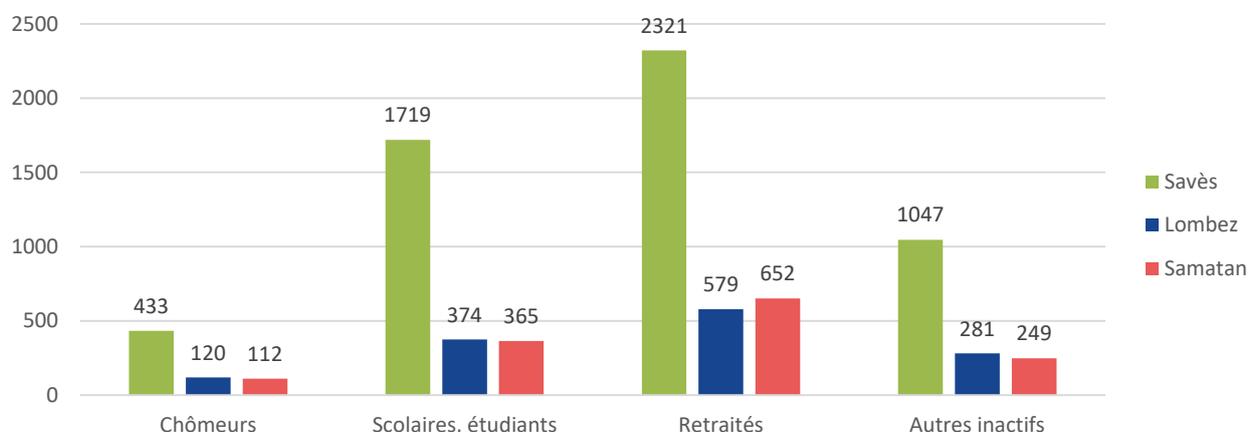
Source : Insee RP - traitements DREAL - 2018

Source : INSEE, RP 2018

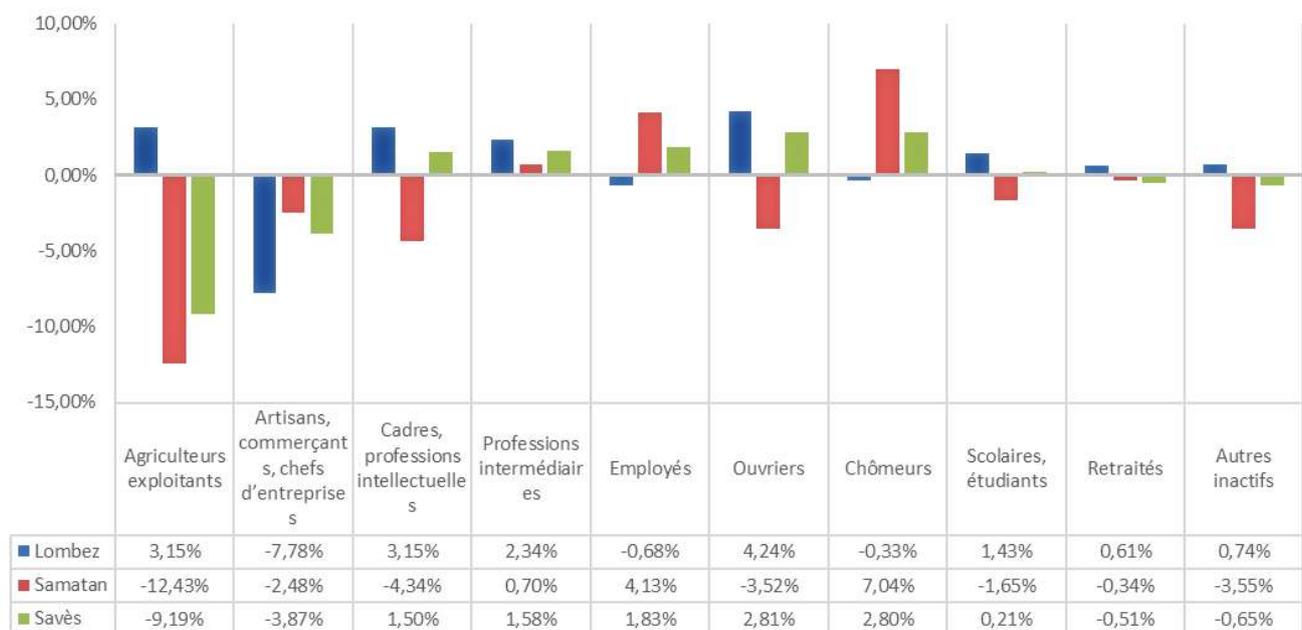
Répartition de la population active sur le Savès par catégorie socioprofessionnelle en 2018



Répartition de la population inactive sur le Savès par catégorie socioprofessionnelle en 2018



Evolution 2013-2018 de l'activité socioprofessionnelle



Source : INSEE, RP 2018

Une dynamique de desserrement des ménages qui se stabilise progressivement

- Le Savès comptait 4 209 ménages en 2018 dont près de la moitié présente dans les polarités
- A l'image de la société, la composition des ménages du Savès n'a cessé d'évoluer à la baisse au cours des dernières années passant de 3,5 personnes par ménages en moyenne en 1968 à 2,2 personnes en 2018
- Cette dynamique traduit un phénomène de décohabitation (départ des enfants ; installation tardive en couple/habitat séparé ; séparations/familles monoparentales ; veuvage/maintien à domicile de personnes âgées...)
- Avec 2,2 personnes par ménage, le territoire présente une taille équivalente aux moyennes régionale et nationale. Cette proportion est plus élevée que sur certains autres territoires du Gers en raison notamment d'une importante attractivité résidentielle se traduisant par l'accueil de familles
- Lombez et Samatan regroupent la majeure partie des ménages du Savès et notamment :
 - 63% des ménages composés de femmes seules du Savès
 - 53% des ménages composés d'hommes seuls du Savès
 - 51% des ménages composés de couples sans enfant du Savès

Un niveau de vie relativement favorable mais avec des revenus contrastés

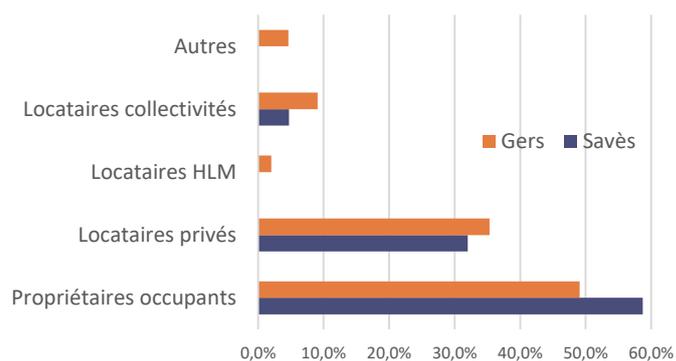
- Le revenu médian sur le Savès est d'environ 21 850 € an (en 2018). Ce niveau de vie est légèrement plus élevé que la valeur nationale qui était de 21 250 € ou que la valeur régionale à 20 740 €. Cependant, il existe une disparité au sein de la population dont une partie peut être qualifiée de fragile ou en situation de précarité
- Sur les données disponibles en 2018, seules deux communes présentent un revenu médian inférieur à 20 000€
- Le taux de pauvreté dans la ville de Lombez est de 12% et 11% à Samatan contre 11,2% à l'échelle du Savès ou encore 14,8% à l'échelle nationale en 2018.
- Encore une fois, les polarités concentrent plus de la moitié (55%) des ménages avec revenus <30% des plafonds HLM

Définition du taux de pauvreté :

Selon la définition de l'Insee, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Source : INSEE, RP 2018

Statut d'occupation des ménages à "bas" revenus en 2017



Une faible proportion de population en situation fragile

- Le Savès est confronté dans une moindre mesure, par rapport à l'échelle départementale notamment, à des problématiques sociales (faible taux de ménages à bas revenus, fort taux de propriétaires occupants parmi les ménages à « bas » revenus, etc.)
- Selon la Caf, 1/3 des allocataires du Savès perçoivent une aide au logement soit 456 familles percevant une allocation logement (1 006 personnes concernées) ; chiffre en baisse depuis 2015
- On constate un faible taux de bénéficiaires âgés de moins de 25 ans : 5% soit à peu près 25 personnes contre 12,5% pour la moyenne départementale. Cela peut s'expliquer par un parc de logement en T1/T2 limité
- Par contre, forte progression des bénéficiaires de la Prime d'Activité : 323 allocataires en 2018 soit +40,4 % entre 2016 et 2018 et de manière plus marquée que pour le département (17,9 %). Ce constat traduit d'une part un bon taux d'activité et, d'autre part, une bonne appropriation des services déployés

Une population active importante

- Le Savès comptait une population active de 4 495 pour 9 583 habitants, soit un taux d'activité de 46,9% contre 45,1% à l'échelle régionale ou encore 44,4% à l'échelle du Gers
- La population active occupée (ayant un emploi) était de 3 892 personnes en 2018
- Entre 2013 et 2018, la population active a augmenté de 4 320 à 4 495. Cet équilibre de 68,3 emplois pour 100 actifs occupés traduit, dans une moindre mesure par rapport à la Gascogne Toulousaine, l'attractivité résidentielle du territoire pour les actifs du bassin d'emploi toulousain

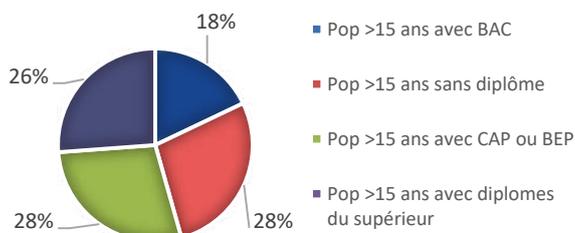
Une évolution générale du profil des actifs

- Le Savès se caractérise par un profil d'actifs à mi-chemin entre modeste et aisé : les employés et ouvriers représentent moins de la moitié des actifs occupés (45%) tandis que les cadres et les professions intermédiaires représentent respectivement 14% et 28% d'entre eux.
- La mixité sociale sur le Savès est ainsi relativement équilibrée, avec 66 cadres pour 100 ouvriers (moyenne nationale à 79 cadres pour 100 ouvriers).
- Pour un territoire rural, on observe une faible proportion d'agriculteurs (5% contre 8% à l'échelle du SCoT).
- Une évolution des profils est à noter sur ces dernières années. Elle se traduit par une forte diminution des agriculteurs et artisans/commerçants/chefs d'entreprises au profit des ouvriers et employés, puis dans une moindre mesure, des professions intermédiaires ou des cadres. Cela soulève des enjeux concernant la reprise/survie des établissements et notamment agricoles.
- On retrouve le profil d'une population vieillissante avec 31,9% de la population de plus de 15 ans retraitée.

Un niveau de formation diversifié

- On observe une proportion importante de personnes sorties du système scolaire sans diplôme ou avec une faible qualification, corollaire d'une population vieillissante (56%).
- Pour autant, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont relativement bien représentées sur le Savès (26%).

Niveau de formation des personnes ayant fini leurs études



Un territoire paritaire

- En termes de parité homme/femme, le Savès est plutôt bien équilibré avec une population féminine représentant 51% de la population totale

CHIFFRES CLES

4 209
ménages

2,2
personnes par ménage en moyenne

21 850 €
le revenu médian sur le Savès

11,2%
le taux de pauvreté sur le Savès

56%
des ménages éligibles aux plafonds HLM

55%
des ménages les plus modestes sur les polarités

Points forts

- Un niveau de vie à priori plutôt favorable
- Bon taux d'activité
- Faible taux de chômage comparé à d'autres territoires et résilience face à la crise de 2008
- Une augmentation de l'emploi plus forte que l'augmentation de la population entre 2013-2018

Points de vigilance

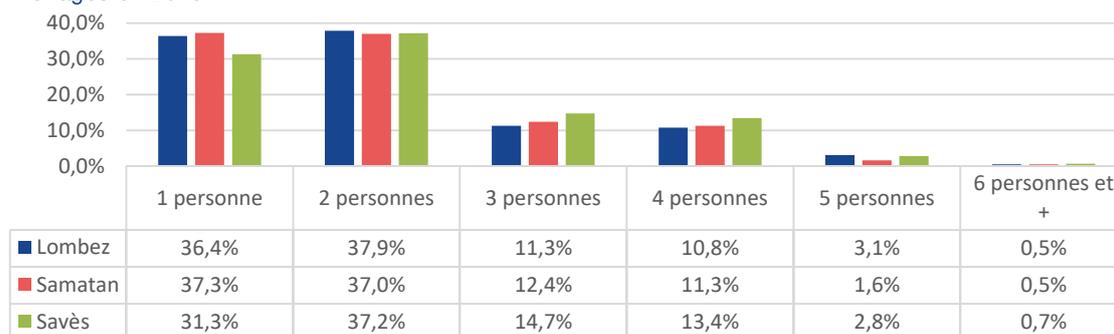
- Des inégalités dissimulées (faibles revenus, précarité, etc.)
- Malgré la résilience du Savès au chômage, celui-ci est élevé sur les polarités et touche essentiellement les jeunes

Défis

- Promotion de la mixité sociale pour limiter les déséquilibres territoriaux
- Mettre en place une politique sociale prenant en compte les faibles revenus d'une partie de la population
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle
- Maintien et diversification des emplois pour maintenir les populations dans les secteurs ruraux, notamment les petites entreprises et la profession agricole
- Favoriser la démocratie participative locale (redonner goût, rendre les citoyens acteurs du territoire)

Zoom sur les centralités

Taille des ménages en 2018



Lombez

- Présente 980 ménages soit 23% des ménages du Savès
- La taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes
- Le revenu médian des ménages sur Lombez était inférieur à celui du Savès : 21 100€ contre 21 892€.
- Le taux de pauvreté était de 11% en 2018
- Le taux d'activité des 15-64 ans sur la commune était de 79,4% en 2018
- Le taux de chômage en 2018 était de 13,0% et touchait principalement les jeunes sans distinction de sexe (27,9%) puis dans une moindre mesure les cinquantenaires (16,7%). Parmi cette dernière population, comme sur le Savès, les femmes étaient plus touchées que les hommes.
- La ville de Lombez, comme celle de Samatan, présente un taux de ménages composé d'une seule personne supérieur au taux observé à l'échelle du Savès et des taux de ménages composés de 3 personnes ou plus en deçà
- Le taux d'évolution moyen des ménages de Lombez sur la période 2013-2018 est de +1,88% ménage par an. Sur cette même période on observe un desserrement des ménages de l'ordre de -0,86%/an
- On voit se dessiner un enjeu fort autour du besoin en petits logements sur Lombez justifié par un desserrement des ménages et une concentration des petits ménages sur les centre-bourgs

Ménages à « bas » revenus en 2017

	Lombez		Samatan		Savès		Gers	
Nb ménages avec revenus inf à 100% des plafonds HLM	568	57,8%	625	56,2%	2368	56,2%	52 138	59,3%
Nb ménages avec revenus inf à 60% des plafonds HLM	275	28,0%	294	26,4%	1122	26,6%	26 326	29,9%
Nb ménages avec revenus inf à 30% des plafonds HLM	87	8,9%	95	8,5%	330	7,8%	10 142	11,5%

Source : Filocom

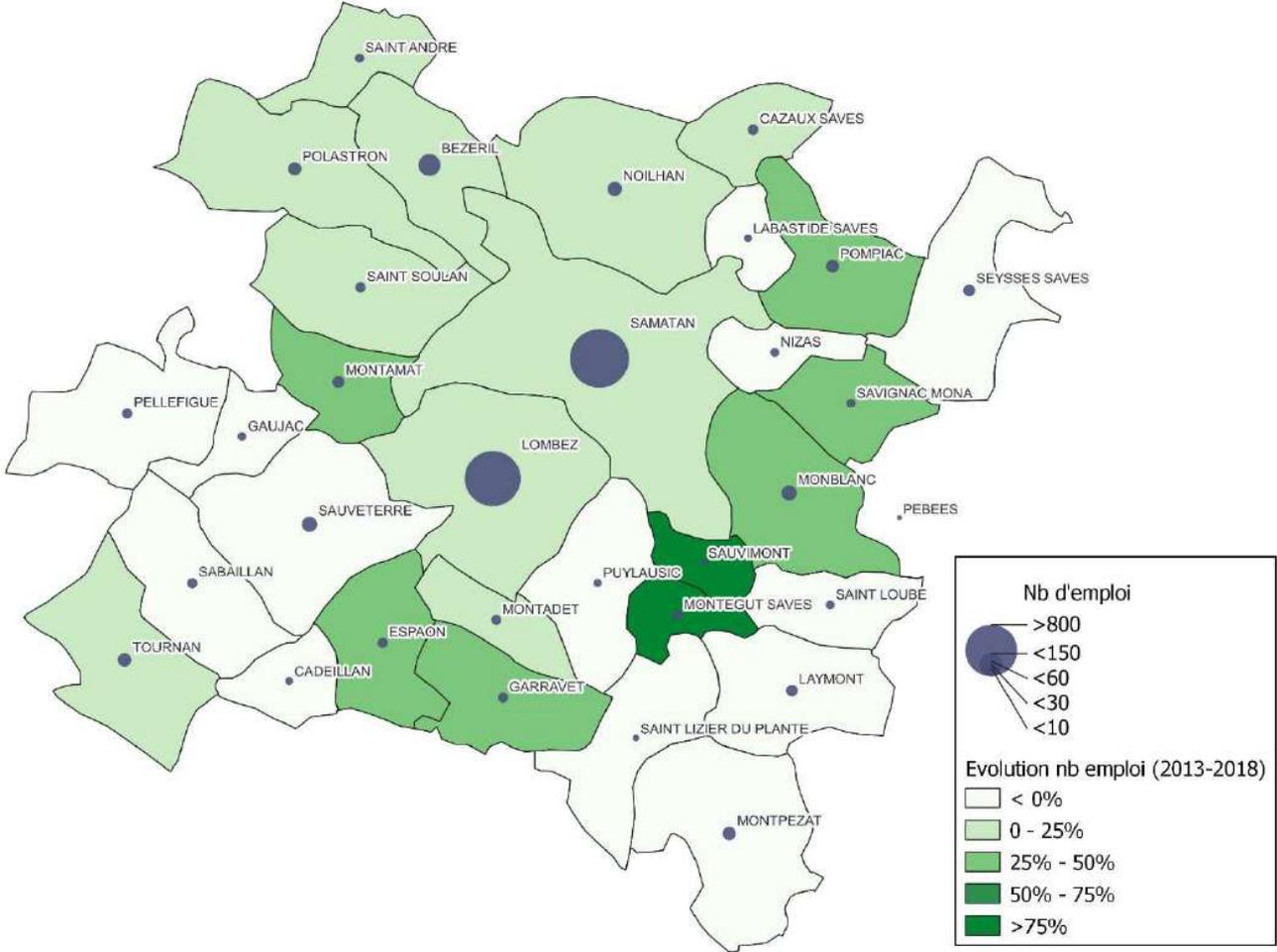
Samatan

- Présente 1 095 ménages soit 26% des ménages du Savès
- La taille moyenne des ménages est de 2,0 personnes
- Le revenu médian des ménages sur Samatan était supérieur à celui du Savès : 22 460€ contre 21 892€.
- On peut analyser un besoin fort de petits logements sur Samatan justifié par un desserrement des ménages et une concentration des petits ménages sur les centre-bourgs
- Le taux de pauvreté était de 11% en 2018 Le taux d'activité des 15-64 ans sur la commune était de 78,1% en 2018
- Le taux de chômage en 2018 était de 10,7% et touchait principalement les jeunes sans distinction de sexe (27,0%) puis dans une moindre mesure les cinquantenaires (10,0%). Parmi cette dernière population, comme sur le Savès, les femmes étaient plus touchées que les hommes.
- La ville de Samatan, comme celle de Lombez, présente un taux de ménages composé d'une seule personne supérieur au taux observé à l'échelle du Savès et des taux de ménages composés de 3 personnes ou plus en deçà. Cela traduit une concentration des petits ménages sur les centre-bourgs et un besoin en petits logements
- Le taux d'évolution moyen des ménages de Samatan sur la période 2013-2018 est de +0,33% ménages par an. Sur cette même période on observe un desserrement des ménages de l'ordre de -0,87%/an.

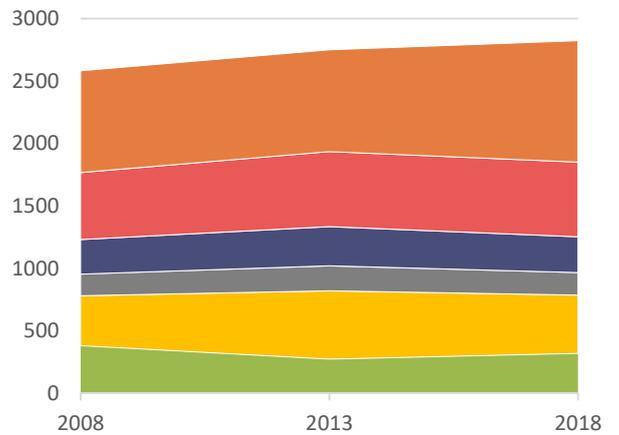
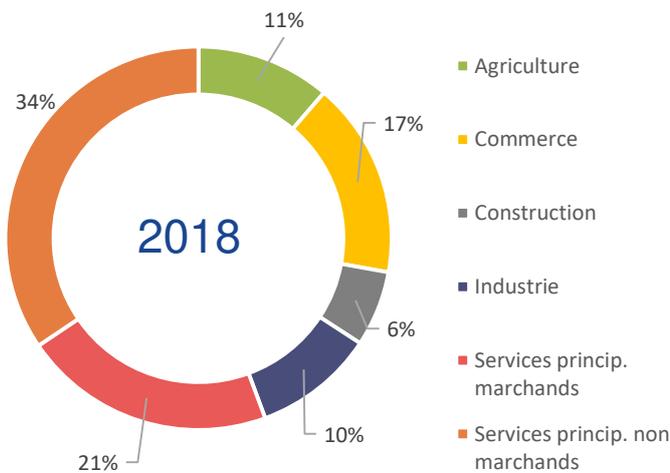
Source : INSEE RP 2018 & FILOCOM 2017

5. Le tissu économique du Savès

Répartition et évolution de l'emploi au lieu de travail sur le Savès en 2018



Répartition et évolution sectorielle de l'emploi au lieu de travail



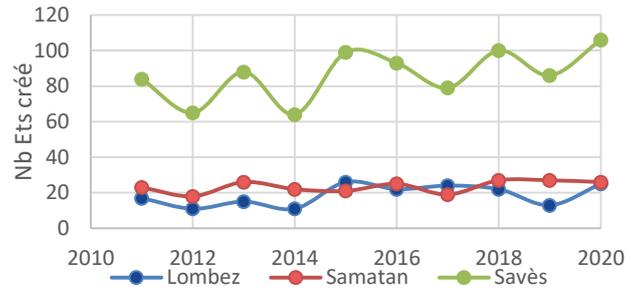
Source : INSEE, RP 2018

Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés sur le Savès en 2019

	CC du Savès	Lombez	Samatan	Gers
Ensemble	896	187	302	17 678
0 ou inconnu	702	130	214	13 577
1 à 9 salariés	177	48	81	3 485
10 à 19 salariés	10	4	6	340
20 à 49 salariés	3	3	0	185
50 à 99 salariés	3	2	1	57
100 à 249 salariés	1	0	0	28
250 salariés et plus	0	0	0	6

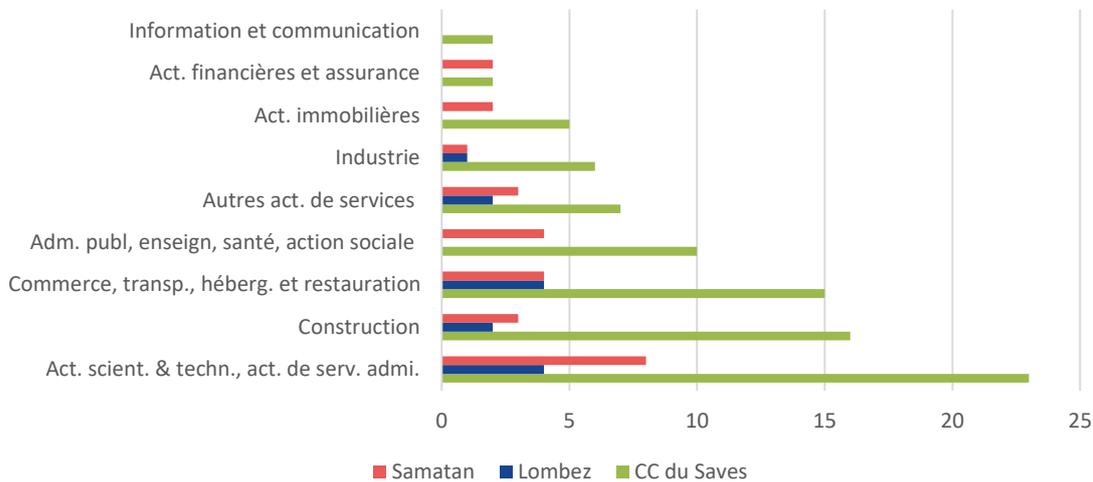
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

Evolution du nombre d'établissements créés

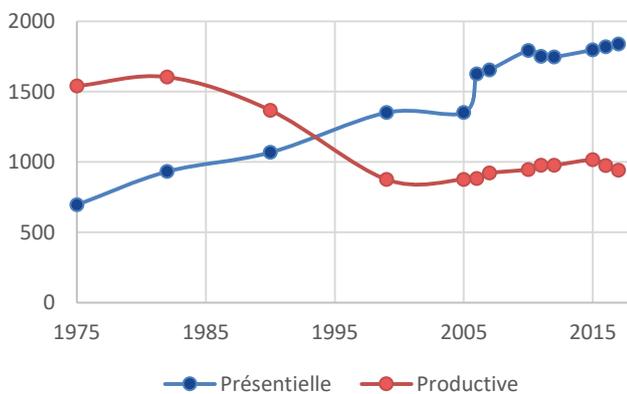


Année	Lombez	Samatan	Savès	Gers	Occitanie
2012	11	18	65	1449	55622
2015	26	21	99	1369	50794
2020	25	26	106	1886	78045
Evolution 2020-2015	-4%	24%	7%	38%	54%

Nombre d'entreprises créées par secteurs activité 2019



Evolution comparée de l'emploi présentiel et de l'emploi productif sur le Savès



Source : INSEE, RP 2018

Nombre de trajets domicile-travail quotidiens sur le Savès en 2018



CHIFFRES CLES

Un territoire sous l'influence de la métropole Toulousaine qui a su déjouer le piège d'une cité-dortoir

- Le Savès comptait 2 775 emplois pour 761 entreprises en 2018. L'influence Toulousaine a contribué à l'augmentation du nombre d'emplois observée ces dernières années : +2,3% entre 2013 et 2018
- Le tissu économique du Savès est fortement orienté vers les services, avec 66,1% des emplois du territoire appartenant à la sphère présentielle. En opposition, la sphère productive ne représente que 33,9% (soit 942 emplois) sur le territoire. Cette répartition n'est pas homogène sur le Savès, certaines communes présentant une sphère productive supérieure. Néanmoins, cela illustre une nouvelle fois une dynamique positive du territoire
- La dépendance à la métropole Toulousaine implique un flux important de déplacement domicile-travail.

Définition des sphères économiques :

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Un territoire faiblement industrialisé et avec une agriculture encore très prégnante

- Selon l'INSEE, le territoire comptait 4 gros employeurs sur le territoire : Nataïs, basé à Bézéril, avec un effectif compris entre 100 et 250 salariés ; 3 établissements disposant de 50 à 100 salariés dont 2 basés à Lombez et un à Samatan. Parmi les principaux employeurs, on peut citer entre autres l'Hôpital intercommunal, la communauté de communes, Intermarché, etc.
- Le tissu économique du Savès est très fortement orienté vers les secteurs des services (marchands et non marchands) et du commerce ; ces différents secteurs représentant 72% des emplois du Savès
- L'agriculture constitue néanmoins encore aujourd'hui un secteur économique important avec 11% des emplois du territoire en 2018, soit 318 emplois. Il s'agit donc du 4^e secteur pourvoyeur d'emploi derrière les services (marchand et non marchands) et les commerces
- Le secteur de la construction représente le plus petit secteur pourvoyeur d'emploi avec 180 emplois sur le Savès, soit 6%. Cependant, ce secteur a bien résisté localement à la crise de 2008 et a vu son nombre d'emplois augmenter de +4% en dix ans
- L'analyse de l'évolution de l'emploi démontre une nouvelle fois l'attractivité du territoire avec une augmentation du nombre d'emploi dans tous les secteurs excepté l'agriculture qui a perdu 16% d'emplois entre 2008 et 2018

2 775

Emplois

2/3

des emplois concentrés sur Lombez et Samatan

9,6%

taux de chômage contre 13,9% en France

761

entreprises

72%

des emplois relèvent des services ou du commerce

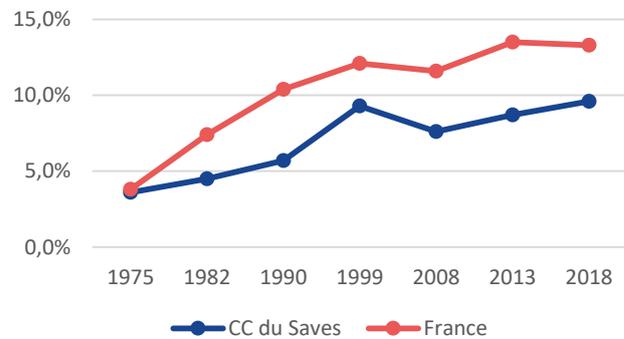
99%

de TPE (effectif de moins de 20 salariés)

+500

le gain d'emploi projeté en 2040 par le SCOT

Evolution du taux de chômage sur le Savès



Répartition détaillée du taux de chômage en 2018

	Lombez	Samatan	Savès
Taux chômage des 15 ans et plus	13,0%	10,7%	9,6%
Taux chômage des 15-24 ans	27,9%	27,0%	24,0%
<i>Femmes</i>	27,8%	24,2%	25,4%
<i>Hommes</i>	28,0%	28,6%	23,2%
Taux chômage des 55-64 ans	16,7%	10,0%	8,9%
<i>Femmes</i>	22,2%	13,0%	11,5%
<i>Hommes</i>	10,10%	7,20%	6,6%

Une dynamique positive du tissu économique

- Entre 2015 et 2020, le nombre annuel d'établissements créés a augmenté de +7%. Globalement, on observe une augmentation du taux de créations d'entreprises depuis un dizaine d'années maintenant
- En 2020, le nombre d'établissements créés a atteint un niveau record depuis 2010 avec 106 créations. Près de la moitié de ces établissements a été créé sur Lombez ou Samatan et 78% de ces créations concernaient des entreprises individuelles

Un territoire résilient et inégalitaire face au chômage

- Le Savès n'a pas été épargné par la crise de 2008 et a vu son taux de chômage augmenté et passer de 7,6% en 2008 à 9,6% en 2018. Le territoire a su montrer une certaine résilience à cette crise puisque ce taux reste quand même en deçà de la moyenne régionale et nationale. Les données sur la période post-covid ne sont pas encore disponibles et permettront de mesurer la résilience du Savès face à cette dernière
- Le taux de chômage sur les centralités est relativement élevé par rapport au Savès
- Les jeunes sont les plus touchés par le chômage sans distinction de sexe
- Le chômage touche faiblement les 55-64 ans mais particulièrement les femmes (11,5% contre 6,6% les hommes)
- Les emplois précaires représentent seulement 15% des emplois du territoire. Les femmes sont les plus concernées par ce type d'emploi

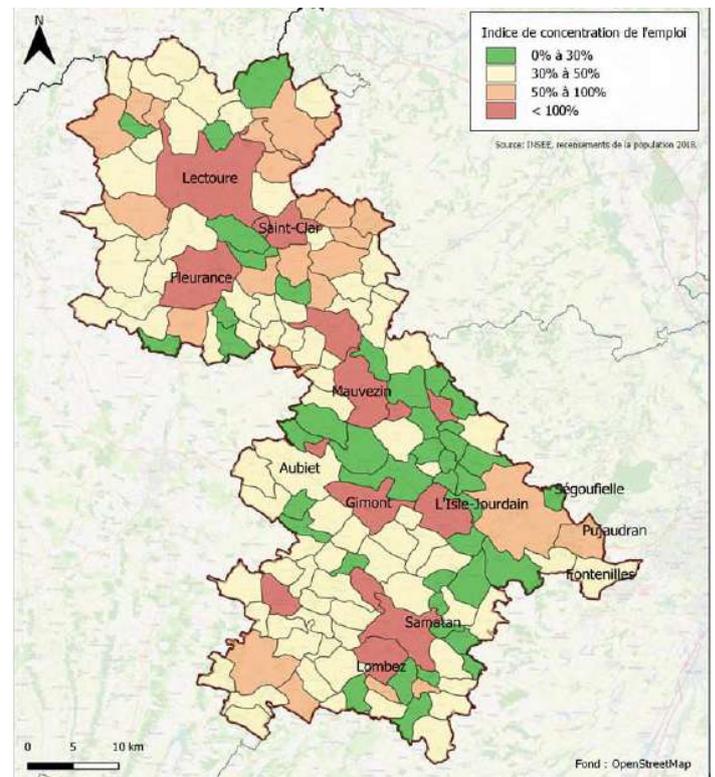
Un territoire rural fortement dépendant à la voiture

- 89% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, contre 1,3% en transport en commun.
- Pourtant, les flux intra-communaux sont importants : 1/3 des trajets domicile-travail de Lombez et Samatan sont intra-communaux
- Les flux domicile-travail témoignent à nouveau de la dépendance économique à la métropole Toulousaine, à Auch ou encore à L'Isle-Jourdain

Un tissu économique principalement composé de très petites entreprises et une polarité bien affirmée

- Il faut cependant nuancer la dépendance économique à la métropole puisque le territoire dispose en intra de 3 pôles d'emplois : Samatan, Lombez et Bézéril (grâce à la présence de Nataïs) qui présentent un indice de concentration de l'emploi >100% (ratio entre emplois/actifs)
- Lombez et Samatan disposent de plus de 2/3 des emplois du territoire
- Sur les 896 établissements actifs en 2019 selon l'INSEE, plus de 99% présente un effectif de moins de 20 salariés.
- Ce chiffre illustre la forte proportion d'entreprises relevant des services et petits commerces
- 90% des emplois du commerce sont concentrés sur les polarités

Indice de concentration de l'emploi sur le Pays Portes de Gascogne en 2018



L'emploi précaire ou à temps partiel sur le Savès en 2018

	Ensemble	Hommes	Femmes
Nombre de salariés de 15-64 ans en emploi précaire 2018	410	175	236
Nombre d'actifs de 15-64 ans en emploi à temps partiel 2018	684	167	517

Source : INSEE, 2018

Source : EGIS, 2021, données INSEE, RP 2018

ZAE la Tour

Description :

- Secteur diversifié et se caractérisant par une importante présence des activités du secteur du BTP
- Une friche de taille importante en entrée de zone

Constats :

- La place réservée aux mobilités douces est très limitée
- Signalétique à améliorer
- Voirie vieillissante et certains profils à redéfinir, marquage au sol effacé ou inexistant
- Améliorer l'intégration paysagère des mobiliers

Attentes :

- Besoin des usagers de requalifier la zone (2019)
- Besoin d'intervenir sur la friche en entrée de zone
- Les entreprises attendaient en 2019 essentiellement une amélioration de la zone (signalétique et visibilité des espaces, besoin de nouveaux stationnements, connexion internet)

Vision des spécialistes :

- Une friche en entrée de zone qui détériore l'image de la zone
- Une attractivité moindre liée à la perception d'une zone vieillissante
- Positionnement géographique de la zone perçu comme un atout

Disponibilité foncière :

- Un potentiel foncier d'espaces vacants disponibles immédiatement faible
- La friche (parcelle n°2 sur le schéma) est encore aujourd'hui un espace à valoriser de 6 949m². A noter qu'avec peu de contraintes (maîtrise foncière à lever) et une bonne desserte, ce site paraît adapté à l'accueil d'un projet type Ateliers Relais et/ou Tiers Lieu
- La parcelle n°1 (2 900m²) est déjà occupé par une entreprise

Disponibilité foncière de la ZAE la Tour (2019)



Source : Diagnostic et étude de redynamisation des zones d'activités, ELAN, 2019

Occupation de la ZAE la Tour (2019)



■ Périmètre de la zone d'activités La Tour

Typologie d'activités :

- BTP
- Commerces dont commerces et services automobiles
- Activités médicales
- Abattoir
- Eau, déchets et énergie
- Transports

Disponibilité potentielle :

- Disponibilité immobilière
- Terrain nu
- Friches

Un 3^e espace économique se situe au nord-est de Samatan et accueille une entreprise dédiée au transport de personnes, l'abattoir de Samatan de la famille Argentin et l'entreprise spécialiste du foie gras les Fleurons de Samatan qui emploie une 30^{ème} de salariés.



Zoom sur les zones d'activités

ZAE la Pouche

Description :

- Secteur très diversifié principalement composé de commerces ou de BTP
- Disponibilité foncière modérée

Constats :

- Signalétique à créer
- Aménager un espace de vie avec mobilier urbain
- Créer des liaisons douces sur l'Avenue du Maquis de Meilhan pour donner du liant avec la Ramondère
- S'assurer d'un maintien d'un bon état du revêtement des voiries
- Conserver l'identité paysagère de la zone

Attentes :

- Besoin de signalétique car zone éloignée des grands axes et du centre-ville
- Entretien/embellissement de la zone

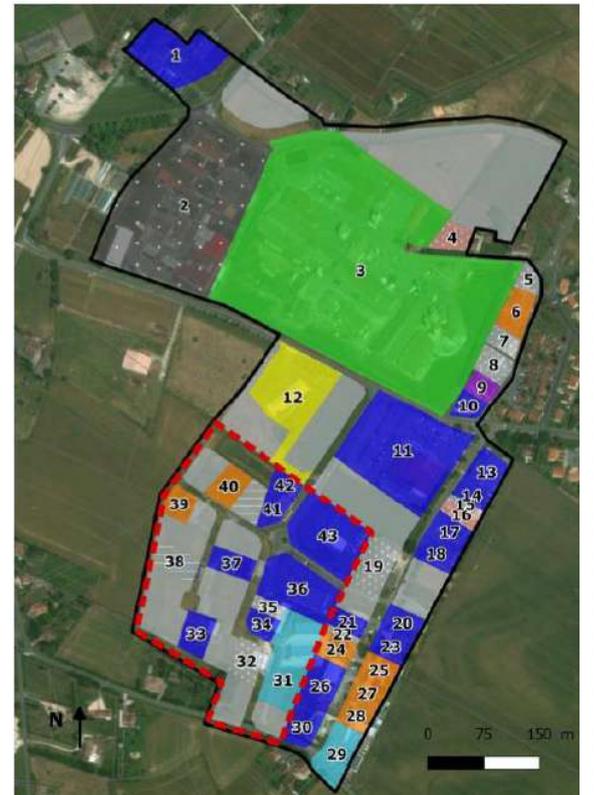
Vision des spécialistes :

- Une zone avec des atouts mais qui ne fait pas envie
- Une mixité d'usages et vocation qui nuit à la lisibilité de la zone
- Manque de lisibilité sur la disponibilité foncière de la zone

Disponibilité foncière :

- Un potentiel foncier d'espaces vacants disponibles d'environ 5,6 ha
- Plusieurs lots de tailles variables avec des profils parcellaires diversifiés (<2000m², 3000 à 5000 m², >5000 m²) représentant environ 3,6 ha
- Une zone à urbaniser d'environ 1,9 ha dont la mise en accessibilité et l'allotissement doivent être étudiés

Occupation de la ZAE la Pouche (2019)



Disponibilité foncière de la ZAE la Pouche (2019)



Projection des besoins en espaces économiques

- Le territoire a eu une dynamique de construction de locaux économiques assez réduites ces 10 dernières années (2 466m²SP/an).
- S'il n'existe pas de réelles dynamiques d'attractivité exogènes, une enquête confirme la nécessité de disposer d'espaces fonciers et immobiliers pour répondre à la demande de ces entreprises locales qui souhaitent rester sur le territoire et s'y développer (~7 000m²)
- La disponibilité foncière de zones du territoire estimée sur les parcelles vacantes correspond aux besoins en foncier à vocation économique à court terme pour le territoire

Source : Diagnostic et étude de redynamisation des zones d'activités, ELAN, 2019

Analyse AFOM des ZAE du Savès

Forces :

- Un territoire bénéficiant d'un cadre de vie agréable
- Une relative proximité des infrastructures reliées à l'Ouest Toulousain qui confère une attractivité résidentielle
- Une économie résidentielle qui génère des emplois locaux et non délocalisables : artisanat, construction, commerces, services
- Quelques acteurs emblématiques, pourvoyeurs de nombreux emplois, comme Syngenta ou Nataïs.
- Un faible taux de chômage
- Des entreprises qui ont des projets et une volonté de rester sur le territoire pour développer leur activité
- Un tiers lieux faisant référence au niveau départemental dans l'accueil d'activités tertiaires

Faiblesses

- Une circulation routière très difficile, pour relier le territoire à la métropole du fait de son encombrement et qui génère des difficultés pour les activités économiques dépendantes des déplacements
- Des zones d'activités avec des besoins de requalification notamment concernant la signalétique, et leur entretien général
- Une faiblesse d'offre immobilière correspondant aux besoins des entreprises pour les petites entreprises du territoire
- Des difficultés pour certaines filières à trouver certaines compétences (techniciens de maintenance, ouvriers agricoles)
- Un manque de visibilité et de lisibilité des espaces

Opportunités :

- Des opportunités économiques liées au développement du territoire et de sa trajectoire activités résidentielles, artisanat et petite économie productive, et pourquoi pas des entreprises de la métropole à la recherche de terrains disponibles, à des tarifs moins importants
- Un tissu relativement important de microentreprises dans les services aux particuliers ou au professionnelles porteur de développement
- Un territoire qui bénéficiera de l'essor la métropole Toulousaine et l'amélioration de la connexion entre Auch et Toulouse avec le doublement de la N 124
- La présence de quelques parcelles de terrain encore disponibles dans des zones d'activités sur les communes principales du territoire

Menaces

- Un territoire qui pourrait passer à côté de son développement de par :
 - Un manque de lisibilité des espaces économiques qui pourrait nuire à leur attractivité
 - Un vieillissement des zones d'activités et une trop grande mixité d'usages sur les zones
 - Un risque de disparation d'entreprises artisanales en cas de mauvaise gestion de la transmission de ces entreprises
 - Une perte de dynamisme des centres bourgs du territoire au profit des zones commerciales créées en périphérie
 - Des départs des nouvelles populations par manque de services

Synthèse de l'étude des ZAE

Le Savès :

- Un territoire qui dispose d'une croissance démographique du fait de l'influence de la métropole Toulousaine et d'un cadre de vie préservé

Trajectoire du développement économique :

- Malgré la présence de quelques acteurs industriels emblématiques, le territoire est aujourd'hui encore très influencé par la ruralité avec une production de locaux d'activités économiques relativement faible comparé aux territoires environnants situés à l'Est et au Nord du territoire (à proximité des grands axes reliant Toulouse)

Positionnement concurrentiel des espaces économiques du Savès

- Les territoires environnants disposent encore de quelques disponibilités foncières. Les territoires le long de la RN 124 disposent d'une attractivité exogène bien différente du Savès.
- Dans ce contexte, et compte tenu de la dynamique passée, le territoire dispose de réserves pour développer des activités de ces entreprises pour une durée supérieure à 10 ans

Un scénario proactif à envisager pour répondre à une nouvelle dynamique économique :

- L'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants, et les besoins recueillis lors de l'enquête entreprises révèlent des besoins importants par rapport à la tendance passée qui relativisent ce niveau de disponibilité foncières à long terme
- En effet, pour répondre aux besoins à court terme des entreprises, ~2,5 ha sont nécessaires pour assurer le développement des entreprises du territoire
- Avec cette dynamique et la mise en place d'une stratégie de développement économique plus pro active (actions de promotion du territoire, et d'accompagnement des entreprises), le Savès devrait arriver au bout de ses disponibilités d'ici environ 7 ans

-> Une réflexion peut être envisagée pour identifier de nouveaux espaces à vocation économique à long terme
-> L'attractivité des espaces passe également par la requalification de ceux-ci

Suite à cette étude, la CC du Savès a engagé des travaux de requalification des zones d'activité

Source : Diagnostic et étude de redynamisation des zones d'activités, ELAN, 2019

Le tourisme, secteur transversal et facteur clé de l'attractivité

- Le tourisme est une thématique transversale qui recouvre un ensemble de sujets clés de l'attractivité : développement économique, qualité paysagère, valorisation du patrimoine, préservation du cadre de vie, habitat, services et équipements, agriculture, etc.
- En particulier, le tourisme est vecteur d'emploi et de dynamisme économique. Les retombées, qu'elles soient directes ou indirectes, touchent un ensemble de secteurs de l'économie locale (hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture, etc.)
- Le Gers a enregistré 1,7 million de visiteurs en 2017 et les dépenses générées étaient estimées à 292 M€ soit ~7% du PIB du Gers contre 3% en 2007
- Le budget moyen de séjour par personne en 2017 dans le Gers était de 770€
- Le nombre d'emplois générés par le secteur était en diminution entre 2008 et 2015
- Samatan comptabilise le plus grand nombre d'emplois du secteur sur le Savès avec un peu moins de 30 emplois en 2017 sur une 40^{aine}

CHIFFRES CLES

~40

emplois

49

hébergements marchands classés/labellisés

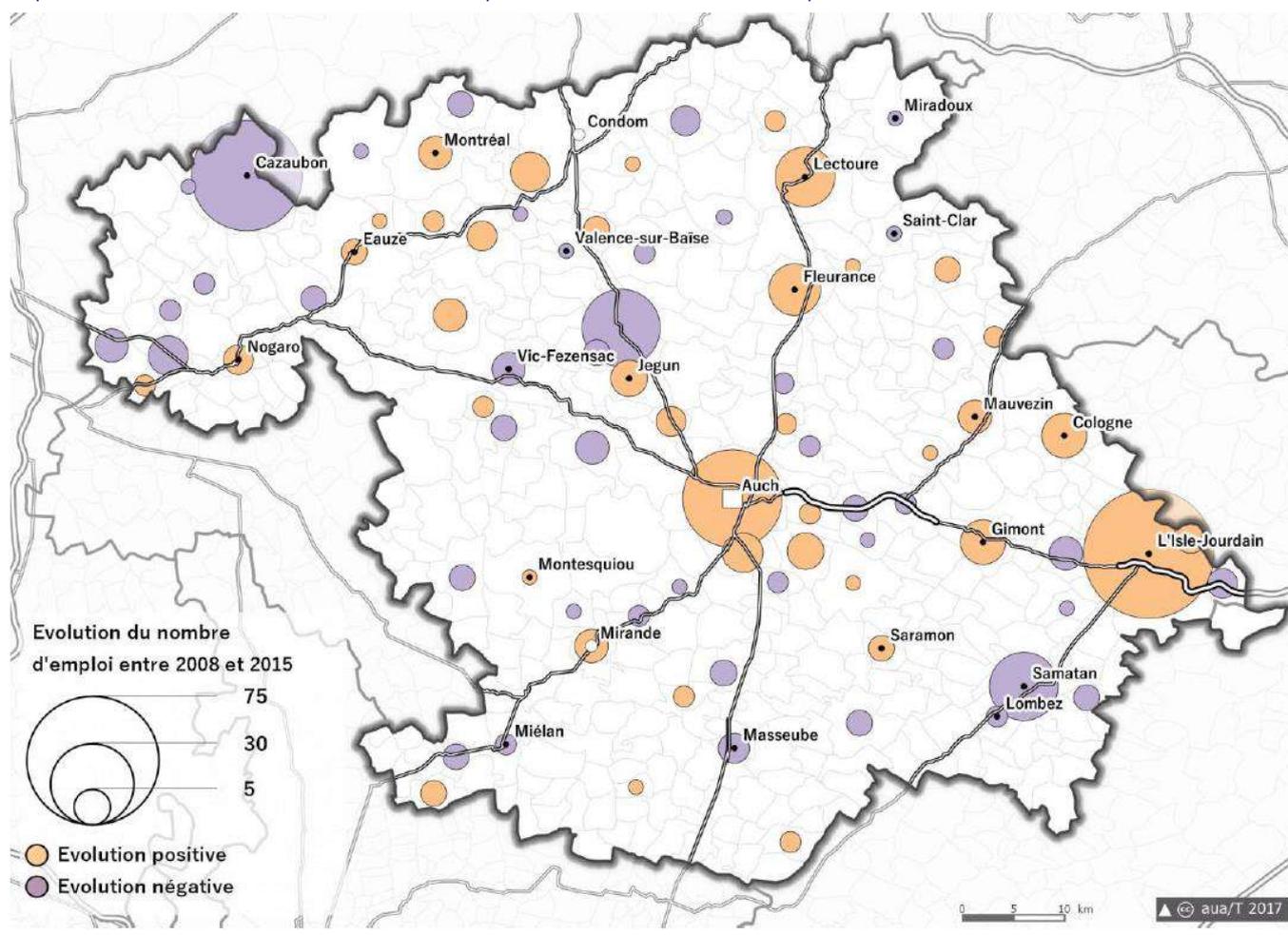
654

lits

4 000

visiteurs à l'Office de tourisme en 2020

Répartition et évolution des effectifs salariés privés dans le secteur touristique entre 2008 et 2015



Sources : SCoT de Gascogne (Aua/T) basé sur ACOSS, URSSAF

Zoom sur le tourisme

L'office de tourisme du Savès

- L'Office de Tourisme du Savès est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) composé de deux bureaux d'information touristique à Lombez et à Samatan.
- Il assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire. De plus, il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local

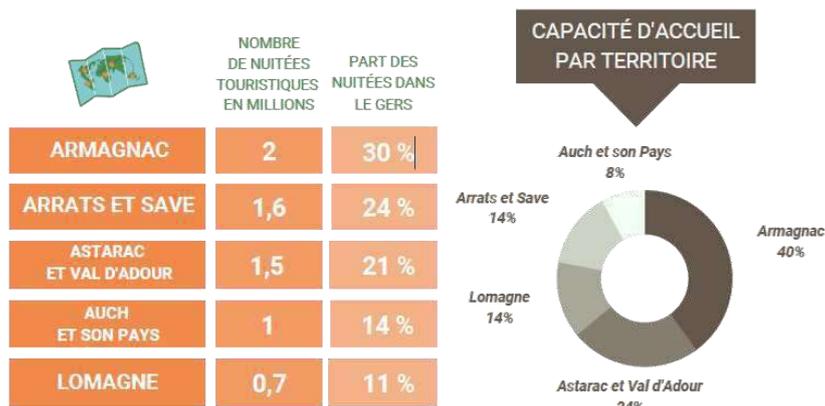


Une offre en hébergements en résidence secondaire qui dépasse l'offre marchande

- La capacité d'accueil totale du territoire (hébergement classés/labellisés) est estimée à 3 264 lits en 2020, dont 654 lits marchands. Toutefois, ce chiffre ne prend pas en compte les nombreux hébergements non classés
- 1/3 de la capacité d'accueil des hébergements marchands est détenue par l'hébergement collectifs et notamment celui du lac à Samatan, plus grand site d'hébergement collectif du Gers
- 1/3 de la capacité d'accueil des hébergements marchands est détenue par les gîtes et hébergements meublés
- En 2020 sur le Savès, on recense 1 seul hôtel (classé), 1 seul camping et un seul gîte de groupe ; tous localisés sur Samatan
- L'offre touristique et notamment celle d'hébergement du territoire aura probablement évoluée suite à la crise du coronavirus

Sources : INSEE
Office du tourisme du Savès
SCoT de Gascogne
Obséco 2020

Répartition des nuitées touristiques dans le Gers en 2019 par territoire

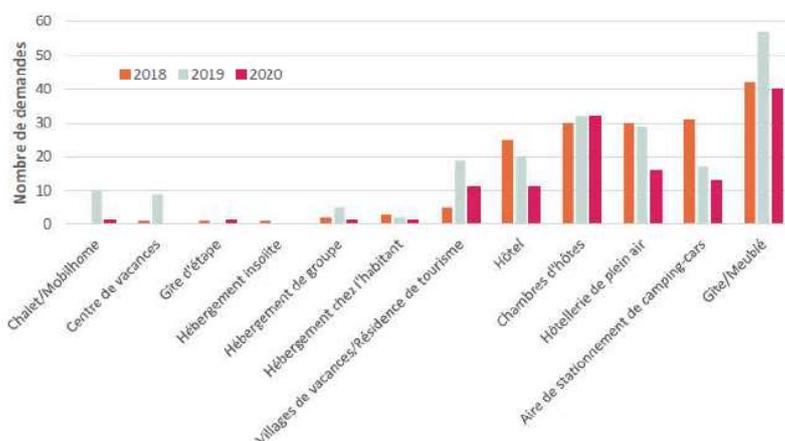


L'offre en hébergements marchands et non-marchands labellisés du Savès en 2020 (ne prend pas en compte la totalité de l'offre locale)

Type hébergement	Nb établissements	Nb chambres/emplacements	Capacité en lits	Part de la Destination Gers
Hôtels	1	6	14	1%
Résidences hôtelières de tourisme	0	0	0	0%
Hébergements collectifs	1	54	209	15%
Campings/PRL	1	17	51	0%
Aires camping-cars	3	30	90	7%
Chambres d'hôtes	11	32	77	4%
Meublés et gîtes	31	81	201	2%
Gîtes de groupes et d'étapes	1	6	12	1%
Total hébergements marchands	49	226	654	2%
Résidences secondaires	523		2 610	6%
Total hébergements marchands et non-marchands	572	226	3 264	4%

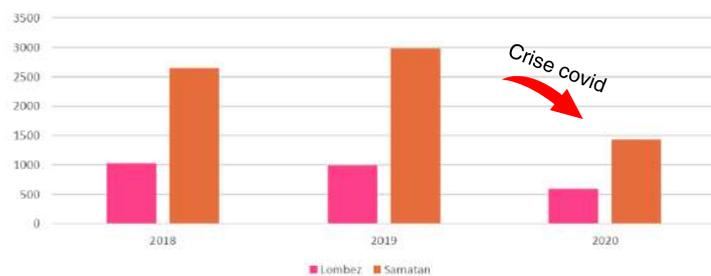
Source : Obséco 2020

Evolution de la demande d'hébergement sur le Savès

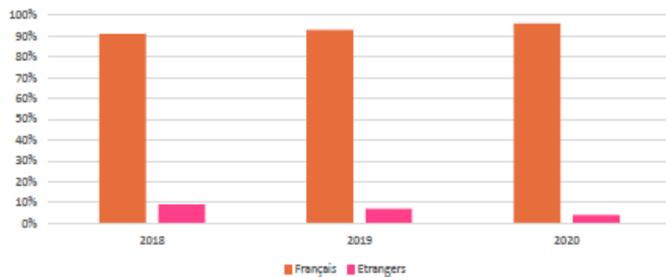


Zoom sur le tourisme

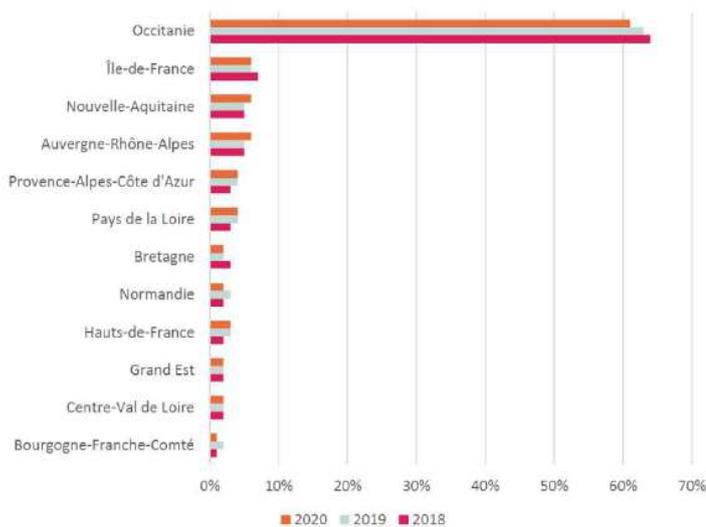
Evolution de la fréquentation des locaux de l'Office du Tourisme du Savès



Origine des visiteurs français du territoire



Origine des visiteurs français du territoire



Suite à un diagnostic approfondi sur le tourisme, l'Office du Tourisme du Savès a engagé en 2022 l'élaboration de son schéma de développement touristique et économique

Sources : Données Flux Vision CDT Destination Gers
Office du Tourisme du Savès

Un territoire au rayonnement régional

- A l'image de la dynamique départementale, la fréquentation du Savès était en augmentation entre 2018 et 2019
- En 2019, l'Office du Tourisme a reçu près de 4 000 personnes. Les touristes se rendant principalement au bureau de Samatan
- Les tendances observées (typologie et provenance des visiteurs, etc.) sont globalement stables depuis 2018. Certains écarts sont cependant observés en 2020 en raison de la pandémie
- Plus de 90% des visiteurs proviennent du territoire national et 60% d'entre eux viennent d'Occitanie
- Parmi les visiteurs, près de 60% d'entre eux sont des personnes seules, 25% sont des couples, 10% sont des familles et 5% sont des groupes. Cette tendance est globalement stable ces dernières années+
- A noter qu'il s'agit d'indicateurs parmi d'autres permettant de mesurer au moins en partie le flux touristique sur le territoire

Une offre de loisir, culture et événementiel qui participe au rayonnement touristique du territoire

- Cf. partie 8 - Equipements et services
- En termes d'offre patrimoniale, on peut noter sur le territoire du Savès la présence de :
 - Centre historique de Samatan avec la place de la mairie et sa fontaine datant de 1843 (classée Monument Historique).
 - L'Église paroissiale Saint Jean-Baptiste de style néo-gothique de Samatan
 - Centre historique de Lombez (ancien évêché puis sous-préfecture)
 - Cathédrale Ste Marie (style gothique méridional)
 - Table d'orientation de Sauveterre et de Bézeril
 - Château de Caumont à Cazaux-Savès
 - Le Dolium (musée archéologique) à Monpezat
 - Des Églises dans chaque village du Savès et un ensemble de petit patrimoine présent dans tout le Savès (croix en fer forgé, oratoire, fontaine, moulin, pigeonnier, lavoir, etc.)

Le Savès, une terre touristique de qualité

- Dans de nombreux domaines, le Savès bénéficie de labels ou réseaux synonymes de qualité et contribuant au développement touristique du territoire. On peut citer :
 - Le label « Station Pêche » de Samatan pour le secteur du loisir et du sport
 - L'appartenance de Samatan au réseau « Cittaslow » synonyme de bien vivre et d'engagement en termes d'urbanisme
 - Le label « Sites et Cités remarquables de France » de Lombez relatif au patrimoine
 - Le label « Station Verte » de Samatan gage d'engagement en faveur de l'environnement
- On trouve encore d'autres labels dans différents domaines (agriculture, gastronomie, etc.) qui participent au rayonnement touristique du territoire

Zoom sur l'agriculture

L'agriculture, un secteur économique important du territoire à préserver

- Les emplois agricoles représentent une part importante de l'économie du Savès (11%, 4^e secteur pourvoyeur d'emplois) et la pluriactivité des exploitants agricoles n'est pas négligeable
- La production brute standard du territoire s'élevait en 2020 à 27 M€
- Les exploitations du territoire sont principalement spécialisées vers les grandes cultures ou la polyculture/élevage. D'ailleurs, 10% des exploitations sont des exploitations avec élevage contre 7% à l'échelle départementale
- En 10 ans, le territoire a perdu 17% de chefs d'exploitations et plus de la moitié des agriculteurs n'a pas été remplacée ces 5 dernières années. On observe alors des exploitations qui sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes
- La valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2019 variait entre 2 520€ et 11 000€. A l'échelle du SCoT, la valeur vénale moyenne des terres agricoles est en augmentation continue depuis plusieurs années
- Les données détaillées du secteur agricole seront prochainement mises à jour et disponibles avec le recensement agricole 2020 (le dernier datant de 2010)
- Le poids de l'agriculture ne peut se résumer au seul emploi dans les exploitations agricoles, mais doit faire référence aux emplois indirects de toute la filière (agroalimentaire, commerce de gros) bien qu'il n'y est pas toujours de lien direct avec l'agriculture locale. L'agriculture peut aussi avoir des retombées touristiques
- Deuxième département producteur de palmipèdes à foie gras en France, le Gers a bâti sa notoriété sur ses savoirs faire, notamment avec ses souches locales d'oies, et sur ses multiples réseaux de commercialisation : vente à la ferme, réseau artisanal, entreprises de renom, et les marchés au gras qui sont aujourd'hui uniques en France. Samatan, avec son marché, constitue d'ailleurs une étape incontournable dans la filière et la production de foie gras.
- Les conséquences économiques des épizooties récentes sur la filière palmipède et avicole (grippe aviaire) sont lourdes. Ces épisodes remettent en cause la pérennité de certains ateliers.

Les exploitations du Savès en résumé



Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 (données provisoires)
Portait de territoire du Savès – Chambre d'agriculture (2021)

CHIFFRES CLES

399

exploitations et 453 chefs d'exploitations sur le Savès en 2020

53

l'âge moyen des chefs d'exploitations en 2020

26 885 ha

de SAU soit 6% de la SAU du Gers

76

entreprises du secteur agroalimentaire

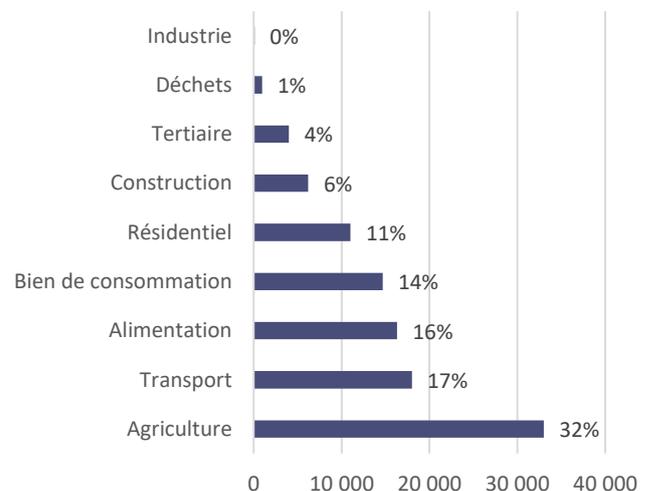
56%

des agriculteurs n'ont pas été remplacés entre 2015 et 2019, contre 53% dans le Gers

38

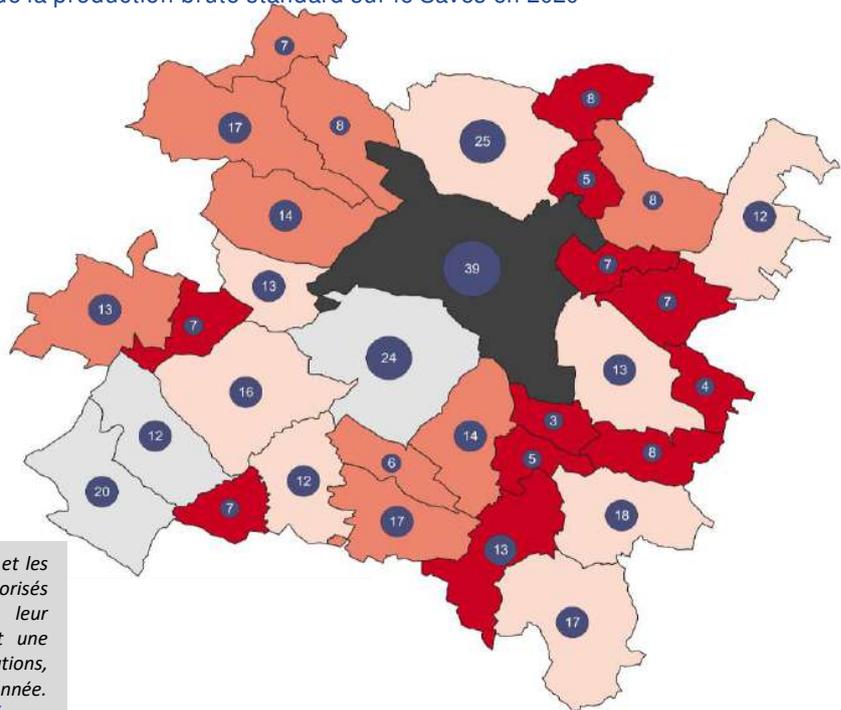
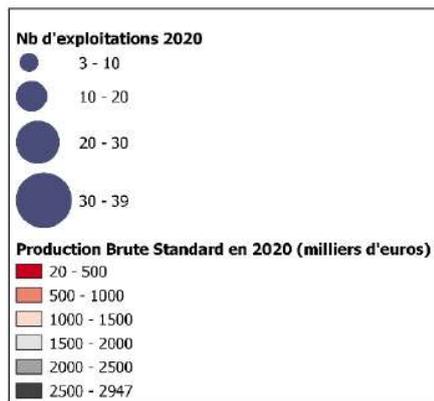
installations entre 2015 et 2019

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du Savès en 2018 (en tCO2e/an)



Zoom sur l'agriculture

Répartition des exploitations agricoles et de la production brute standard sur le Savès en 2020



Production Brute Standard : Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Pour en savoir + : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

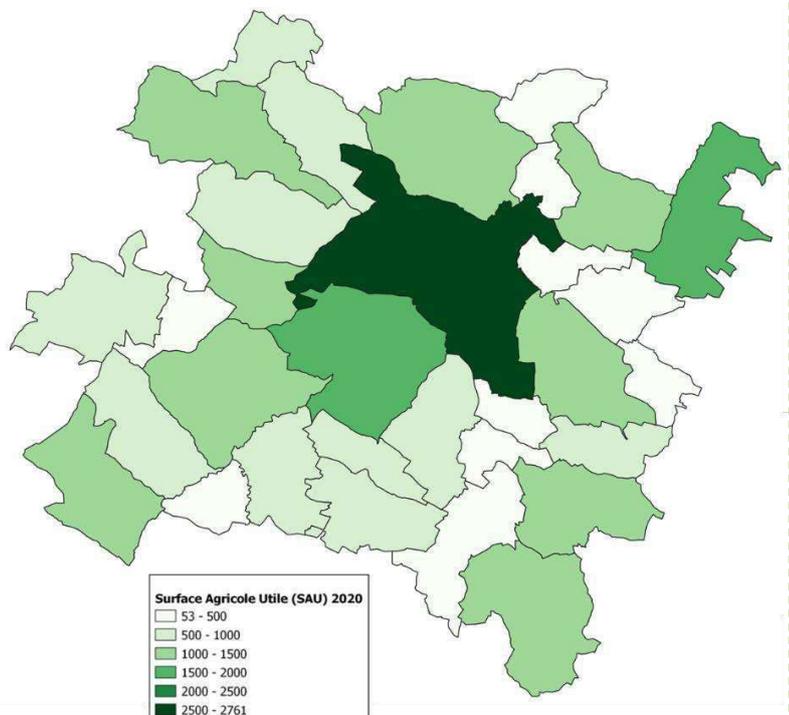
L'agriculture, levier incontournable pour la lutte contre le changement climatique

- Les terres agricoles représentent 82% de la superficie du Savès
- On observe un développement des productions bio qui s'accélère avec 90 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique aujourd'hui
- L'agriculture est le premier poste émetteur de gaz à effet de serre du territoire. Les émissions sont principalement liées à la gestion des sols et à l'élevage de bétail. Pour autant, l'agriculture contribue aussi à préserver les espaces naturels du territoire (prairies, forêts, etc.) et donc la capacité du territoire à capter du carbone.
- L'agriculture est donc un des principal levier contre le changement climatique

Les leviers de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique



Répartition de la surface agricole utile sur le Savès en 2020



Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 (données provisoires)
Portait de territoire du Savès – Chambre d'agriculture (2021)
PCAET du Savès (2019)

Points forts

Etude sur les ZAE (2020)

- Le territoire dispose de réserves pour développer des activités de ses entreprises pour une durée supérieure à 10 ans
- L'attractivité des espaces passe également par la requalification de ceux-ci c'est pourquoi, suite à cette étude, la CC du Savès a engagé des travaux de requalification des zones d'activité

Savès – Projet de territoire 2030

- Un territoire sous l'influence de la métropole Toulousaine qui a su déjouer le piège d'une cité-dortoir
- Un tissu économique orienté vers l'emploi présentiel et donc plus résilient
- Le tissu économique du Savès est très fortement orienté vers les secteurs des services et du commerce concentré sur les polarités
- Un tissu composé quasi-exclusivement de TPE/PME -> diversité et résilience
- Une dynamique positive de création d'entreprises ces dernières années
- Existence de nombreux réseaux alternatifs et notamment des marchés, réseaux de producteurs, etc.
- L'agriculture, un secteur important de la vie locale et du paysage et en évolution
- L'agriculture, levier contre le changement climatique
- De grandes entreprises locales de l'agroalimentaire (Nataïs, Vivadour)
- Le village vacances du lac de Samatan représente un potentiel important
- Une offre en hébergement importante
- Les valeurs et produits du terroirs (foie gras, gastronomie, langue occitane, etc.) vecteurs d'identité et d'attrait touristique

Points de vigilance

Etude sur les ZAE (2020)

- Malgré la présence de quelques acteurs industriels emblématiques, le territoire est aujourd'hui encore très influencé par la ruralité avec une production de locaux d'activités économiques relativement faible comparé aux territoires environnants
- Les territoires environnants disposent encore de quelques disponibilités foncières. Les territoires le long de la RN 124 disposent d'une attractivité exogène bien différente du Savès

Savès – Projet de territoire 2030

- Malgré la résilience du Savès au chômage, celui-ci est élevé sur les polarités et touche essentiellement les jeunes
- Attractivité économique et l'activité de ces dernières années est fortement liée à l'attractivité démographique
- Accessibilité aux commerces pour les personnes hors centralités (séniors, jeunes, sans permis, etc.)
- Fracture numérique dans les villages
- Déchetterie du Savès saturée et à optimiser
- Amplitudes horaires des commerces courtes (en période estivale pour les touristes et pour les travailleurs Toulousains)
- Accès à la propriété des jeunes agriculteurs difficile (pression immobilière)
- Diminution du nb d'exploitations et d'agriculteurs, augmentation de la surface par exploitation
- Perte de valeur ajoutée locale dans l'agroalimentaire
- Manque d'attractivité autour du lac de Samatan
- Manque d'itinéraires/liaisons douces sur le territoire
- Le potentiel touristique n'est pas assez mis en avant
- Office du tourisme du Savès pas assez visible/attractif
- L'avenir de la filière du foie gras avec l'évolution des habitudes alimentaires et de la prise en compte du bien-être animal

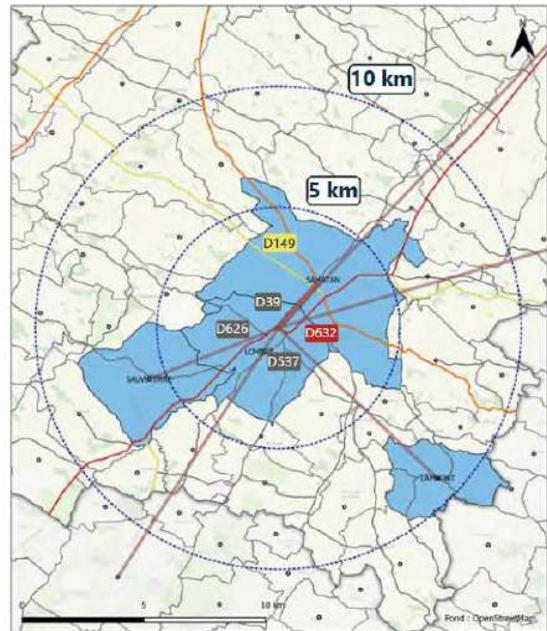
Défis

- Définition d'une stratégie économique et favoriser les synergies entre les entreprises
- Pérennisation et développement du tissu commercial, notamment des centres-bourgs
- Pérennisation de la dynamique agricole et conciliation des deux modèles agricoles émergents : modèle intensif et extensif (agroécologie, permaculture) avec l'accès difficile aux terres pour ce dernier modèle (fermes trop grandes, trop chères)
- Valorisation des productions agricoles et fixation de la valeur ajoutée sur le territoire
- Diversification des modes de commercialisation des productions agricoles
- Renforcer l'accessibilité numérique
- Préservation de la profession agricole et des petites entreprises du territoire
- Réduction des déchets et optimisation de leur valorisation
- Accompagner la filière locale du bâtiment pour massifier la rénovation énergétique
- Veiller à la qualité paysagère et architecturale des locaux commerciaux et économiques (cohérence, transition visuelle entre les espaces, intégration des EnR)
- Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire
- Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociétale

Lombez

- Présente 916 emplois pour 2 159 habitants, soit 1/3 des emplois de tout le Savès
- 70,3% des emplois (685) sur la commune font partie de la sphère résidentielle et 290 appartiennent à la sphère productive
- L'indice de concentration de l'emploi traduit une ville attractive (113,8%)
- Dispose de 2 gros employeurs de 50 à 99 salariés et 3 entreprises de 20 à 49 salariés
- La moitié des emplois dans le secteur commerce du Savès sont présents sur la commune de Lombez (240 emplois)
- ~40% des emplois dans le secteur des services du Savès sont présents sur la commune de Samatan (612 emplois)
- 38% des personnes travaillant à Lombez habitent à moins de 10km. De plus, 26% des personnes qui travaillent sur Lombez habitent sur la commune ou sur les communes limitrophes (260 trajets domicile-travail/jours).

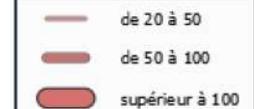
Potentiel d'attraction de Lombez dans un rayon de 5-10km – Flux domicile-travail



Total attractions DT: **970**

Source : EGIS, INSEE RP 2018

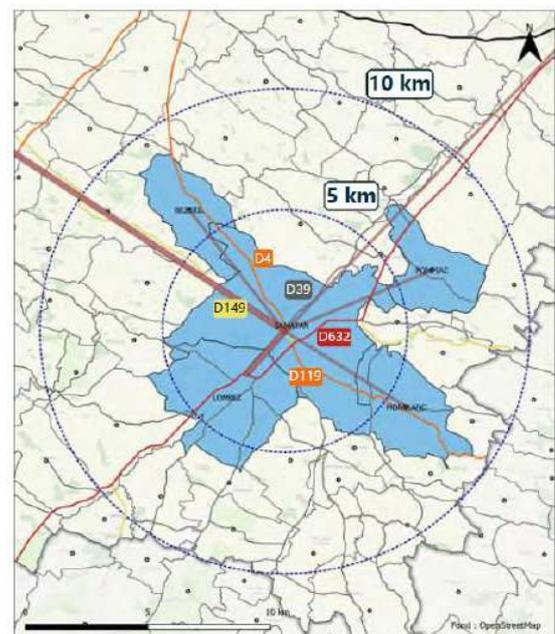
Flux Domicile – Travail
(nb de déplacements/jour)



Samatan

- Présente 1 036 emplois pour 2 311 habitants, soit 37% des emplois du Savès
- Plus des ¾ des emplois (810) de la commune font partis de la sphère résidentielle et 245 appartiennent à la sphère productive
- L'indice de concentration de l'emploi traduit une ville attractive (111,0%)
- Dispose d'un gros employeur de 50 à 99 salariés
- 39% des emplois dans le secteur commerce du Savès sont présents sur la commune de Samatan (181 emplois)
- 45% des emplois dans le secteur de la construction du Savès sont présents sur la commune de Samatan (81 emplois)
- ~40% des emplois dans le secteur des services du Savès sont présents sur la commune de Samatan (667 emplois)
- 1 personne sur 2 qui travaille sur Samatan réside à moins de 10km et plus d'1 sur 3 (36% soit 380 trajets/jour) habitent sur la commune ou sur les communes limitrophes.

Potentiel d'attraction de Samatan dans un rayon de 5-10km – Flux domicile-travail

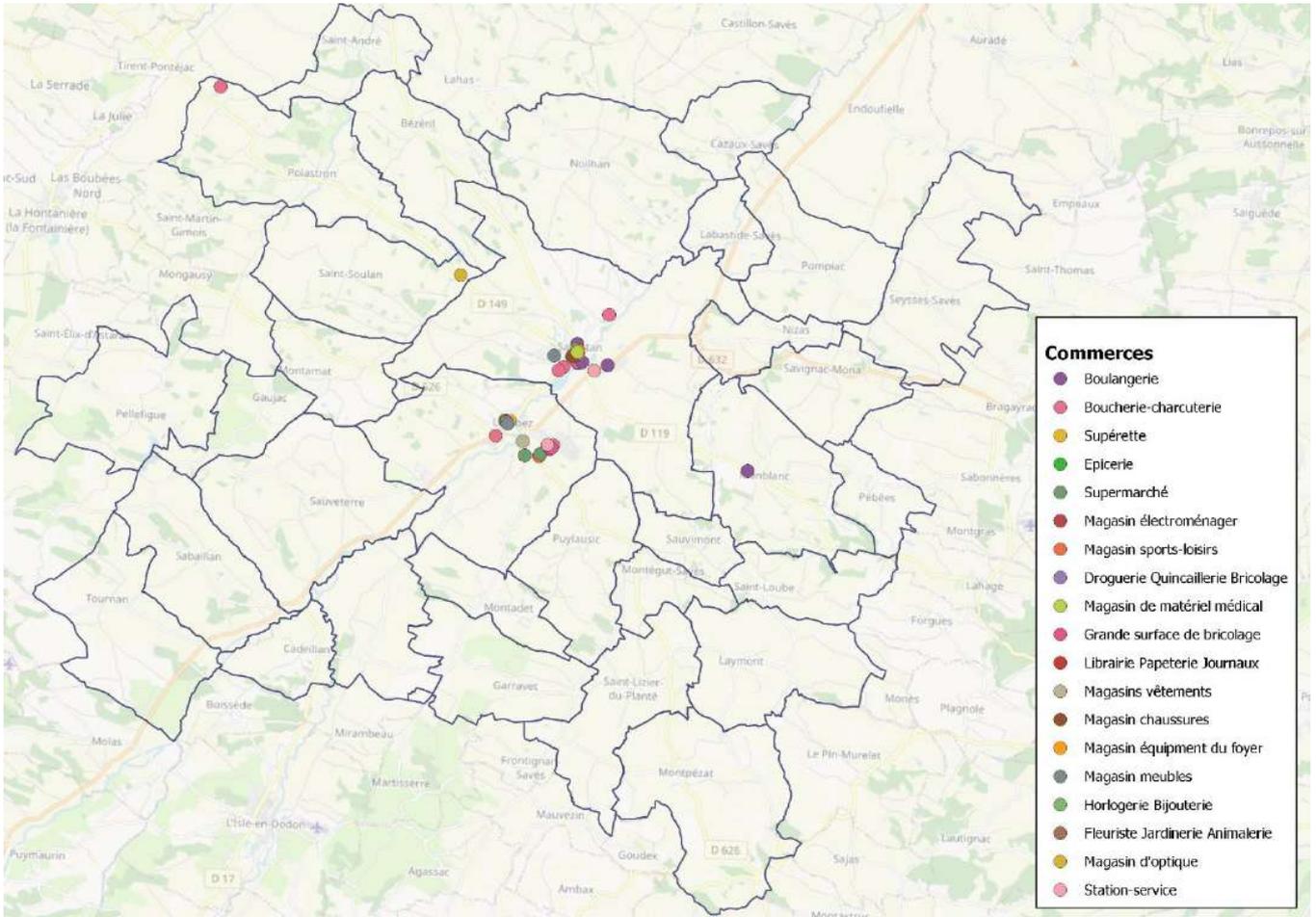


Total attractions DT: **1050**

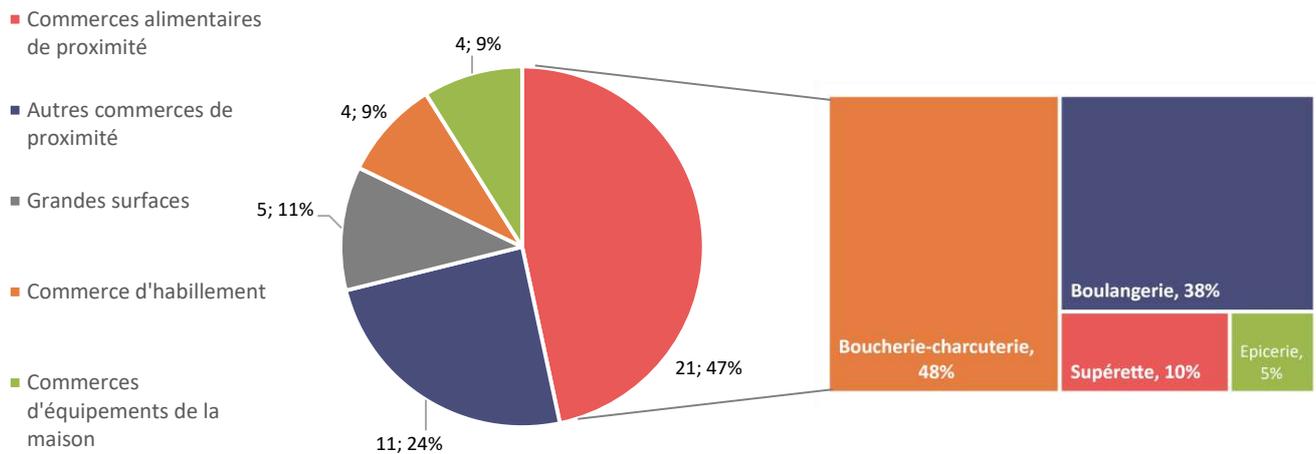
Source : EGIS, INSEE RP 2018

6. Le tissu commercial du Savès

Commerces localisés sur le Savès en 2020

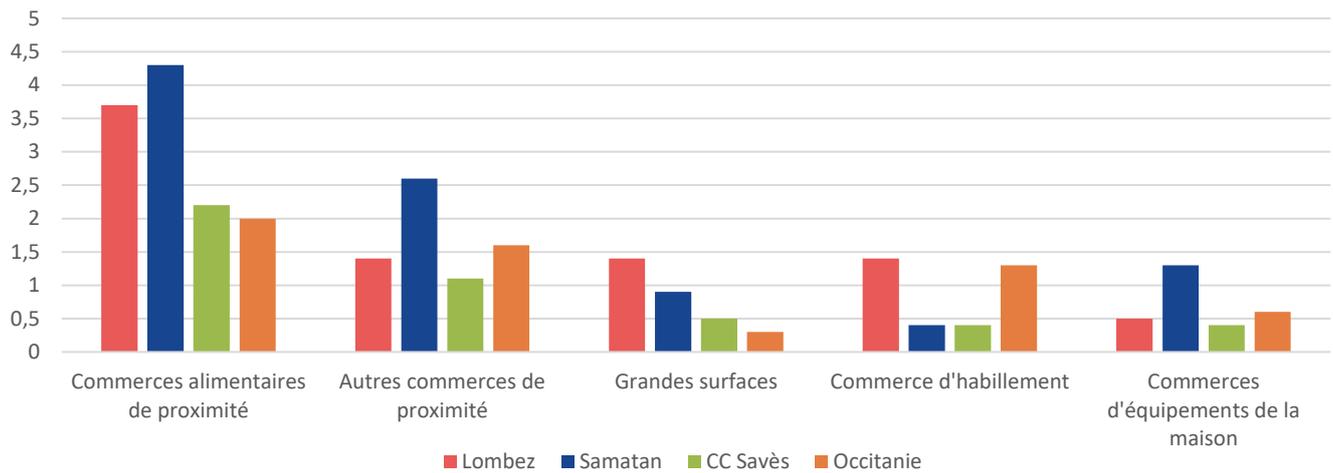


Nombre et répartition des commerces sur le Savès en 2020



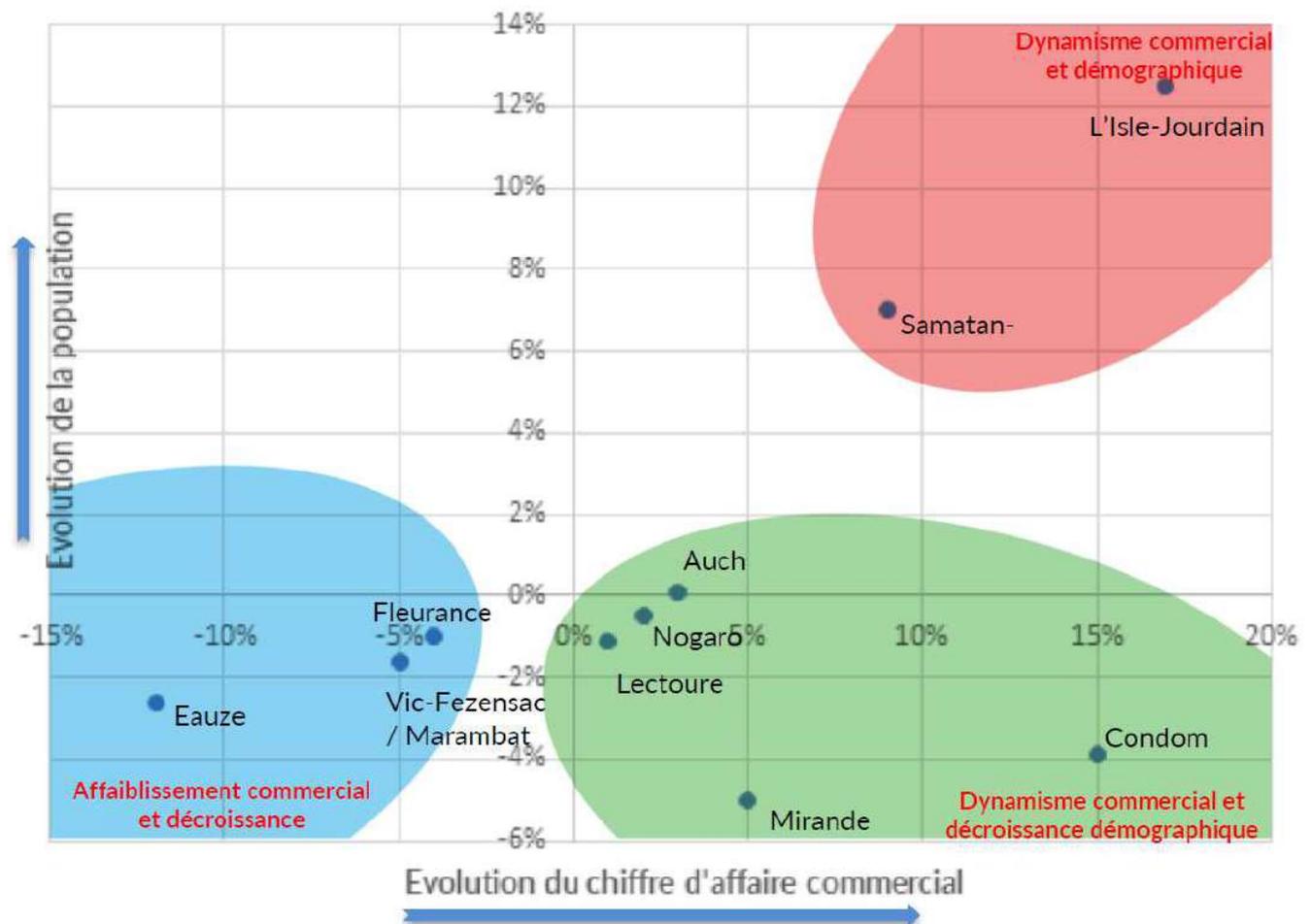
Source : INSEE, BPE 2020

Densité de commerces pour 1 000 hab en 2020



Source : INSEE, BPE 2020

Evolution du chiffre d'affaires commercial et de la croissance démographique sur quelques communes du SCoT de 2009 et 2014



Source : Schéma -> Diagnostic SCoT de Gascogne, aua/T, 2018
Données -> Enquête Ménages CCI Midi-Pyrénées, INSEE RP 2014

Un pôle commercial de proximité répondant aux besoins de la population

- Le commerce est un vecteur de richesse, d'activité économique (activités, emplois) mais remplit également une fonction urbaine pour le territoire
- Lombez et Samatan constituent le pôle commercial du Savès. Les deux communes disposent d'une offre complémentaire et concentrent la quasi-totalité des commerces du territoire (40 commerces sur 45).
- Le dynamisme commercial du Savès est corrélé avec le dynamisme démographique du territoire.
- L'ensemble des communes du Savès se situent à moins de 15' en voiture du pôle commercial
- L'offre commerciale du Savès est principalement une offre de proximité orientée vers l'alimentaire. D'ailleurs, la densité de commerces pour 1 000 hab des commerces alimentaires de proximité et de grande surface du Savès est supérieure à la moyenne régionale
- En revanche, le territoire est peu doté en commerces d'habillement ou d'équipement de la maison (densité inférieure à la moyenne régionale). De fait, on observe une évasion vers la métropole Toulousaine et Auscitaine dans le secteur de l'équipement de la personne (équivalent à 74% du marché potentiel en 2015) et dans le secteur de l'équipement de la maison (équivalent à 58% du marché potentiel en 2015)
- En 2015, la zone de chalandise du pôle commercial Samatan-Lombez représentait un potentiel de 99M€ et couvrait 23 000 habitants.

CHIFFRES CLES

45

commerces sur le Savès

90%

des commerces présents sur les polarités

3

grandes et moyennes surfaces

26

établissements de restauration

4

marchés sur le territoire

Source : INSEE, BPE 2020,
CCI, Etude pôle commercial Samatan-Lombez 2015
SCoT, Diagnostic de territoire 2018

Les marchés du Savès, véritable rôle d'animation du territoire

- Le Savès dispose en 2021 de 4 marchés : le marché 3 en 1 de Samatan tous les lundis matin, le marché traditionnel de Lombez le samedi matin et celui de producteur le mercredi après-midi, ainsi que le marché de plein vent de Noilhan le vendredi une partie de l'année
- Le marché renommé de Samatan a lieu toute l'année et est composé de 3 marchés : le marché de plein vent, le marché à la volaille et le marché au gras. D'un point de vue touristique, il contribue de manière significative à la notoriété de Samatan
- Le marché de Samatan s'accompagne de retombées économiques sur d'autres commerces de la commune. Par ailleurs, les marchés locaux contribuent au maintien de plusieurs secteurs comme l'agriculture.
- De la même manière l'offre événementielle et de loisirs contribue à l'animation et à alimenter les commerces locaux

L'offre en restauration et des producteurs du Savès

- D'après l'INSEE, le Savès comptait 26 établissements de restauration/restauration rapide en 2020
- On observe une concentration des établissements sur les pôles et notamment Samatan. A noter la présence d'un restaurant « auberge » de groupe sur Montégut-Savès
- La restauration et restauration gastronomique sont des facteurs d'attractivité fort pour le territoire, de même que les productions locales
- D'ailleurs, on recense plus d'une dizaine de producteurs locaux sur le territoire qui vendent directement ou indirectement leurs produits divers et variés (foie gras, escargots, fromages, ail, viandes, maraichage, etc.)

Des comportements d'achats qui évoluent

- D'après une étude menée à l'échelle du département par la CCI du Gers en 2014, l'alimentation constitue le premier poste de dépenses, suivent l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, l'hygiène, beauté puis la culture et loisirs
- Les dépenses liées à la culture/loisirs pâtissent depuis quelques années des nouveaux modes de consommation (dématérialisation).

Répartition des commerces du Savès en 2020

	Lombez	Samatan	CC Savès
Commerces alimentaires de proximité	8	10	21
<i>Supérette</i>	1	1	2
<i>Epicerie</i>	1	0	1
<i>Boulangerie</i>	2	5	8
<i>Boucherie-charcuterie</i>	4	4	10
<i>Produits surgelés</i>	0	0	0
<i>Poissonnerie</i>	0	0	0
Autres commerces de proximité	3	6	11
Grandes surfaces	3	2	5
Commerce d'habillement	3	1	4
Commerces d'équipements de la maison	1	3	4

Diagnostic territorial du Savès – 2022 | 35 sur 87

Pour de plus amples détails et compléments concernant le commerce, **se référer à l'étude** « SHOP'IN » sur le centre-bourg de Lombez et Samatan **réalisée en 2022 par le bureau d'études** SCET.

Points forts

Etude pôle commercial, CCI (2015)

- Un pôle commercial qui bénéficie de l'offre conjointe des communes de Samatan et Lombez
- Un bassin de consommation dont la population augmente à un rythme supérieur à 1% par an
- Une zone de chalandise de plus 23 000 habitants dont 57% des habitants résident dans la zone d'influence directe du pôle formé par Samatan et Lombez
- Un marché potentiel de près de 100 M€
- Une emprise alimentaire du pôle qui s'est renforcée entre 2009 et 2015
- Des marchés très attractifs pour les produits alimentaires

Savès – Projet de territoire 2030

- Les commerces de proximité permettent de répondre aux besoins des habitants
- Les commerces de proximité sont un atout pour les touristes (concentration en centre-bourg)
- Un pôle commercial composé de Lombez et Samatan, complémentaire et indissociable
- La gastronomie (productions et restauration) facteur d'attractivité touristique

Points de vigilance

Etude pôle commercial, CCI (2015)

- Une évacuation essentiellement vers la métropole Toulousaine et Auscitaine dans le secteur de l'équipement de la personne qui atteint 74% du marché potentiel
- Une évacuation qui reste également élevée dans le secteur de l'équipement de la maison

Savès – Projet de territoire 2030

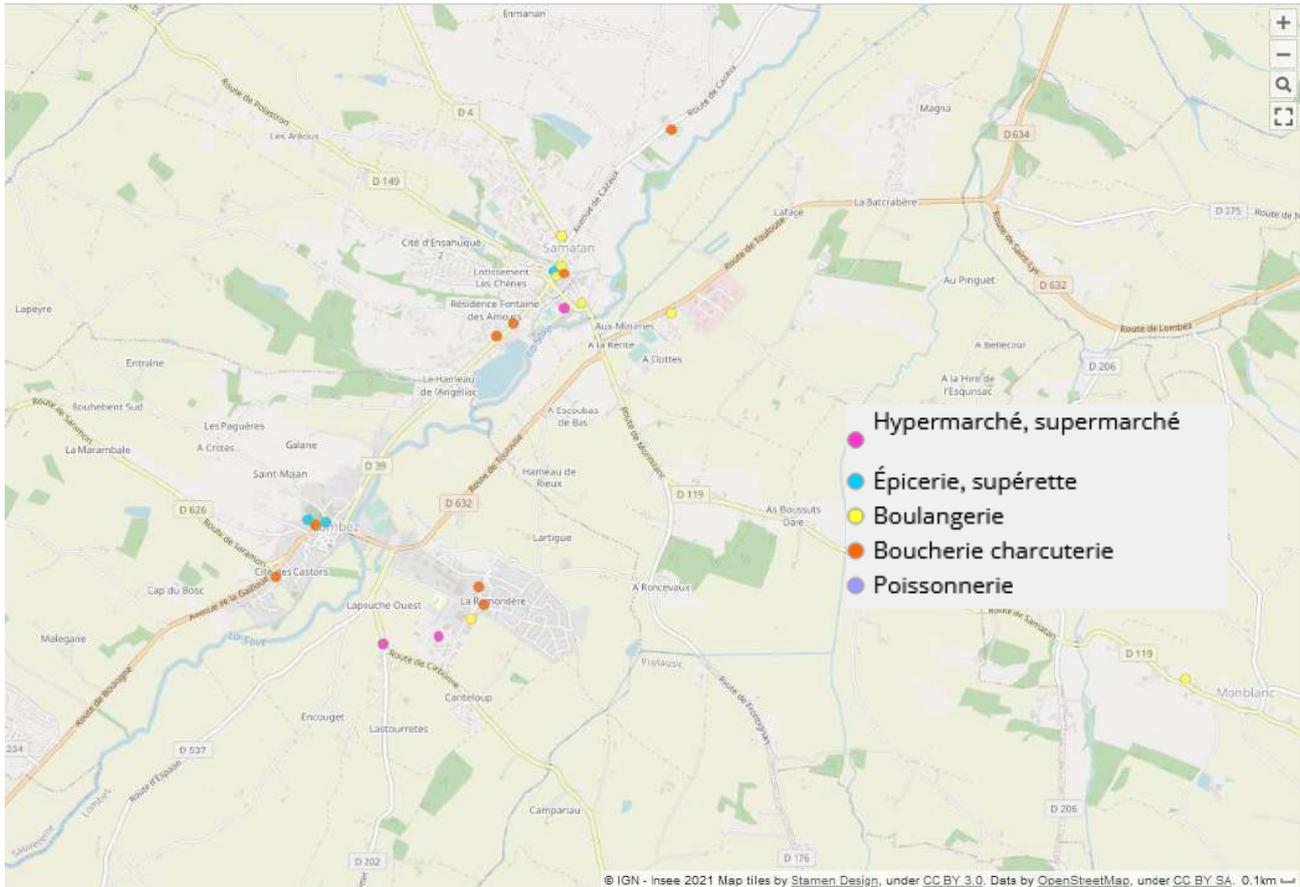
- Les amplitudes horaires des commerces sont limitées pour les habitants et surtout pour les touristes en période estivale
- Fracture numérique
- Peu d'enseigne de commerces d'équipements spécifiques (habillement, maison, etc.)
- Accessibilité aux commerces hors centralité (pour les seniors, jeunes, sans permis, etc.)
- Désertification progressive des locaux commerciaux en centre-bourgs

Défis

- Favoriser l'accessibilité aux commerces
- Adaptation des commerces locaux aux évolutions de comportement d'achat
- Maintien de l'attractivité des polarités commerciales via la revitalisation ces centres-bourgs
- Maintenir et développer les commerces ambulants et les marchés de plein vent
- Développer des synergies entre commerces
- Développer des synergies entre marché de plein vent et commerces sédentaires
- Maîtriser le développement des pôles commerciaux périphériques
- Favoriser/Améliorer la connexion entre la Ramondère et le centre-bourg de Lombez
- Remplacer le piéton au cœur du parcours commercial du centre-ville

Zoom sur les centralités

Zoom sur les commerces des centralités du Savès en 2020



Source : INSEE BPE 2020

Lombez

- Dispose de 11 commerces alimentaires de proximité dont 8 dédiés à l'alimentation
- La zone de la Ramondère concentre une grande partie des commerces
- 3 grandes surfaces dont 2 alimentaires (Intermarché et Aldi)
- Un projet d'extension et de rénovation de l'enseigne Intermarché
- 3 commerces d'habillement
- 1 seul commerce d'équipement de la maison

Samatan

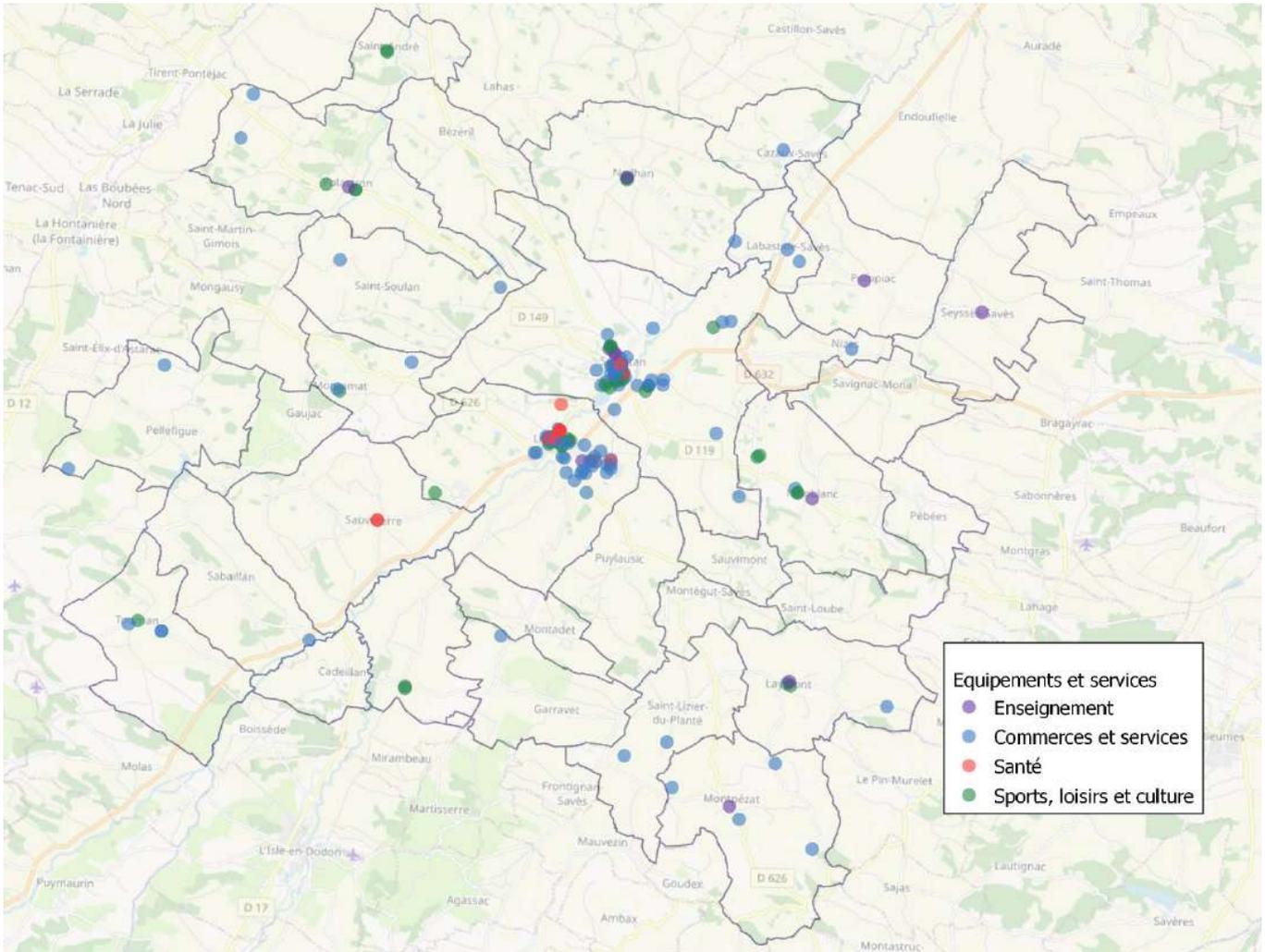
- Dispose de 16 commerces de proximité dont 10 dédiés à l'alimentation
- 2 grandes surfaces dont 1 alimentaire (Carrefour Contact)
- 1 seul commerce d'habillement
- 3 commerces d'équipements de la maison

Principales surfaces commerciales du Savès (2015)

Enseigne	Commune	Surface
Intermarché	Lombez	2 340m ²
Carrefour contact	Samatan	967 m ²
Aldi	Lombez	764 m ²

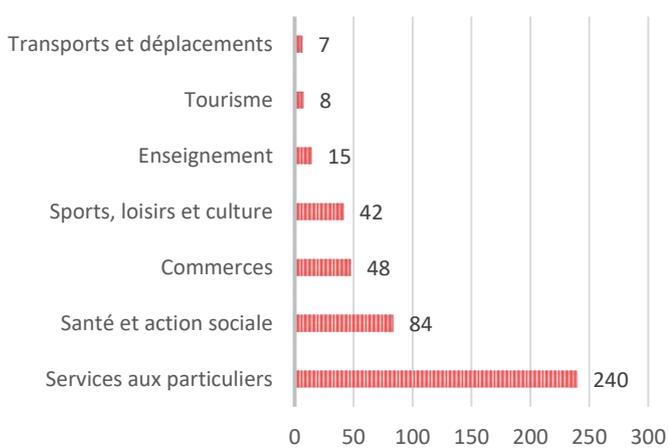
7. Equipements et services du territoire

Principaux équipements et services localisés sur le Savès



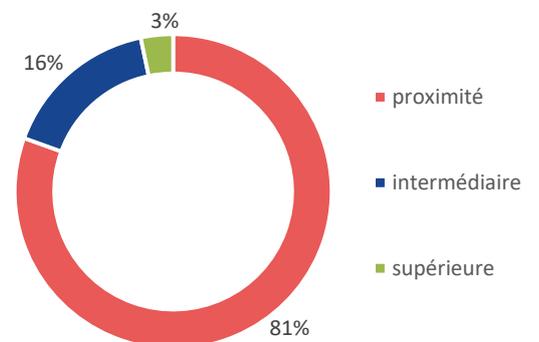
Source : EGIS & INSEE, Base Permanente 2020

Répartition des équipements et services par type en 2020



Source : INSEE, Base Permanente 2020

Répartition des équipements et services par gamme en 2020



Diagnostic territorial du Savès – 2022 | 38 sur 87

Une offre d'équipements et de services de proximité étoffée

- Un territoire bien doté : 444 équipements et services ont été recensés en 2020 sur le Savès, soit 46 pour 1 000 habitants (contre 41 à l'échelle du SCoT ou de l'Occitanie).
- 81 % des équipements recensés sur le territoire, sont des équipements du quotidien (écoles élémentaires, épiceries, boulangeries, boucheries, médecins, poste...), tandis que 16 % sont des équipements intermédiaires (usage relativement fréquent : piscine, collège, supermarché...), et 3 % des équipements supérieurs (lycée, établissements de santé, cabinets médicaux, services d'aides à la personne, cinéma, hôtel et camping)
- Toutes les communes du Savès sont situées à moins de 10' d'un pôle de proximité (= commune disposant d'au moins 30% des services de la gamme de proximité), c-à-d Lombez et Samatan.
- En revanche, les habitants du Savès dépendent des agglomérations voisines pour avoir accès à une gamme complète d'équipements
- L'offre en équipement est principalement dédiée aux services aux particuliers : 54% contre 19% d'équipements de santé et action sociale et 11% de commerces

CHIFFRES CLES

46
équipements pour 1 000 habitants contre 41 en Occitanie

81%
d'équipements de proximité

10
médecins généralistes

3
pharmacies

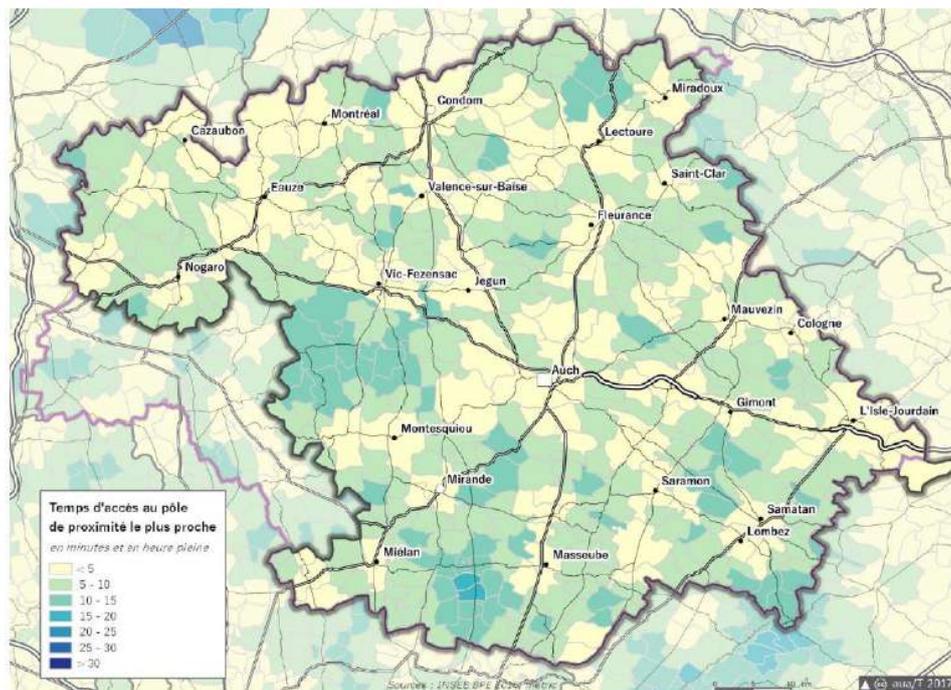
15
équipements d'enseignements (écoles, collège, lycée)

1 446
élèves scolarisés sur le territoire

Comparaison de la densité d'équipements pour 10 000 du Savès avec la Gascogne Toulousaine

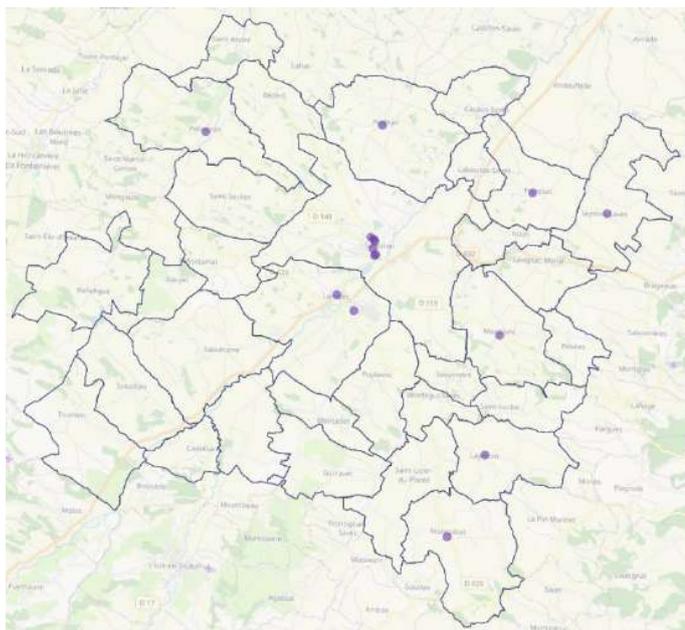


Temps d'accès aux pôles de proximité sur le département



Un territoire bien doté d'équipements d'enseignements

Equipements d'enseignement sur le Savès en 2020



Source : INSEE, Base Permanente 2020

- On recense 15 équipements d'enseignement sur le territoire en 2020 :
 - 1 lycée d'enseignement professionnel : Clément Ader à Samatan proposant aussi une section de techniciens supérieurs (STS) et accueillant 234 élèves en 2019. L'internat accueille 80 étudiants
 - 1 collège : François de Belleforest à Samatan accueillant 389 élèves en 2019
 - 11 établissements publics du 1^{er} degré (dont 5 en RPI) représentant 738 élèves
 - 1 établissement privé du 1^{er} degré : l'école Sainte Germaine de Samatan accueillant 104 élèves en 2020
- On observait 1 446 élèves scolarisés sur le territoire de la CC Savès à la rentrée 2019 dont près de 67% sur Samatan. Le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er} degré reste globalement stable sur les 5 dernières années.
- La plupart des élèves de lycée du Savès sont scolarisés à l'extérieur du territoire, à L'Isle-Jourdain (filrière générale) ou Auch (filières techniques). Peu de jeunes restent à Samatan pour aller vers des filières professionnelles très spécifiques du LEP
- La CC Savès assume le fonctionnement et l'investissement dans les établissements scolaires publics du 1^{er} degré. A noter que la fréquentation des écoles conditionne celle des ALAE et des ALSH

Une offre petite enfance, enfance et jeunesse diversifiée

- En 2020 sur le Savès on dénombrait 3 équipements de services dédiés à la petite enfance :
 - un multi accueil (EAJE) de 12 places (de 10 semaines à 6 ans)
 - un Relais d'Assistantes Maternelles localisé sur Lombez
 - un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) localisé sur Lombez
- On dénombre 58 assistantes maternelles en exercice sur le territoire en 2020
- Un nouveau site multi accueil (crèche) de 20 places sur Lombez est en cours de réalisation et devrait voir le jour en 2023. La Commune investit sur la construction de ce bâtiment et la Communauté de Communes du Savès prendra la gestion et le fonctionnement de la nouvelle structure à l'ouverture du nouveau lieu
- A noter une multitude d'offre associative pour la pratique d'activités de loisirs
- La CC Savès gère directement 8 ALAE ou Accueils de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire (ALSH Périscolaire)
- On observe une évolution autour de la garde d'enfant : il y a une augmentation de la demande en ALSH et dans le même temps une baisse du nombre d'enfants inscrits en maternelle
- Sur le CC Savès deux ALSH extrascolaires se répartissent les enfants sur les vacances scolaires :
 - La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Monblanc et du Savès sur Samatan
 - Les Bons P'tits Loups (BPL) de Cazaux Savès
- Pendant toute l'année scolaire, la MJC de Monblanc et du Savès gère également le Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC) et au lycée ouvert 2x/semaine/établissement
- La présence des écoles élémentaires, du collège et lycée sur Samatan entraîne une forte concentration de jeunes sur la ville en journée
- Un local jeune est situé à Samatan, en face de la poste. Il est ouvert le mercredi et pendant les vacances
- La mobilité des jeunes (11-16 ans) n'est pas une problématique prédominante selon eux mais lorsque cette problématique est exprimée elle est prédominante et touche tous les aspects du quotidien (sondage CTG)
- La problématique du harcèlement chez les jeunes est une préoccupation locale forte (sondage CTG). Il trouve un levier par la présence des permanences de la Maison des ados
- Une grande majorité des jeunes ne veulent pas d'activité organisée et encadrée par des adultes
- Aujourd'hui, peu d'informations auprès des 16-25 ans est disponible (accès à l'information compliquée)

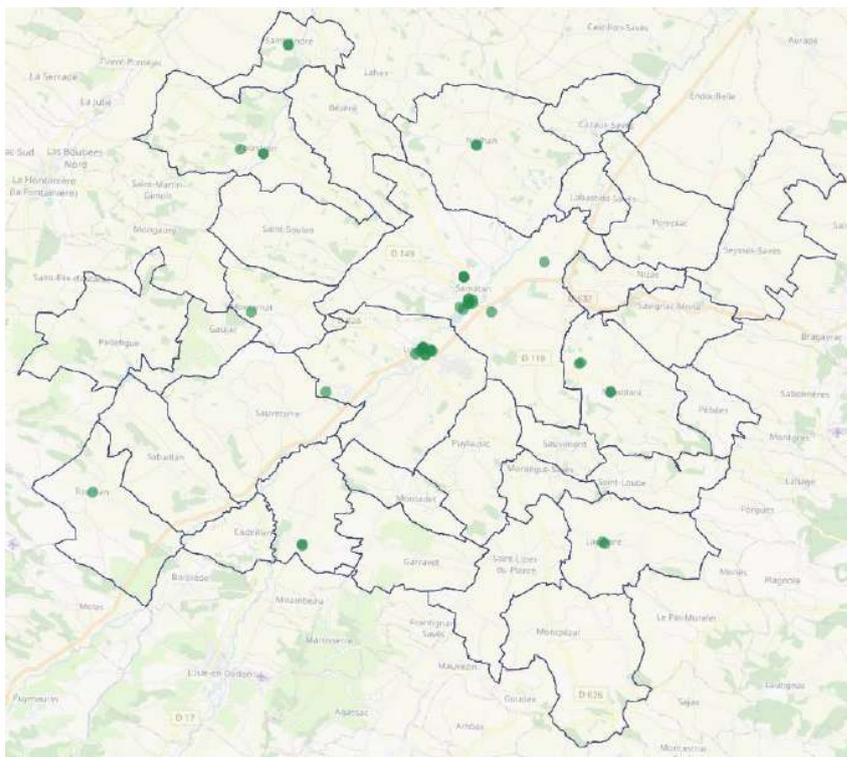
Source : CTG du Savès 2020-2023

Diagnostic territorial du Savès – 2022 | 40 sur 87

Une offre culturelle, sportive et de loisirs **facteur d'attractivité** et répondant aux besoins de la population

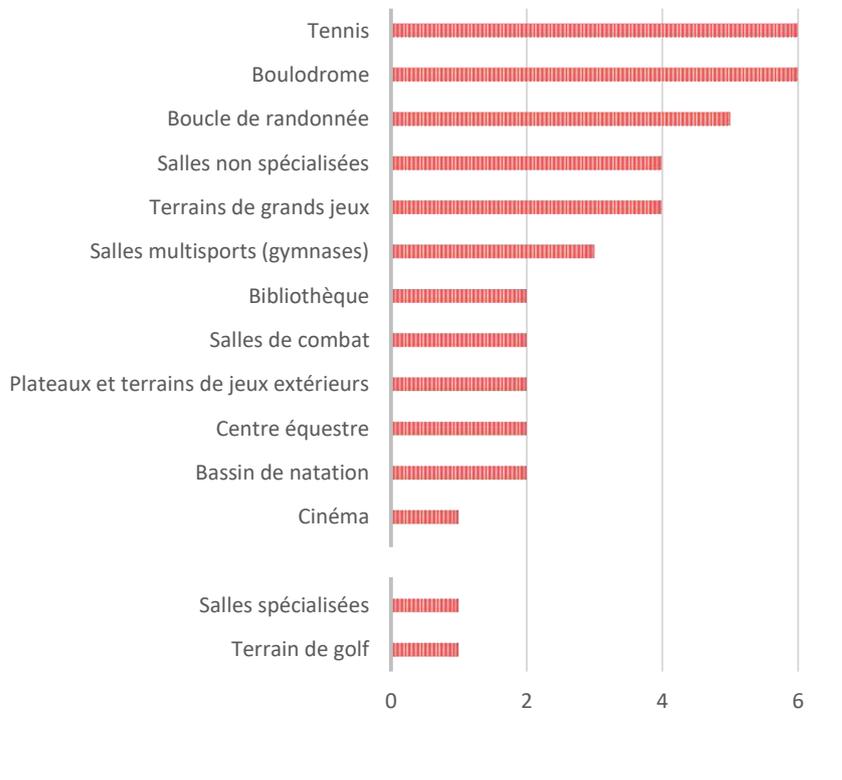
Equipements de sports, loisirs et culture sur le Savès en 2020

- Le territoire dispose de 42 équipements de sports, loisirs et culture. La plupart de ces équipements sont de proximité
- 27 équipements sportifs de proximité (tennis, gymnases, stades de football et de rugby...) maillent densément le territoire. Cependant, les gymnases ne correspondent pas aux besoins, notamment du hand
- Le rugby fait parti du paysage culturel du Savès
- Divers équipements sportifs sont en cours de réflexion sur Lombez et Samatan afin de satisfaire le besoin de nombreuses associations (hand, rugby, tennis, hockey, etc.)
- En matière d'équipements structurants pouvant rayonner au-delà de l'échelon local et ainsi participer à l'attractivité du territoire, l'offre est assez restreinte :
 - 1 équipement dit « supérieur » : le cinéma de Samatan.
 - 5 équipements dit « intermédiaires » : 3 salles de sport et 2 piscines ouvertes uniquement pour la saison estivale



- Dans le domaine de la culture, on peut noter la présence de 2 bibliothèques/médiathèques relais du réseau départemental sur le Savès (à Lombez et Samatan) ainsi qu'une librairie sur Samatan.
- L'existence de nombreuses associations locales est à souligner (176 en 2020). On dénombre d'ailleurs 2 749 licenciés sur le territoire soit 29 licenciés pour 100 habitants (22,1 à l'échelle nationale).
- A noter, la présence de l'école des arts à Tournan, d'une salle de programmation de spectacles à l'année à Samatan ou encore de l'existence de manifestations destinées au grand public (séances de cinéma en plein air, festivals, etc.)
- Le collège de Samatan dispose d'une salle d'escalade mais pas de piste d'athlétisme
- Enfin, il faut noter la présence d'équipements de loisirs assez diversifiés comme les bases de loisirs (le lac de Samatan, le pumptrack, un city-stade à Labastide-Savès, etc.) ou encore les stades de rugby/terrains de tennis/terrain de football

Détails des équipements de sports, loisirs et culture sur le Savès en 2020



Source : INSEE, Base Permanente 2020

Une offre en équipements de santé satisfaisante mais fragile

- La quasi-totalité des équipements de santé sur le territoire se situent sur les centralités
- Le territoire dispose d'un hôpital de proximité et d'un EHPAD
- En termes d'offre médicale, on dénombrait en 2020 :
 - 10 médecins généralistes en 2020
 - 23 infirmiers libéraux
 - 8 chirurgiens-dentistes
 - 3 pharmacies
 - 1 cabinet de radiologie
 - 7 masseurs-kinésithérapeutes
 - 1 laboratoire d'analyse médicale
 - 1 ambulance
 - 1 pôle médico-social à Samatan
 - 2 SDIS
- Les naissances ne sont pas sur le territoire. Pour la plupart, elles se font à Toulouse.
- Le Savès commence à être confronté, comme de nombreux territoires ruraux, à une problématique de désertification médicale liée aux nombreux départs à la retraite et au non-renouvellement des professionnels de santé, alors même que les besoins de services en matière d'actes médicaux sont amplifiés par le vieillissement de la population.
- Les services d'urgences les plus proches se situent à Auch ou Toulouse, soit à plus de 30'
- A l'échelle du Gers, il existe un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) visant à maintenir et améliorer l'accès aux soins face aux enjeux d'aujourd'hui.

Un développement des services aux personnes âgées en lien avec le vieillissement de la population

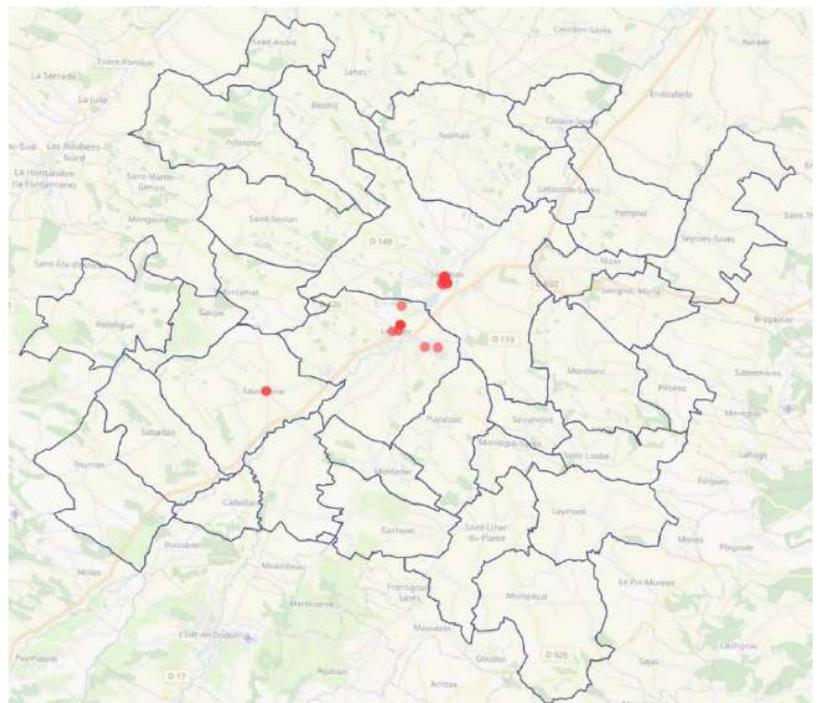
- Le centre hospitalier intercommunal, hôpital de proximité, est réparti sur 2 sites :
 - Le centre hospitalier de Lombez, établissement pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer de 198 places
 - Un EHPAD sur Samatan avec 59 places
- La commune de Lombez dispose d'un projet de création d'un nouvel EHPAD sur La Ramondère
- Pour rappel, 420 personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile.
- Le service d'aide à domicile est pris en charge par le GESTES pour les 14 communes du canton de Samatan. Entre 2015 et 2017 le nombre d'usagers a baissé : 166 à 155 usagers. Pour autant, le nombre d'heures d'intervention a augmenté : 18 800 à 20 922 heures.
- Il existe sur le territoire un service de portage de repas à domicile assuré par le CHI de Lombez-Samatan. Par ailleurs, le nombre d'usagers reste stable et l'aide à domicile, par le CCAS de Lombez, est passé de 118 à 135 usagers entre 2015 et 2017

Equipements de santé sur le Savès en 2020

Capacité du centre hospitalier intercommunal (lit & places)

Médecine : 28
Moyen séjour : 30
Long séjour : 30
Hébergement : 136
SSIAD : 33

Total : 257



Source : INSEE, BPE 2020

Le Savès mobilisé autour de l'action sociale

- La CC du Savès s'est saisie des enjeux autour de l'action sociale et familiale depuis 2012. Cette politique se formalise par la convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF du Gers
- En 2015, la CC Savès a été le premier EPCI de la Région Midi-Pyrénées à signer une convention territoriale globale expérimentale permettant d'élargir les champs d'intervention d'une Convention Enfance-Jeunesse à la mobilité, le logement et les services à la personne
- En 2020, la CC du Savès et la CAF ont signé leur 2^e CTG courant jusqu'en 2023
- France Service (anciennement Maison France Service) délivre, en un lieu unique, de l'information et un accompagnement aux démarches de la vie quotidienne. Ce service relaie les démarches administratives de 17 opérateurs (Pôle emploi, CAF, CPAM, ADIL, MSA, MDS, etc.)
- Le pôle médico-social de Samatan accueille aussi France Services
- L'association GESTE gère, entre autres, le Service à domicile (SAD) et le Transport à la Demande (TAD) le lundi matin.
- Le territoire dispose d'un Espace de Vie Sociale, porté par l'association Maison des écritures à Lombez depuis 2017. Ce dernier est d'ailleurs agréé par la CAF du Gers
- Sur le Savès, on dénombrait 49 enfants bénéficiaires de l'AEEH (en situation spécifique). La communauté de communes s'est saisie de cette thématique à travers la CTG et le projet Accueillir Handi'Férence animé par une chargée de projet
- Le diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG a permis de mettre en évidence l'isolement de certains seniors (15% des utilisateurs du centre social sont en grande précarité dû à leur isolement) et de certaines familles

Le Savès, un territoire rural mais ouvert vers le monde

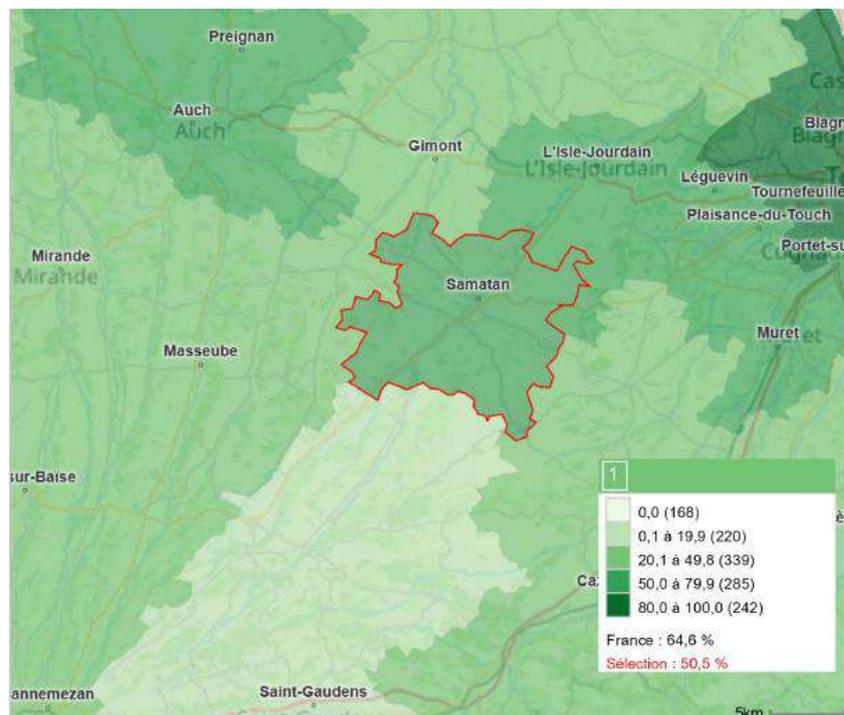
- 100% du Savès est couvert en 4G par a minima un opérateur
- Le nombre de locaux raccordable à la fibre (FTTH) n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Aujourd'hui, 50,5 % des locaux du territoire sont raccordables à la fibre.

Evolution de l'accessibilité à la fibre sur le Savès en 2020

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CC du Savès	Gers	CC du Savès	Gers
2019	23,0	19,4	1 233	22 319
2020	49,3	48,5	2 858	61 060
2021	50,5	52,9	2 955	67 086

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

Part des locaux raccordables à la fibre en 2021



Points forts

Convention Territoriale Globale (2019)

- La population est globalement satisfaite des services du territoire sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La vie associative locale
- Satisfaction des parents sur l'offre ALAÉ
- Satisfaction des jeunes à vivre sur le territoire
- Projet « Grandir dehors »

Savès – Projet de territoire 2030

- Globalement de bons équipements sur le Savès
- Vie associative dynamique (en nb et diversité)
- Accès à l'enseignement bien réparti et pour tout âge
- Services autour de la petite enfance bien organisés
- Bonne accessibilité aux infrastructures et activités
- Multiplicité des équipements sportifs d'extérieur
- Offre et programmation culturelle riche
- Crèche intercommunale de 20 places à venir
- Projet de deux complexes sportifs complémentaires sur Lombez et Samatan pour répondre aux besoins des associations et scolaires (sur Samatan)
- L'existence du TAD mais à développer
- Service de portage de repas
- Une offre en équipements de santé satisfaisante mais fragile (désertification médicale et non-renouvellement des professionnels de santé)
- Une offre culturelle, sportive et de loisirs facteur d'attractivité et répondant aux besoins de la population + des infrastructures notables (cinéma, médiathèque, auditorium, librairie, maison des écritures, etc.)
- Une maison de santé et EHPAD récents
- Projet « Grandir Dehors »
- Projet d'ensauvagement/désimpermeabilisation de la cours d'école de Pétrarque
- Rénovation et pérennisation de l'école Yves Chaze en plein cœur de Samatan
- La présence de l'association Savès Climat avec une forte dynamique
- Le rugby, une vraie question culturelle
- L'occitan partie intégrante de l'histoire et la culture du Savès

Points de vigilance

Convention Territoriale Globale (2019)

- Manque de lisibilité des services
- Manque de places petite enfance en ALSH
- Risque de fermeture de classes dans les villages
- Les jeunes partent du territoire pour la formation et l'emploi

Savès – Projet de territoire 2030

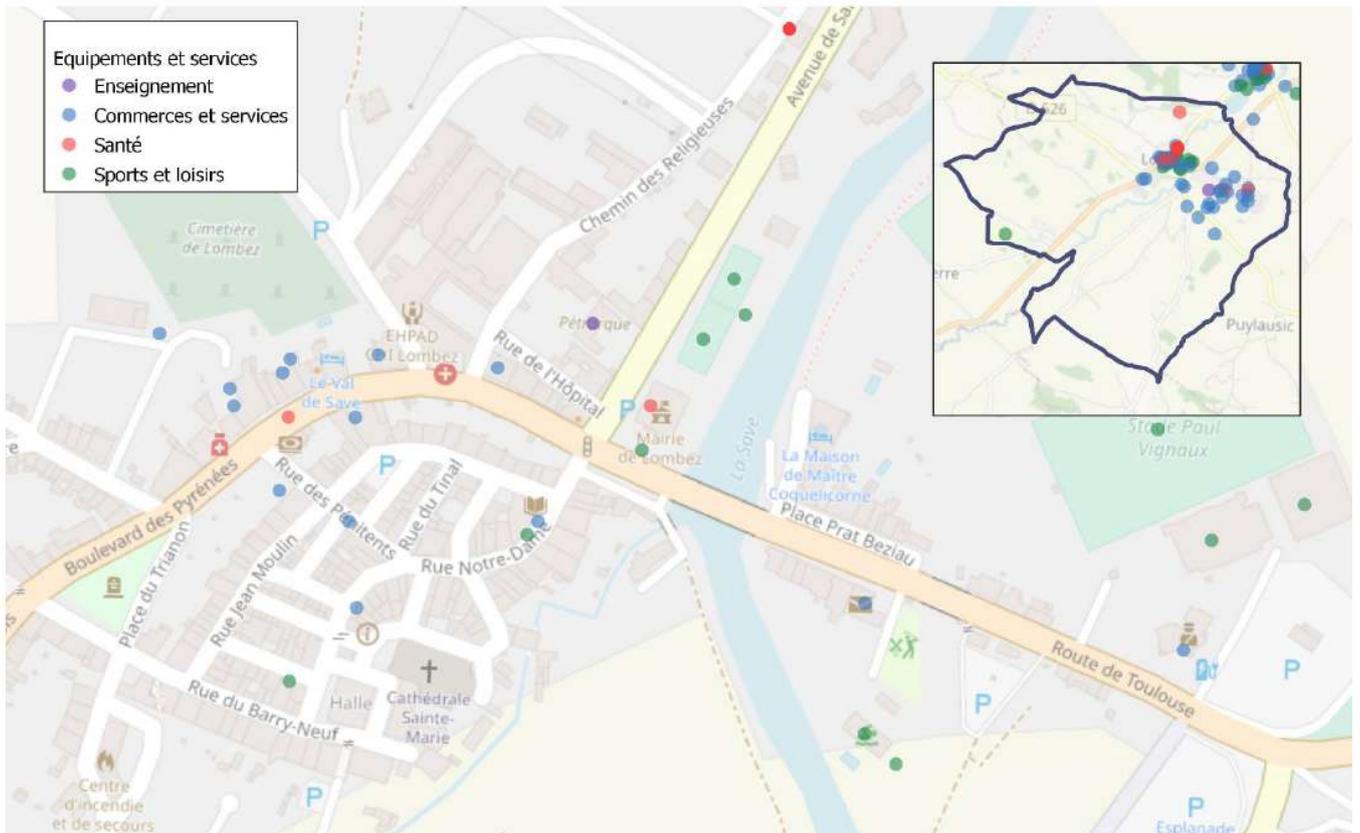
- Offre collective/individuelle dans la petite enfance déséquilibrée
- Vague de départ à la retraite à venir dans les 5 ans chez les assistantes maternelles
- Changement de comportement et attentes autour de la garde d'enfants (en ALSH)
- Manque de communication sur les infrastructures et événements, sur les activités culturelles
- Equipements centralisés sur Lombez & Samatan et peu de loisirs hors centralités
- Manque de salle omnisport pour répondre au besoin des compétitions et scolaires
- Equipements sportifs d'intérieurs non quantitatifs/qualitatifs
- Manque de chemins/sentiers pour relier les villages aux centralités
- Difficulté à renouveler les bénévoles dans les associations
- Manque de coordination et promotion des acteurs culturels
- Accessibilité/places limitées dans les centres de loisirs pour les 3-6 ans
- Manque de médecins généralistes et vague de départ à la retraite d'ici peu
- Vieillessement d'infrastructures (sportifs, caserne pompier)
- Manque/Regret de la baignade naturelle au lac Samatan
- Des zones blanches persistent sur le réseau téléphonique et la fibre encore absente dans les villages

Défis

- Maintien et adaptation des services au public et des équipements de proximité, notamment sur Lombez et Samatan, au regard de la ruralité du territoire, du vieillissement de la population et du changement climatique
- Apporter de la lisibilité sur les services, les équipements et l'activité locale
- Renforcer et diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour préserver le cadre de vie du Savès et continuer de répondre aux besoins des habitants
- Favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé et rafraîchir les infrastructures de santé locales (maison de retraite, hôpital)
- Promouvoir la prévention de la santé afin de diminuer le besoin et le recours aux professionnels et infrastructures, notamment dans un contexte de vieillissement de la population
- Equilibre entre le maintien des petites écoles rurales et le besoin de centralisation pour la pérennité et la qualité des services
- Education à l'environnement et au développement durable
- Poursuite du maillage numérique du territoire
- Renforcer et pérenniser les services dédiés à la petite enfance et l'enfance
- Développer les chemins/sentiers sur l'ensemble du Savès et relier les villages aux centralités
- Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)

Lombez

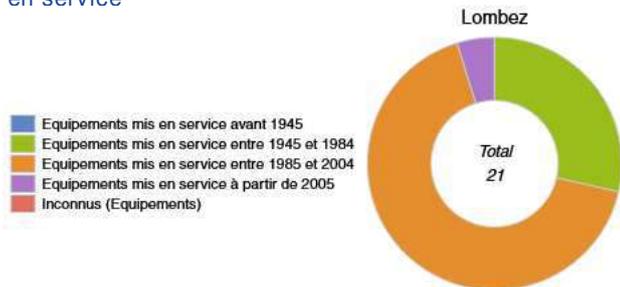
Equipements et services sur Lombez



Lombez, un ville bien dotée en équipements et qui anticipe les besoins

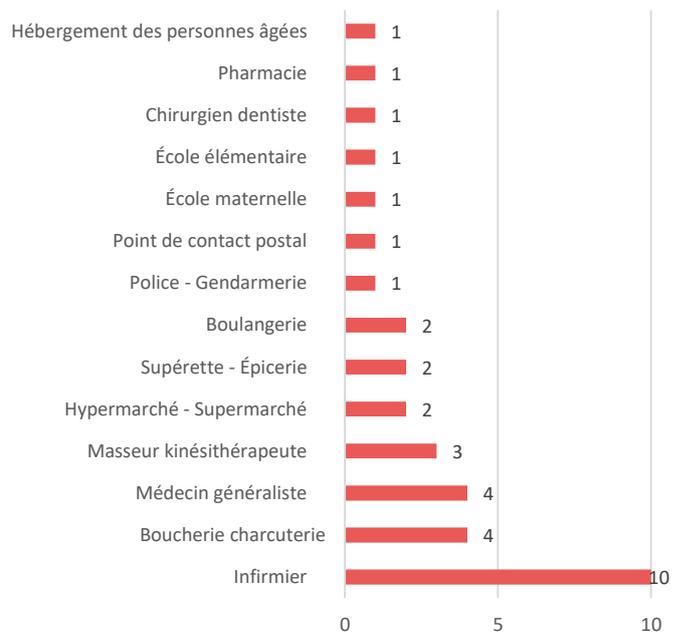
- Dispose de 34 équipements et services dédiés à la population et de 21 équipements sportifs
- Avec Samatan, Lombez concentre les principaux équipements structurant du Savès et notamment une salle de sport, une piscine, une médiathèque et un golf
- En 2021, plusieurs projets d'équipements sont en réflexion ou développement sur la commune : une salle de sports pluridisciplinaire, un terrain multisports/city-

Répartition des équipements sportifs selon l'âge de mise en service



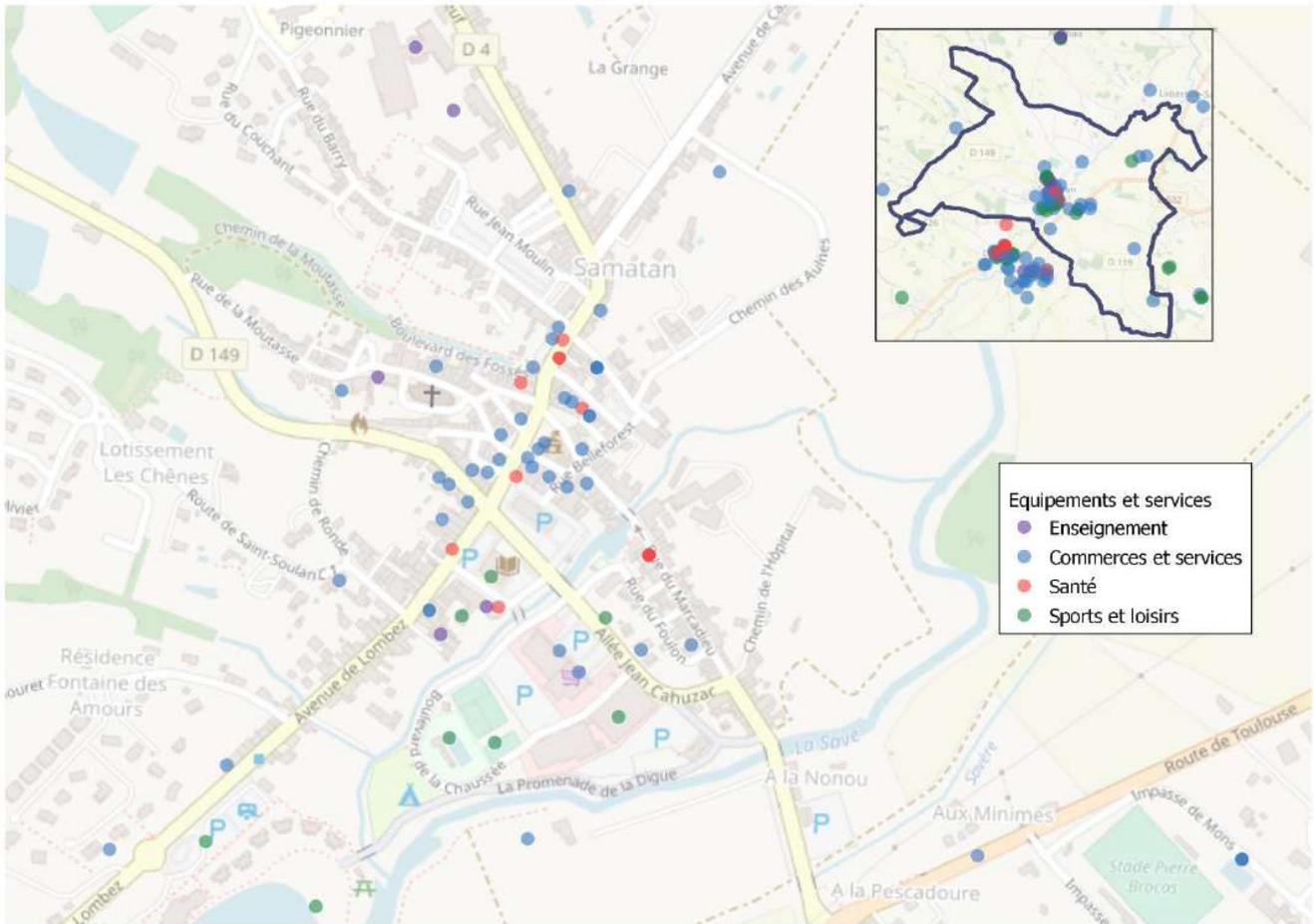
Source : INSEE, BPE 2020 & RES 2019

Equipements et services dédiés à la population sur Lombez en 2020

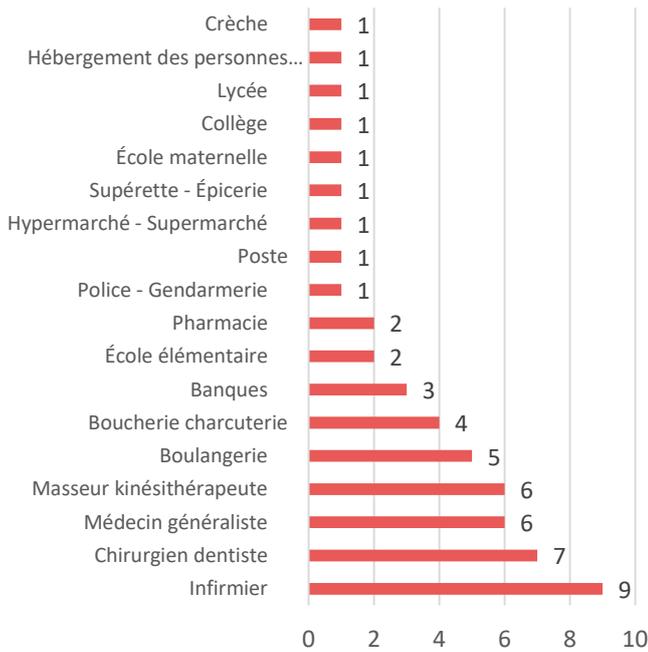


Samatan

Equipements et services sur Samatan



Equipements et services dédiés à la population sur Samatan en 2020

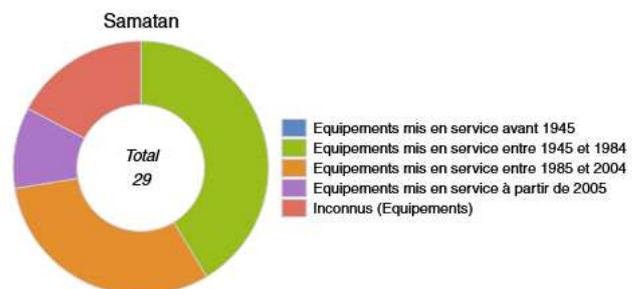


Source : INSEE, BPE 2020 & RES 2019

Samatan, un ville bien dotée en équipements qui anticipe les besoins

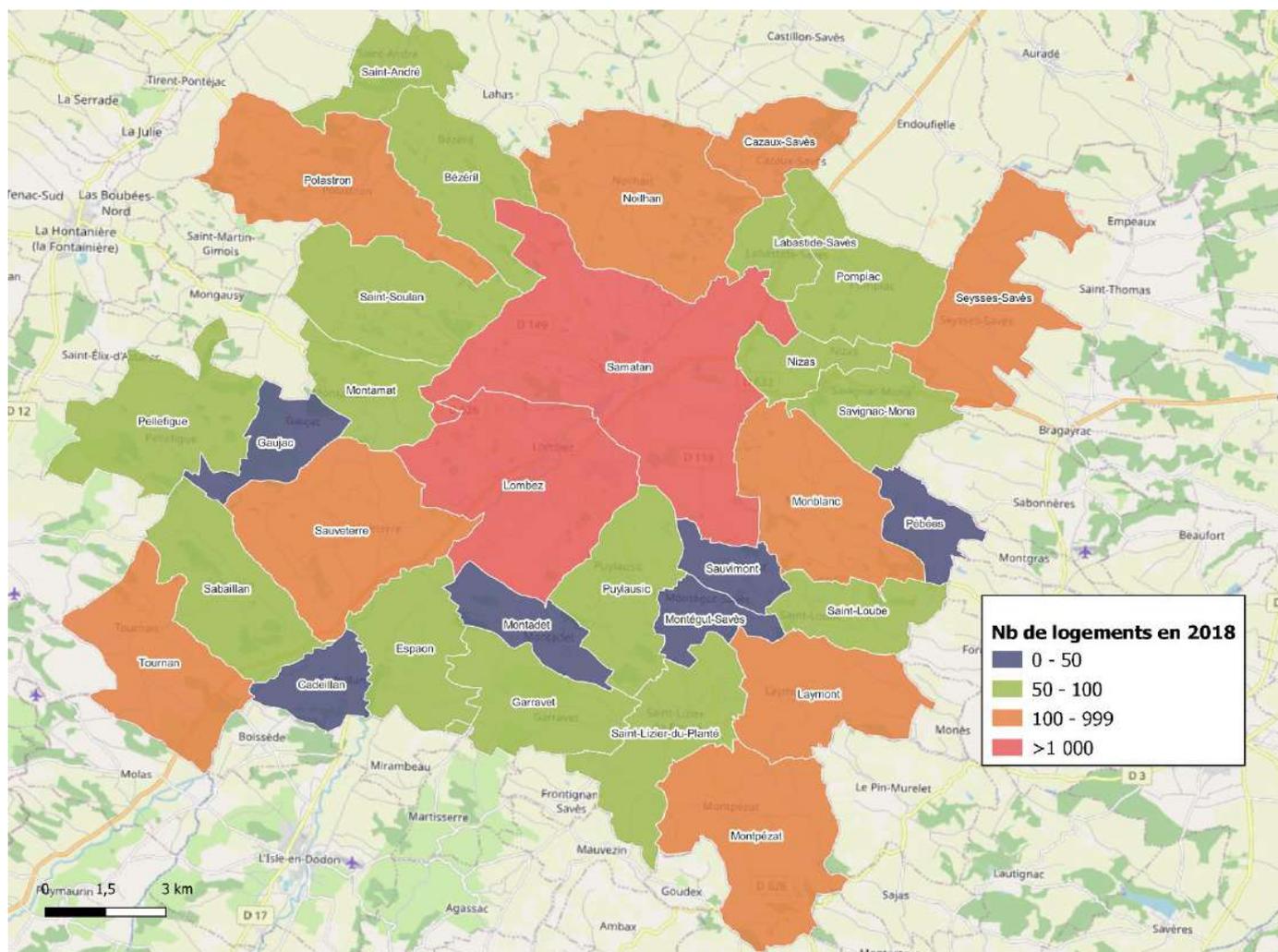
- Dispose de 53 équipements et services dédiés à la population et de 29 équipements sportifs
- Avec Lombez, Samatan concentre les principaux équipements du Savès notamment en termes de santé et d'équipement structurant : cinéma, gymnase, lycée. On peut aussi noter la présence d'une librairie, une piscine, une médiathèque, un boulodrome, un pumptrack et un centre équestre
- En 2021, plusieurs projets d'équipements sont en réflexion ou développement : un complexe sportif, la rénovation de la salle des fêtes, la rénovation de l'école Yves Chaze, une étude sur la restauration de la baignade naturelle au lac.

Répartition des équipements sportifs selon l'âge de mise en service



8. L'habitat sur le Savès

Nombre de logement sur le Savès en 2018

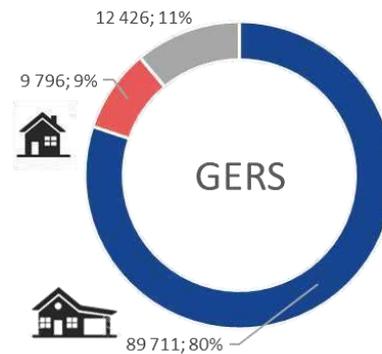
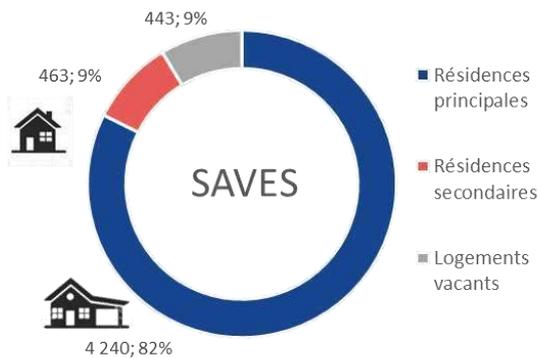


Nombre et évolution du logement sur le Savès en 2018

Commune	Nb de logements	Evol. 2013-2018	Commune	Nb de logements	Evol. 2013-2018	Commune	Nb de logements	Evol. 2013-2018
Bézéril	58	5,1%	Montamat	70	20,1%	Saint-André	56	10,7%
Cadeillan	48	6,7%	Montégut-Savès	31	-2,6%	Saint-Lizier-du-Planté	66	6,9%
Cazaux-Savès	125	12,6%	Montpézat	123	4,0%	Saint-Loube	52	4,0%
Espaon	98	4,9%	Nizas	62	1,9%	Saint-Soulan	88	-2,2%
Garravet	87	9,3%	Noilhan	172	3,6%	Samatan	1319	1,3%
Gaujac	46	9,5%	Pébéès	44	1,9%	Sauveterre	160	15,1%
Labastide-Savès	84	8,0%	Pellefigue	60	1,0%	Sauvimont	35	0,0%
Laymont	112	5,4%	Polastron	118	7,3%	Savignac-Mona	67	-1,7%
Lombez	1253	4,0%	Pompjac	82	-1,7%	Seysse-Savès	101	-3,8%
Monblanc	186	3,1%	Puylausic	94	-3,3%	Tournan	101	3,0%
Montadet	48	-4,0%	Sabaillan	81	1,5%	CC Savès	5 128	3,5%

Source : INSEE, RP 2018

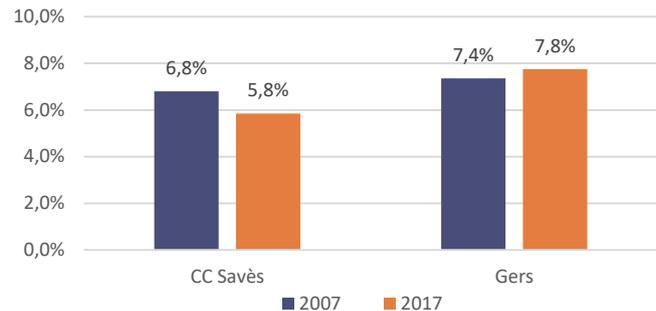
Structure du parc de logement du Savès et du Gers en 2017



Structure du parc de logement en 2017

	Lombez	Samatan	CC Savès	Gers
Résidences principales	989	1 120	4 240	89 711
Résidences secondaires	165	75	463	9 796
Logements vacants	100	124	443	12 426
<i>dont vacants <1an</i>	58	83	301	8 678
Total	1 254	1 319	5 146	111 933

Zoom sur l'évolution de la vacance >1an entre 2007 et 2017

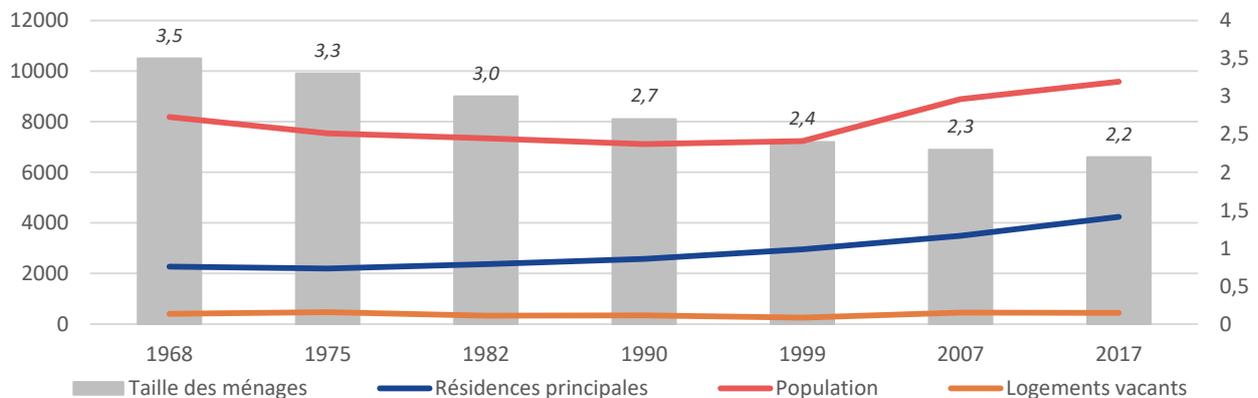


Source : FILOCOM, 2017

Evolution de la population et du nombre de logements sur le Savès

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2017
Résidences principales	2277	2197	2373	2578	2952	3486	4240
Résidences secondaires	146	262	364	366	398	459	463
Logements vacants	409	472	332	348	256	453	443
Ensemble logements	2832	2931	3069	3292	3606	4398	5146
Population	8182	7540	7347	7116	7232	8890	9583
Taille moyenne des ménages	3,5	3,3	3,0	2,7	2,4	2,3	2,2
% vacance	14,4%	16,1%	10,8%	10,6%	7,1%	10,3%	8,6%

Corrélation entre l'évolution de la population et le nombre de logements



Source : INSEE, RP 2018 & FILOCOM 2017

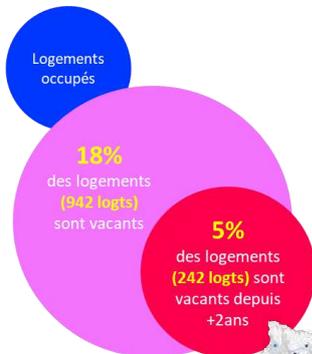
Prix médian dans l'ancien par surface de logements

Prix médians au m²
Source : DVF 2016-2020

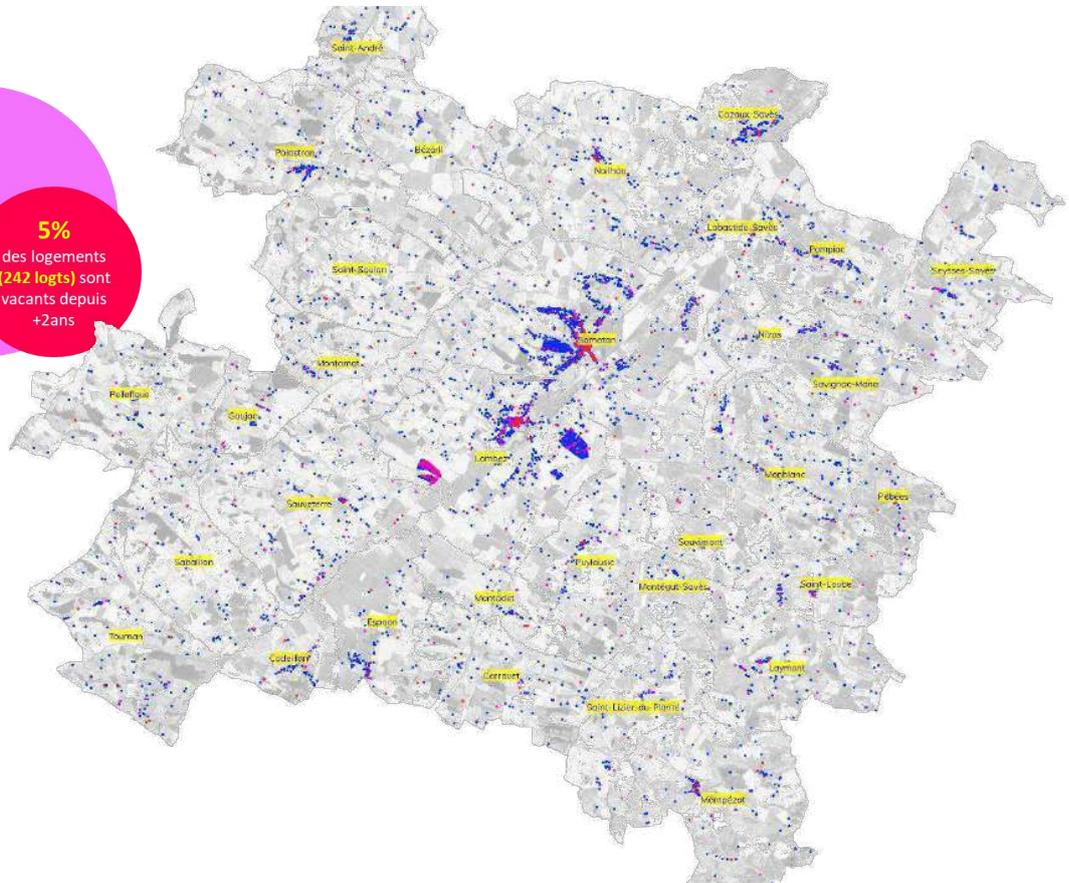


Source : Traitements DV3F 2016-2021

Une vacance de logements relativement faible sur le territoire



Source : LOVAC 2020



Diagnostic territorial du Savès – 2022 | 49 sur 87

L'habitat sur le Savès, témoin et facteur d'attractivité

- Le Savès comptait 5 146 logements en 2017. Les villes de Lombez et Samatan représentent 50% du parc de logements
- 82% de ces derniers sont occupés à titre de résidence principale, soit un peu plus de 4 200 logements. Cette tendance est légèrement supérieure à la tendance départementale. La différence s'explique notamment par l'attractivité résidentielle du territoire et le taux des logements vacants sur le Savès qui est inférieur au reste du département.
- Sur la dernière décennie le territoire a connu une forte dynamique en termes d'accroissement du parc de résidences principales (RP) ce qui tend de nouveau à confirmer la dynamique démographique et l'attractivité du Savès. Cette croissance du nombre de RP s'explique à la fois par la croissance démographique et par le desserrement des ménages.
- Par ailleurs, on note que si la proportion de résidences secondaires a augmenté entre 1968 et 1983, celle-ci s'est globalement stabilisée autour de 10% depuis.

Un territoire peu touché par la vacance

- Le taux de vacance des logements du territoire est relativement faible comparé à la moyenne départementale ou nationale (8,6%). Ce chiffre atteint même 5,8% si l'on s'attache seulement à la vacance de plus d'une année.
- Globalement, la part des logements inoccupés a diminué par 2 au cours des cinquante dernières années passant de 472 logements vacants en 1975 (soit 16,1% du parc) à 256 logements en 2007 pour arriver à 443 logements en 2017 (soit 8,6% du parc).
- La vacance est très concentrée sur les polarités : sur les 301 logements vacants, 100 sont sur Lombez (dont 58 >1an) et 124 sur Samatan (dont 83 vacants depuis plus de 1 an)
- La corrélation de plusieurs indicateurs (évolution de la population et des ménages, du nombre de RP) nous permet de déduire que la vacance se résout au moins en partie par le biais de la réhabilitation

CHIFFRES CLES

5 146

logements

4 240

résidences principales

1/2

logements datent d'avant 1975

206 000€

capacité d'achat maximale
d'un couple médian sans enfant
(soit 1 870€/m² pour 110m²)

90%

de logements individuels

443

logements vacants

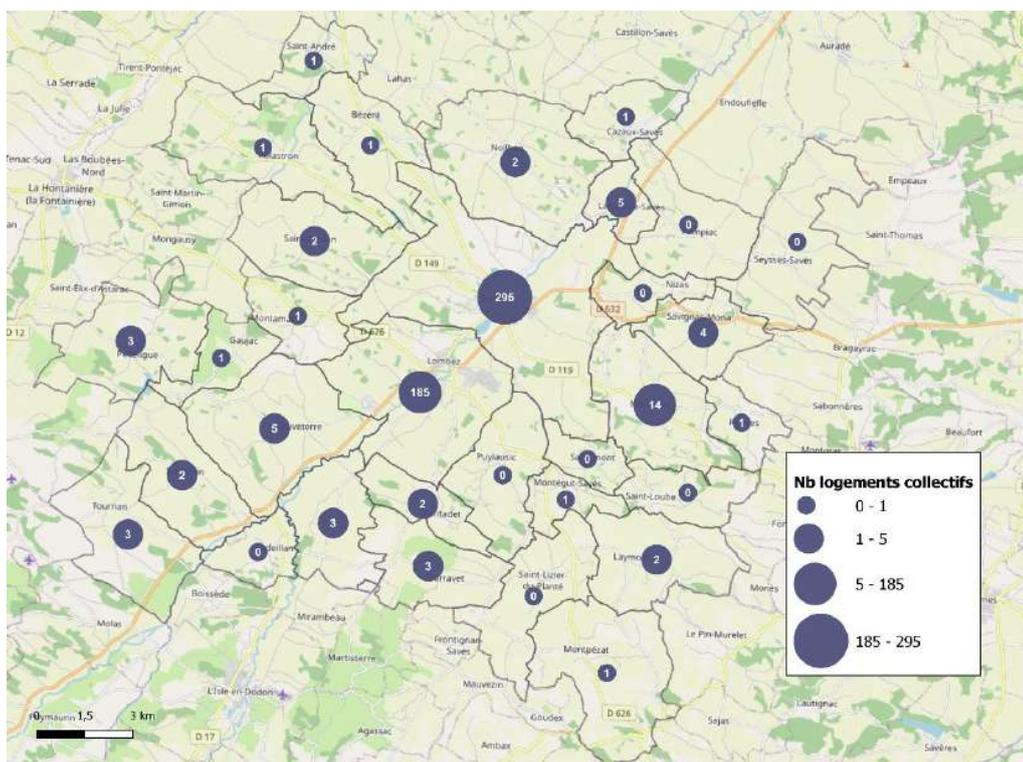
1 104

logements locatifs

2 020 €/M²

prix médian dans l'ancien

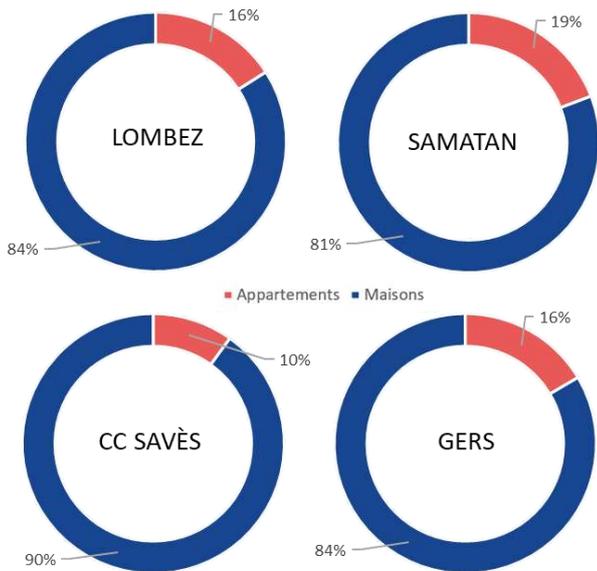
Répartition du parc de logements collectifs sur le Savès



Source : INSEE, RP 2018
FILOCOM 2017

Diagnostic territorial du Savès – 2022 | 50 sur 87

Caractéristiques du parc de résidences principales par typologie



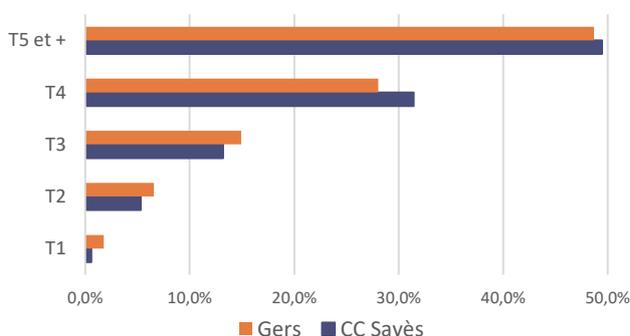
Source : INSEE, RP 2018

Un territoire rural où la maison individuelle est reine

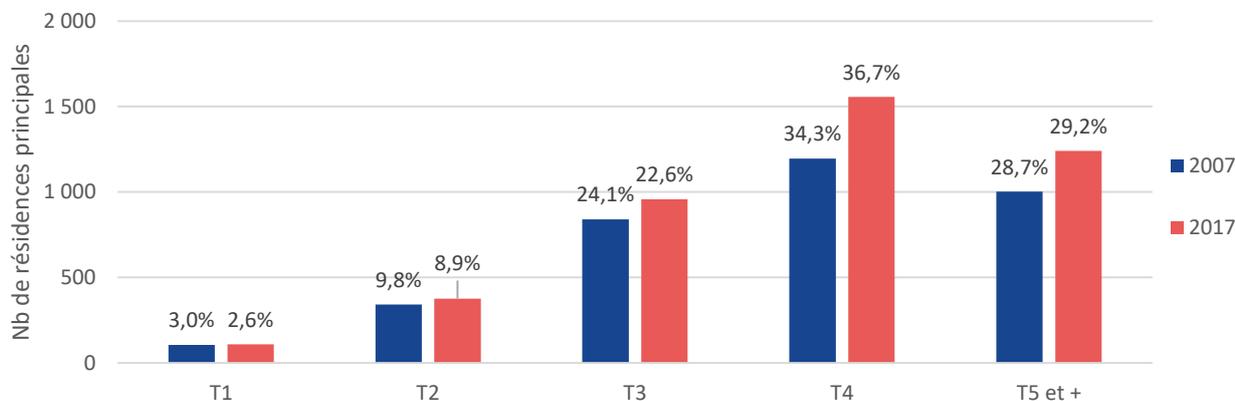
- A l'image d'un territoire rural, le Savès est principalement constitué de logements individuels (90% soit 4 587 logements)
- Ainsi, le parc collectif apparaît relativement restreint sur le territoire (539 logements) et concentré sur Lombez et Samatan qui représentent à eux seuls 89% de celui-ci
- Ce constat implique aussi une dominance de résidences principales présentant un grand nombre de pièces : près de 80% des résidences principales sont de type T4 ou plus
- L'habitat du Savès est marqué par le modèle de développement pavillonnaire des années 2000, basé sur l'étalement et l'habitat individuel comme en témoigne l'évolution du parc de résidence principale. Entre 2007 et 2017, la part de logements T4 ou plus est passée de 63,0% à 65,9%. Pour autant, on observe aussi sur la même période une augmentation du nombre de logements type T1 ou T2 même si leur part a globalement diminué.
- La forte proportion de grands logements soulève un potentiel décalage entre l'offre d'habitat et la population (croissance démographique, vieillissement, desserrement continu de la taille moyenne des ménages et évolution des attentes)
- Un diagnostic logement sur le canton de Samatan de 2011 pointait déjà une offre insuffisante et peu diversifiée, des logements trop chers du fait de leur trop grande superficie par rapport aux besoins moyens. Le diagnostic fait aussi part d'une réticence des habitants vers le modèle HLM collectif

Répartition du parc de résidences principales par pièces

	Lombez	Samatan	CC Savès	Gers
T1	11	8	25	1 583
T2	76	95	224	5 826
T3	177	187	555	13 240
T4	362	325	1 323	24 908
T5 et +	354	480	2 082	43 214
Total	980	1 095	4 209	88 771



Evolution du parc de résidences principales du Savès selon le nombre de pièces entre 2007 et 2017

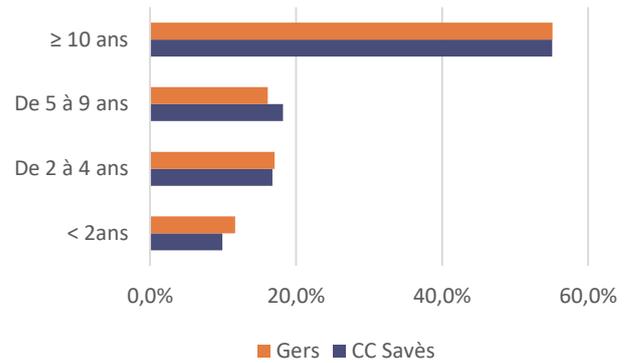


Source : KOALHA FILOCOM 2017

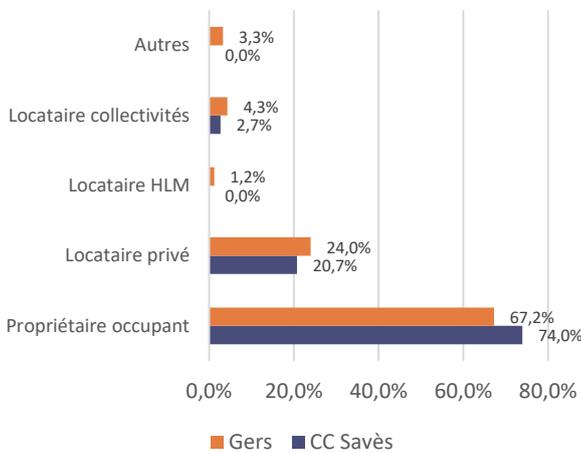
Un territoire où les centralités attirent de nouvelles populations

- Avec près d'1 personne sur 2 résidant sur le territoire depuis moins de 10 ans, l'ancienneté des ménages témoigne d'un territoire attractif pour les populations. Cette attraction est d'ailleurs constante depuis une dizaine d'années
- L'accueil de nouvelles populations s'effectue surtout sur les polarités. Notamment sur Lombez où près de 60% de la population s'est installée il y a moins de 10 ans.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence



Répartition du parc de résidence principale selon statut occupant en 2017



Un parc de résidences principales structuré autour de la propriété occupante

- Le niveau de vie médian du Savès (21 850€) permet d'expliquer, au moins en partie, la forte proportion de propriétaires occupants du parc de résidences principales (74 % des occupants).
- Même si les locataires privés ne représentent que 20,7% du parc de résidences principales, le nombre de logement locatifs a augmenté de plus de 170 logements entre 2007 et 2017

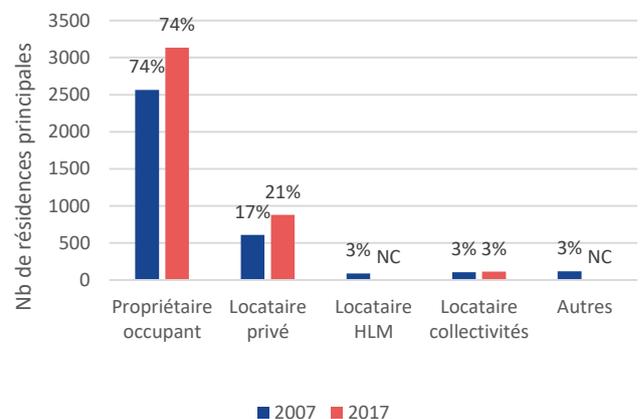
Une offre de logements peu adaptée aux jeunes et saisonniers

- En 2019, une étude sur le logement de courte durée dans le Gers menée par l'Observatoire de l'Habitat du Gers relatait une offre structurellement peu adaptée aux besoins des jeunes ménages, ménages fragiles, personnes âgées, apprentis et saisonniers en raison de la prédominance de maisons individuelles, de logements de grande taille et d'une faible part de locatifs.
- Notamment le manque d'offre locative ne permet pas d'assurer l'intégralité du parcours résidentiel des particuliers ni de répondre aux besoins de ménages à faibles ressources.
- Ce constat peut être partagé avec la situation sur le Savès

Répartition du parc de résidences principales selon statut occupant en 2017

	Lombez	Samatan	CC Savès	Gers
Propriétaire occupant	648	715	3 136	60 318
Locataire privé	312	341	878	21 529
Locataire HLM	NC	NC	NC	1 079
Locataire collectivités	NC	33	113	3 858
Autres	15	NC	NC	2 927
Total	989	1 120	4 240	89 711

Evolution du parc de résidences principales du Savès selon le statut occupant



Source : KOALHA FILOCOM 2017

Zoom sur les fragilités face au logement

Un niveau de vie relativement aisé mais avec des revenus contrastés

- Le revenu médian sur le Savès était d'environ 21 850€/an en 2018, soit un niveau de vie relativement aisé (supérieur à la valeur nationale qui était de 21 250€ ou à la valeur régionale de 20 740€). Cet indicateur reflète l'accueil d'une population plutôt aisée travaillant sur le bassin toulousain
- Cependant, il existe une disparité au sein de la population dont une partie peut être qualifiée de fragile ou en situation de précarité. La proportion de cette dernière est toutefois moins importante que sur le reste du département
- On recensait 491 ménages sous le seuil de pauvreté en 2017 (soit 11,65% des ménages) et 56,2% des ménages sous le plafond HLM. A noter que le taux de pauvreté du Savès a diminué de près de 40% entre 2007 et 2017
- Environ 1/4 des ménages du Savès (26,6%) peut être qualifié de ménage à bas revenus (<60% des plafonds HLM) et 330 ménages sont en situation de forte précarité (revenus < à 30% des plafonds HLM)
- En 2018, la Caf recensait, 456 allocataires percevant une allocation logements (chiffre en baisse depuis 2015)
- Les polarités concentrent plus de la moitié (55%) des ménages avec revenus à <30% des plafonds HLM. D'ailleurs, elles concentrent aussi 89% des logements collectifs du territoire.

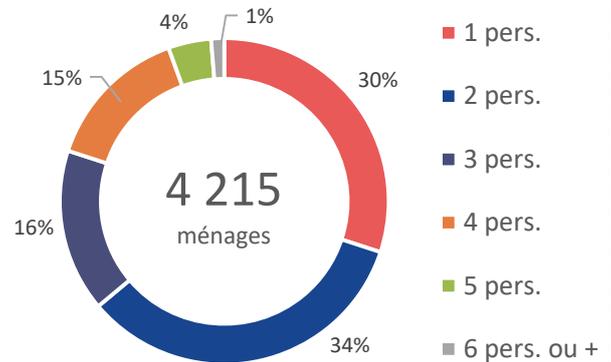
Un parc de résidences principales peu dégradé

- Particularité du territoire, 58,7% des ménages à bas revenus sont propriétaires occupants contre 49,1% à l'échelle départementale
- En 2017, sur les 4 240 résidences principales, 306 (7,2%) sont considérées de qualité médiocre (de catégorie 7 ou 8). Parmi ces dernières, 51 sont occupées par des ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté. La plupart de ces résidences ne se situent pas sur les centralités (64 sur Samatan)
- 38,29% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH (soit 1 199 ménages). Il s'agit pour 2/3 de ménages de plus de 60 ans. Cependant on constate un manque d'information des propriétaires sur les aides existantes
- Selon le diagnostic de la CTG, les réhabilitations sont en baisse sur le territoire et l'humidité est mise en avant par 75% des personnes interrogées sur leurs problèmes de logement

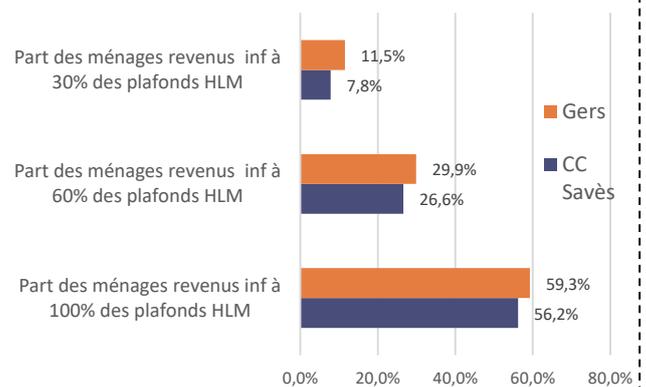
Répartition des ménages à 'bas revenus' (selon le plafond HLM) sur le Savès

	Lombez	Samatan	CC Savès	Gers
Revenus inf à 100% des plafonds HLM	568	625	2 368	52 138
Revenus inf à 60% des plafonds HLM	275	2 94	1 122	26 326
Revenus inf à 30% des plafonds HLM	87	95	330	10 142

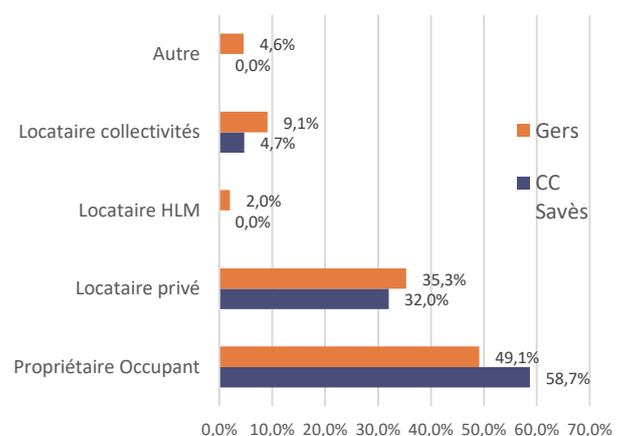
Rappel de la répartition des ménages du Savès selon leur taille en 2017



Répartition des ménages à 'bas revenus' (selon le plafond HLM) sur le Savès



Statut d'occupation des ménages à bas revenus (<60% plafond HLM) sur le Savès



Source : KOALHA FILOCOM 2017
CTG du Savès, 2020

Zoom sur le logement social

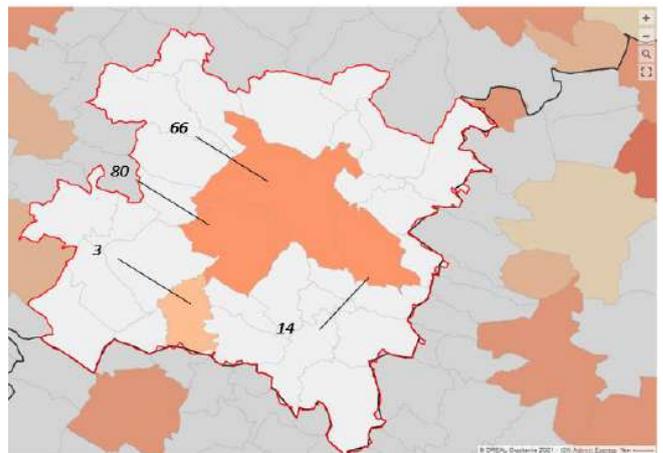
Une offre de logements sociaux locatifs limitée...

- L'offre en logement locatif social (HLM) est limitée et ne représente que 4% des logements du Savès.
- En 2020, on recensait 163 logements sociaux proposés à la location dont 2/3 étaient des logements individuels, soit un taux de 32 logements pour 1 000 habitants contre 43 à l'échelle du Gers
- 90% de l'offre en logements sociaux se concentre sur Lombez et Samatan, 9% sur Monblanc
- Deux offices gèrent les logements sociaux dans le Gers, l'Office Public de l'Habitat (OPH) et un second, privé, la S.A Toit Familial. En 2018, 54 logements étaient proposés par l'OPH sur les communes de Samatan et Monblanc ; 101 logements étaient proposés par le toit familial sur le Savès (3 sur Espaon, 61 sur Lombez et 37 sur Samatan).
- On n'observe aucune vacance > 3 mois sur le parc de logement social en location. Toutefois, on observe un taux de mobilité supérieur à celui du département : 12,4% contre 11,7%
- Pour le parc de logements locatifs sociaux, on retrouve sensiblement la même typologie que celle du parc de résidences principales avec 60% de logements de type T4 ou +

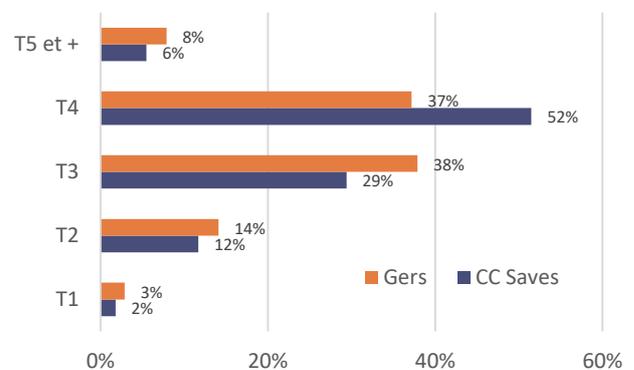
Mais de qualité

- 72% du parc de logements sociaux a été construit après 1990
- Ceci explique la relativement bonne qualité énergétique du parc de logement social : 42% se situe dans une classe A, B ou C et 57% en classe D. On note ainsi un certain potentiel de rénovation énergétique avec 59% de classe D ou pire
- A noter, fin 2018 une étude départementale souligne, à l'échelle du Gers, des logements anciens qui ne répondent plus aux normes de confort ou une précarité mise en avant par les locataires et travailleurs sociaux

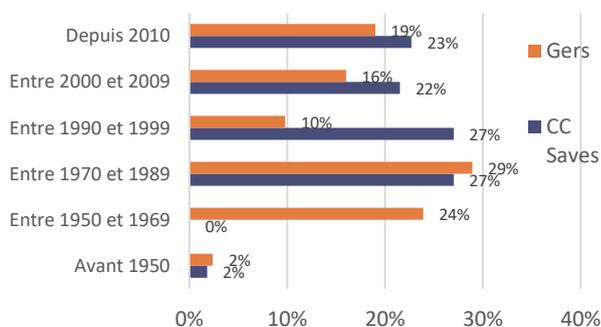
Parc de logements sociaux locatifs en 2020



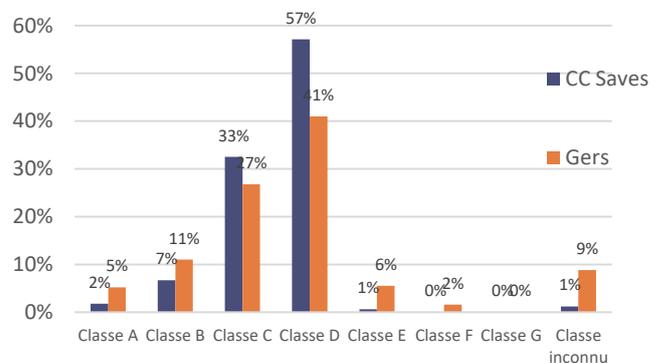
Typologie du parc de logements sociaux locatifs



Ancienneté du parc de logements sociaux locatifs

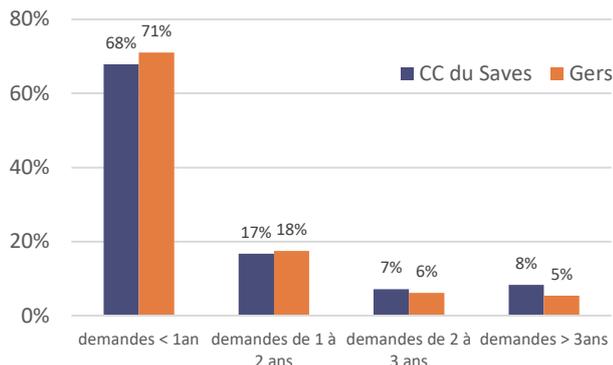


Qualité énergétique du parc de logements sociaux locatifs

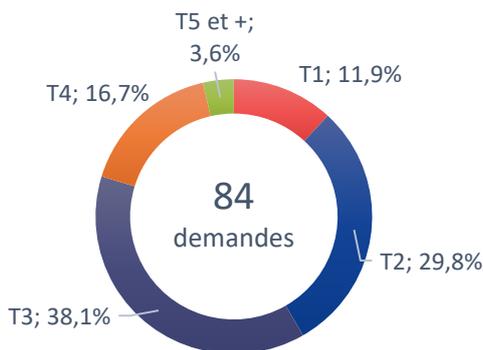


Sources : KOALHA RPS 2020

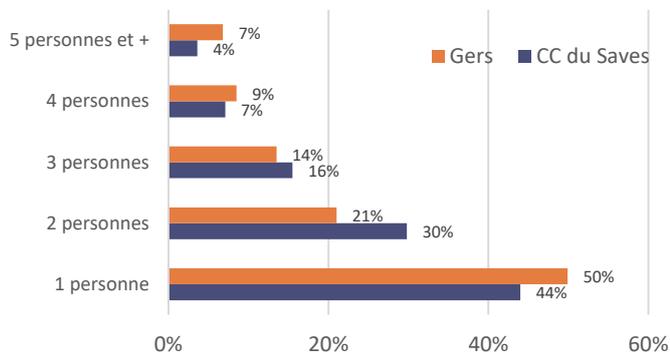
Ancienneté des demandes en logements HLM



Typologie des logements HLM recherchés en 2020



Taille des ménages demandeurs de logements HLM



Une offre en logements sociaux locatifs en décalage avec la demande

- On recensait 84 demandes de logements HLM (et 13 demandes de mutation) en 2020 pour une offre de 163 logements non vacants. Cela représente 3,6% des demandes du département
- La limitation de l'offre et le faible taux de vacance permet d'expliquer une plus forte proportion de demande datant de plus de 2 ans qu'à l'échelle du département. Cependant, la majorité des demandes est récente (68% < 1 an)
- Sur les 84 demandes de 2020, 44% correspondaient à la demande d'un ménage composé d'une seule personne et 30% d'un ménage de 2 personnes. Autrement dit, seulement 1/4 des demandes concernent des ménages de 3 personnes ou plus
- La majorité des demandes en logements HLM est orientée vers le petit logement : 38% vers un T3, 30% vers un T2 et 12% vers un T1. Toutefois, on observe aussi un certain besoin vers des logements de type T4 (17%)
- En 2020, sur les 84 demandes, seulement 8 ont été attribuées. Le délai moyen observé pour une attribution était alors d'un an. Sur les 8 attributions de 2020 :
 - 3 concernaient un ménage d'une personne
 - 2 concernaient un ménage de 2 personnes
 - 2 concernaient un ménage de 3 personnes
 - 1 concernait un ménage de 4 personnes
 Concernant les logements attribués, on comptait 2 T2, 1 seul T3, 4 T4 et 1 T5
- En 2019, sur les 87 demandes, 20 ont été attribuées. Le délai moyen observé pour une attribution était de 9 mois. Sur les 8 attributions de 2019 :
 - 7 concernaient un ménage d'une personne
 - 4 concernaient un ménage de 2 personnes
 - 7 concernaient un ménage de 3 personnes
 - 2 concernaient un ménage de 4 personnes
 Concernant les logements attribués, on comptait 2 T1, 2 T2, 8 T3, 7 T4 et 1 T5.
- Ce constat témoigne d'un décalage entre la typologie de logements recherchés et le nombre de logements disponibles et la demande. L'étude départementale de 2018 partage ce constat et souligne un manque de projets sociaux engagés face aux besoins

Le profil des ménages occupant le parc social

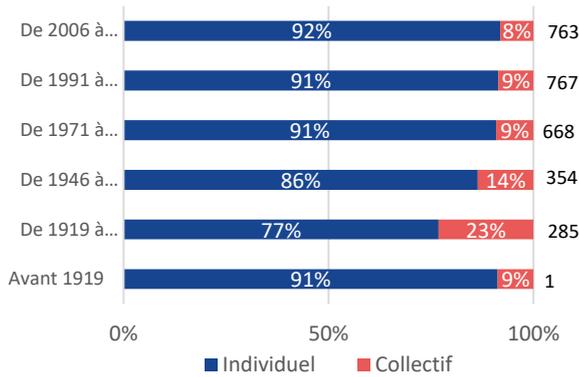
- Une enquête de 2018 permet de mieux connaître le profil des ménages occupant le parc de logement social sur le territoire
- Les 134 ménages ayant répondu au sondage représentent au total 305 personnes
- 52% de ces ménages bénéficient des APL

- Parmi les ménages qui occupaient le parc social :
 - 50 ménages étaient composés d'une personne
 - 38 étaient une famille monoparentale
 - 13 étaient un couple sans enfant
 - 20 étaient un couple avec 1 ou 2 enfants
- Par ailleurs, en termes d'âge on observait :
 - 48,5% des ménages situés entre 40 et 59 ans
 - 20,9% des ménages ayant entre 25 et 39 ans
 - 17,2% des ménages ayant entre 60 et 74 ans

Sources : SNE 2020
OPS 018

Zoom sur l'habitat et la transition écologique

Poids de l'individuel et du collectif par période de réalisation des logements



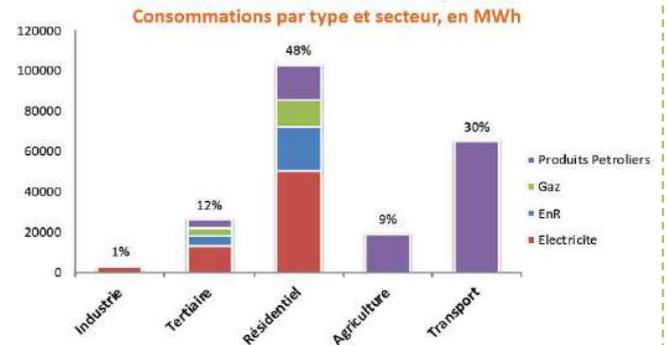
Un parc de grands logements en maisons individuelles et vieillissant

- Concernant l'état du parc (en 2017), celui-ci est relativement vieux :
 - 52% des résidences principales ont été construites avant 1975, date de la première réglementation thermique
 - 35% des résidences principales ont été construites entre 1970 et 2005.
- Autrement dit, seulement 18% des résidences principales ont été construites après la RT 2005.
- Il existe peu de données sur les rénovations/réhabilitations effectuées
- Un questionnaire vers les habitants de 2018 relatait :
 - 56% de logements performants
 - 21% des répondants étaient propriétaires d'un autre logement dont 16% étaient vacants mais habitables et 5% vacants non habitables
 - Paradoxalement ~87% de logements pas assez isolés
 - 31% des répondants se disaient ne pas être prêts à rénover leur

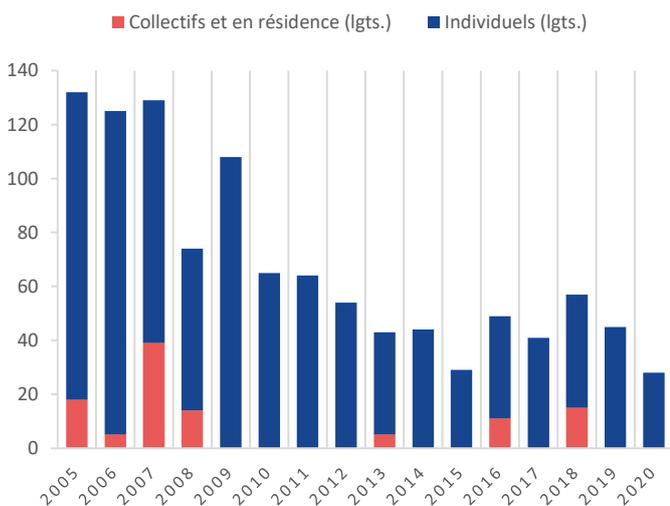
L'habitat, principal enjeu énergie-climat du territoire

- L'habitat est le principal poste de consommation du Savès avec 103 000 MWh/an soit environ 10,8 MWh/hab/an contre 7,4MWh/hab/an à l'échelle du PETR
- Les émissions du secteur résidentiel se montent à 11 400 tCO2e/an soit 11% du bilan carbone du territoire
- Le caractère rural du Savès explique que le bois et les produits pétroliers (fioul notamment) sont les deux formes d'énergie les plus utilisées derrière l'électricité
- A travers le PCAET, la communauté de communes et le territoire se sont engagés à réduire l'empreinte écologique des activités (rénovation de bâtiments, développement des énergies renouvelables, sobriété, etc.)

Consommation d'énergie par secteur sur le Savès



Evolution de la construction de logements sur le Savès



Construction et artificialisation des sols

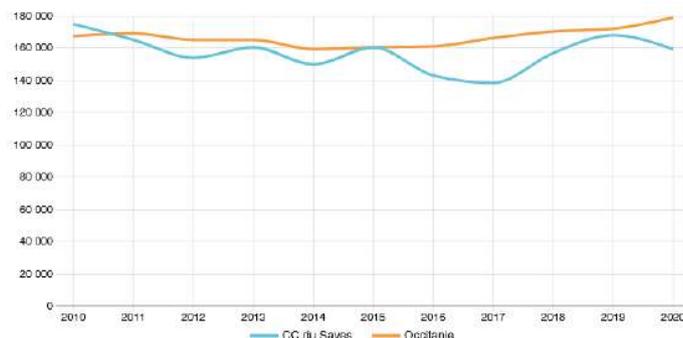
- Entre 2007 et 2017, le territoire a vu son nombre de résidences principales augmenter de 702 logements (+16%). La construction de logements conforte ainsi le modèle existant à dominante pavillonnaire
- 59,7% de ces nouveaux logements ont été réalisés/remobilisés sur les polarités (419 logements)
- Le SCoT prévoit 1 640 logements supplémentaires en 2040 et +2 300 habitants
- 146,16 ha soit 0,45% de la surface du Savès ont été artificialisés entre 2009 et 2019, soit une disparition moyenne de 15 ha de terres agricoles/an.
- ~80% (114,1 ha) de ces espaces artificialisés correspondent à de l'habitat et 15,38 ha à de l'activité
- La loi Climat & Résilience vise l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 (ZAN) et le SCoT prévoit une artificialisation supplémentaire de 138,6 ha en 2040 (6,6ha/an)

Sources : INSEE, RP 2018
 KOALHA FILOCOM 2017
 PCAET du Savès
 Etude sur la répartition au niveau intercommunal des objectifs du SCoT, Soletcité 2021

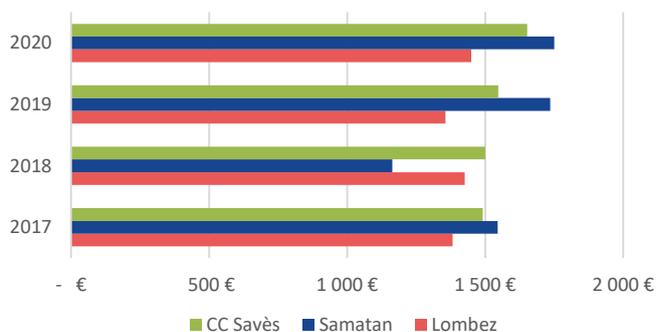
Un marché immobilier dynamique orienté vers l'individuel et l'ancien

- En 2020, le prix médian des maisons anciennes de plus de 5 ans observé sur le Savès était de 159 000€ contre 179 000€ à l'échelle de la Région
- Depuis 2010, le nombre de vente dans l'ancien n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2020 où le rythme fléchit, probablement à cause de la crise covid
- Le prix médian des maisons anciennes est plus élevé sur Samatan que sur le reste du Savès ces dernières années
- Ceci peut expliquer, au moins en partie, que l'on observe une dynamique de transaction de maisons anciennes plus importante sur Lombez que sur Samatan
- A l'image d'une offre en logements collectifs limitée et concentrée sur les polarités, le marché des appartements anciens est peu développé sur le Savès et exclusivement sur les communes de Lombez ou Samatan depuis 2010.
- Au total, entre 2010 et 2020, le marché immobilier a connu 926 transactions de maisons anciennes, dont 37% sur Lombez et 23% sur Samatan contre 35 transactions d'appartements anciens et dont 46% étaient sur Lombez et 54% sur Samatan.
- Ces dernières années (2018-2020), le Savès a connu une forte dynamique de son marché immobilier : 343 ventes de maisons anciennes soit 37% des ventes de la décennie. Le marché se situait principalement sur les polarités : 43% sur Lombez et 20% sur Samatan
- Cette dynamique des dernières années est moins vraie sur le collectif, puisque seulement 28% des transactions de la décennie ont eu lieu sur la période 2018-2020.

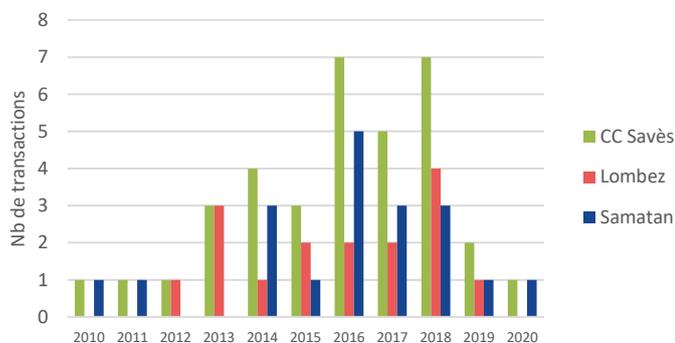
Evolution du prix médian des maisons anciennes (+5ans)



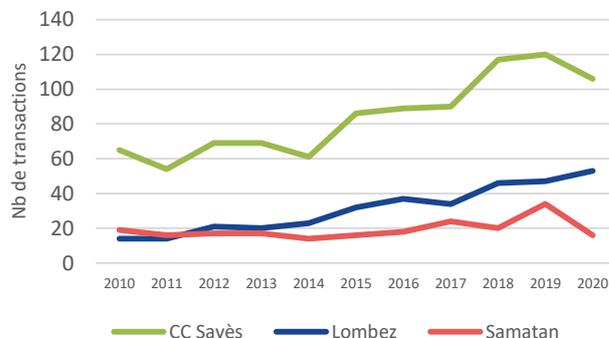
Evolution du prix médian au m² des maisons anciennes (+5ans)



Evolution du nombre de transactions d'appartements anciens (+ 5 ans)



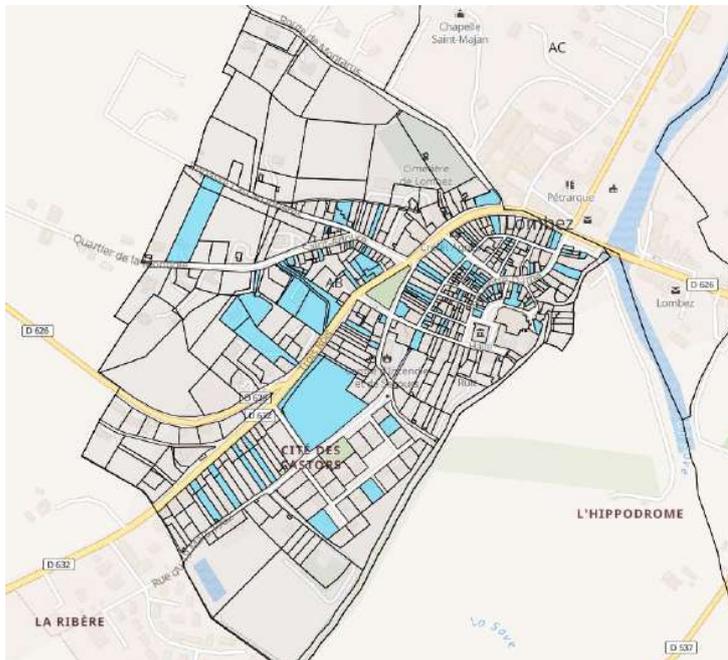
Evolution du nombre de transactions de maisons anciennes (+ 5 ans)



Sources : DV3F, traitement CEREMA
CEREMA | fichiers du 30 octobre 2019

Zoom sur le marché immobilier

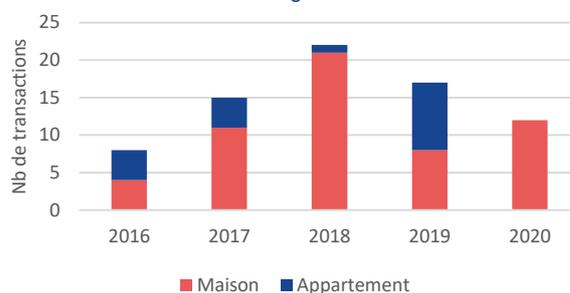
Transactions immobilières entre 2016 et 2020 dans le centre-bourg de Lombez (section cadastrale AB)



Focus sur le centre-ancien de Lombez

- Entre 2016 et 2020, on dénombrait 76 transactions immobilières sur le secteur AB portant sur des maisons, appartements ou des locaux industriels ou commerciaux
- Le prix médian des maisons est de 1 186€/m² bâti.
- Le prix médian des appartements est de 2 419€/m² bâti
- Le prix médian des locaux industriels et commerciaux est de 718€/m² bâti.
- En 2020, on comptait 12 transactions immobilières relatives à des maisons et 1 concernant un local

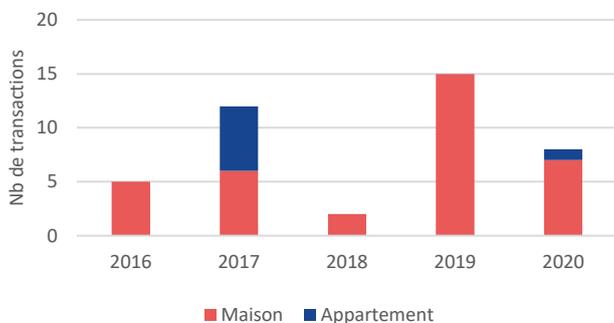
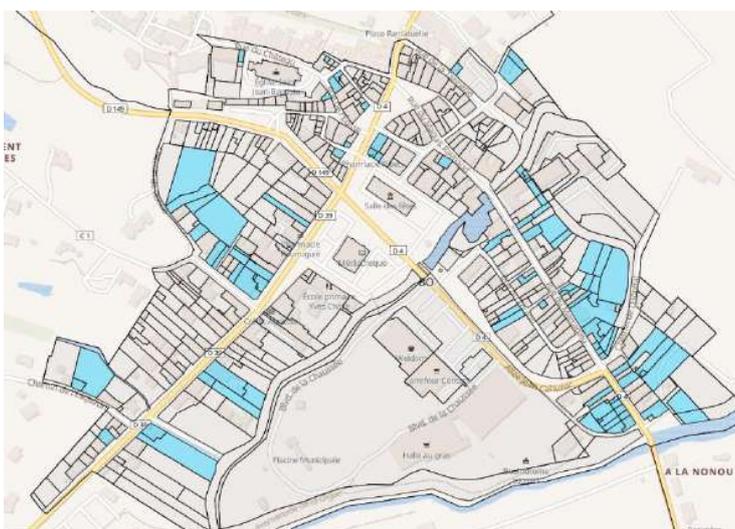
Transactions immobilières entre 2017 et 2020 dans le centre-bourg de Lombez



Focus sur le centre-ancien de Samatan

- Entre 2016 et 2020, on dénombrait 43 transactions immobilières sur le secteur AB portant sur des maisons, appartements ou des locaux industriels ou commerciaux
- Le prix médian des maisons est de 1 589€/m² bâti.
- Le prix médian des appartements est de 1 617€/m² bâti
- Le prix médian des locaux industriels et commerciaux est de 1 431€/m² bâti
- En 2020, on comptait 8 transactions immobilières relatives à des maisons et 1 concernant un appartement

Transactions immobilières entre 2016 et 2020 dans le centre-bourg de Samatan (section cadastrale BO)



Source : DVF

Pour de plus amples détails et compléments concernant l'habitat, se référer à l'étude approfondie de l'habitat sur le Savès réalisée en 2022 par le bureau d'études Villes Vivantes.

Points forts

Convention Territoriale Globale (2019)

- Existence de l'observatoire de l'Habitat du Gers et d'études
- Existence des Guichets Uniques de la rénovation énergétique
- Appui des partenaires départementaux : ADIL, SOLIHA
- Existence de l'internat au lycée de Samatan

Savès - Projet de territoire 2030

- Ruralité
- Un cadre de vie agréable, avec une qualité paysagère et vue sur les Pyrénées, des villages préservés et une vie associative dynamique
- Equilibre polarités/villages
- Cadre de vie adapté aux attentes des travailleurs post-covid
- Proximité de Toulouse & Auch qui attire
- Un parc de maison existant pouvant être valorisé et rénové pour agrandir le parc de petits logements
- Les centres-bourgs des villages avec un caractère patrimonial important
- Forte dynamique du marché immobilier

Points de vigilance

Convention Territoriale Globale (2019)

- La difficulté d'accès aux logements sociaux (comparativement au reste du Gers)
- Le manque de logement en T2 dans le parc actuel
- Manque de lisibilité sur les aides à la rénovation énergétique
- Parc privé de locatif onéreux et manque de place des logements sociaux
- Les maires et les secrétaires de mairies ne sont pas informés, formés, sensibilisés
- Demande non aboutie de logement de courte durée pour les saisonniers.
- Pas d'élu référent à la CCS ni de politique logement

Savès - Projet de territoire 2030

- Cadre de vie adapté aux attentes des travailleurs post-covid mais qui a beaucoup évolué avec l'agriculture intensive
- Proximité de Toulouse & Auch -> Pression immobilière et augmentation des prix
- Accès aux réseaux difficile hors polarités
- Habitat peu adapté au parcours de vie
- Peu de logement collectif
- Peu de locatif
- Manque de petits logements
- Inclusion pas assez prise en compte
- Peur de la transformation en cité-dortoir
- Mitage
- Peu de logements sociaux et typologies pas toujours adaptées aux attentes alors que 60% des ménages du territoire seraient éligibles à un logement social
- Manque de conseil/accompagnement autour de la rénovation énergétique, notamment sur le bâti ancien
- Les familles quittent les centralités
- Le vieux Lombez concentre des situations de mal logement. Il y a peu de signalements malgré le besoin de rénovation, surtout dans les locatifs.
- Déficit de logements pour les saisonniers
- Prix de l'immobilier en augmentation + taux d'emprunt + coût des matériaux
- Au moins 1 300 passoires énergétiques, et les implications de la loi Climat qui va interdire la location des logements énergivores
- Des biens très peu chers en centre-bourg mais avec beaucoup de travaux : des opérations peu rentables

Défis

Convention Territoriale Globale (2019)

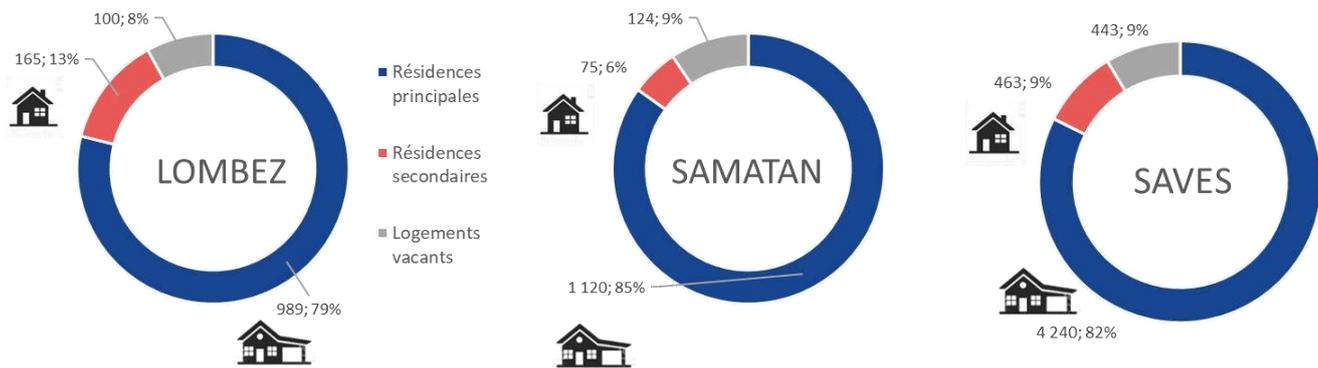
- Sensibilisation des élus sur les thématiques du logement : logements indignes, vacances de logements, logements sociaux, logements saisonniers
- Répondre à la demande de logements communaux et sociaux
- Coordonner l'information sur les aides à la rénovation énergétique
- Accompagner les propriétaires habitants ou bailleurs dans leurs démarches de rénovation énergétique
- Comment référencer les grands logements sous occupés pour les utiliser pour des travailleurs venant de l'extérieur ?

Savès – Projet de territoire 2030 & Etude approfondie de l'habitat sur le Savès 2022

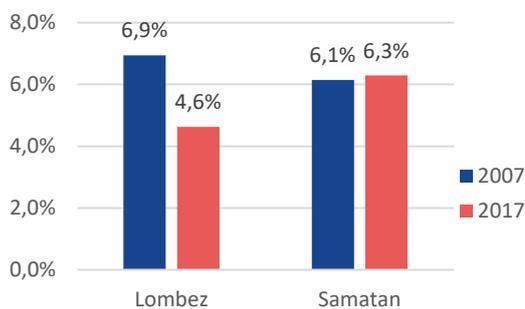
- Difficulté d'accéder au logement pour les jeunes
- Maintenir et attirer les familles qui quittent les centralités
- Résorber l'habitat indigne et dégradé, notamment dans le vieux Lombez
- Proposer une meilleure offre locative de courte durée pour les saisonniers et les touristes
- Développer une offre en logement sociaux adaptée aux demandes et attentes
- Concentrer les efforts de rénovation sur les cadres de vie qui concentrent vacance et dégradation
- Rénovation énergétique des bâtiments

Zoom sur les centralités

Structure du parc de logements de Lombez et Samatan en 2017



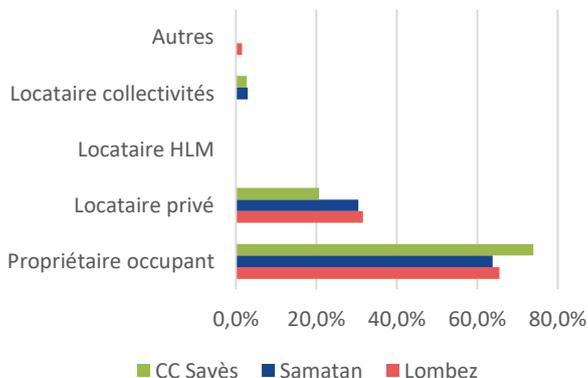
Zoom sur la vacance de plus de 1 an



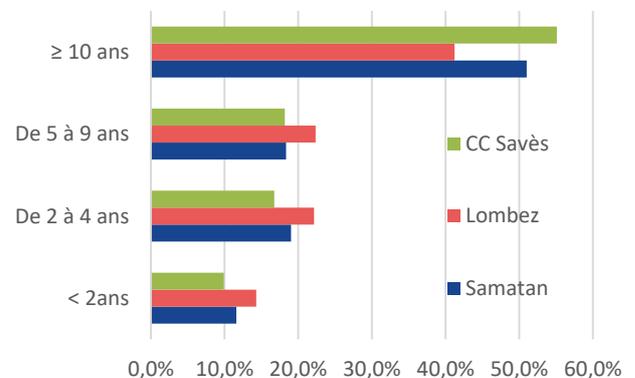
Structure du parc de logement en 2017

	Lombez	Samatan	CC Savès	Gers
Résidences principales	989	1 120	4 240	89 711
Résidences secondaires	165	75	463	9 796
Logements vacants	100	124	443	12 426
<i>dont vacants <1an</i>	58	83	301	8 678
Total	1 254	1 319	5 146	111 933

Répartition du parc de résidences principales selon statut occupants en 2017



Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale



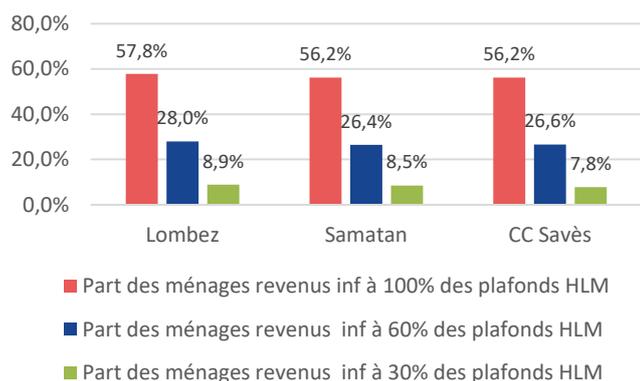
Répartition du parc de résidences principales selon la date de construction

	Lombez	Samatan	CC Savès
Avant 1949	248	429	1 865
De 1949 à 1974	119	130	349
De 1975 à 1989	131	137	453
De 1990 à 1999	70	94	271
> 2000	421	330	1 301
Non réponses	0	0	1
Total	989	1120	4240

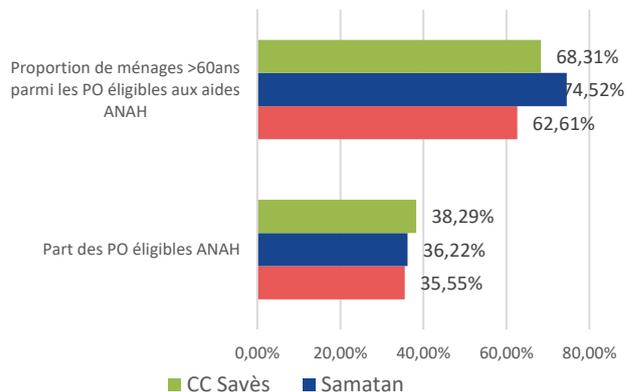
Source : FILOCOM, 2017 & INSEE RP 2018

Zoom sur les centralités

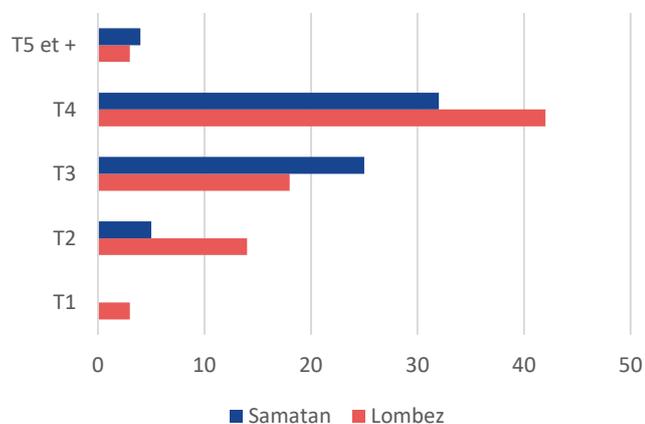
Part des ménages « à bas revenus »



Part des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH



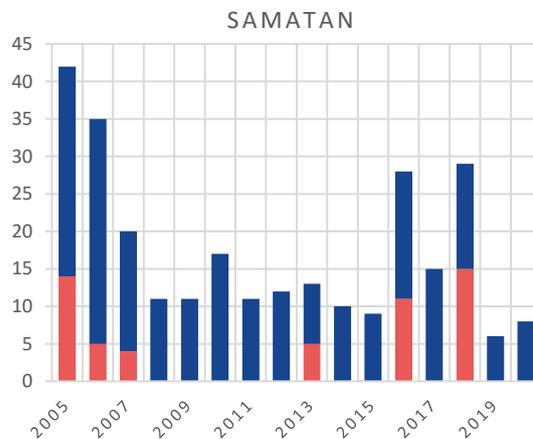
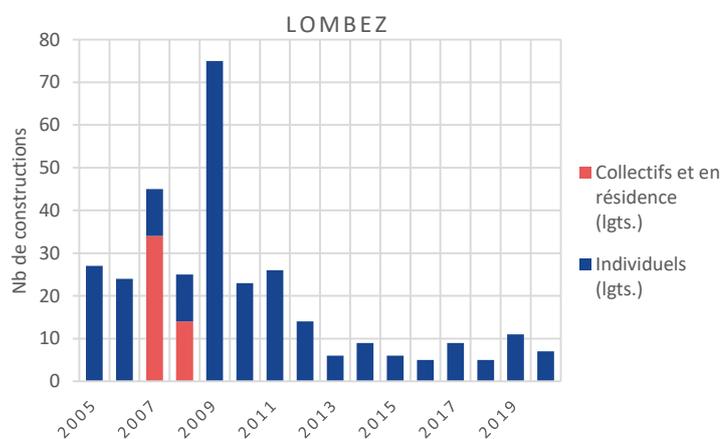
Typologie du parc de logements HLM en 2020



Parc de résidences principales « médiocres » en 2017

	Lombez	Samatan	CC Savès	Gers
RP privées de catégorie 7 et 8	NC	64	306	4 671
dont ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté	NC	13	51	1 049
Part des RP de cat. 7 ou 8	4,65%	5,71%	7,22%	5,21%
Proportion de ménages sous le seuil de pauvreté dans des RP de cat. 7 ou 8	17,39%	20,31%	16,67%	22,46%

Evolution du nombre de constructions dans le temps



Source : FILOCOM, 2017 & INSEE RP 2018

Lombez

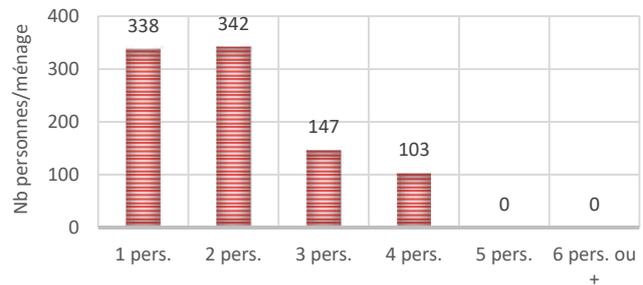
Une commune attractive

- 1 254 logements en 2017. L'augmentation du nombre de logements suit quasi proportionnellement la démographie de la commune
- 989 résidences principales soit 79% des logements
- La taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes. On observe un nombre plus important de ménages composé d'une personne qu'à l'échelle du Savès
- Une part assez importante de résidences secondaires : 13% soit 165 logements. Probablement due à la présence du château de Barbet
- Peu de vacance (9%). Ce taux diminue à 4,6% si l'on s'attache à la vacance de plus d'un an. D'ailleurs, même si la vacance a augmenté entre 2008 et 2017, on observe cependant qu'il ne s'agit pas de vacance structurelle puisque la vacance <1 an est passée de 6,9% en 2007 à 4,6% en 2017
- En 2017, près de 60% de la population a aménagé sur la commune il y a moins de 10 ans et 15% il y a moins de 2 ans

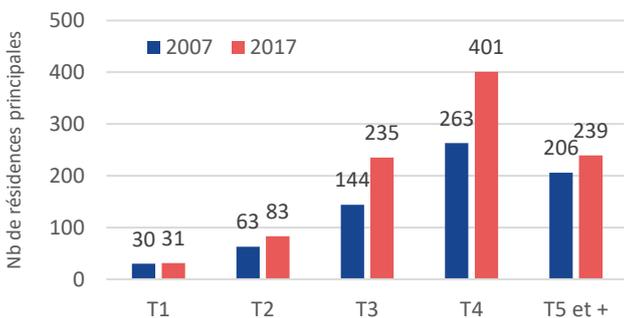
Evolution de la population et du logement sur Lombez

	1990	1999	2008	2013	2017
Résidences principales	490	591	749	893	989
Résidences secondaires	83	86	208	224	165
Logements vacants	11	45	79	88	100
% vacance	1,9%	6,2%	7,6%	7,3%	8,0%
Ensemble logements	584	722	1 036	1 205	1 254
Population (2018)	1 325	1 401	1 804	2 070	2 159

Répartition des ménages de Lombez selon leur taille (2017)



Evolution de la taille des logements sur Lombez



Où la maison individuelle est reine

- Parmi les 989 RP, 84% sont des maisons individuelles et 16% des logements collectifs. Ces derniers représentent tout de même 34% du parc collectif du Savès
- Une typologie d'habitat marqué pas de grands logements : 41% de T4, 24% de T5 et de T3 contre seulement 8% de T2 et 3% de T1.
- Cette forte proportion de grands logements soulève un potentiel décalage entre l'offre d'habitat et la demande (croissance démographique, évolution des attentes, vieillissement, desserrement des ménages, etc.)

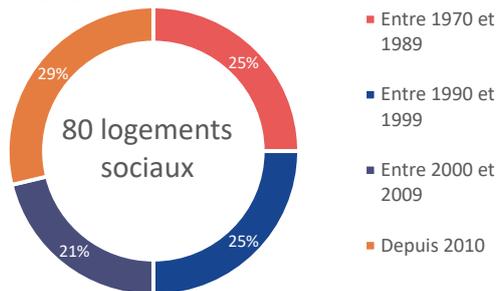
Une commune où le parc de logement est structuré autour de la propriété occupante mais où la location se développe pour répondre aux besoins de la population

- Le niveau de vie médian des ménages sur Lombez (21 100€) permet d'expliquer la forte proportion de propriétaires occupants (65,5%). Pour autant, cette proportion est inférieure à celle observée sur le Savès. Ce constat rejoint la forte concentration du parc de logements collectifs sur les centralités
- Le parc de résidences principales en location s'est développé ces dernières années (164 locataires en 2007 contre 312 en 2017) et représente 31,5% du parc.
- 58% des 983 ménages sur Lombez sont éligibles aux logements à loyers modérés en 2017.
- Le taux de pauvreté était de 12% en 2018 et 28% des ménages peuvent être qualifiés de ménages à bas revenus (<60% plafond HLM) contre 26,6% à l'échelle du Savès.
- D'ailleurs Lombez concentre ¼ des ménages à bas revenus du Savès

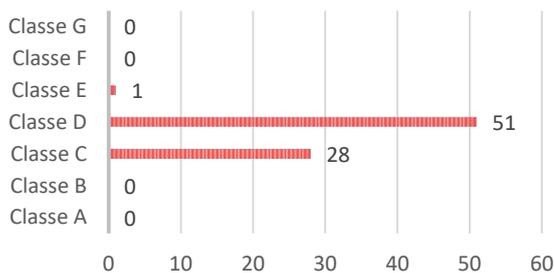
Source : FILOCOM, 2017 & INSEE RP 2018

Zoom sur les centralités

Répartition des logements sociaux de Lombez par taille en 2020



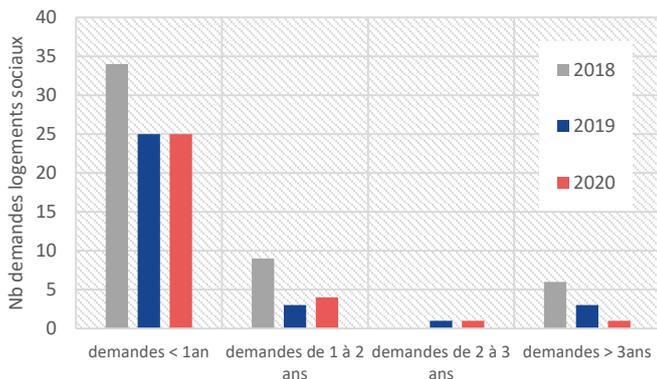
Répartition des logements sociaux de Lombez selon leur classe énergétique en 2020



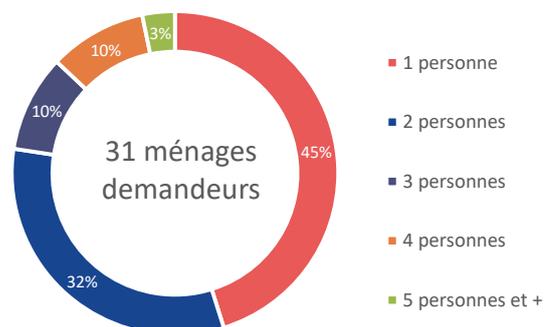
Une offre en logements sociaux locatifs limitée

- Sur les 163 logements sociaux du Savès, Lombez en dispose 80 soit près de la moitié. Cela représente à peine 7% du parc de RP de la commune
- 68% sont des logements individuels ce qui explique que 53% des logements sociaux sur la commune sont des T4, 23% des T3 contre seulement 18% des T2 et 4% de T1
- On n'observe aucune vacance > 3 mois sur le parc social de la commune. Toutefois on observe un taux de mobilité bien supérieur à la valeur départementale : 16,5% contre 12,4%
- Le parc de logements sociaux commence à être relativement vieux (50% datent d'avant 2000). Pour autant, on ne recense aucune passoire thermique même si on note un fort potentiel d'amélioration énergétique afin de répondre aux normes de confort ou aux enjeux de précarité énergétique

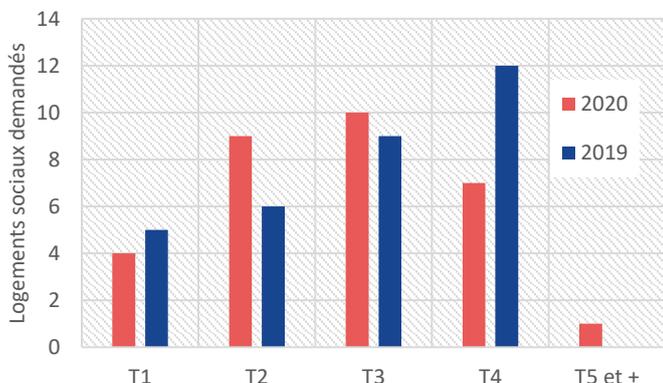
Evolution de la demande en logements sociaux sur Lombez



Taille des ménages demandeurs de logements sociaux sur Lombez en 2020



Evolution de la demande en logements sociaux sur Lombez selon la taille des logements



Source : FILOCOM, 2017 & SNE 2020

Une demande en logements sociaux locatifs en baisse mais

- Sur les 84 demandes en logements HLM sur le Savès en 2020, 31 était recensées sur Lombez. La demande était sensiblement égale à celle de 2019 mais en diminution par rapport à 2018 (49 demandes)
- La majorité des demandes sont antérieures à 1 an. Cela peut s'expliquer entre autres par le fort taux de mobilité sur le parc de la commune
- Sur les 31 demandes, 45% concernaient un ménage d'une personne, 32% un ménage de 2 personnes et 10% de ménage de 3 et 4 personnes
- On observe une évolution de la demande qui recherche désormais davantage de T3 et T2 que de T4. Les T5 représentent les biens les moins demandés

Un déséquilibre entre l'offre et la demande

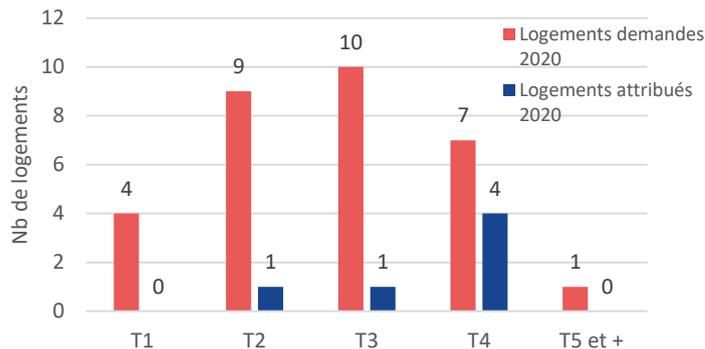
- En 2020, sur les 31 demandes de logements sociaux sur Lombez, seulement 6 ont été attribuées. Le délai moyen observé pour une attribution était de 5 mois. Sur les 6 attributions :
 - 2 concernaient un ménage d'une personne (14 demandes)
 - 1 concernait un ménage de 2 personnes (10 demandes)
 - 2 concernaient un ménage de 3 personnes (3 demandes)
 - 1 concernait un ménage de 4 personnes (3 demandes)

Concernant les logements attribués on comptait 1 T2, 1 T3 et 4 T4

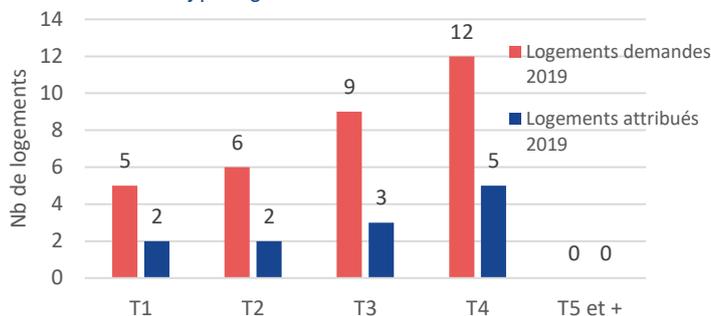
- En 2019, sur les 32 demandes de logements sociaux sur Lombez, seulement 12 ont été attribuées. Le délai moyen observé pour une attribution était de 11 mois. Sur les 12 attributions :
 - 5 concernaient un ménage d'une personne (14 demandes)
 - 2 concernaient un ménage de 2 personnes (5 demandes)
 - 4 concernaient un ménage de 3 personnes (9 demandes)
 - 1 concernait un ménage de 4 personnes (2 demandes)

Concernant les logements attribués on comptait 2 T1, 2 T2, 3 T3 et 5 T4

Nombre de logements demandés et attribués sur Lombez en 2020 en fonction de la typologie



Nombre de logements demandés et attribués sur Lombez en 2019 en fonction de la typologie



Le profil des ménages occupant le parc social

- Une enquête de 2018 permet de mieux connaître le profil des ménages occupant le parc de logements sociaux sur la commune de Lombez
- Les 68 ménages ayant répondu au sondage (taux de réponses 84%) représentent au total 152 personnes
- 53% de ces ménages bénéficient des APL

- Parmi les ménages qui occupaient le parc social :
 - 27 ménages étaient composés d'une personne
 - 16 étaient une famille monoparentale
 - 11 étaient un couple avec 1 ou 2 enfants
- Par ailleurs, en termes d'âge on observait :
 - 48,5% des ménages situés entre 40 et 59 ans
 - 16,2% des ménages ayant entre 25 et 39 ans
 - 19,1% des ménages ayant entre 60 et 74 ans

Source : FILOCOM, 2017 & SNE 2020 & OPS 2018

Samatan

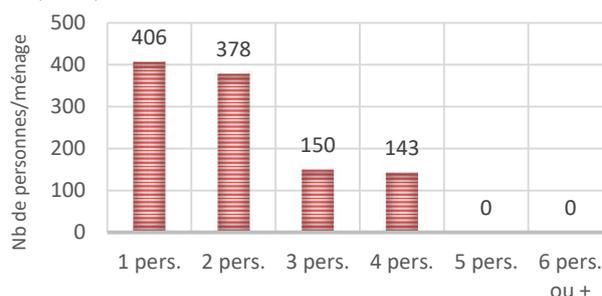
Une commune attractive

- 1 319 logements en 2017. L'augmentation du nombre de logements suit quasi proportionnellement la démographie de la commune
- 1 120 résidences principales soit 85% des logements
- La taille moyenne des ménages est de 2,0 personnes. On observe un nombre plus important de ménages composé d'une personne qu'à l'échelle du Savès
- Une part assez faible de résidences secondaires : 6% soit 75 logements.
- Peu de vacance (8,0%) mais le nombre de logements vacants est passé de 79 en 2007 à 100 en 2017. A noter que ce taux diminue à 6,3% si l'on s'attache à la vacance > 1an.
- En 2017, près de 70% de la population a aménagé sur la commune il y a plus de 5ans et 12% il y a moins de 2 ans

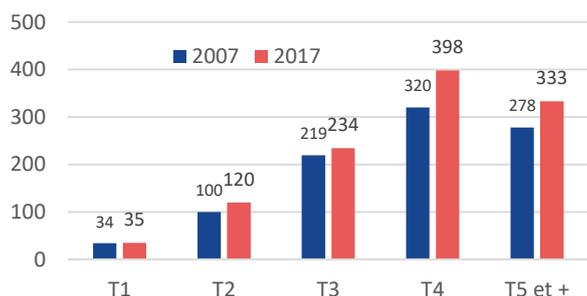
Evolution de la population et du logement sur Samatan

	1990	1999	2008	2013	2017
Résidences principales	680	796	1 010	1 077	1 120
Résidences secondaires	67	97	127	106	75
Logements vacants	112	78	82	120	124
% vacance	13,0%	8,0%	6,7%	9,2%	9,4%
Ensemble logements	859	971	1 219	1 303	1 319
Population (2018)	1 716	1 832	2 276	2 401	2 311

Répartition des ménages de Samatan selon leur taille (2017)



Evolution de la taille des logements sur Samatan



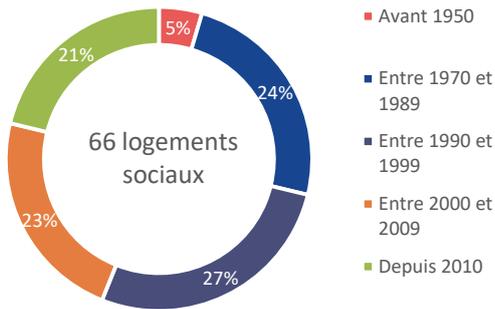
Où la maison individuelle est reine

- Parmi le 1 120 RP, 81% sont des maisons individuelles et 19% des logements collectifs. Ces derniers représentent tout de même 55% du parc collectif du Savès
- Une typologie d'habitat marqué pas de grands logements : 36% de T4, 30% de T5 même si on observe 21% de T3. Par contre seulement 11% de T2 et 3% de T1.
- Cette forte proportion de grands logements soulève un potentiel décalage entre l'offre d'habitat et la demande (croissance démographique, évolution des attentes, vieillissement, desserrement des ménages, etc.)

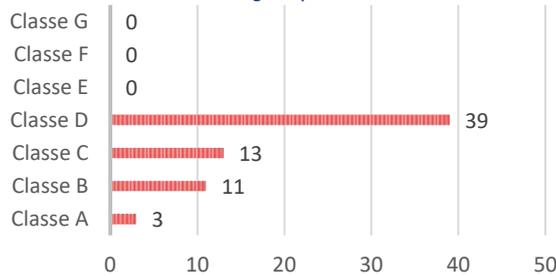
Une commune où le parc de logement est structuré autour de la propriété occupante mais où la location se développe pour répondre au besoin de la population

- Le niveau de vie médian des ménages sur Samatan est supérieur à celui du Savès ou Lombez avec 22 460€. Pour autant, le taux de propriétaires occupants y est moins élevé (63,8%). Ce constat s'explique en partie par la forte concentration du parc de logements collectifs sur les centralités et notamment sur Samatan qui possède le parc collectif le plus important
- Le parc de résidences principales en location s'est développé ces dernières années (279 locataires en 2007 contre 374 en 2017) et représente 1/3 du parc.
- 56% des 1 112 ménages sur Samatan sont éligibles aux logements à loyers modérés en 2017.
- Le taux de pauvreté était de 11% en 2018 et 26,4% des ménages peuvent être qualifiés de ménages à bas revenus (<60% plafond HLM) contre 26,6% à l'échelle du Savès.
- D'ailleurs Samatan concentre 26% des ménages à bas revenus du Savès. Il est facile de corréler cet indicateur avec le fort taux de logements locatifs comparé au reste du territoire

Répartition des logements sociaux de Samatan par taille en 2020



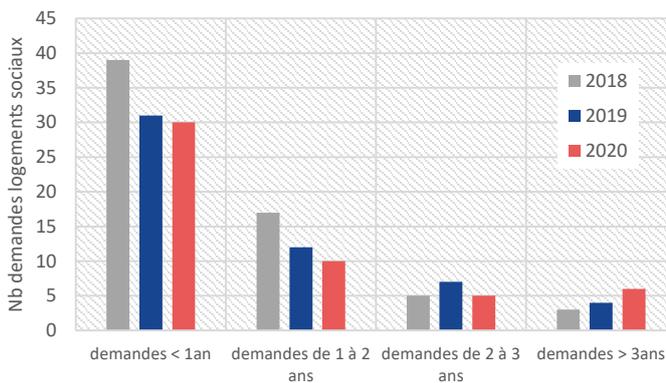
Répartition des logements sociaux de Samatan selon leur classe énergétique en 2020



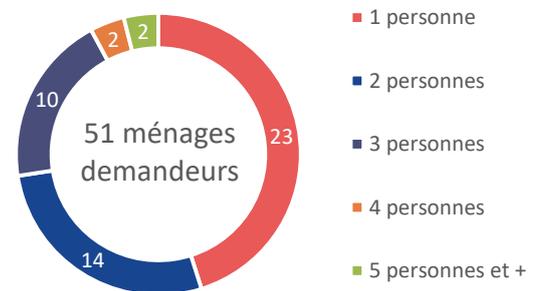
Une offre en logements sociaux locatifs limitée

- Sur les 163 logements sociaux du Savès, Samatan en dispose 66 soit près de 40%. Cela représente à peine 6% du parc de RP de la commune
- 55% sont des logements individuels ce qui explique que la taille des logements sociaux est relativement importante : 49% de T4, 38% de T3, 6% de T5 contre seulement 8% de T2. A noter toutefois, le parc de logements sociaux de Samatan est plus orienté vers le collectif et possède donc plus de logements de petite taille que celui de Lombez.
- On n'observe aucune vacance > 3 mois sur le parc social de la commune. Par ailleurs, on observe un taux de mobilité inférieur à la valeur départementale : 9,1% contre 12,4%
- Le parc de logements sociaux commence à être relativement vieux (56% datent d'avant 2000). Pour autant, on ne recense aucune passerelle thermique même si on note un fort potentiel d'amélioration énergétique afin de répondre aux normes de confort ou aux enjeux de précarité énergétique

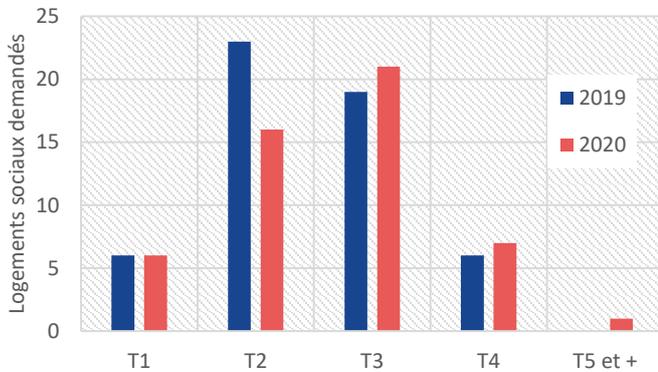
Evolution de la demande en logements sociaux sur Samatan



Taille des ménages demandeurs de logements sociaux sur Samatan en 2020



Evolution de la demande en logements sociaux sur Samatan selon la taille des logements



Une demande en logements sociaux locatifs en baisse mais

- Sur les 84 demandes en logements HLM sur le Savès en 2020, Samatan constitue la commune la plus demandée avec 51 demandes. La demande est en diminution depuis 2018 et est passée de 64 à 51 en 2020
- La majorité des demandes sont antérieures à 1 an.
- Sur les 51 demandes, 45% concernaient un ménage d'une personne, 28% un ménage de 2 personnes et 20% de ménage de 3.
- On observe une évolution récente de la demande qui recherche davantage de T3 et encore une part importante de T2.

Source : FILOCOM, 2017 & SNE 2020

Un déséquilibre entre l'offre et la demande

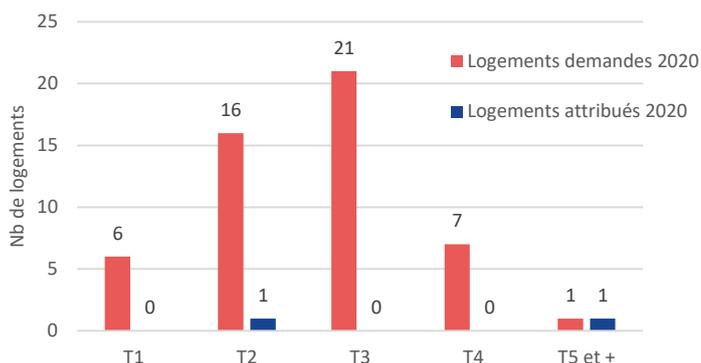
- En 2020, sur les 51 demandes de logements sociaux sur Samatan, seulement 2 ont été attribuées. Le délai moyen observé pour une attribution était de 28 mois. Sur les 2 attributions :
 - 1 concernait un ménage d'une personne (sur 23 demandes)
 - 1 concernait un ménage de 2 personnes (sur 14 demandes)

Concernant les logements attribués on comptait 1 T2, 1 T5

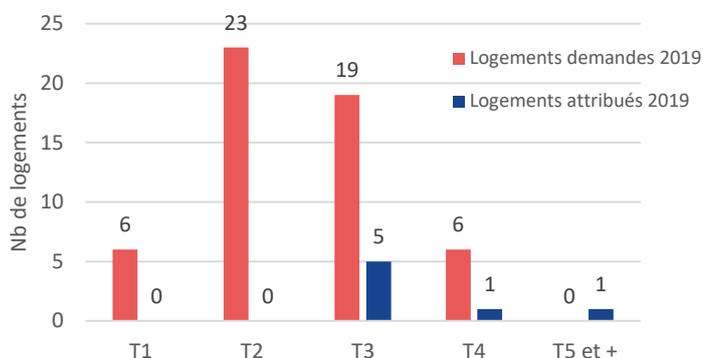
- En 2019, sur les 54 demandes de logements sociaux sur Samatan, seulement 7 ont été attribuées. Le délai moyen observé pour une attribution était de 7 mois. Sur les 7 attributions :
 - 2 concernaient un ménage d'une personne (sur 28 demandes)
 - 2 concernaient un ménage de 2 personnes (sur 16 demandes)
 - 2 concernaient un ménage de 3 personnes (sur 8 demandes)
 - 1 concernait un ménage de 4 personnes (1 demande)

Concernant les logements attribués on comptait 5 T3, 1 T4 et 1 T5

Nombre de logements demandés et attribués sur Samatan en 2020 en fonction de la typologie



Nombre de logements demandés et attribués sur Samatan en 2019 en fonction de la typologie



Le profil des ménages occupant le parc social

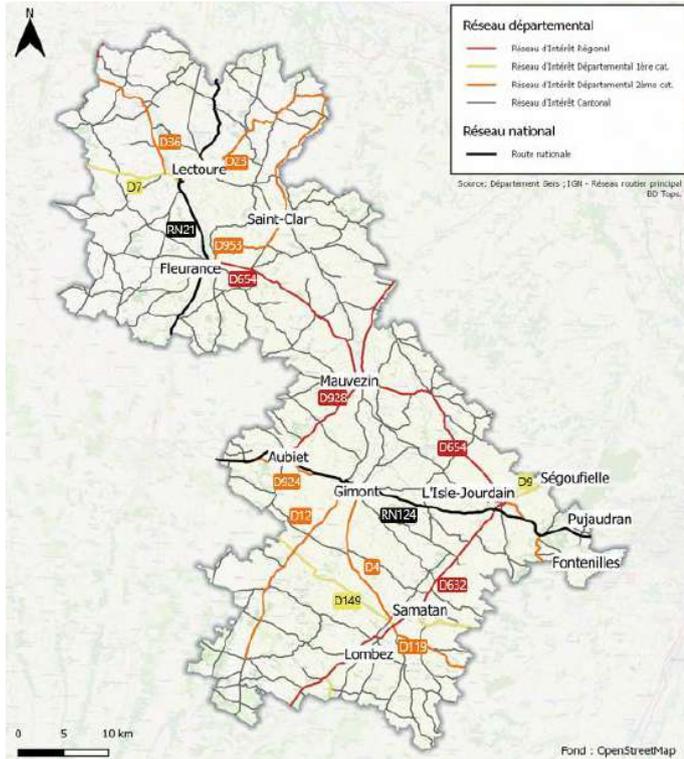
- Une enquête de 2018 permet de mieux connaître le profil des ménages occupant le parc de logements sociaux sur la commune de Samatan
- Les 49 ménages ayant répondu au sondage (taux de réponses 78%) représentent au total 121 personnes
- 45% de ces ménages bénéficient des APL

- Parmi les ménages qui occupaient le parc social :
 - 12 ménages étaient composés d'une personne
 - 18 étaient une famille monoparentale
- Par ailleurs, en termes d'âge on observait :
 - 41% des ménages situés entre 40 et 59 ans
 - 31% des ménages ayant entre 25 et 39 ans

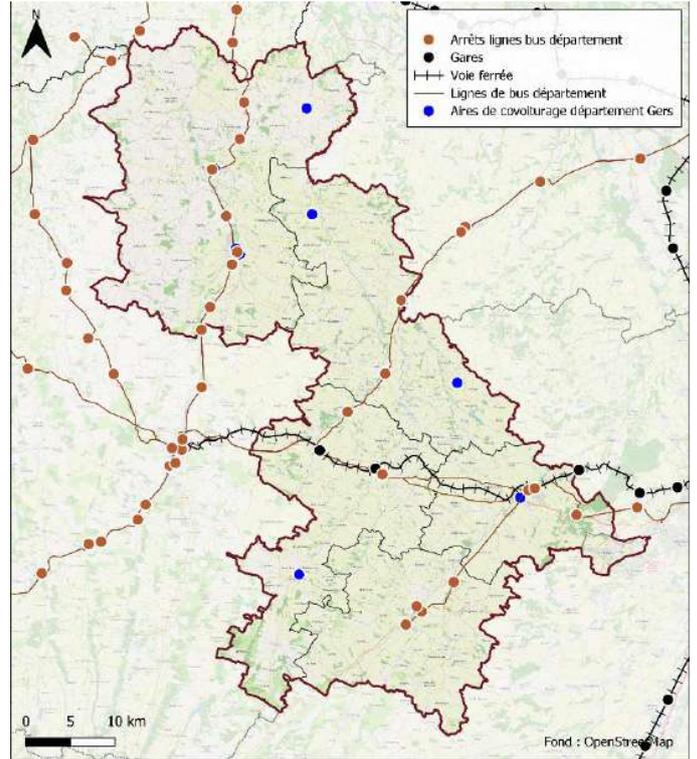
Source : FILOCOM, 2017 & SNE 2020 & OPS 2018

9. La mobilité dans le Savès

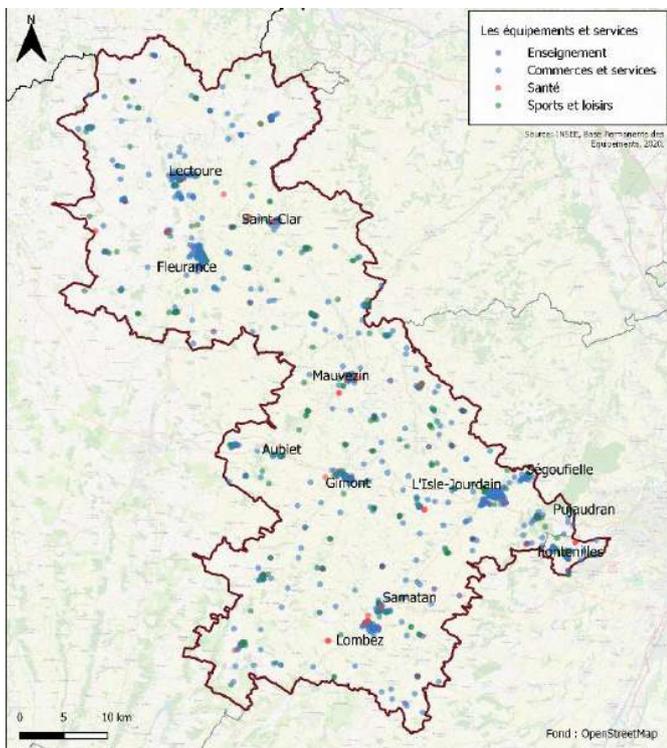
Réseau routier sur le PETR Pays Portes de Gascogne



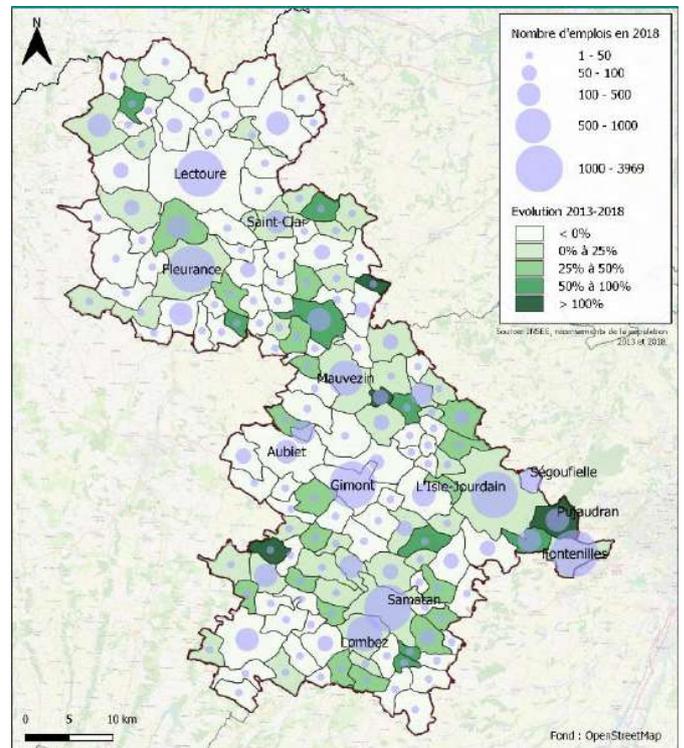
Réseau de transport en commun sur le PETR



Répartition des pôles générateurs de déplacement sur le PETR



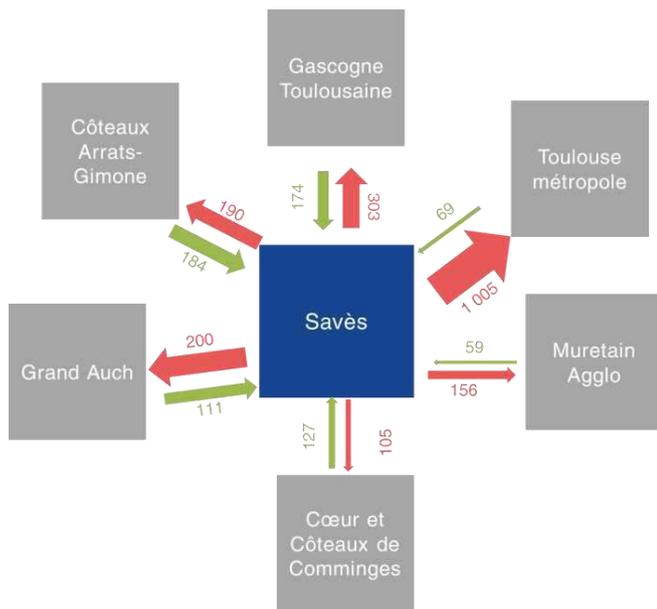
Répartition de l'emploi sur le PETR



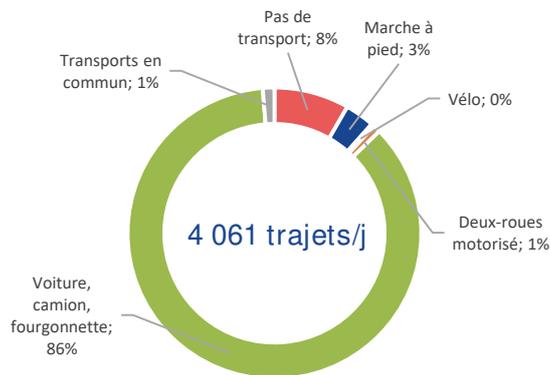
Sources : INSEE, RP 2018 et 2013, BPE 2020.

Cartographies produites par EGIS pour le PETR dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable (2021)

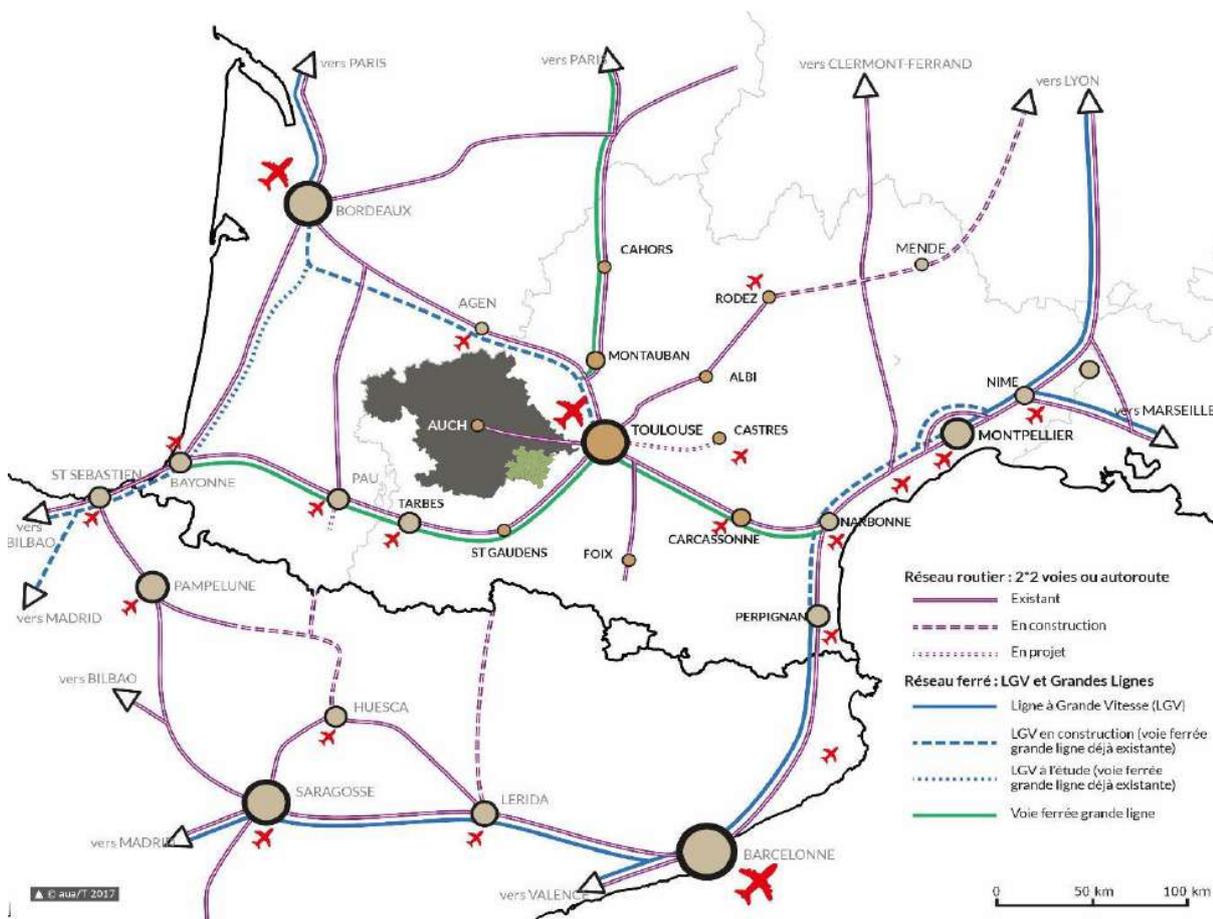
Flux domicile-travail sur le Savès en 2018



Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018 sur le Savès



Grandes infrastructures de transport



Sources : INSEE, RP 2018 et 2013, BPE 2020.
Cartographie produite par aua/T pour le SCoT (2017)

Un territoire rural, non relié et où l'offre de transport est limitée...

- Un territoire à l'écart des grands axes de transport (nationaux et internationaux) : il faut ~1h pour accéder à l'aéroport Toulouse-Blagnac, à la gare Matabiau ou aux autoroutes les plus proches
- Une desserte ferroviaire inexistante sur le territoire. La gare TER la plus proche est à 20' (Isle Jourdain). Le cadencement de la ligne propose 9 A-R/jour entre L'Isle Jourdain et Auch et 20 A-R/jour entre Colomiers et L'Isle Jourdain. En principe, il garantit aux usagers un train à horaires fixes
- Il existe une ligne d'autocar (954) Lombez/l'Isle-Jourdain mise en service en 2019 par la région Occitanie et la ligne 365 Boulogne-sur-Gesse/Toulouse Matabiau avec plusieurs arrêts sur le Savès, proposant toutes deux des trajets quasiment quotidiens
- Outre le bus, la métropole de Toulouse - et ses connexions nationales/internationales- est uniquement accessible par l'intermédiaire de la voiture (directement ou via la voie ferrée de l'Isle-Jourdain)
- Afin de faciliter la pratique du covoiturage le département a mis en place une plateforme en ligne et développé 25 aires de covoiturage à l'échelle du Gers. Le PETR PORTES de Gascogne a mis en place une plateforme PARTAJ.
- Aucun système d'autopartage n'est développé sur le territoire

Où les alternatives à la voiture individuelle se développent enfin

- On observe un contexte de plus en plus favorable aux alternatives à la voiture particulière
- Le seul service de transport en commun quotidien pour relier les pôles d'emplois des habitants du Savès est l'autobus
- Il existe des aires de covoiturage sur le Savès (1 à Lombez et 1 à Samatan) mais peu utilisées.
- Le Savès dispose d'un service de transport à la demande (TAD) permettant de relier les communes du territoire à Samatan le lundi matin jour de marché
- Les « Vélos de pays », service de location de vélo à assistance électrique sur le territoire à destination des touristes en période estivale, puis aux habitants hors période touristique. L'objectif du service est de développer un réseau de mobilités douces, notamment en aménageant certaines routes peu utilisées comme voies privilégiées. En 2022, le nombre de vélo proposé en location sera augmenté. Les points de retrait sont le Bureau Samatanais et Miléade

Sources : INSEE, RP 2018 et 2013, BPE 2020.
Cartographie produite par aua/T pour le SCoT (2017)
CD 32

CHIFFRES CLES

93,3%

des ménages disposent d'au moins une voiture

4 061

trajets domicile-travail par jours

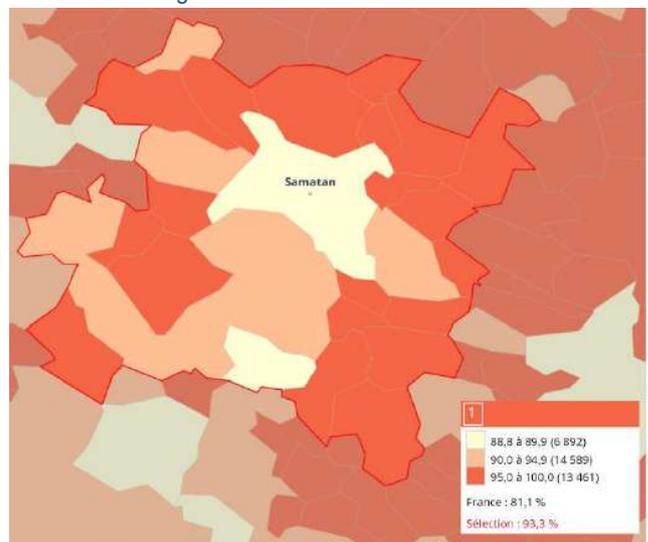
86%

des trajets domicile-travail se font en voiture

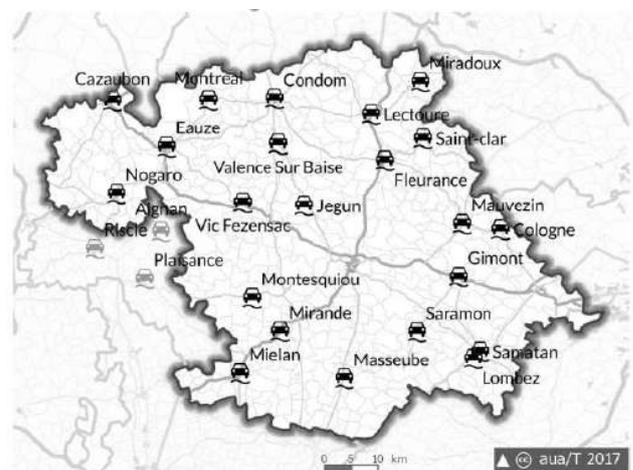
~1/3

des trajets domicile-travail de Lombez et Samatan sont intra-communaux

Part des ménages motorisés sur le Savès



Stations de covoiturage du Gers



Potentiel d'attraction de Lombez & Samatan dans un rayon de 5-10 km

Flux domicile-travail	Lombez	Samatan
Intra-communal	260	380
Part relative	26%	36%
Entrants (jusqu'à 10km et supérieur à 20)	370	540
Part relative	38%	51%
Entrants (supérieur à 20 déplacements)	460	640
Part relative	48%	61%
Total attractions	970	1050

Mode de déplacement domicile-travail en 2018

Mode de déplacement domicile-travail	Lombez	Samatan	CC du Savès	Gers
Part des déplacements en voiture	87,6%	89,3%	88,8%	83,6%
Part des déplacements en transport en commun	1,8%	1,1%	1,3%	1,7%
Part des déplacements en 2 roues	1,2%	0,0%	0,6%	1,8%

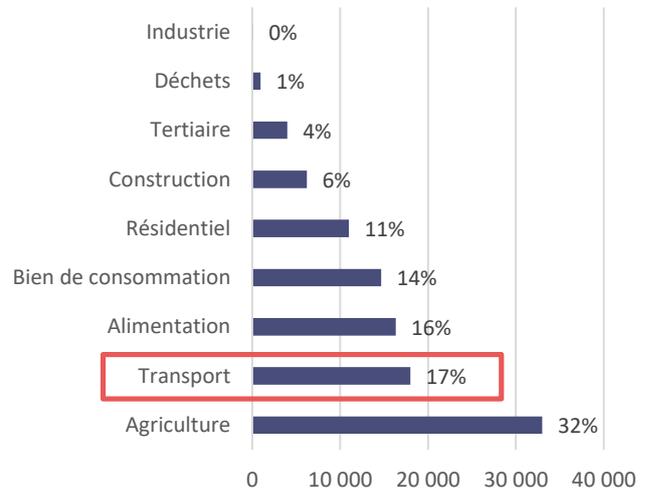
La mobilité, un enjeu transversal et essentiel

- La question de la mobilité est transversale puisqu'elle est liée à de nombreux sujets :
 - L'emploi et l'inclusion : accéder aux services publics ou à l'emploi nécessite bien souvent d'être mobile. 7,7% des ménages du territoire n'étaient pas motorisés en 2018. Samatan est la commune présentant la plus forte proportion de ménages non motorisés.
 - L'économie : la dépendance à la voiture individuelle a des conséquences très importantes à la fois sur le budget des ménages (carburant, entretien) et à l'accès à l'emploi
 - L'environnement : émission de gaz à effet de serre lors de l'utilisation des véhicules thermiques. D'ailleurs, le transport est le 2^e secteur le plus énergivore et émetteur de gaz à effet de serre du Savès
 - La santé : le transport est responsable de l'émission de nombreux polluants atmosphériques, même en territoire ruraux
 - Le tourisme : un territoire n'étant pas relié vers l'extérieur autrement que par la voiture se verra limitée
 - L'urbanisme : l'étalement spatial des fonctions de la ville a été rendu possible par le fait que l'automobile permettait de se déplacer de manière optimale entre des lieux toujours plus distants. La mobilité est indissociable de l'urbanisme

Prédominance de la voiture notamment dans les trajets domicile-travail

- 93,3% des ménages disposaient d'au moins une voiture en 2018.
- On comptait 4 061 trajets domicile-travail par jour en 2018
- La répartition modale des déplacements liés au travail est largement en faveur de la voiture (86%). Ceci s'explique par : une périurbanisation et une ruralité marquée, une dépendance économique avec les territoires limitrophes et le manque de services de transport en commun quotidien
- La majorité des actifs se déplacent quotidiennement vers la métropole toulousaine (25%), vers la Gascogne Toulousaine (7%) ou encore la 3CAG ou Auch (5%). C'est d'ailleurs pourquoi 48% des actifs occupés du Savès résident à 30' ou plus de leur lieu de travail
- Les flux domicile-travail intra-communaux sont importants et notamment pour les centralités : 1/3 des trajets domicile-travail de Lombez et Samatan. Pour autant, la marche à pied et le vélo restent marginaux dans les mode de déplacement. Par exemple, 6% des actifs occupés de Samatan et 5% sur Lombez se rendent au travail à pied. La configuration du territoire limite pour l'instant l'usage du vélo à des motifs sportifs ou de loisirs.
- Selon un questionnaire réalisé dans le cadre de la CTG en 2019, les habitants du Savès sont, pour une grande majorité, satisfaits de leur mode de transport et 50% des déplacements font moins de 5 km

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du Savès en 2018 (en tCO2e/an)

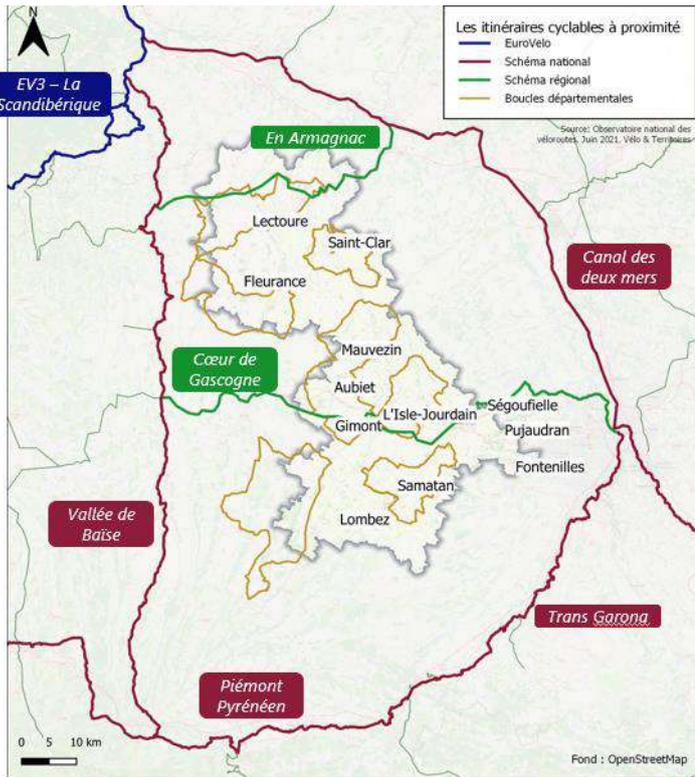


- En résumé, la dépendance à la voiture en milieu rural crée une vulnérabilité aux prix du pétrole et aux taxes et les personnes non-motorisées risquent l'isolement social et professionnel en l'absence d'alternative fiable
- Le défi repose ainsi sur la nécessité d'assurer un accès pour tous à la mobilité, tout en réduisant drastiquement l'empreinte écologique de nos transports

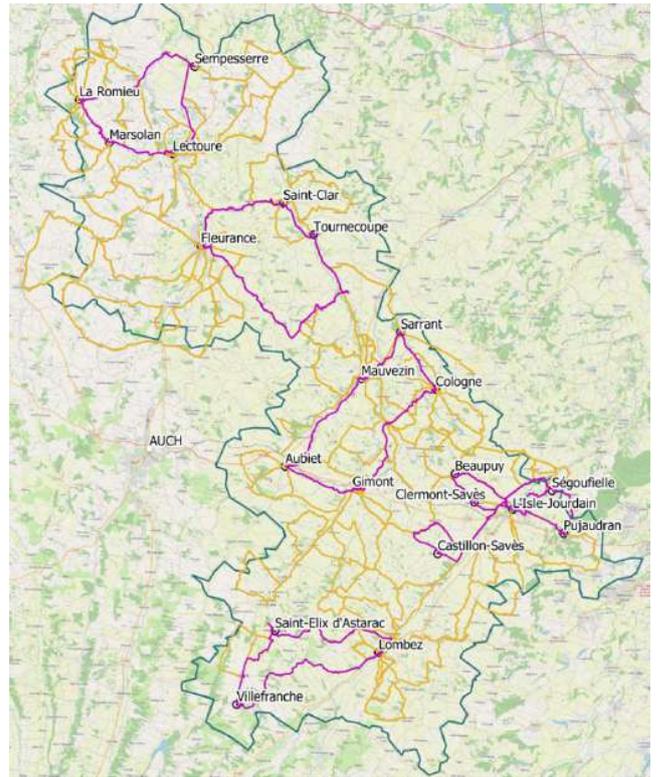
Sources : INSEE, RP 2018
PCAET
Egis pour le PETR (2021)

Zoom sur le développement du vélo

Réseau cyclable structurant existant



Les itinéraires artistiques et Vélo de Pays sur le PETR



Une dynamique récente en faveur du vélo

- La France mise sur le développement massif du vélo. Avec le plan vélo annoncé par le gouvernement en 2018, l'objectif est de multiplier par 3 l'usage du vélo, pour passer de 2,7% à 9% des déplacements en 2024. En particulier, ce plan prévoit le développement d'aménagements cyclables de qualité au profit des déplacements quotidiens
- En 2020, la Région Occitanie adopte son pacte vert composé entre autres du Plan Vélo, un dispositif régional en faveur des mobilités cyclables. Avec ce dernier, la volonté régionale est de faire du vélo un mode de transport véritablement ancré dans le quotidien des habitants et un acteur clé d'un tourisme vert alliant découverte, plaisir et préservation des sites
- En 2021, le PETR Pays Portes de Gascogne en étroite collaboration avec les intercommunalités qui le composent a lancé l'élaboration d'un schéma directeur cyclable dont la finalité est de définir des principes d'aménagements projetés, de disposer d'un programme pluriannuel de travaux dédiés aux modes actifs et avoir une cohérence d'ensemble sur les projets d'aménagements urbain
- En parallèle, une étude a été lancée en 2021 à l'échelle du PETR Pays Portes de Gascogne afin de définir les conditions favorables au développement d'un écosystème territorial du vélo (industrie, formation, services, etc.)

Sources : INSEE, RP 2018 et 2013, BPE 2020.

Cartographie produite par Egis pour le PETR (2021)
PETR Pays Portes de Gascogne

Des itinéraires vélo existants mais peu visibles

- 104 itinéraires sont recensés d'après la base de données « Circuits Vélo » du Gers Open Data, dont 94 portés par le Pays Portes de Gascogne. On y distingue :
 - 4 « Itinéraires Artistiques » définis à ce jour (actuellement seulement le jalonnement routier existe)
 - 30 itinéraires de Vélo de Pays
 - Autres boucles locales et autres itinéraires (VAE, VTT ou Vélo, ou mixtes)
- Cependant on observe un manque de hiérarchisation du réseau au niveau du Pays, notamment peu de visibilité des itinéraires cycloportifs (mais jalonnement existant) – 13 boucles départementales, dont 7 dans recensées dans le site de l'Observatoire national des véloroutes

Vélo de Pays, un service de location qui roule

- En 2017, le PETR Portes de Gascogne a engagé un projet autour de la mise en location de VAE. Ce projet consiste à disposer 50 VAE sur le territoire à destination des touristes en période estivale, puis aux habitants hors période touristique. Sur le Savès, deux points de locations existent à Samatan : le Bureau Samatanais et Miléiade (village vacances)
- Le service présente un bilan positif en 2021 (35.466 km parcourus et 476 locations sur le PETR, renouvellement et augmentation de la flotte avec 80 vélos). La suite de la démarche se situe notamment autour des infrastructures, des aménagements et de la mise en tourisme

Zoom sur le développement du vélo

Le Savès, un des seuls territoires du PETR doté d'aménagements sécurisés

- La Communauté de Communes du Savès fait partie d'un des seuls territoires du PETR doté d'aménagements sécurisés la Gascogne Toulousaine et les Coteaux Arrats Gimone
- Le territoire dispose d'une piste cyclable de 6 km reliant Lombez et Samatan dont des espaces sécurisés :
 - Le long de la D39 entre Lombez et Samatan – 1,3 km
 - Le long de la D632 au sud de Lombez – 2 km
- Cependant, on observe un point dur à l'entrée de Samatan, endroit auquel la piste s'achève brutalement sans aménagement adapté au vélo par la suite
- Hormis cette liaison cyclable sécurisée, il n'existe aucun autre aménagement en faveur du vélo sur le Savès

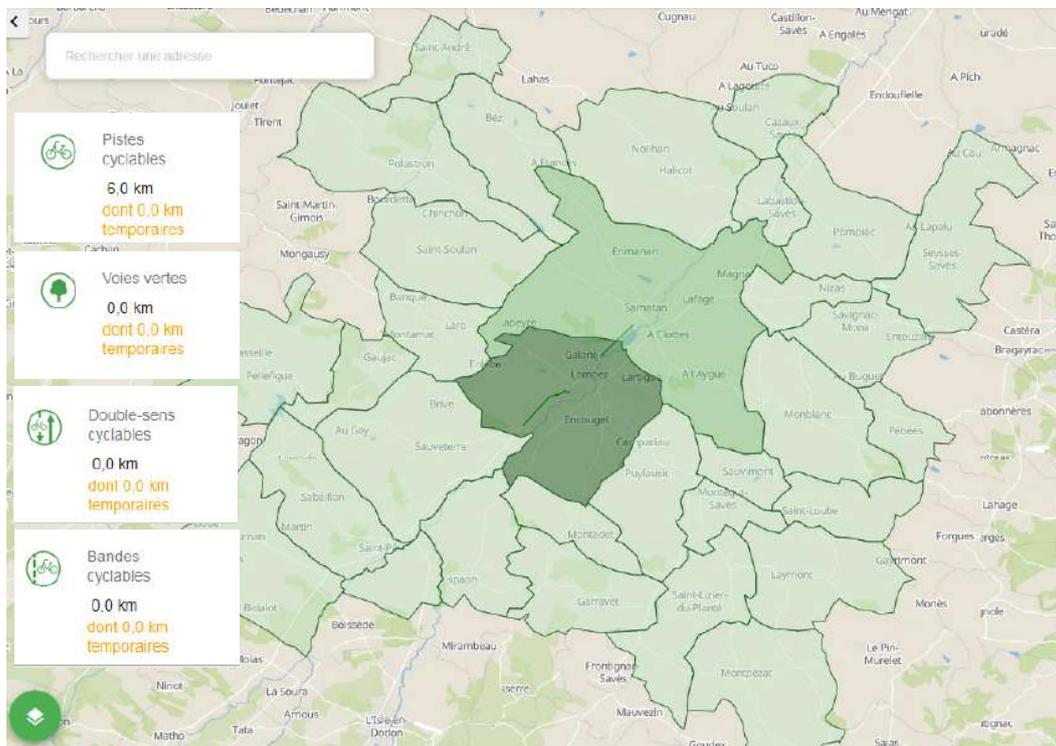
Piste cyclable reliant Lombez et Samatan



Itinéraires cyclables inventoriés sur le Savès

Itinéraires	CC du Savès
Itinéraire régional	0 km
Boucle départemental	52 km
Itinéraires Vélo de Pays	85 km
Autres boucles et itinéraires touristiques	88 km
TOTAL	224 km
dont aménagement cyclable dédié	3,3 km

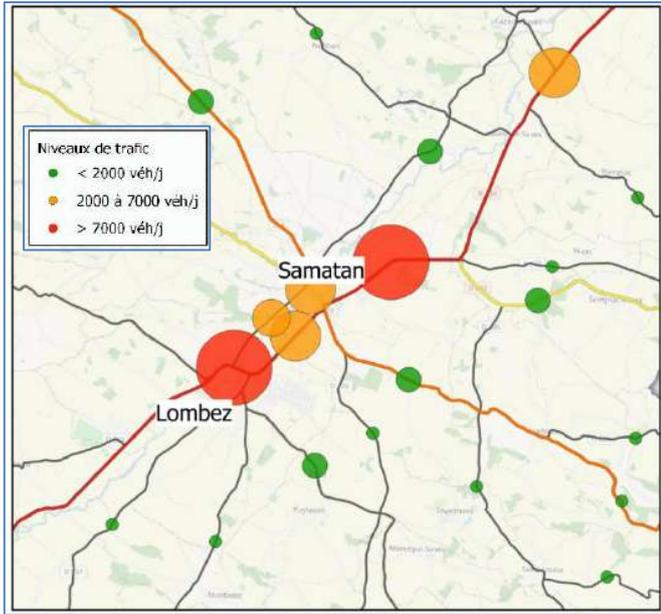
Aménagements cyclables inventoriés sur le Savès en 2021



Sources : INSEE, RP 2018 et 2013, BPE 2020.
Cartographie produite par Egis pour le PETR (2021)

Zoom sur le développement du vélo

Cyclabilité du territoire en fonction du trafic routier



Le Savès, territoire où le vélo du quotidien semble limité...

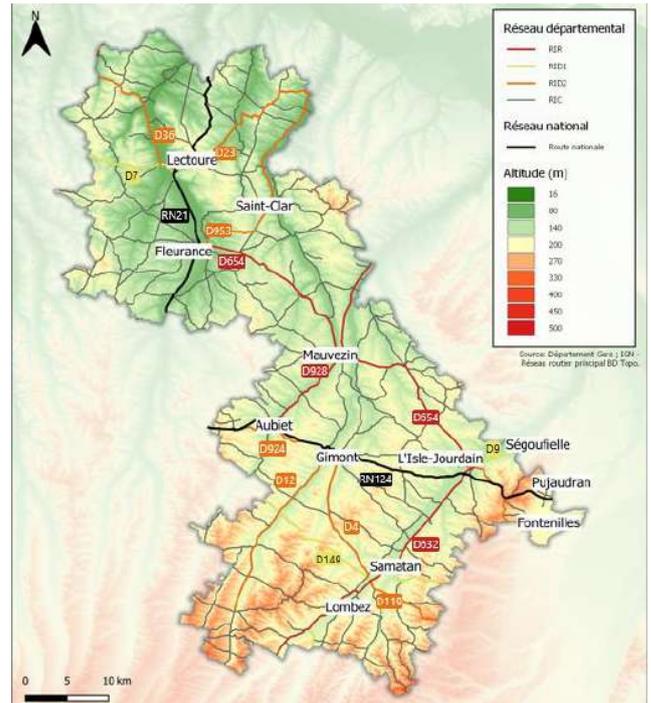
- On identifie de nombreux secteurs où la question de la sécurité et du confort des cyclistes se pose du fait du nombre de véhicules élevé qu'y circulent (nombreux axes radiaux au trafic > 7 000 véh/j).
- Sur le reste des axes routiers, même si le trafic est nettement moindre, l'absence d'aménagements spécifiques cyclables constitue en partie un frein à la pratique du vélo
- D'autre part, le nombre de flux domicile-travail réalisable à vélo sur le territoire est relativement faible même si ce dernier n'est pas négligeable : 280 flux intra-communaux sur Lombez et 360 sur Samatan, 910 trajets vers les polarités et de moins de 10km

Mais demeure un mode de transport d'avenir

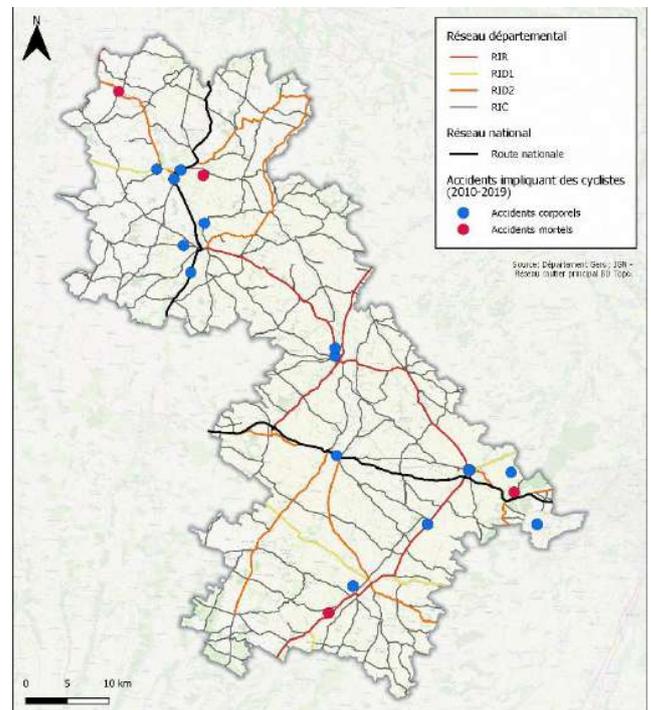
- On observe un net changement d'image du vélo dans la conscience collective (accélééré par la crise covid)
- Avec l'assistance électrique, le vélo devient une sérieuse solution pour les pratiques du quotidien (trajets inférieurs à 5-10 km) avec de nombreux atouts : santé, bien-être, liberté, facilité
- Il existe une volonté forte du Gers de développer le « Slow Tourisme » en adéquation avec les pratiques cyclables
- Le développement du vélo passera à la fois par l'aménagement d'itinéraires adaptés, par de la sensibilisation et de la communication, par la mise en place de services et d'aménagement sécurisés et par le développement de stationnement adéquats

« **Poutche** » ou « **Poutge** » : petite routes en contrebas de l'axe des vallées, le plus souvent au pied du coteau, surplombant constamment la rivière d'environ un mètre.

Cyclabilité du territoire en fonction de la topographie



Cyclabilité du territoire en fonction de la sinistralité



Sources : INSEE, RP 2018 et 2013, BPE 2020.
Cartographie produite par Egis pour le PETR (2021)

Points forts

Convention Territoriale Globale (2019)

- La volonté affichée par la population à être prête à changer de comportement (57% des répondants)
- La ligne de bus récente Lombez/Isle-Jourdain
- La mise en place du PCAET en 2019
- La présence de l'association Savès Climat avec une forte dynamique
- Le financement du TAD à 70% par la région
- Expérimentation des vélos cargo avec le bureau samatanais
- Volonté politique de s'interroger sur la mobilité du territoire

Savès – Projet de territoire 2030

- Pas d'embouteillage
- Existence des lignes de bus 365 (-> Toulouse) et Lio (-> Isle Jourdain) à prix très accessible
- Existence du Transport à la Demande (TAD)
- Nombreux trajets extra-scolaire pouvant être mutualisés
- Un réseau routier secondaire (>400 km) pouvant être mobilisé pour développer le vélo
- Existence de la piste cyclable Lombez/Samatan
- Projet de liaison Lombez/L'Isle Jourdain avec un chaudiou sur la RD39
- Vélo praticable sur Lombez et Samatan
- Concentration des flux domicile-travail -> fort potentiel pour développer des alternatives à la voiture
- Les poutches et notamment le long de la Save représente un potentiel important pour développer le vélo

Points de vigilance

Convention Territoriale Globale (2019)

- Le manque de communication des offres (les causes de non utilisation des moyens de transport alternatifs à la voiture sont la peur et la non-connaissance)
- Les déplacements en voiture sont une menace pour le développement durable
- La sécurité est un frein pour les déplacements doux
- Pas de réflexion territoriale sur les offres alternatives à la voiture : TAD, co-voiturage
- Pas d'élus référent à la CCS ni de politique Mobilité

Savès – Projet de territoire 2030

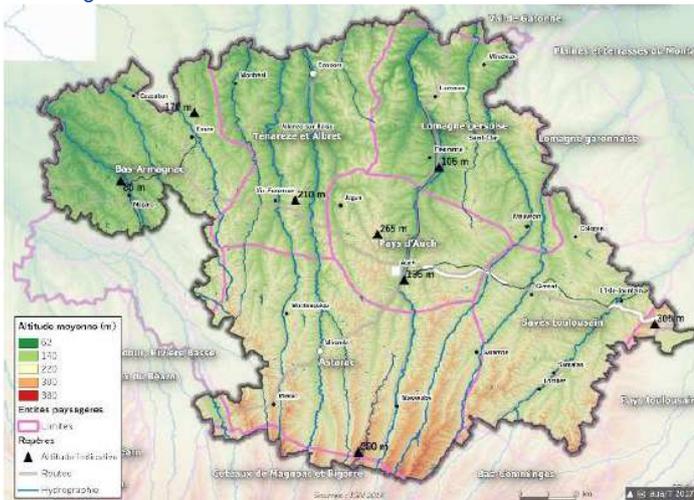
- Compétence mobilité appartient à la Région
- Dépendance à la voiture
- Accessibilité aux commerces, services, loisirs et enseignement (= aux polarités) pour les jeunes, seniors et sans permis
- Dépendance à la voiture pour les ordures ménagères
- Isolement des personnes non motorisées
- Déménagement des seniors vers les polarités à cause de la dépendance à la voiture
- Manque de destination et fréquence en transport collectif vers les lieux de travail
- Manque de communication autour des services disponibles sur le territoire
- TAD pas assez développé
- Manque de points de ramassage scolaire pour limiter le recours à la voiture hors centralité
- Manque de chemins/sentiers inter-villages et reliant les polarités
- Manque d'aménagement pour sécuriser et favoriser le vélo (signalisation, infrastructure, stationnement, etc.)
- Reliefs peu propices au vélo

Défis

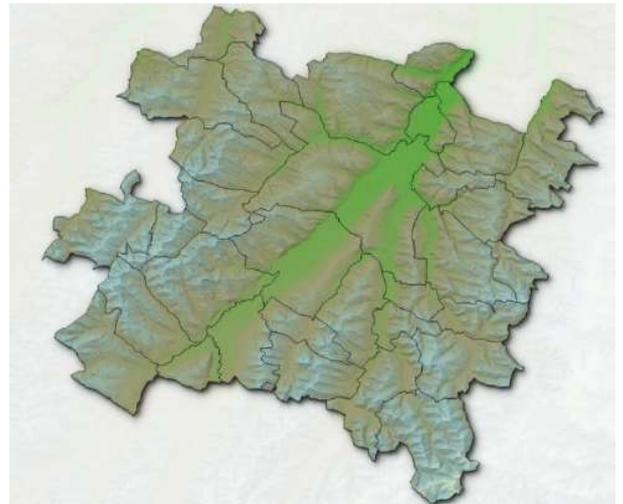
- Développement de l'intermodalité
- Développement d'aménagements pour sécuriser et favoriser le vélo (signalisation, infrastructure, stationnement, etc.)
- Rendre l'offre de transport plus lisible et plus inclusive
- Développement des modes alternatifs à la voiture particulière (covoiturage, modes actifs dans les centres-bourgs, vélo à assistance électrique, etc.)
- Changer les comportements vis-à-vis des déplacements de courte distance (moins de 5/10 kilomètres)
- Développer les liaisons en transport en commun avec Isle Jourdain et Toulouse (fréquence, itinéraires plus directs)
- Organiser les circulations et le stationnement afin de replacer le piéton au cœur des centres-bourgs

10. Paysage, urbanisme et énergie

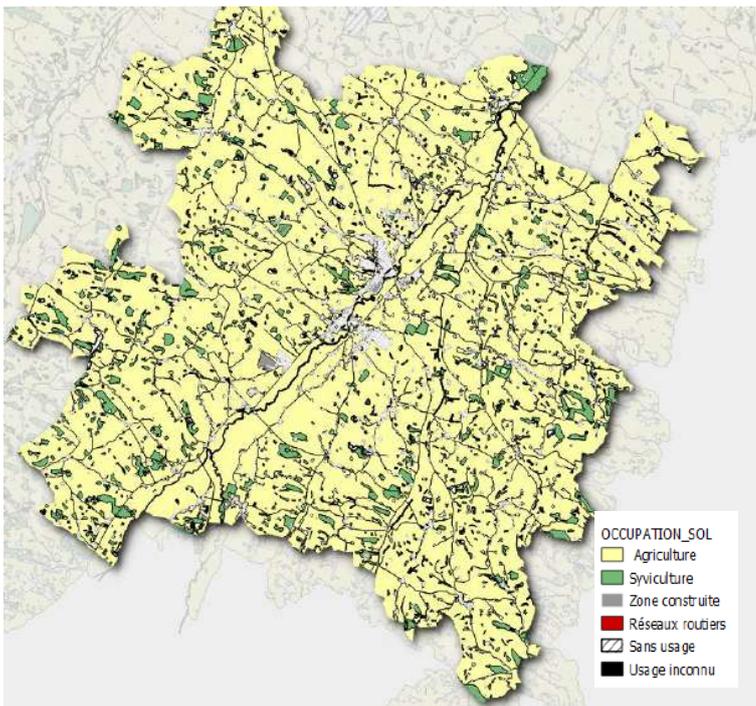
Relief et entités paysagères à l'échelle du SCoT de Gascogne



Relief du Savès



Occupation du sol du Savès en 2013



CE QU'IL FAUT RETENIR

Le **paysage** est évolutif et **lié à l'anthropisation**

Le Savès est un **territoire agricole** exposé aux pressions toulousaines

C'est un **territoire** marqué par de vastes étendues de collines cultivées

Paysage et énergie sont étroitement liés

L'agriculture et les transports sont les plus gros secteurs émetteurs de gaz à effet de serre

Les transports, l'habitat et le tertiaire sont les secteurs les plus énergivores

L'agriculture et la forêt sont des leviers essentiels contre le changement climatique

Sources : IGN RGE Alti
CAUE 32
Inventaire Paysager du Gers, CAUE 32 et Arbre et Paysage 32, 2022
Diagnostic du SCoT de Gascogne, aua/T, 2018

Le Savès partie intégrante du paysage Gersois

- Le Savès fait partie intégrante de « l'Éventail Gascon », vaste ensemble géomorphologique homogène issu des Pyrénées. Ce dernier offre globalement une unité paysagère : un relief doux ; des paysages agrestes composés d'une mosaïque d'éléments en fonction des contraintes et potentialités du milieu ; un territoire maillé de nombreuses routes et chemins desservant un habitat diffus. De cette régularité topographique et physiologique découle une répétitivité de situations paysagères où chaque lieu a son nom « gascon » ; Ribère (plaine alluviale), Serre (versant court), Boubée (versant long cultivés)
- Derrière l'homogénéité d'ensemble, l'Éventail Gascon se révèle très nuancé (influences climatiques et géologiques). Ce phénomène induit d'importantes différences physiques et donc diverses modalités d'occupation et de mise en valeur par les hommes. Celles-ci conduisent à identifier au sein de l'éventail 6 sous-ensembles paysagers plus ou moins homogènes. Au sein de ces entités, le paysage gersois est à nouveau morcelé en une mosaïque de petites contrées, aux caractères identitaires marqués
- Le territoire de la communauté de commune du Savès a été répertorié par l'inventaire des paysages du Gers réalisé par le CAUE 32 et Arbre et Paysage 32 comme faisant partie de l'entité paysagère « Savès toulousain » (sous-ensemble de l'éventail Gascon) comprenant aussi le territoire de la Gascogne Toulousaine et de la 3CAG

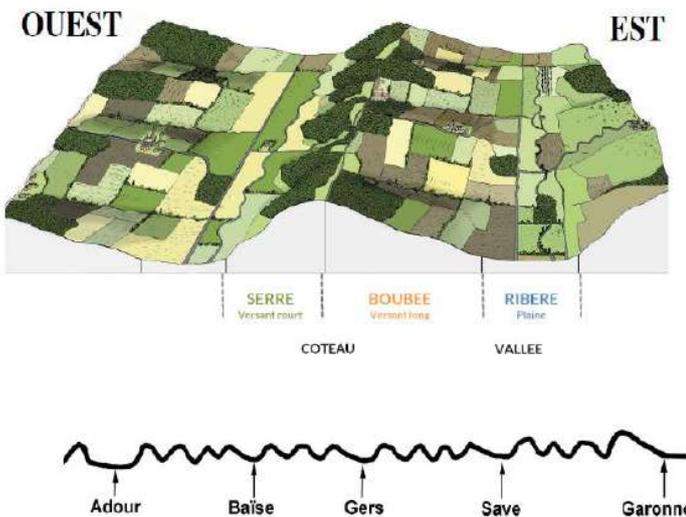


Montpézat © PETR Portes de Gascogne



Saint Loube © PETR Portes de Gascogne

Profil en travers de l'Éventail Gascon et coupe d'Est en Ouest de l'alternance coteaux/vallées



Montpézat et Lombez © PETR Portes de Gascogne

Un territoire agricole exposé aux pressions de l'agglomération toulousaine

- Le paysage du Savès-toulousain repose sur un relief ample, ondulé, ou la campagne paraît inoccupée, alors que localement elle devient très habitée et qu'elle est presque partout cultivée. La vallée de la Save constitue l'épine dorsale du territoire
- Le Savès est le Pays de la brique et de l'architecture rose. Il incarne aussi la tradition de l'or rose : le foie gras
- Le territoire du Savès s'affirme de plus en plus comme une frange urbaine et l'un des arrière-pays résidentiels de l'agglomération toulousaine. La population autrefois agricole est en pleine recomposition. L'installation de nouveaux résidents, liée à l'activité économique de Toulouse transforme les paysages

Un territoire marqué par de vastes étendues de collines cultivées

- Le Savès est une campagne baignée par un climat aux tonalités méditerranéennes. Les collines et vallons qui bordent la plaine de la Save sont, pour la majeure partie, des terres pentues et profondes, propices à la mise en culture
- Les cultures présentes -essentiellement céréales et oléagineux - laissent peu d'espace à la nature. Le taux de boisement est d'ailleurs le plus faible du département
- Les boisements sont rares et sont principalement regroupés sous forme de bosquets épars et petits bois d'étendue moyenne ou autour des châteaux et grandes demeures
- Quelques boisements ou formations remarquables sont toutefois à relever comme les ripisylves de la Save

Sources : Inventaire Paysager du Gers, CAUE 32 et Arbre et Paysage 32, 2022
Diagnostic du SCoT de Gascogne, aua/T, 2018
CAUE 32



Château de Latour à Samatan © latribune.fr

Le paysage, espace naturel et évolutif façonné par l'Homme

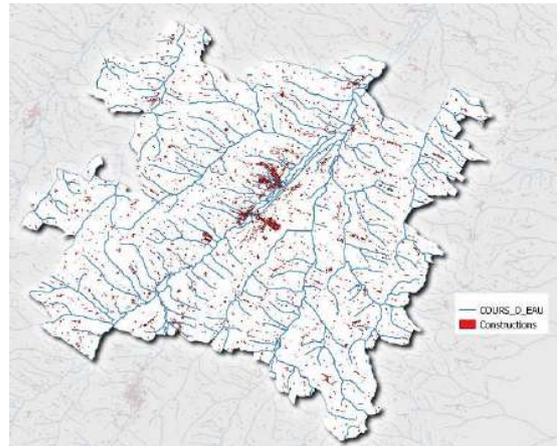
- Le paysage est avant tout le résultat de dynamiques naturelles (géologie, sédiments, etc.). Il est également le résultat de dynamiques humaines passées et présentes
- En premier lieu, l'habitat a façonné le paysage ; les besoins en eau des Hommes ont conduit le développement d'un habitat principalement situé à proximité des cours d'eau. Avec le développement des moyens techniques et l'évolution de la société, ce constat s'est estompé mais l'urbanisme d'aujourd'hui en conserve encore des traces
- De fait, une importante partie des habitations du Savès - comme dans bien d'autres territoires - sont vulnérables face aux inondations
- Les besoins en énergie de l'Homme est également un facteur important ayant au fil des siècles façonné les paysages. Du moulin à eau et à vent aux éoliennes, barrages hydroélectriques, centrales nucléaires en passant les mines de charbon, la production d'énergie a depuis le XIIIème siècle façonné et transformé les paysages. À ces paysages de la production s'ajoutent ceux du transport et de la consommation : lignes et postes électriques
- Routes et autoroutes, boulevards et rocades, hypermarchés et zones artisanales, champs agro-industriels, agriculture, sites touristiques sont également des facteurs ayant un impact sur le paysage dans lequel nous vivons
- Ainsi, le paysage est en constante évolution, modelé par l'Homme et ses besoins, sa technologie. Il est intrinsèquement lié à l'énergie, vecteur sur lequel est basé notre société actuelle (transport, habitat, chauffage, consommation, etc.)
- Avec la transition écologique et énergétique, le paysage Français sera amené à évoluer : on passera d'un modèle centralisé (peu de centrale de production électrique, réseau de transport et de distribution) vers un modèle décentralisé où les centrales de production se développeront un peu partout sur les territoires (photovoltaïques, unités de méthanisation, éoliennes, hydrogène, etc.) ; les mobilités et leurs infrastructures évolueront au profit des mobilités douces et alternatives, l'agriculture évoluera probablement vers un modèle plus durable avec le développement de haie et d'agroforesterie afin de lutter contre le changement climatique et l'érosion des sols
- L'enjeu est alors d'anticiper ces évolutions afin d'intégrer au mieux leur insertion paysagère

Source : Diagnostic du SCot de Gascogne, aua/T, 2018

La brique rose, marqueur identitaire du Savès

- La brique se retrouve comme marqueur identitaire de tout le patrimoine local : châteaux, belles demeures, maisons paysannes mais aussi pigeonniers, granges et clochers, trois patrimoines particulièrement caractéristiques de cette campagne toulousaine qui méritent d'être préservés et valorisés
- Nombre de villages du Savès se repèrent par leurs églises au clocher en brique élancé
- Par ailleurs, nombreux villages ont la forme d'un village-rue ou d'un Castelnau-rue élémentaire, étiré le long d'une voirie principale et aujourd'hui agrandi de nouvelles habitations

Habitat et cours d'eau : l'influence de l'Homme sur le paysage



Les lignes de distribution électrique dans le paysage



Le développement de la production d'énergie décentralisée



Hangar photovoltaïque à Samatan © EDF ENR – JMV



Unité de méthanisation à Pellefigue © AREC

Le développement de l'agroforesterie



© Xavier Remongin/Min.agri.fr

La transition énergétique et écologie, le défi de la décennie

- Face à l'enjeu de l'urgence climatique, les enjeux de consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre (GES), de séquestration carbone et d'adaptation sont primordiaux et doivent être pris en compte dans les politiques publiques. D'ailleurs, la communauté de communes du Savès s'est saisie dès 2019 de ces enjeux et s'est engagé dans un Plan Climat (PCAET) de manière volontaire et mutualisée : le PCAET a été réalisé par le PETR pour l'ensemble de ses EPCI
- L'objectif d'un Plan Climat est de lutter contre le changement climatique à travers la mise en œuvre d'un document stratégique de planification. Le PCAET du Savès est disponible sur le site internet : www.ccsaves32.fr
- Les principaux enseignement su diagnostic sont disponibles ci-contre. On peut également noter une vulnérabilité du territoire au coût de l'énergie avec une facture annuelle de 22 M€ et un risque d'augmentation >50% d'ici 2030
- Pour lutter contre le changement climatique, le Pays Porte de Gascogne et la CC du Savès se sont fixé pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050, de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 (/2015) et ainsi couvrir 1/3 de la consommation et enfin de réduire de 34% les émissions de GES en 2030 par rapport à 2015. Cette stratégie a été décliné en un programme d'actions dont la mise en œuvre s'étale de 2019 à 2024
- Il est important d'anticiper et prendre en compte ces enjeux dès aujourd'hui, les différentes réglementations entrées en vigueur ces dernières années et à venir deviendront de plus en plus contraignantes et exigeantes en la matière

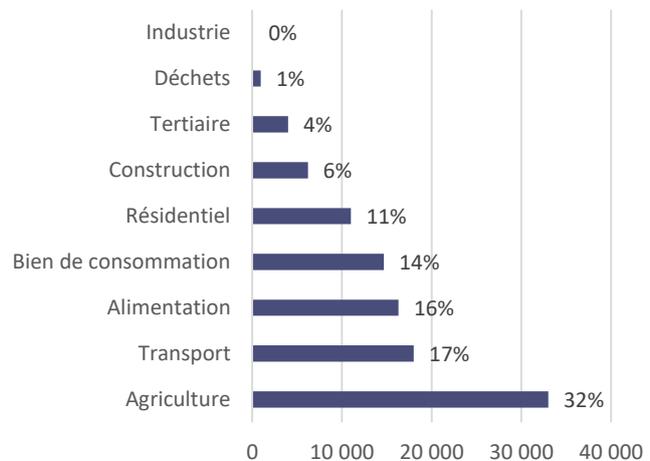
Stratégie retenue pour la mise en œuvre du PCAET



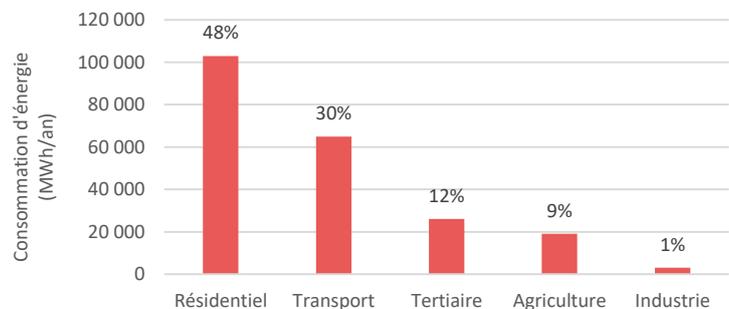
Principaux enseignements du diagnostic énergie-climat sur le Savès (2018)

Emissions de gaz à effet de serre (GES)	2 principaux secteur émetteurs : Agriculture et Transports Les émissions de GES annuelles du Savès atteignent 104205 t CO2e (hors climatisation)
Stockage de carbone	A l'échelle du PETR : un stock de 56 fois les émissions annuelles de GES du territoire mais une urbanisation qui fait diminuer ce stock et augmenter le bilan territorial de GES chaque année. Le rôle des espaces agricoles est essentiel
Consommation d'énergie finale	3 principaux secteur émetteurs : Habitat, Transport et Tertiaire Consommation totale de 216 GWh
Production et consommation d'énergie renouvelable	13% d'ENR locales dans la consommation d'énergie de la CC Savès, dont 92% pour le bois bûche (souvent en foyers ouverts peu efficaces) et 8% pour le photovoltaïque Production d'EnR : 29 GWh
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte
Réseaux énergétiques	A l'échelle du PETR : des capacités d'injection d'ENR dans le réseau de Gaz, des capacités dans le réseau électrique, qui permettent un développement de moyen terme mais qu'il faudra renforcer par la suite
Vulnérabilité au changement climatique	3 enjeux principaux : - la baisse de la disponibilité de la ressource en eau, déjà sous pression ; - une nécessité d'adaptation des pratiques agricoles ; - des risques naturels qui seront aggravés par le changement climatique : inondation et retrait-gonflement des argiles

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du Savès en 2018 (en tCO2e/an)



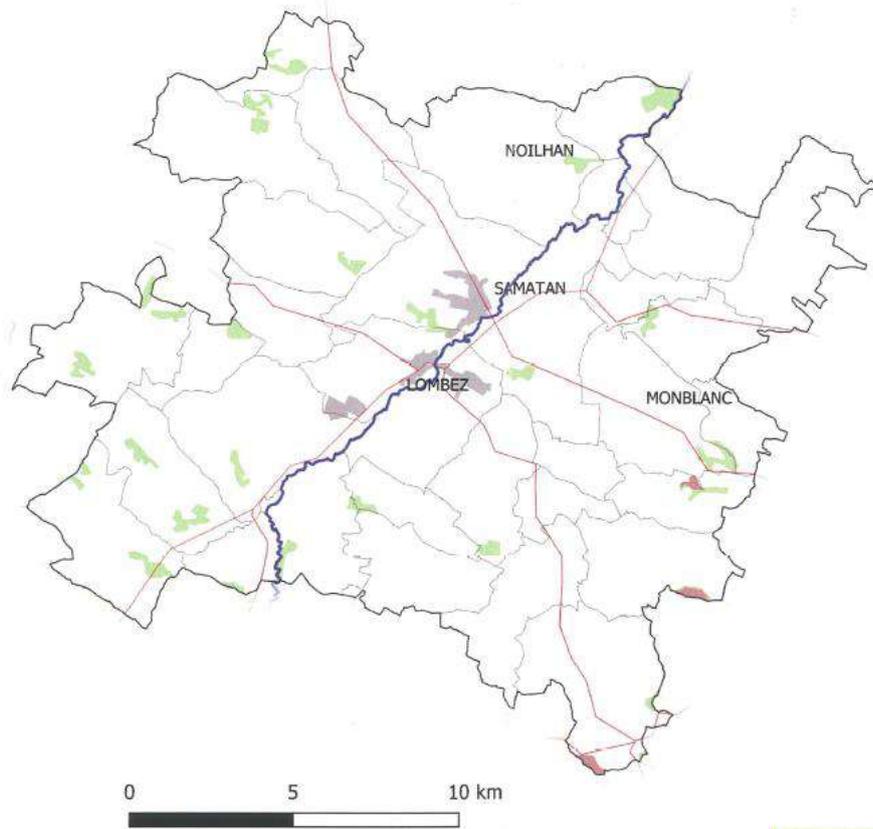
Répartition de la consommation d'énergie du Savès en



Sources : PCAET du Savès, 2019

Zoom sur la forêt

Etat des lieux forestier du Savès



Légende

- TOULOUSE** Communes les plus peuplées
- Réseau routier
 - Réseau hydrologique
- Forêt et foncier**
- Forêt domaniale
 - Forêt communale
 - Forêt sectionale
 - Autre forêt
 - Forêt non soumise au régime forestier
 - Zone artificialisée
- Chaufferie automatique**
- Granulé
 - Sciure et copeau
 - Bois déchiqueté
 - Non renseigné
- Plateforme de stockage**
- Bois déchiqueté
 - Granulé
 - Granulé et bois déchiqueté
 - Non renseigné
- Bâtiment et projet en bois**
- Livré / en travaux
 - En projet
- Les chaufferies sont représentées avec une taille proportionnelle à leur puissance (en kW)*
- Les plateformes sont représentées avec une taille proportionnelle à leur capacité de stockage*

La forêt, un potentiel économique et allié pour la lutte contre le changement climatique

- La forêt sur le Savès est rare : 2% de la surface. Elle est quasi exclusivement constituée de feuillus
- La forêt est multifonctionnelle : fonction économique avec le mobilisation du bois, fonction paysagères et récréative pour le tourisme, la chasse ou les loisirs, fonctionnement environnementale pour la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. Elle participe au cadre de vie des habitants
- Les espaces forestiers sont d'excellents alliés pour lutter contre le changement climatique. Au-delà des services que la forêt rend en matière de biodiversité, protection des sols, préservation de l'eau, production de bois, etc. elle est également un levier pour limiter le réchauffement climatique et stocker du carbone.
- La gestion, l'entretien et l'utilisation du bois présente un potentiel de développement économique et d'emploi local
- Le couvert forestier est en constante augmentation depuis une trentaine d'années. 94% des espaces forestiers du Savès sont privés ou publics et non soumis au Régime Forestier
- La forêt appartient principalement à une multitude de propriétaires qui possèdent peu de surfaces.
- L'ensemble de la forêt dite « bien vacant et sans maître » est estimée à 122 ha, équivalent 43 propriétés. Parmi cela, on estime à 11% la part de biens forestiers

CHIFFRES CLES

802 ha

de forêt soit 2% contre 36% à l'échelle Régionale

94%

des espaces forestiers sont privé ou non soumis au régime forestier

123 857 m³

de bois sur pied

3 716 m³

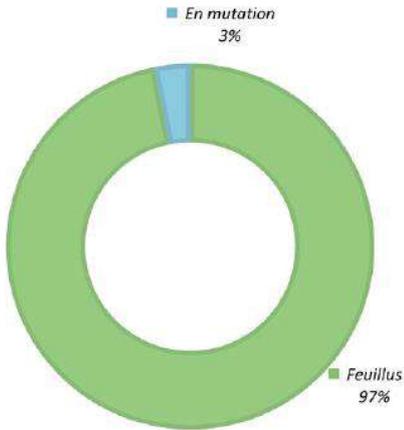
de production annuelle

6

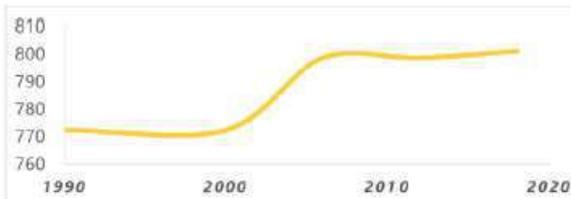
ETP potentiels compte-tenu de la production annuelle

Sources : Portait de territoire du Savès – COFOR (2021)

Répartition des essences sur le Savès



Evolution du couvert forestier sur le territoire



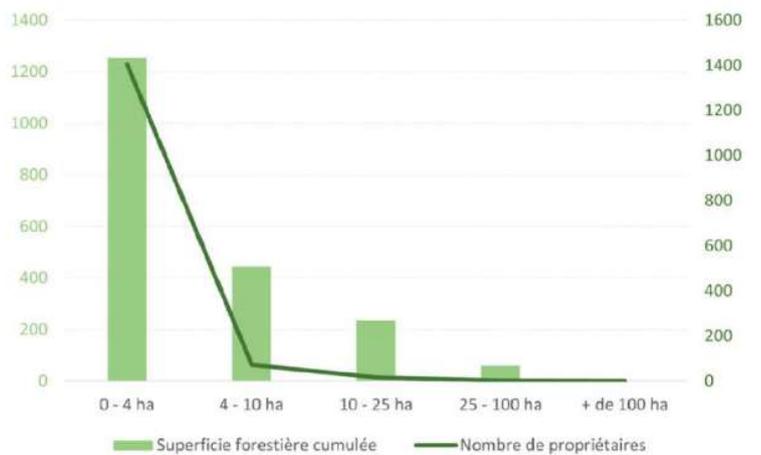
Profil synthétique du territoire



Répartition du foncier forestier sur le territoire



Structuration du foncier forestier sur le territoire

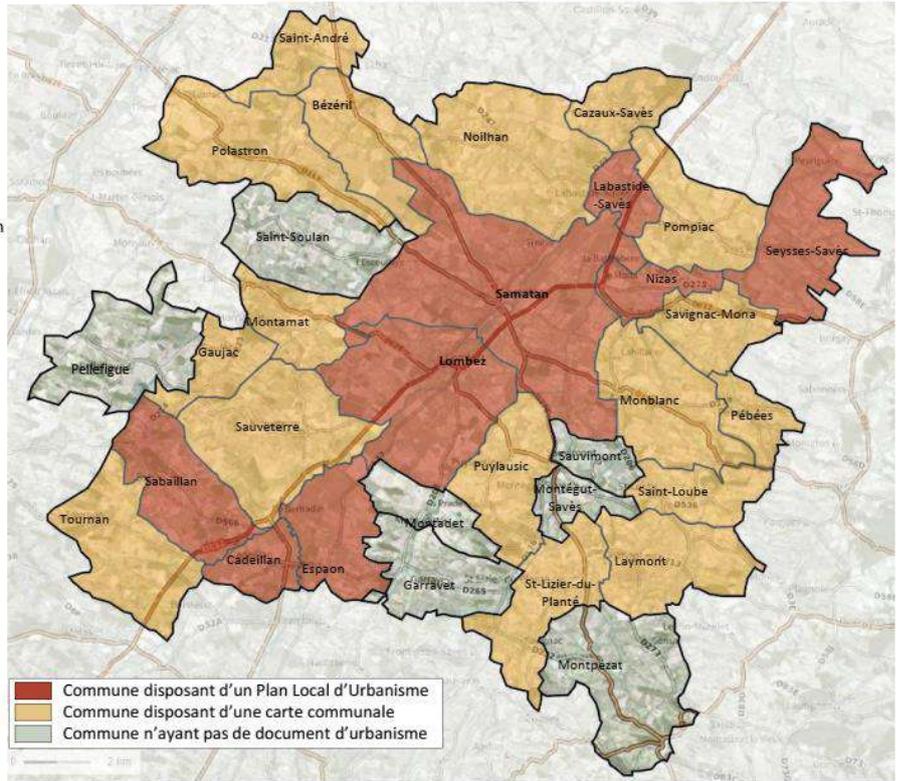


Sources : Portait de territoire du Savès – COFOR (2021)

Zoom sur les documents d'urbanisme et la consommation d'espace

Les documents d'urbanisme en vigueur sur le Savès en 2021

- Bézéril** : carte communale 2014
- Cadeillan** : PLU 2007
- Cazaux-Savès** : carte communale 2007
- Espaon** : révision PLU en cours
- Garravet** : RNU
- Gaujac** : Carte communale 2009
- Labastide-Savès** : PLU 2021
- Laymont** : Carte communale 2010
- Lombez** : PLU 2020
- Monblanc** : Carte communale 2006 (élaboration PLU en cours, approbation prévue 2021)
- Montadet** : RNU
- Montamat** : Carte communale 2017
- Montégut-Savès** : RNU
- Montpézat** : RNU
- Nizas** : PLU 2020
- Noilhan** : Carte communale 2009
- Pébéès** : carte communale 2018
- Pellefigue** : RNU
- Polastron** : carte communale 2010 (révision en cours)
- Pompiac** : carte communale 2013
- Puylausic** : carte communale 2008
- Sabaillan** : PLU 2015
- Saint-André** : carte communale 2020
- Saint-Lizier-du-Planté** : carte communale 2013
- Saint-Loube** : carte communale 2013
- Saint-Soulan** : RNU
- Samatan** : PLU 2019
- Sauveterre** : carte communale 2007
- Sauvimont** : RNU
- Savignac-Mona** : Carte communale 2009
- Seysse-Savès** : PLU 2019
- Tournan** : Carte communale 2008



	Evolution logements entre 2007-2017	Consommation foncière totale 2009-2019 (en ha)	Consommation foncière (habitat) 2009-2019 (en m ²)	Moyenne logements (en m ²)
Bézéril	11	7,81	57 551	5 230
Cadeillan	4	1,19	11 874	2 970
Cazaux-Savès	24	2,48	24 833	1 030
Espaon	8	4,38	41 228	5 150
Garravet	1	0,65	4 310	4 310
Gaujac	8	0,72	7 173	900
Labastide-Savès	16	3,09	20 453	1 280
Laymont	12	1,69	15 716	1 310
Lombez	256	22,06	109 002	430
Monblanc	26	4,22	37 438	1 440
Montadet	5	0,55	5 481	1 100
Montamat	12	1,66	15 602	1 300
Montégut-Savès	1	0,21	2 098	2 100
Montpézat	9	2,54	24 456	2 720
Nizas	2	2,27	22 728	11 360
Noilhan	33	6,59	56 044	1 700
Pébéès	5	0,3	2 909	580
Pellefigue	3	1,4	13 203	4 400
Polastron	15	3,15	29 701	1 980
Pompiac	4	3,72	32 304	8 076
Puylausic	-1	1,03	10 305	
Sabaillan	11	1,4	11 311	1 030
Saint-André	13	2,7	26 971	2 070
Saint-Lizier-du-Planté	5	2,21	20 921	4 180
Saint-Loube	5	1,38	13 768	2 750
Saint-Soulan	8	1,77	16 681	2 080
Samatan	163	31,83	197 158	1 210
Sauveterre	27	21,96	219 553	8 130
Sauvimont	1	1,29	5 661	5 660
Savignac-Mona	1	2,17	21 734	21 730
Seysse-Savès	-5	1,77	17 740	
Tournan	16	5,96	54 824	3 430
Total	699	146,16 ha	1 150 731 m²	1650 m²

Sources : Etude sur la répartition au niveau intercommunal des objectifs du SCoT de Gascogne – SoletCité

Documents d'urbanismes et aménagement

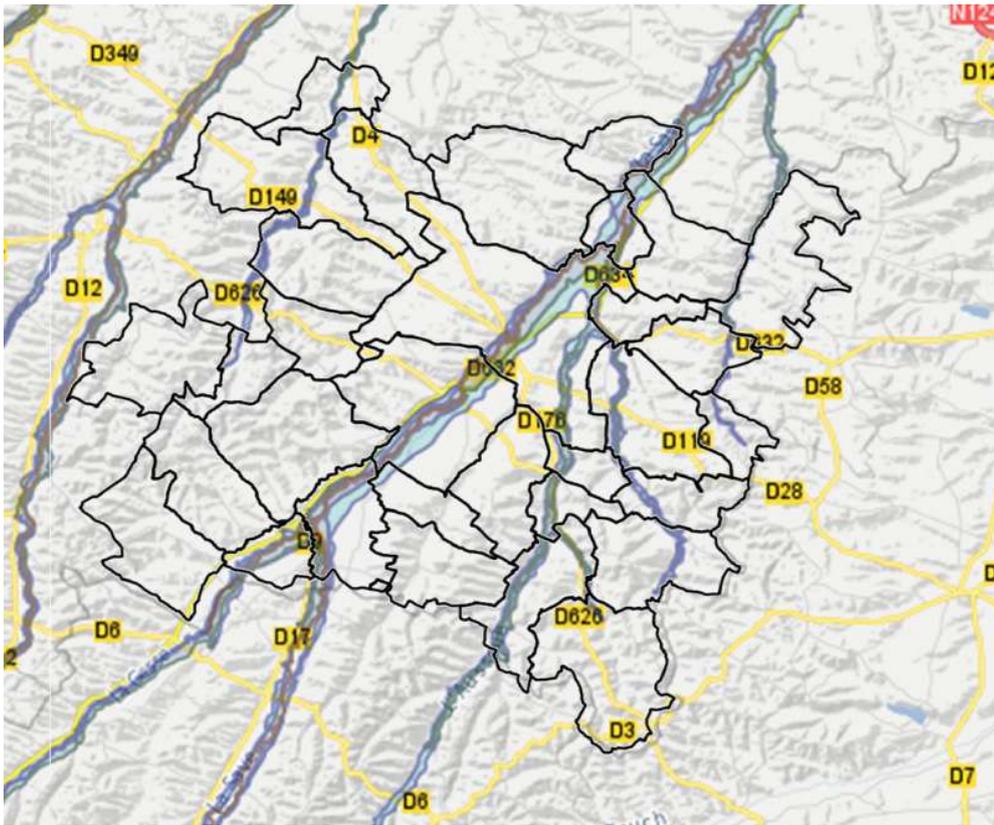
- Sur les 32 communes, 8 disposent d'un PLU, 17 disposent d'une carte communale et 7 n'ont aucun document d'urbanisme permettant de réglementer l'urbanisation
- Toutes les communes du Gers sont concernées par un Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles (PPR-rga)
- La quasi-totalité des communes disposent d'un PPRI (seules 6 situées sur les coteaux n'en ont pas)
- Le Savès présente un enjeu faible voire très faible face aux risques sismiques
- La structuration du Savès (coteaux et vallons) conditionne l'aménagement et l'urbanisation du territoire

Artificialisation des sols

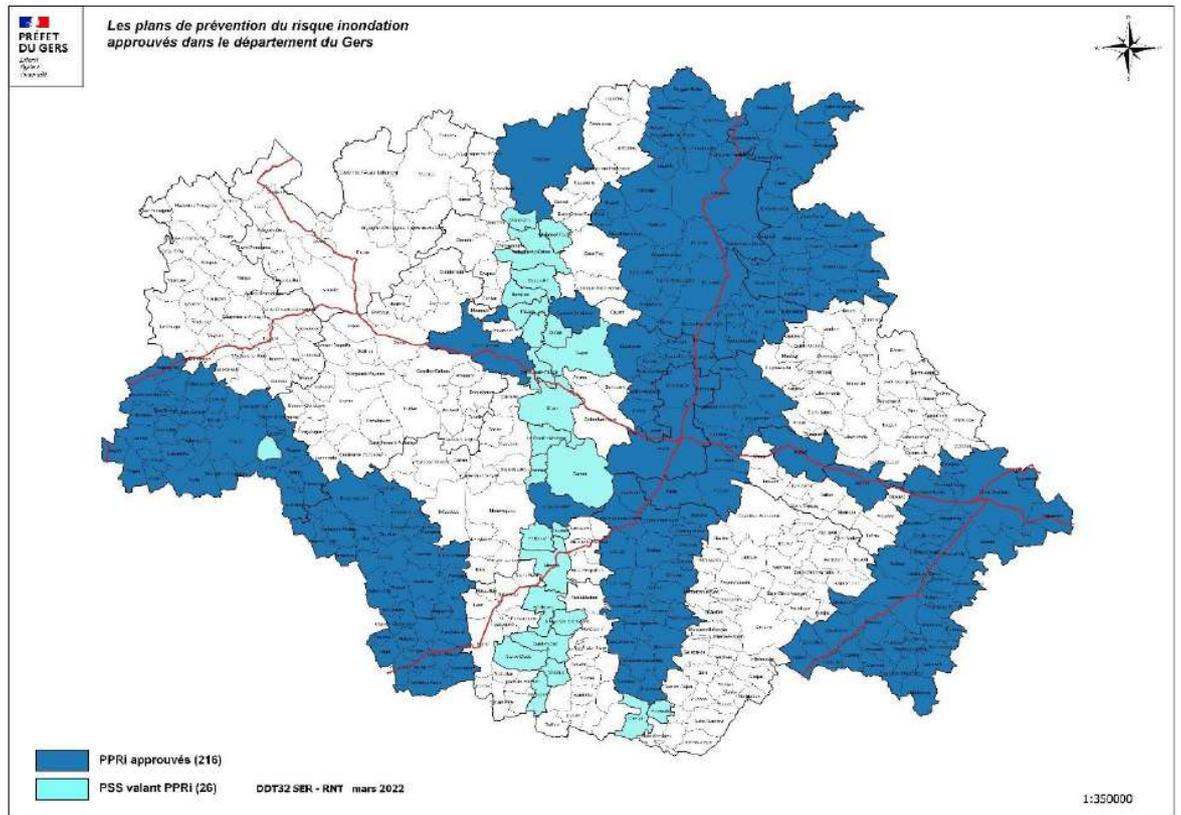
- 146,16 ha soit 0,45% de la surface du Savès ont été artificialisés entre 2009 et 2019,
- Près de 15 ha de terres agricoles disparaissent chaque année
- ~80% (114,1 ha) de ces espaces artificialisés correspondent à de l'habitat et 15,38 ha à de l'activité
- La loi Climat & Résilience vise l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 (ZAN) et le SCoT prévoit une artificialisation supplémentaire de 138,6 ha en 2040 (6,6ha/an)

Zoom sur les documents d'urbanisme et la consommation d'espace

Zone inondables



Zonage réglementaire PPRI



Zonage réglementaire risques sismiques

Légende

Sismique

- Très faible
- Faible
- Modéré

Limites administratives

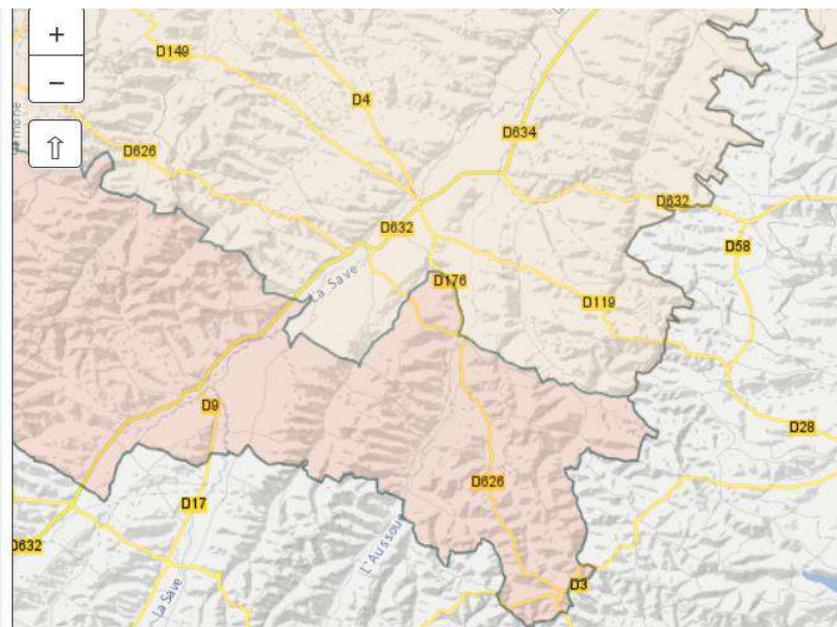


Sections cadastrales

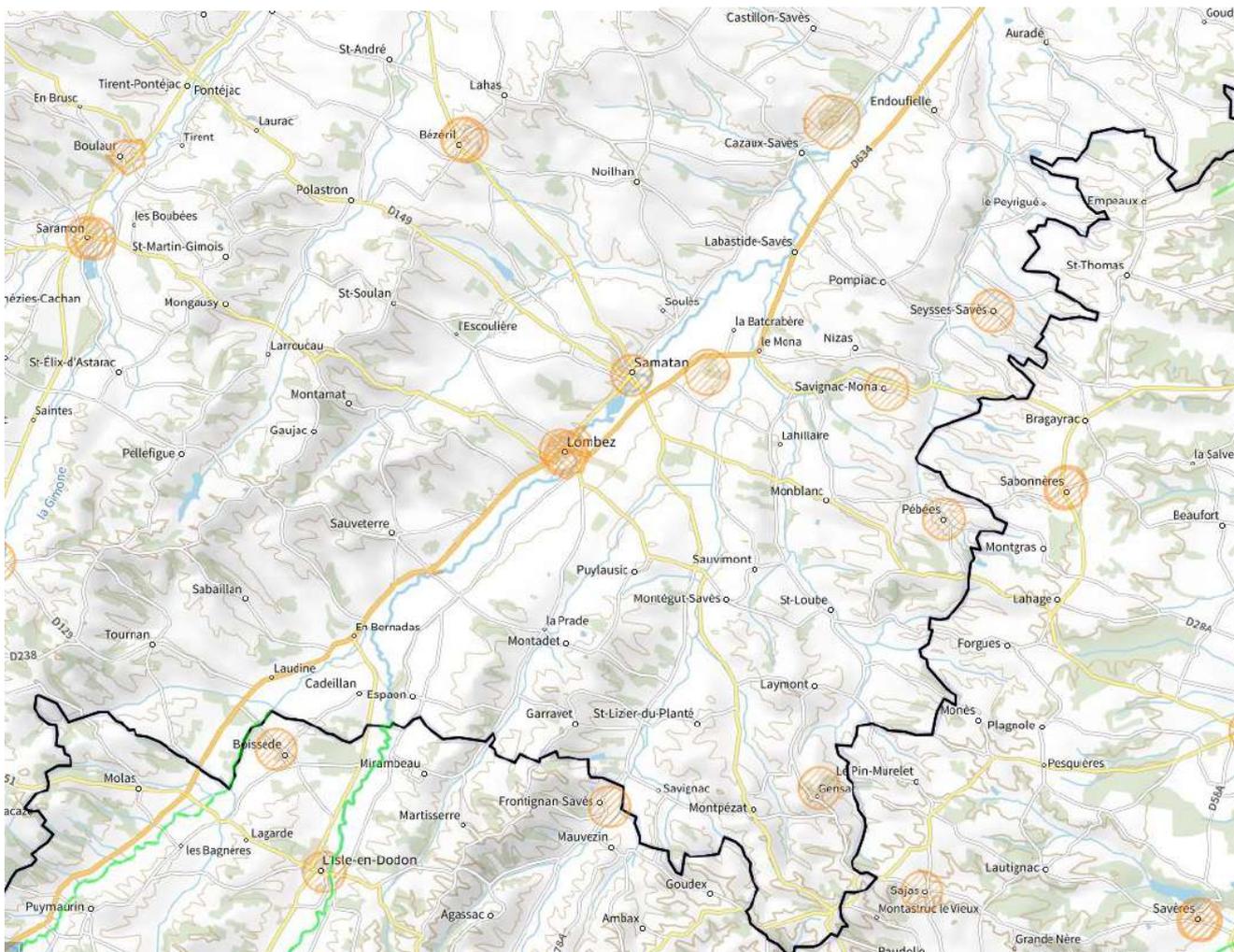
- Section cadastrale
- Section cadastrale

Parcelles

- Parcelles



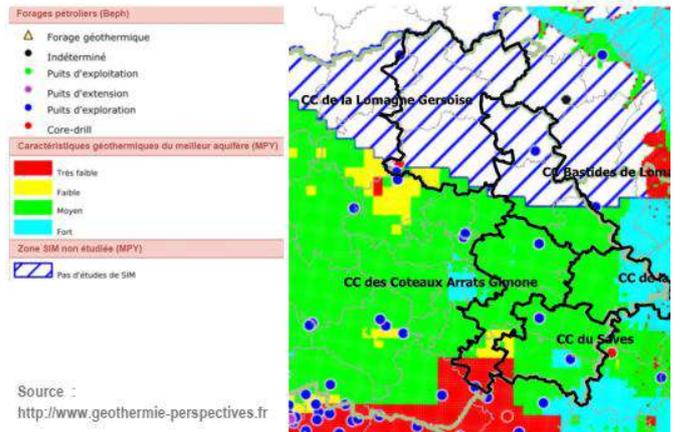
Servitudes d'utilité publiques et zone protégées



Un potentiel de développement d'EnR limité

- Le potentiel « brut » de production d'énergie renouvelable correspond à l'utilisation maximale des sources d'énergie disponible : taux d'ensoleillement pour le solaire, présence de vent pour l'éolien, nappes d'eau souterraines pour la géothermie, cours d'eau pour l'hydroélectricité, surfaces boisées pour le bois-énergie, etc.
- Le potentiel réellement intéressant est le potentiel mobilisable ou potentiel net, qui intègre les contraintes physiques, réglementaires et énergétiques du territoire :
 - Possibilités de raccordement aux réseaux pour les productions électriques.
 - Proximité des zones de consommation (habitations, industrie) pour les productions de chaleur ainsi que pour la récupération de chaleur.
 - Existence de zonages interdisant l'implantation de production d'énergie renouvelable.
- Le potentiel hydroélectrique est faible sur le Savès.
- Le potentiel géothermique du Savès est identifié comme moyen
- Le potentiel de solaire thermique sur le territoire semble également limité. Pour cette filière, le problème est que la production doit se trouver sur le lieu de consommation. La principale production envisageable est sur les maisons individuelles, sur lesquelles il est pertinent d'installer une surface de panneaux couvrant les besoins du logement. Or, Les protections patrimoniales jouent un rôle important, en réduisant le nombre de maisons individuelles éligibles à des projets de solaire thermique. Ainsi le potentiel est estimé à ~15GWh/an soit à peine 7% de la consommation finale du territoire en 2015.
- Le potentiel photovoltaïque du Savès fait également parti des potentiels les plus importants. Il rentre cependant en concurrence avec le solaire thermique. Son potentiel est estimé à :
 - 40 GWh en toiture existante
 - 15 000 m² d'ombrière
- Le potentiel photovoltaïque au sol et plus largement le développement des EnR électrique semble pour le moment relativement limité. En effet, le Savès dispose d'un seul poste source 63kVA/20kVA dont la totalité de la capacité qui avait été réservé au S3REnR a été raccordée. Le prochain S3REnR devrait entrer en vigueur prochainement et permettre le développement futur d'EnR électrique
- Pas de potentiel éolien localement
- Potentiel local en bois-énergie faible
- L'évaluation à mi-parcours du PCAET, prévue pour fin 2022, permettra de préciser le diagnostic énergie-climat du Savès et sa trajectoire dans l'objectif TEPOS.

Potentiel géothermique



Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité du poste de Noilhan

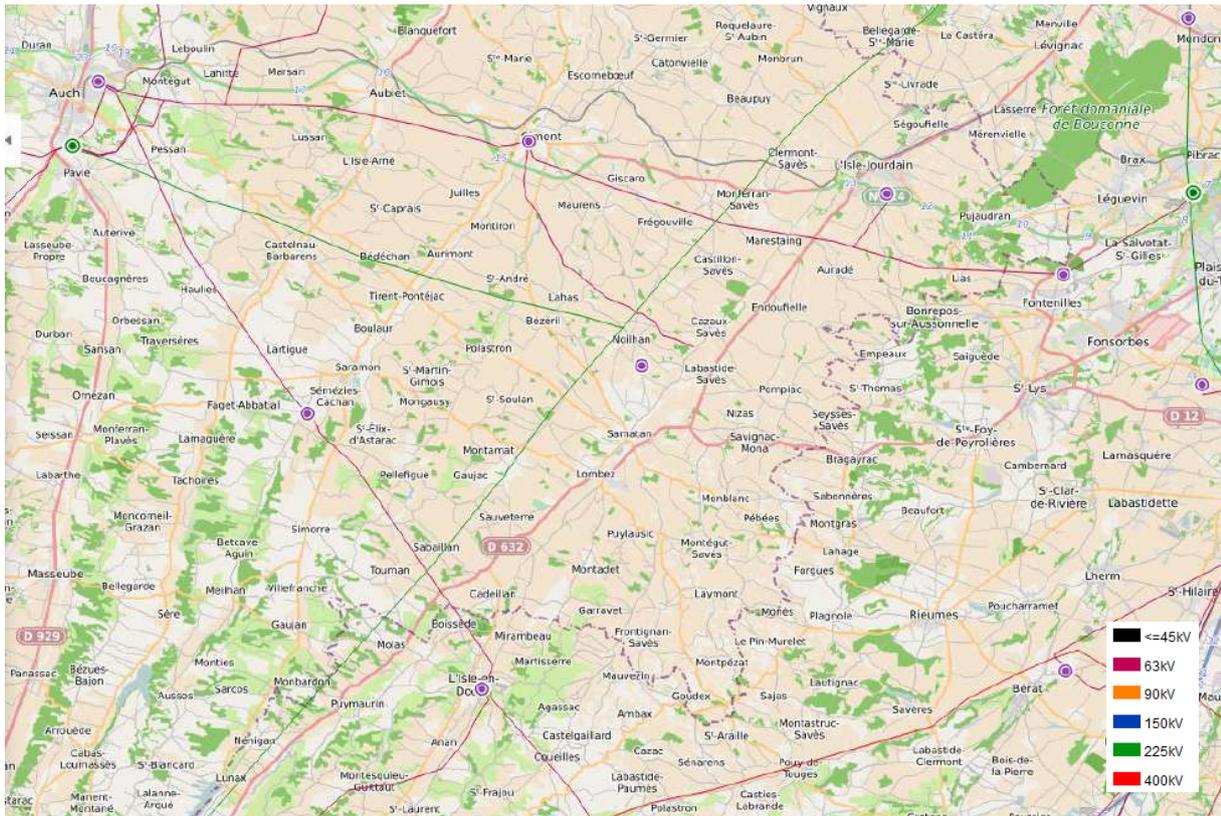


Un développement équilibré à trouver

- Les contraintes naturelles (relief, cours d'eau, espaces agricoles, forêts, etc.) et urbanistiques (PPRI, Patrimoine sauvegardé, etc.) contraignent l'aménagement du territoire
- Dans une logique de changement de modèle d'urbanisation, de préservation des espaces naturels et de transition écologique, l'urbanisation (habitat, commerces, équipements, etc.) devra se resserrer et se concentrer proche des espaces déjà urbanisés et notamment des centralités. Or, les contraintes y sont bien souvent les plus fortes. Notamment, le développement des énergies renouvelables y est très limité.
- Ainsi dans l'objectif de réussir les transitions qui s'imposent, tant énergétique qu'alimentaire ou même sociale, le développement et l'aménagement du territoire devra être pensée à l'échelle intercommunale (voire au-delà) pour être cohérent et solidaire. En effet, si les centralités permettent d'offrir services, équipements, etc. les villages ruraux offrent de leur côté paysage – et donc cadre de vie, tourisme et loisirs - agriculture et élevage – et donc alimentation – et demain encore plus énergie.

Source : PCAET du Savès, caparéseau

Réseau de transport électrique et poste source du Savès



Points forts

- Territoire rural
- Paysage agréable, contribuant au cadre de vie
- Vue sur les Pyrénées
- Vallons et villages
- Calme et tranquillité
- Pollution réduite
- L'agriculture et la forêt sont des leviers essentiels contre le changement climatique
- Fort potentiel de chemin/sentiers de randonnées pour les liaisons douces

Points de vigilance

- Territoire agricole exposé aux pressions toulousaines
- Pollution agricole, pratiques agricoles encore trop destructrice des sols
- Paysage trop agricole, pas assez naturel (manque arbres, haies, forêts, ripisylves)
- Le manque de haies/arbres entraîne de gros dégâts aux infrastructures en cas de fortes pluies
- L'agriculture et les transports sont les plus gros secteurs émetteurs de gaz à effet de serre
- Les transports, l'habitat et le tertiaire sont les secteurs les plus énergivore
- Manque de communication autour des randonnées/chemins
- Un potentiel de développement des EnR limité

Défis

- Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les projets
- Anticiper la fragilité des ressources naturelles et les préserver (eau, biodiversité, énergie, consommation d'espace)
- Préservation de la qualité et de l'identité paysagère : faire renaître les paysages agrestes aux profils bocagers et valoriser le patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs
- Déployer la nature et la fraîcheur en centre-bourgs et renforcer leur vitalité
- Limitation de la production de déchets
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES
- Développement du potentiel d'énergies renouvelables sans préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine bâti
- Trouver l'équilibre entre centralités et villages ruraux pour réussir les transitions

Annexe 3 - Plan d'actions du dispositif PVD

	MOA	Maturité 1= opé ou pré op 2= conception 3= idée	N° fiche action si mature	Enveloppe financière	Zone ORT	Court terme (2022-2024)	Moyen terme (2024-2028)	Long terme (>2028)
1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs	Etude faisabilité création d'un poumon vert en centre-ville de Samatan (Enclos de l'hôpital)	Samatan	1	1	20 000 €	x		
	Aménager les abords de la future entrée de l'école Yves Chaze de Samatan	Samatan	3	24		x		
	Végétaliser le centre-bourg de Lombez	Lombez	2	3		x		
	Végétaliser le centre-bourg de Samatan	Samatan	2	4		x		
	Engager une étude sur la circulation et signalétique	Samatan	2			x		
	Réhabilitation de la place du moulin	Lombez	2			x		
	Retravailler et requalifier l'entrée du centre-ancien (feu tricolore)	Lombez	3			x		
	Créer un poumon vert en centre-ville de Samatan (Enclos Hôpital)	Samatan	2			x		
	Créer un poumon vert en centre-ville de Lombez (parc évêché)	Lombez	3			x		
<i>Levier: autorisation occupation de la voie pour favoriser le fleurissement, Réalisation d'un plan de référence/plan guide, Aménager l'entrée Route de Toulouse (Barlan), Aménager l'entrée Route de Cazaux</i>								
1.2. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risques naturels	Désimperméabilisation de l'école Pétrarque	CC Savès	1	2	80 000 €	x		
	Diagnostic hydrologique et hydromorphologique autour du canal de Samatan	Samatan	2	5	100 000 €			
	Mener des campagnes de lutte contre les moustiques	Lombez & Samatan	3					
	Mener une politique exemplaire en terme de gestion de la ressource en eau	Lombez & Samatan	3					
<i>Levier: Groupement de commande de récupérateur d'eau de pluie</i>								
1.3. Développer des EnR sans porter préjudice à l'activité agricole	Equiper les toitures publiques de Lombez d'EnR	Lombez	2	6	100 000 €	x		
	Equiper les toitures publiques de Samatan d'EnR	Samatan	2	7	120 000 €	x		
	Inciter les toitures commerciales et artisanales à développer les EnR (règlement ZAE)	CC Savès	2			x		
<i>Levier: Mise à disposition de toitures</i>								
1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières	Acquisition et rénovation d'un bâtiment pour la création des bureaux de la CC Savès	CC Savès	1	8	200 000 €	x		
	Réaliser un schéma directeur immobilier	Samatan	2					
	Rénovation du système de chauffage de la Mairie de Samatan	Samatan	2		70 000 €	x		
	Extinction nocturne de l'éclairage public	Lombez & Samatan	1		10 000 €	x		
	Rénovation Bâti Office Tourisme de Samatan+ logements communaux	Samatan	2	9	100 000 €	x		
	Rénovation de la salle des asso (sous-préfecture)	Lombez	3		1 000 000 €	x		
Bâti rue du Maquis Raynaud Samatan	Samatan	3		800 000 €	x			
Rénovation salle des Fêtes Samatan	Samatan	3		500 000 €	x			
<i>Levier:</i>								
1.5. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs	Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble de la communauté de communes	CC Savès	1	10				
	Permis de louer	Lombez & Samatan	3	11		x		
	Mise en place d'un PLUi visant à maîtriser la consommation foncière et reconquérir le vacant	CC Savès	3		450 000 €			
	Convention avec EPF dans une logique de stratégie et veille foncière	Lombez & Samatan	2			x		
<i>Levier:</i>								
2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants	Création d'une crèche	Lombez	1	12	820 000 €	x		
	Rénovation de l'école de Samatan	CC Savès	1	13	9 000 000 €	x		
	Création d'une aire multi-jeux	Lombez	1	14	429 000 €	x		
	Mise en place d'un système de vidéoprotection sur Lombez	Lombez	1		90 000 €			
	Etude de faisabilité mise en place de cantines autonomes sur l'ensemble des écoles Savès	CC Savès	1		- €			
	Création gendarmerie	Lombez	1	15	3 600 000 €			
Rénovation de la halle à la volaille en espace associatif et sportif mutualisé et création complexe sportif rugby/tennis	Samatan	2	16	6 655 000 €	x			

	MOA	Maturité 1= opé ou pré op 2= conception 3=idée	N° fiche action si mature	Enveloppe financière	Zone ORT	Court terme (2022-2024)	Moyen terme (2024-2028)	Long terme (>2028)	
besoins des habitants	Création salle de sport pluridisciplinaire Lombez	Lombez	2	17	4 000 000 €	x			
	Création d'un EHPAD	CHI	3						
	Agrandissement école pétrarque, acquisition du jardin adjacent	Lombez & CC Savès	3			x			
	<i>Autres leviers: favoriser la coopération des assos, mettre en place un service d'impression à bas coût pour les associations, Identifier ou créer des salles de réunion pour les entreprises ou associations</i>								
2.2. Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements; sensibiliser	Evolution/Refonte du site internet	Samatan	1		10 000 €				
	Recrutement d'un chargé de communication	CC Savès	2						
	Evolution/Refonte du site internet	CC Savès	3						
	<i>Autres leviers: Mutualisation d'un chargé de communication, Se développer sur les réseaux sociaux, Sensibiliser à la pollution numérique, ballades thermographiques, Expérimentation de nouveaux supports de communication</i>								
2.3. Rendre les habitants acteurs du territoire	Jardins partagés sur Samatan	Samatan	1		20 000 €	x			
	Concertation citoyenne autour de projets locaux	Lombez & Samatan	1						
<i>Levier:</i>									
3.1. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces et emplois	Etude redynamisation du marché de Samatan	Samatan	1	20	15 000 €	x			
	Aménagement de l'entrée de la ZAE de la Ramondère	CC Savès	1		400 000 €	x			
	Extinction des vitrines et enseignes le soir	Commerçants	2						
	Apporter de la visibilité sur l'offre commerciale locale, mettre en place une signalétique commerciale	Lombez & Samatan	2			x			
	Apaiser le centre-ville	Lombez & Samatan	3			x			
<i>Autres leviers: Créer des épicerie/boulangeries associatives dans les villages, Créer des points de dépôts de pain, Mutualisation moyen humain pour animer/accompagner les commerces et communiquer</i>									
3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment	Favoriser le développement du vélo	Lombez & Samatan	2	18	20 000 €	x			
	Créer de véritable points d'échange multimodaux	Lombez & Samatan	2	19					
	Développer les chemins de randonnée	CC Savès et communes	2						
	Développer le Transport à la Demande (TAD)	CC Savès	3						
	Relier en liaison douce les zones d'habitation et le centre-bourg	Lombez	3						
	Expérimenter une zone partagée dans le centre-ancien de Lombez	Lombez	3			x			
	Expérimentation chaucidou, relier Lombez/Samatan à la gare de l'Isle-Jourdain	A définir	3						
<i>Autres leviers: Apporter de la visibilité sur l'offre alter, native à la voiture, différenciation de revêtement/rétrécissement des voies/limitation de la visibilité pour diminuer les vitesses, replacer le piéton au cœur de l'aménagement urbain, aménager les poutches, Favoriser le changement de destination des commerces vers du logement, Etude sur l'apaisement de l'entrée RD39 à Lombez(entrée Samatan)</i>									
3.3. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire	Définir une stratégie touristique	OT Savès	1	21					
	Rénovation de la cathédrale de Lombez au fil de l'eau	Lombez	1			x			
	Développer une offre autour de la visite du clocher de la cathédrale	Lombez	3		50 000 €	x			
	Déployer une signalétique en faveur du centre ancien Av. La Gailloue	Lombez	2			x			
	AMO pour la DSP portant sur le Village Vacances de Samatan	Samatan	1		22	30 000 €	x		
	Rénovation du village vacances de Samatan	Samatan	2		23	3 000 000 €	x		
<i>Autres leviers: Déployer une signalétique en faveur du centre ancien Av. La Gailloue , Diversifier les activités au lac (paddle, etc.), apporter de la lisibilité sur l'offre touristique/la déambulation, fusionner les bureaux de l'OT, élargir les horaires d'été des restaurants, inciter les touristes à poser la voiture et déambuler, etc.</i>									

TOTAL

31 689 000 €

Annexe 4 – Fiches actions

- Fiche action 1 – Enclos Hôpital
- Fiche action 2 - Ensauvagement cour école Lombez
- Fiche action 3 – Végétaliser Lombez
- Fiche action 4 – Végétaliser Samatan
- Fiche action 5 - Diagnostic hydrologique et hydromorphologique autour du canal de Samatan
- Fiche action 6 - Equiper les toitures publiques Lombez
- Fiche action 7 - Equiper les toitures publiques Samatan
- Fiche action 8 - Extension bureaux CC Savès
- Fiche action 9 - Rénovation office de tourisme Samatan et logements
- Fiche action 10 – OPAH
- Fiche action 11 - Permis de Louer
- Fiche action 12 - Création d'une crèche
- Fiche action 13 - Rénovation école de Samatan
- Fiche action 14 - Création d'une aire multi-jeux
- Fiche action 15 - Création Gendarmerie
- Fiche action 16 - Rénovation de la halle à la volaille en espace associatif et sportif mutualisé et création complexe sportif
- Fiche action 17 - Création salle de sport pluridisciplinaire Lombez
- Fiche action 18 - Favoriser le développement du vélo
- Fiche action 19 - Créer de véritable points d'échange multimodaux
- Fiche action 20 - Favoriser l'adaptation le développement des commerces et emplois
- Fiche action 21 - Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire
- Fiche action 22 - AMO DSP village vacances
- Fiche action 23 - Rénovation village vacances
- Fiche action 24 - Aménagement abords école de Samatan



FICHE ACTION

Enclos de l'hôpital – Création d'un 2e poumon vert en ville

Axe. 1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs

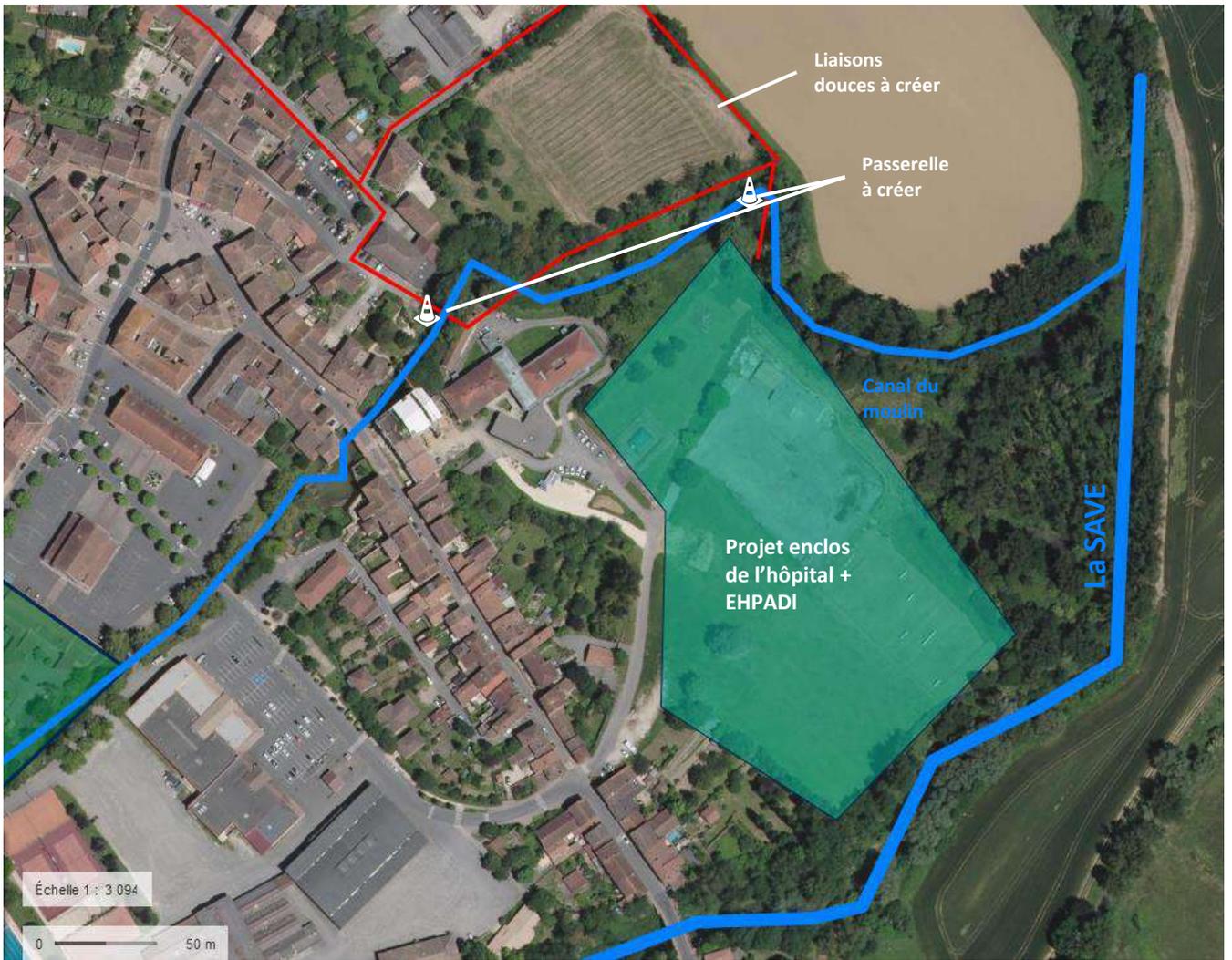
Maître d'ouvrage	Commune de Samatan																																													
Etat d'avancement	Etude de faisabilité																																													
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																													
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré																																													
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td>Etude faisabilité</td> <td></td><td>Etude faisabilité</td> <td></td><td>Etude faisabilité</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>											2021		2022		2023		2024		2025		2026					Etude faisabilité		Etude faisabilité		Etude faisabilité															
2021		2022		2023		2024		2025		2026																																				
			Etude faisabilité		Etude faisabilité		Etude faisabilité																																							
Description de l'action	<p>Au centre de la commune de Samatan, au niveau du lieu dit « Enclos de l'Hôpital », il apparaît aujourd'hui, à la rencontre de deux projets, une opportunité pour créer un 2e poumon vert pour la ville de Samatan, un projet unique et intergénérationnel.</p> <p>Ce projet est issu de la rencontre entre le projet de la commune de Samatan et de l'EHPAD: jardins partagés ou familiaux; créer un jardin de biodiversité et de nature, offre complémentaire à celle du lac qui reste une zone naturelle « très organisée et artificielle »; aménager le parc de l'EHPAD et abords extérieurs pour qu'il soit davantage utilisé par ou avec les patients mais aussi relativement « intimisé » pour rassurer les patients, etc.</p> <p>Concrètement, l'idée du projet est de créer un espace où la nature deviendrait le support de la santé et des activités de l'EHPAD, de la pédagogie du projet « Grandir Dehors » ainsi qu'une zone de lien social intergénérationnel solidaire et de convivialité pour les habitants.</p>																																													
Partenaires	CAUE, CD 32, Pays Portes de Gascogne																																													
Dépenses prévisionnelles	18 900€ HT étude de faisabilité																																													
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">DEPENSES</th> <th colspan="4">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant (€ HT)</th> <th></th> <th>Source de financement</th> <th>Montant (€ HT)</th> <th>%</th> <th>Acquis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude faisabilité</td> <td>18 900€</td> <td></td> <td>Région</td> <td>9 450 €</td> <td>50%</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>?</td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>9 450 €</td> <td>50%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>18 900€</td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>18 900€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											DEPENSES			RECETTES				Désignation	Montant (€ HT)		Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis	Etude faisabilité	18 900€		Région	9 450 €	50%	Non	Travaux	?		Autofinancement	9 450 €	50%		TOTAL	18 900€		TOTAL	18 900€		
DEPENSES			RECETTES																																											
Désignation	Montant (€ HT)		Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis																																								
Etude faisabilité	18 900€		Région	9 450 €	50%	Non																																								
Travaux	?		Autofinancement	9 450 €	50%																																									
TOTAL	18 900€		TOTAL	18 900€																																										

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre, PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un 2e poumon vert - support de lien social et intergénérationnel, de liaisons douces avec les différents quartiers de la ville (existants ou futur comme le nouveau quartier de La Grange) et le lac – renforcera la centralité de la commune pour tous les Samatanais et les Savésiens						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb d'arbres plantés						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Lutte contre les îlots de chaleur en ville	+1 Lutte contre les îlots de chaleur en ville	+1 Création espace naturel	+1 (projet intergénérationnel)				

Annexes



Plan de situation



Plan de situation

32 Cors **la.e. Un projet où la nature soutient la santé et la pédagogie**

des activités accompagnées (mobilité, stress, consultations...)

aux activités libres (balade, jeux, découverte, école...)

d'un espace aux normes PMR, structuré, clos ou semi-clos qui nécessiterait un projet de paysagiste

à un espace avec une organisation plus «sauvage» «désordonnée», aménagé de manière collaborative,

des contraintes réglementaires qui s'imposent : PMR, PPRI, ZAN, normes des jeux et mobiliers

aux zones que chacun pourra s'approprier pour les projets inventifs et amusants

d'un espace organisé, rassurant, accessible...

...à une zone conviviale plus naturelle

janvier 2022

Commune de Samatan - Aménagement de l'enclos de l'Hôpital et du jardin de la maison de retraite

4

Description du projet

FICHE ACTION

Désimperméabilisation de l'école Pétrarque de Lombez

Axe 1.2. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risques naturels

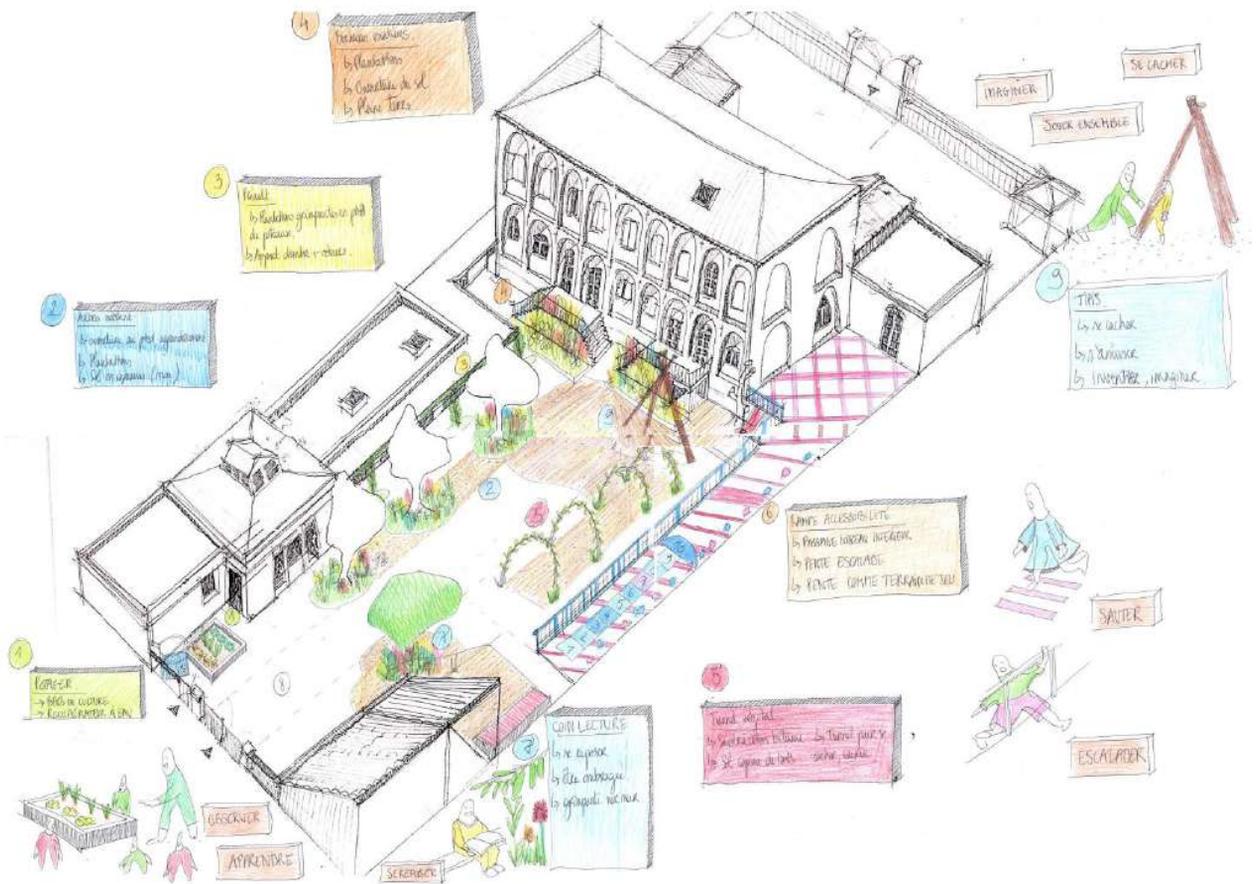
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Savès																										
Etat d'avancement	En cours d'achèvement																										
Projet contribuant à un autre axe stratégique	1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs																										
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Co-construction</td> <td>Conception</td> <td>Conception</td> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											2021		2022		2023	2024	2025	2026	Co-construction	Conception	Conception	Travaux				
2021		2022		2023	2024	2025	2026																				
Co-construction	Conception	Conception	Travaux																								
Description de l'action	<p>Suite au besoin de la réfection de la cours de l'école primaire Pétrarque de Lombez, la Communauté de communes du Savès a, dans le cadre du projet Grandir Dehors, menée une réflexion sur l'ensauvagement possible de cet espace.</p> <p>La désimperméabilisation et revégétalisation de la cours de l'école élémentaire de Lombez porté par la Communauté de Communes du Savès constitue pour la collectivité un projet innovant dans la mesure où il s'agit de la première opération de désimperméabilisation qu'elle porte. En outre ce dernier permet de répondre à de nombreux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des îlots de chaleur/ retour de la nature en ville, avec la substitution d'un sol goudronné par de la végétation apportant fraîcheur, ombre et support pour la biodiversité ▪ Lutte contre l'artificialisation des sols ▪ Ralentissement des écoulements lors d'épisodes de fortes pluies, l'école élémentaire de Lombez étant situé en zone inondable (PPRI – cf. Annexe 2), la mise en œuvre d'un sol perméable permettra de réduire le risque d'inondation en favorisant l'infiltration des eaux ▪ Education à l'environnement puisque ce projet est le fruit et s'inscrit entièrement dans le projet Grandir Dehors ▪ Expérimentation et innovation ; ce projet test, construit de manière participative, à a vocation à être reproduit et étendu à l'ensemble des cours d'école du Savès (XX nombre) si le retour d'expérience est positif <p>In fine, ce projet expérimental et collectif a pour objectif de réintroduire la nature en ville et créer les conditions favorables afin que les élèves de l'école puissent « Grandir Dehors ». En outre, cette opération pilote permettra de capitaliser et définir les conditions de réussite afin d'étendre ce projet à l'ensemble des écoles du Savès.</p> <p>En l'état, le projet de désimperméabilisation et revégétalisation concerne approximativement une surface de 500m²</p>																										
Partenaires	Commune de Lombez, ALAE, école de Lombez, élèves, parents d'élèves, Département																										
Dépenses prévisionnelles	Architecte paysagiste: 3 160 € HT Travaux : 70 328 € HT																										

Plan de financement prévisionnel	DEPENSES		RECETTES				
	Désignation	Montant (€ HT)	Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis	
	Architecte Paysagiste	3 160€	Etat (DETR 2022)	17 028€	23%	Oui	
	Travaux	70 328€	CD 32	4 257€	6%	Oui	
	TOTAL	73 488€	Région	18 372	25%	Non	
			Agence de l'Eau	19 107€	26%	Non	
			Autofinancement	14 724€	20%		
			TOTAL	73 488€			
Lien autres programmes	PCAET, Bourg-Centre, CRTE, CTO						
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation de la cour d'école de Lombez en plein centre-ville contribuant à sa pérennisation						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb de m ² perméables						
Impact/objectif du projet							
<i>NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)</i>							
<i>Lutte contre changement climatique</i>	<i>Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels</i>	<i>Biodiversité</i>	<i>Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)</i>	<i>Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN</i>	<i>Lutte contre les pollutions</i>	<i>Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques</i>	<i>Gestion de la ressource en eau</i>
+1	+1						+1

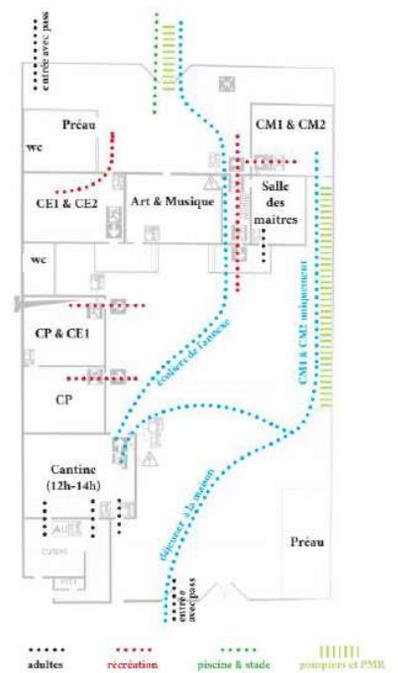
Annexes



Plan de situation



Esquisse état projeté



Surface désimperméabilisée

FICHE ACTION

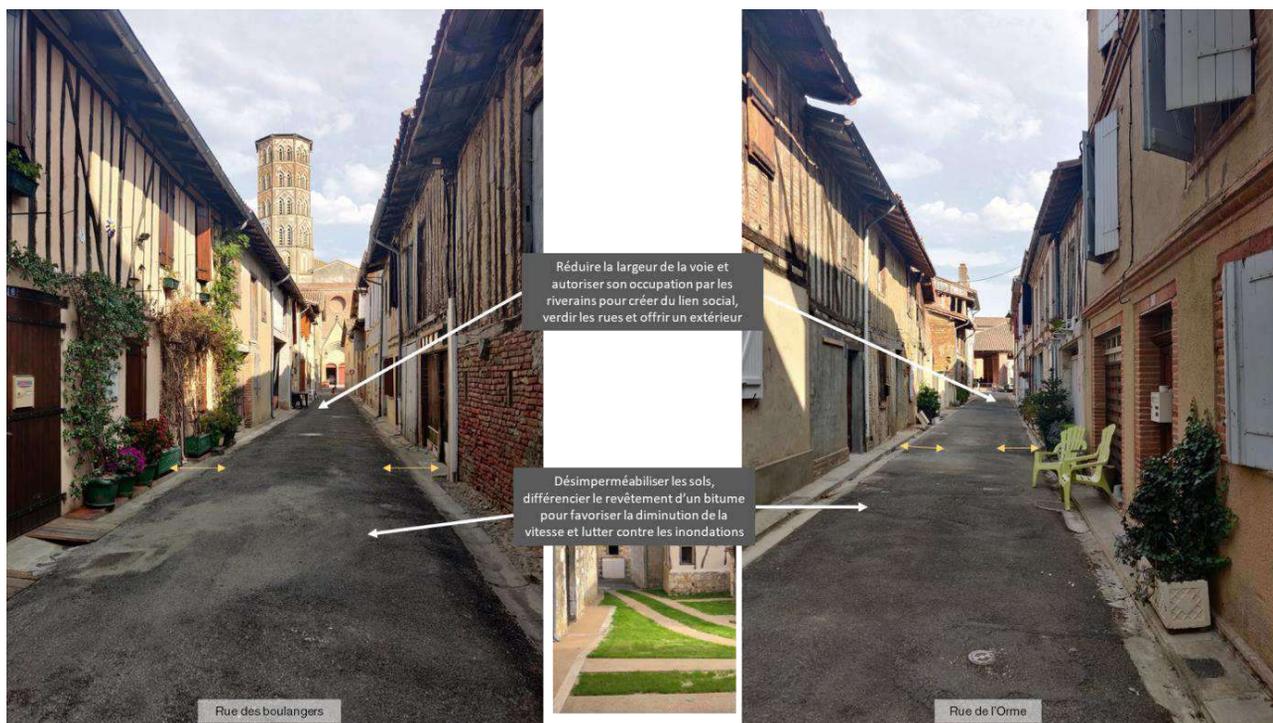
Végétaliser le centre-bourg de Lombez

Axe. 1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs

Maître d'ouvrage	Commune de Lombez																																			
Etat d'avancement	En cours - Conception																																			
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026													
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, la végétalisation des centres-bourgs et des espaces minéraux est un enjeu et levier dont les collectivités doivent se saisir. D'ailleurs, il s'agit plutôt d'un prisme dans lequel le développement de la commune doit être pensé que d'une action ponctuelle.</p> <p>En outre, le verdissement des centres-bourgs aura un impact positif sur l'attractivité de la ville, de l'habitat et des commerces.</p> <p>La commune a pour projet de travailler sur le sujet, notamment sur les sites identifiés à date:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Végétalisation des passerelles reliant le centre-ancien et la Ramondère: en cours, plantations effectuées ▪ Fleurissement de l'entrée sud-ouest (Av. La Gailloue): à programmer ~2023/2024 ▪ Expérimenter la végétalisation des rues, notamment dans le centre ancien ▪ Concours de maisons fleuries ▪ Aménagement du parking La Grangette et Gendarmerie: réflexion à mener rapidement mais projet de long terme 																																			
Partenaires	CAUE, Département																																			
Dépenses prévisionnelles	Non chiffré. Selon les opérations et sites																																			
Plan de financement	/																																			

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre, PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité du bourg						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Surfaces désimperméabilisées						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Lutte contre les îlots de chaleur en ville	+1 Lutte contre les îlots de chaleur en ville	+1 Création d'espaces naturels					

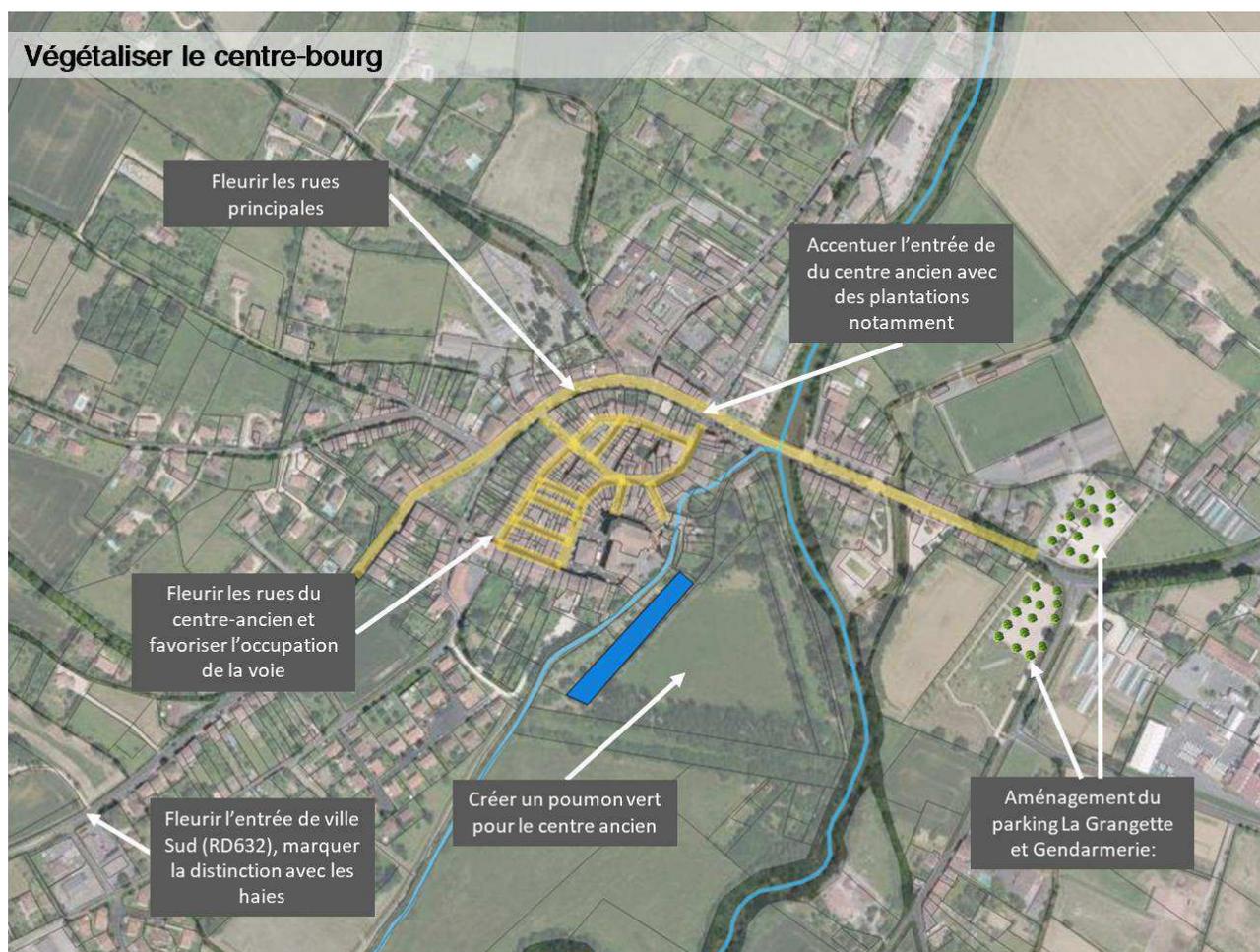
Annexes



Expérimenter la végétalisation des rues, notamment dans le centre ancien



Fleurissement de l'entrée sud-ouest (Av. La Gaillou): à programmer



Aménagement du parking La Grangette et Gendarmerie: projet de long terme

FICHE ACTION

Végétaliser le centre-bourg de Lombez

Axe. 1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan																																			
Etat d'avancement	Conception																																			
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026													
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, la végétalisation des centres-bourgs et des espaces minéraux est un enjeu et levier dont les collectivités doivent se saisir. D'ailleurs, il s'agit plutôt d'un prisme dans lequel le développement de la commune doit être pensé que d'une action ponctuelle.</p> <p>En outre, le verdissement des centres-bourgs aura un impact positif sur l'attractivité de la ville, de l'habitat et des commerces.</p> <p>La commune a pour projet de travailler sur le sujet, notamment sur les sites identifiés à date:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation de la végétalisation de la rue du coin du sac ▪ Expérimentation de la végétalisation de la rue des oisons ▪ Repenser le minéral autour de la Fontaine ▪ Végétaliser les abords de la halle au grains et de la salle des fêtes ▪ Aménagement paysager de la future entrée de l'école de Samatan 																																			
Partenaires	CAUE, Arbres et paysages, Département																																			
Dépenses prévisionnelles	Non chiffré. Selon les opérations et sites																																			
Plan de financement prévisionnel	/																																			

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre, PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité du bourg						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Surfaces désimperméabilisées						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Lutte contre les îlots de chaleur en ville	+1 Lutte contre les îlots de chaleur en ville	+1 Création d'espaces naturels					

Annexes



Expérimenter la végétalisation de la rue du coin du Sac

Favoriser le fleurissement des façades
(permis de fleurir, autorisation
occupation trottoir, livraison de bac)



Désimpermeabiliser les sols, et
lutter contre le ruissellement

Expérimenter la végétalisation de la rue des oisons



Repenser le minéral autour de la fontaine et végétaliser les abords de la halle au
grains et la salle des fêtes

FICHE PROJET

Réaliser un diagnostic hydrologique et hydromorphologique autour du canal de Samatan

Axe. 1.2. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risque naturels

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan ou Syndicat de Gestion de la Save											
Etat d'avancement	En projet – Etude à lancer											
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort											
Calendrier	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
					Diagnostic	Diagnostic						
Description de l'action	<p>Le canal traversant la commune de SAMATAN est privé, il est rattaché au moulin de SAMATAN. Ces deux éléments sont actuellement en vente. Néanmoins, ce canal revêt une attention particulière concernant le risque d'inondation du fait de sa présence en centre-ville. Les potentiels acquéreurs s'interrogent d'ailleurs sur l'étendue des travaux à réaliser pour le mettre en conformité avec la réglementation relative à la loi sur l'eau et éviter l'érosion des berges, les inondations. En parallèle, la commune de SAMATAN souhaite également connaître les ouvrages et travaux potentiels voire nécessaires qui participeraient à la protection du centre-ville lors des crues.</p> <p>La mise en place d'un ouvrage de régulation à l'entrée du canal serait judicieuse et pertinente pour lutter contre la plupart des crues. La réalisation de cet ouvrage est à la charge du propriétaire du canal (aujourd'hui privé). Ceci étant, il serait pertinent de conduire au préalable ou en parallèle plusieurs diagnostics afin d'identifier les enjeux et points singuliers pour y apporter des réponses adaptées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic hydrologique du ruissellement et des réseaux pluvial/assainissement pour analyser les taux de précipitations, la quantité d'eau, le taux de ruissellement de surface aux abords du canal et leur impact sur le canal notamment lors d'épisodes de crues -> La MOA serait la commune de Samatan. Etude à lancer en 2023 - Diagnostic hydromorphologique des berges, notamment en aval du moulin (maison de santé, maison de retraite) pour qualifier la dégradation des berges et apporter des réponses adaptées. -> La MOA serait la Syndicat de Gestion de la Save. Etude à lancer en 2023 <p>A noter également que le syndicat mène actuellement une étude de classement des systèmes d'endiguement dont fait partie ce canal, des données (topographiques, géotechniques ...) importantes pour apprécier le rôle du canal dans le fonctionnement hydrologique global seront donc apportées par cette étude.</p>											
Partenaires	Syndicat de Gestion de la Save, DDT											
Dépenses prévisionnelles	100 ke											

Plan de financement prévisionnel	DEPENSES		RECETTES				
	Désignation	Montant (€ HT)	Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis	
	Diagnostics	100 000€	Région/Agence Eau ?		?%	Non	
	Travaux	?	DETR?		?%	Non	
	TOTAL	100 000€	TOTAL	€			
Lien autres programmes/ document/ dispositif	PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité							
Indicateur de suivi et d'évaluation							
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
	+1						

Annexes



Plan de situation

Photos:



Le seuil du canal adossé au Moulin



Accès du Moulin depuis la rue Marcadieu



*Vue aval du canal en centre-ville
(vers le Moulin)*



*Vue amont du canal en centre-ville
(vers la Save)*

FICHE ACTION

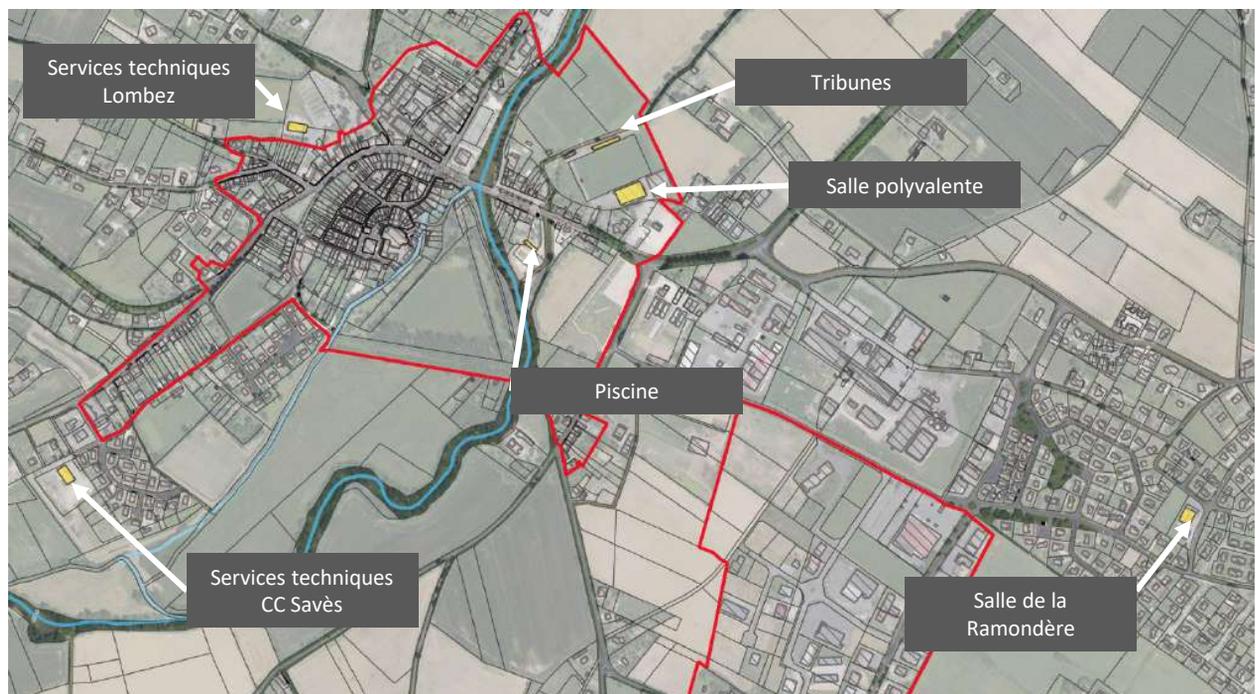
Equiper les toitures publiques de Lombez d'EnR

Axe 1.3. Développer des EnR sans porter préjudice à l'activité agricole et au patrimoine

Maître d'ouvrage	Commune de Lombez, CC Savès																																			
Etat d'avancement	Etudes de faisabilité à lancer																																			
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026													
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, et de crise énergétique le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu et levier dont les collectivités doivent se saisir, ce d'autant plus que le Savès est engagé dans un Plan Climat visant l'autonomie énergétique en 2050. .</p> <p>Les collectivités disposent souvent de bâti avec des toitures importantes. Ainsi, dans un contexte de zéro artificialisation et de transition énergétique, les surfaces de toiture que proposent ces bâtiments doivent être optimisés pour produire de l'énergie dite renouvelable.</p> <p>La commune a pour projet de travailler sur le sujet, notamment sur les sites identifiés à date:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salle de la Ramondère, à travers notamment l'opportunité de l'appel à projet Désamiantage et solarisation de la Région Occitanie. Projet le plus mature (enveloppe envisagée 100k€) ▪ Piscine municipale: le CD 32 mène actuellement une étude d'opportunité sur une solution EnR thermique en toiture. La commune étudiera l'opportunité d'équiper la toiture de photovoltaïque afin notamment d'alimenter les pompes de circulation de la piscine ▪ Services techniques ▪ Tribunes et salle polyvalente <p>Plusieurs projets se situent dans le périmètre de l'AVAP. Ainsi, un dialogue devra être instaurer le plus en amont possible avec l'ABF afin de concilier l'urgence de la transition écologique et la conservation du patrimoine. Le déploiement d'ombrière photovoltaïque sur la commune pourra également être étudié afin de valoriser les espaces minéraux.</p> <p>Enfin, la CC Savès étudiera la possibilité d'équiper ses services technique en photovoltaïque afin de valoriser la surface de toiture de ce bâtiment.</p>																																			
Partenaires	Energie citoyenne portes de Gascogne, ABF, AREC, Département																																			
Dépenses prévisionnelles	Selon la faisabilité des projets																																			

Plan de financement prévisionnel	/						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	Tendre vers l'autonomie énergétique et s'insérer dans une dynamique de transformation de la ville (attractivité)						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Surfaces des installations solaires ou puissance d'EnR déployée						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Tendre vers l'autonomie énergétique				+1 valorisation des espaces urbanisés			

Annexes



Localisation des projets

FICHE ACTION

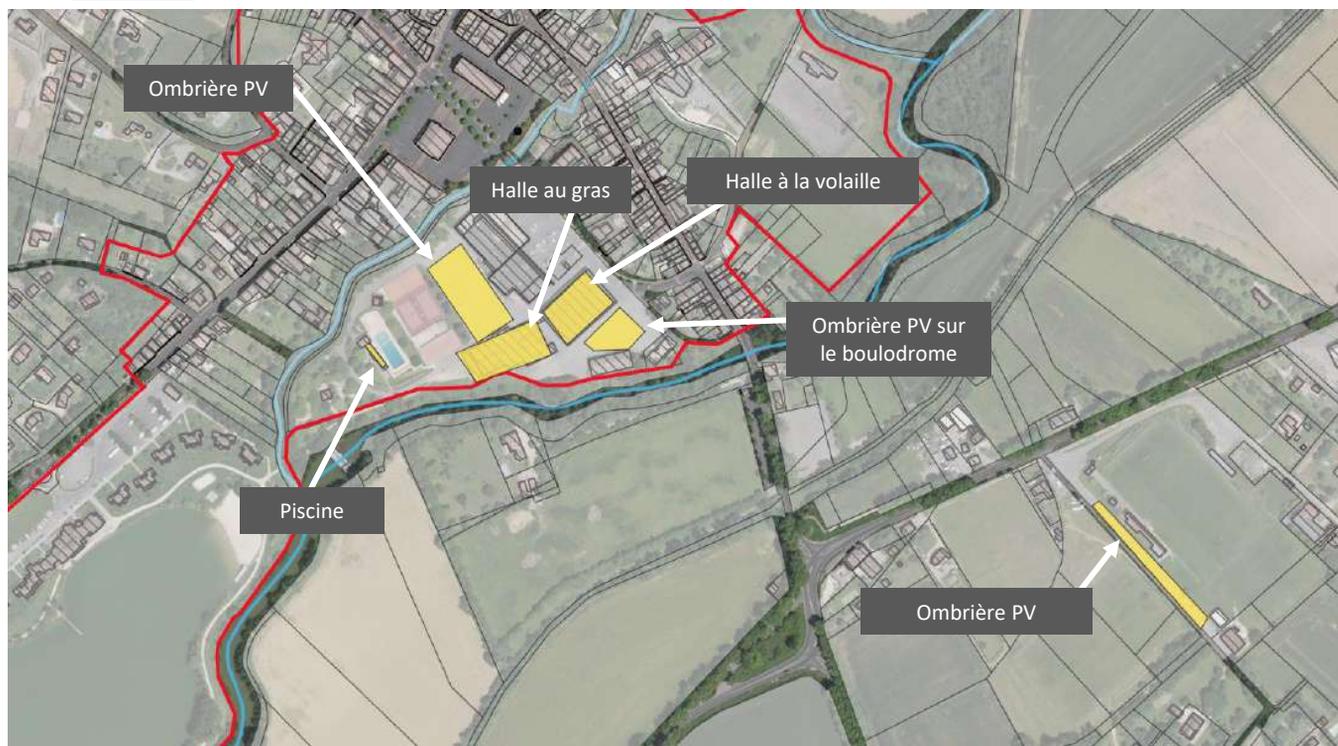
Equiper les toitures publiques de Samatan d'EnR

Axe 1.3. Développer des EnR sans porter préjudice à l'activité agricole et au patrimoine

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan												
Etat d'avancement	Etudes de faisabilité à lancer												
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/												
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026						
2021	2022	2023	2024	2025	2026								
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, et de crise énergétique le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu et levier dont les collectivités doivent se saisir, ce d'autant plus que le Savès est engagé dans un Plan Climat visant l'autonomie énergétique en 2050.</p> <p>Les collectivités disposent souvent de bâti avec des toitures importantes. Ainsi, dans un contexte de zéro artificialisation et de transition énergétique, les surfaces de toiture que proposent ces bâtiments doivent être optimisés pour produire de l'énergie dite renouvelable.</p> <p>La commune a pour projet de travailler sur le sujet, notamment sur les sites identifiés à date:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Halle au gras, à travers notamment l'opportunité de l'appel à projet Désamiantage et solarisation de la Région Occitanie. ▪ Halle à la volaille dans le cadre de sa rénovation, le déploiement de panneaux PV en toiture sera étudiée ▪ Coupler la création des terrains de tennis du complexe sportif à une installation PV en toiture ▪ Piscine municipale: le CD 32 mène actuellement une étude d'opportunité sur une solution EnR thermique en toiture. La commune étudiera l'opportunité d'équiper la toiture de photovoltaïque afin notamment d'alimenter les pompes de circulation de la piscine <p>Pour certains projets, un dialogue devra être instaurer le plus en amont possible avec l'ABF afin de concilier l'urgence de la transition écologique et la conservation du patrimoine. Le déploiement d'ombrière photovoltaïque sur la commune sera également étudié et fera suite aux réflexions et échanges déjà engagées avec l'AREC.</p> <p>Une expérimentation d'autoconsommation collective pourrait être étudiée autour de la halle au gras avec notamment la présence de Carrefour et Weldom.</p>												
Partenaires	Energie citoyenne portes de Gascogne, ABF, AREC, Département												
Dépenses prévisionnelles	Selon la faisabilité des projets												

Plan de financement prévisionnel	/						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	Tendre vers l'autonomie énergétique et s'insérer dans une dynamique de transformation de la ville (attractivité)						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Surfaces des installations solaires ou puissance d'EnR déployée						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Tendre vers l'autonomie énergétique				+1 valorisation des espaces urbanisés			

Annexes



Localisation des projets

FICHE ACTION

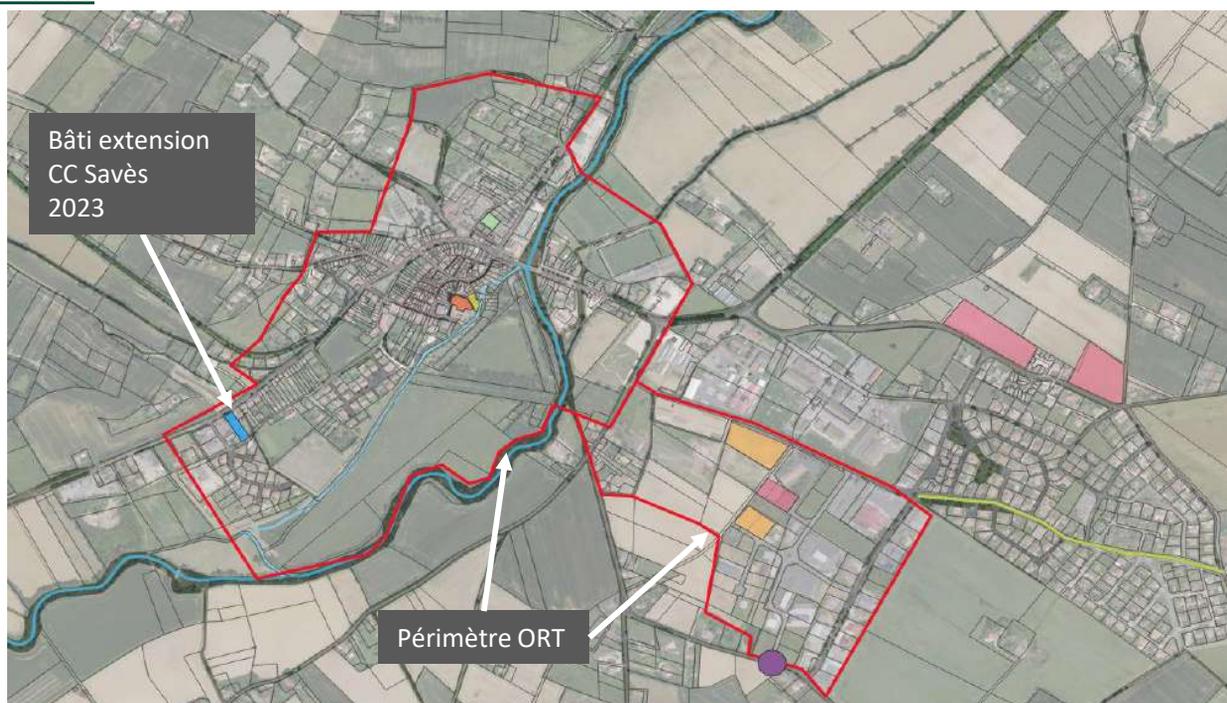
Extension des bureaux de la CC Savès

Axe 1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Savès																																			
Etat d'avancement	Conception – Mission ingénierie du département sollicitée																																			
Projet contribuant à un autre axe stratégique	2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td>Acquisition</td><td>Conception</td> <td>Conception</td><td>Travaux</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026				Acquisition	Conception	Conception	Travaux						
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
		Acquisition	Conception	Conception	Travaux																															
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Savès a été informée que les parcelles F284 et F285 au 35 avenue de la Gaillouë – 32 220 Lombez, contiguës aux locaux administratifs, étaient à vendre.</p> <p>Le siège administratif de la communauté de communes du Savès (CCS), est situé au 37 avenue de la Gaillouë, sur la parcelle à côté. Les locaux actuels de la communauté de communes ne permettent plus le bon fonctionnement et le développement des services de la collectivité. Depuis plusieurs mois, il n'y a plus de bureaux disponibles ; tous les bureaux sont partagés (jusqu'à 3 postes de travail), le bureau du Président et vice-présidents a été « cédé » à un collaborateur depuis septembre 2021. De nouveaux recrutements sont également prévus dans les mois à venir (renforcement du pôle administratif avec deux nouveaux collaborateurs, référent jeunesse) et le manque d'espace conduirait à condamner l'unique salle de réunion qui est utilisée de manière quotidienne. Par ailleurs, aucun espace de repas n'est disponible.</p> <p>De plus, les espaces nécessaires au stationnement mutualisés avec les services de département sont largement insuffisants et lors des réunions, les partenaires sont obligés de se garer sur les trottoirs.</p> <p>Une réunion a été organisée en début d'année avec les services du Département concernant les conditions de partage et de mutualisation des locaux. Le Département a informé la communauté de communes qu'aucun espace ne pourrait être « cédé », ni davantage mutualisé.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que la communauté de communes souhaite devenir propriétaire du bien immobilier adjacent au 35 avenue de la Gaillouë. De plus, compte-tenu que le bâtiment en l'état était à vocation d'habitat, un réaménagement et une rénovation seront à prévoir afin de satisfaire les besoins de la collectivité. Pour ce faire, le département devrait fournir un accompagnement en ingénierie à la CC Savès.</p>																																			
Partenaires potentiels	Commune de Lombez, Département																																			
Dépenses prévisionnelles	Acquisition: 140 k€ (hors frais notariés) + travaux à chiffrer (~60k€)																																			

Plan de financement	DEPENSES		RECETTES				
	Désignation	Montant (€ HT)	Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis	
	Acquisition	140 000€	DETR		%	Non	
			Région		?		
	Travaux	60 000€	Département		?		
TOTAL	200 000€	TOTAL	€				
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre, CRTE, CTO						
Conséquence sur la fonction de centralité	La pérennisation des locaux de la CC Savès à proximité du centre de Lombez contribue à renforcer la centralité de la commune.						
Indicateur de suivi et d'évaluation							
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1				+0,5			

Annexes



FICHE ACTION

Rénovation Office de Tourisme Samatan et logements

Axe 1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan																																		
Etat d'avancement	Etude de faisabilité																																		
Projet contribuant à un autre axe stratégique	1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs																																		
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td>Architecte</td><td>MOE</td> <td>Travaux</td><td>Travaux</td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>											2021		2022		2023		2024		2025		2026				Architecte	MOE	Travaux	Travaux						
2021		2022		2023		2024		2025		2026																									
		Architecte	MOE	Travaux	Travaux																														
Description de l'action	<p>La mairie de Samatan dispose d'un immeuble, situé 3 rue Chanoine Dieuzaide. Cet immeuble est composé au 1^{er} et 2^e étage de logements communaux mis en location. L'office de tourisme du Savès occupe le rez-de-chaussée. Cet immeuble comprend donc à la fois un ERP et des logements communaux.</p> <p>Des travaux sont nécessaires en matière de sécurité incendie du fait de la dualité d'usage du bâtiment ainsi qu'en matière d'accessibilité et de rénovation énergétique.</p> <p>Pour évaluer l'ampleur des travaux et obtenir un chiffrage de celui-ci la commune a fait appel en 2022 à un architecte pour mener une étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la rénovation énergétique du bâtiment (ERP et logements) ▪ Sur les travaux de réaménagement de l'espace pour le rendre plus fonctionnel ▪ Sur les travaux de sécurité incendie <p>La commune souhaite ainsi passer à la phase opérationnelle et réaliser les travaux en 2023.</p>																																		
Partenaires	Département, Région, Office de Tourisme																																		
Dépenses prévisionnelles	200k€ travaux																																		
Plan de financement prévisionnel	A définir																																		

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	Pérennisation d'un service touristique au cœur de Samatan						
Indicateur de suivi et d'évaluation	M² rénovés. KWh économisés						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Rénovation énergétique							

Annexes



Plan de situation



FICHE ACTION

Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble de la communauté de communes

Axe.1.5. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Savès																																		
Etat d'avancement	En cours de conception																																		
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																		
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td>Etude habitat</td><td>Etude habitat</td> <td>Consultation OPAH</td><td>OPAH</td> <td>OPAH</td><td>OPAH</td> <td>OPAH</td><td>OPAH</td> <td>OPAH</td><td></td> </tr> </tbody> </table>											2021		2022		2023		2024		2025		2026				Etude habitat	Etude habitat	Consultation OPAH							
2021		2022		2023		2024		2025		2026																									
		Etude habitat	Etude habitat	Consultation OPAH																															
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet de territoire et du dispositif PVD, la communauté de communes du Savès a lancé, début 2022, une étude approfondie de l'habitat sur le Savès.</p> <p>En effet, il n'existait jusque-là aucun outil opérationnel en vigueur (ex : PLH, OPAH ; etc.), ni de diagnostic solide et récent sur le domaine de l'habitat. C'est pourquoi les élus du Savès ont identifié un apport nécessaire, consistant d'une part à mieux connaître l'habitat sur le territoire et d'autre part à identifier les éventuels leviers/outils permettant d'améliorer la qualité de l'habitat et diversifier l'offre tout en facilitant l'équilibre social.</p> <p>De manière plus précise, cette étude, encore en cours en novembre 2022, a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter un diagnostic solide de l'habitat à deux échelles : l'échelle intercommunale c'est-à-dire les 32 communes du Savès d'une part ; et à l'échelle des Petites Villes de Demain, Lombez & Samatan ▪ Permettre la formalisation d'un projet politique partagé, décliné à deux échelles (échelle intercommunale et petites villes de demain) et prenant en compte des enjeux d'aujourd'hui et de demain (démographie, mixité, transition écologique, zéro artificialisation nette) ▪ Permettre à la collectivité de définir les outils à mobiliser et guider le périmètre ORT <p>Les orientations actuelles de l'étude en cours dessinent la mise en place d'une OPAH classique sur l'ensemble des 32 communes et sur une durée de 3ans au cours de l'année 2023. Les objectifs chiffrés ne sont pas encore définis, mais les élus souhaitent qu'à travers cet outil la mise en place de locatif soit boosté. De plus, il sera laissé libre choix aux communes d'abonder et soutenir les opérations sur les thématiques qu'elles souhaitent.</p>																																		
Partenaires potentiels	ANAH, communes du Savès, SACICAP, Département																																		
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer selon les objectifs																																		

Plan de financement	A définir						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	PCAET, Bourg-Centre, CRTE, CTO						
Conséquence sur la fonction de centralité	/						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb de logements rénovés et nb de logements locatifs créés Montant de travaux effectués						
Impact/objectif du projet <i>NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)</i>							
<i>Lutte contre changement climatique</i>	<i>Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels</i>	<i>Biodiversité</i>	<i>Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)</i>	<i>Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN</i>	<i>Lutte contre les pollutions</i>	<i>Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques</i>	<i>Gestion de la ressource en eau</i>
+1	+1		+1				

FICHE ACTION

Permis de Louer sur le secteur ORT

Axe.1.5. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique

Maître d'ouvrage	Lombez & Samatan																																			
Etat d'avancement	En cours de conception																																			
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td>Etude habitat</td><td>Etude habitat</td> <td>Mise en œuvre</td><td>Mise en œuvre</td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026				Etude habitat	Etude habitat	Mise en œuvre							
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
		Etude habitat	Etude habitat	Mise en œuvre																																
Description de l'action	<p>De manière complémentaire à l'OPAH qui devrait être mise en place, les communes de Lombez et Samatan ont pour objectif de mettre en œuvre le Permis de Louer (option déclarative) pour les biens qui sont situés dans le périmètre ORT.</p> <p>L'objectif est de pouvoir obtenir une meilleure connaissance du parc, de lutter contre l'indécence mais également et surtout de pouvoir sensibiliser et inciter les propriétaires bailleurs à rénover leur bien, ce d'autant plus que les passoires énergétiques seront interdites à la location en 2025 et qu'une OPAH sera disponible pour accompagner les propriétaires bailleurs.</p>																																			
Partenaires potentiels	ANAH																																			
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer. Essentiellement moyens humains internes aux collectivités																																			
Plan de financement prévisionnel	A définir																																			
Lien autres programmes/ document/ dispositif																																				

Conséquence sur la fonction de centralité	/						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb de logements locatifs déclarés						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau

FICHE ACTION

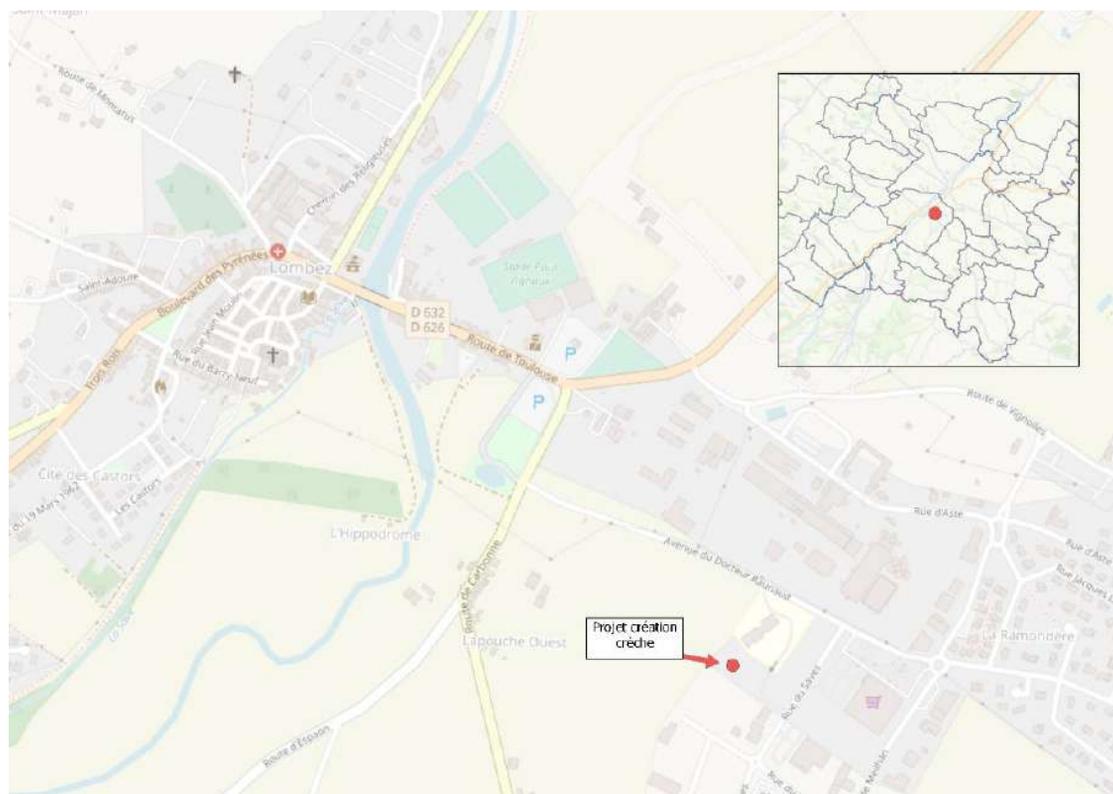
Création d'une crèche (multi-accueil)

Axe 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants

Maître d'ouvrage	Commune de Lombez																																																					
Etat d'avancement	Travaux en cours																																																					
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/																																																					
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																																					
Calendrier			2021		2022		2023		2024		2025		2026																																									
	Consultation	Consultation	Travaux	Travaux	Livraison																																																	
Description de l'action	<p>Le diagnostic de la petite enfance sur le Savès dans le cadre de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et la communauté de communes du Savès a permis d'identifier un besoin d'augmenter la capacité d'accueil des structures multi-accueil sur le territoire.</p> <p>La compétence Petite enfance relève de l'EPCI pour le fonctionnement de la crèche. Néanmoins, la commune de Lombez disposait d'un terrain contigu à l'école maternelle « Ramondère » d'environ 5 000m² en zone constructible et dans le tissu urbain. Ainsi, avec le concours de la communauté de communes, la mairie de Lombez a choisi de porter l'investissement de cet équipement public structurant pour la commune et le territoire.</p> <p>La crèche disposera d'une vingtaine de places. Les aspects énergétiques et environnementaux ont été intégrés au projet de crèche (casquette de protection, récupération des eaux de pluies, installation photovoltaïque de 36kWc)</p> <p>En 2022, des aléas ont retardé le chantier de construction et une consultation d'entreprise a du être relancée. Les travaux devraient être achevés courant 2023.</p>																																																					
Partenaires	CC Savès, 123 Soleil, Association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne (assure la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque)																																																					
Dépenses prévisionnelles	Montant de l'investissement : 820 k€ HT travaux + 71 143 € HT MOE																																																					
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> </tr> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>820 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>€</td> </tr> </tbody> </table>					DEPENSES		Désignation	Montant (€ HT)		820 000€	TOTAL	€	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (€ HT)</th> <th>%</th> <th>Acquis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL</td> <td>279 000</td> <td>34</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>CAF</td> <td>276 000</td> <td>34%</td> <td>Oui</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td></td> <td>10%</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td></td> <td></td> <td>?</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									RECETTES				Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis	DSIL	279 000	34	Oui	CAF	276 000	34%	Oui	Région		10%	Non	Département			?	Autofinancement				TOTAL			
DEPENSES																																																						
Désignation	Montant (€ HT)																																																					
	820 000€																																																					
TOTAL	€																																																					
RECETTES																																																						
Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis																																																			
DSIL	279 000	34	Oui																																																			
CAF	276 000	34%	Oui																																																			
Région		10%	Non																																																			
Département			?																																																			
Autofinancement																																																						
TOTAL																																																						

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une nouvelle crèche est un service et équipement public structurant pour la commune et le territoire. Elle permettra de renforcer et pérenniser les services rendus pour la petite enfance et d'améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes parents.						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb places de garde Puissance solaire déployée (kWc)						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Tend vers BEPOS			+1				

Annexes



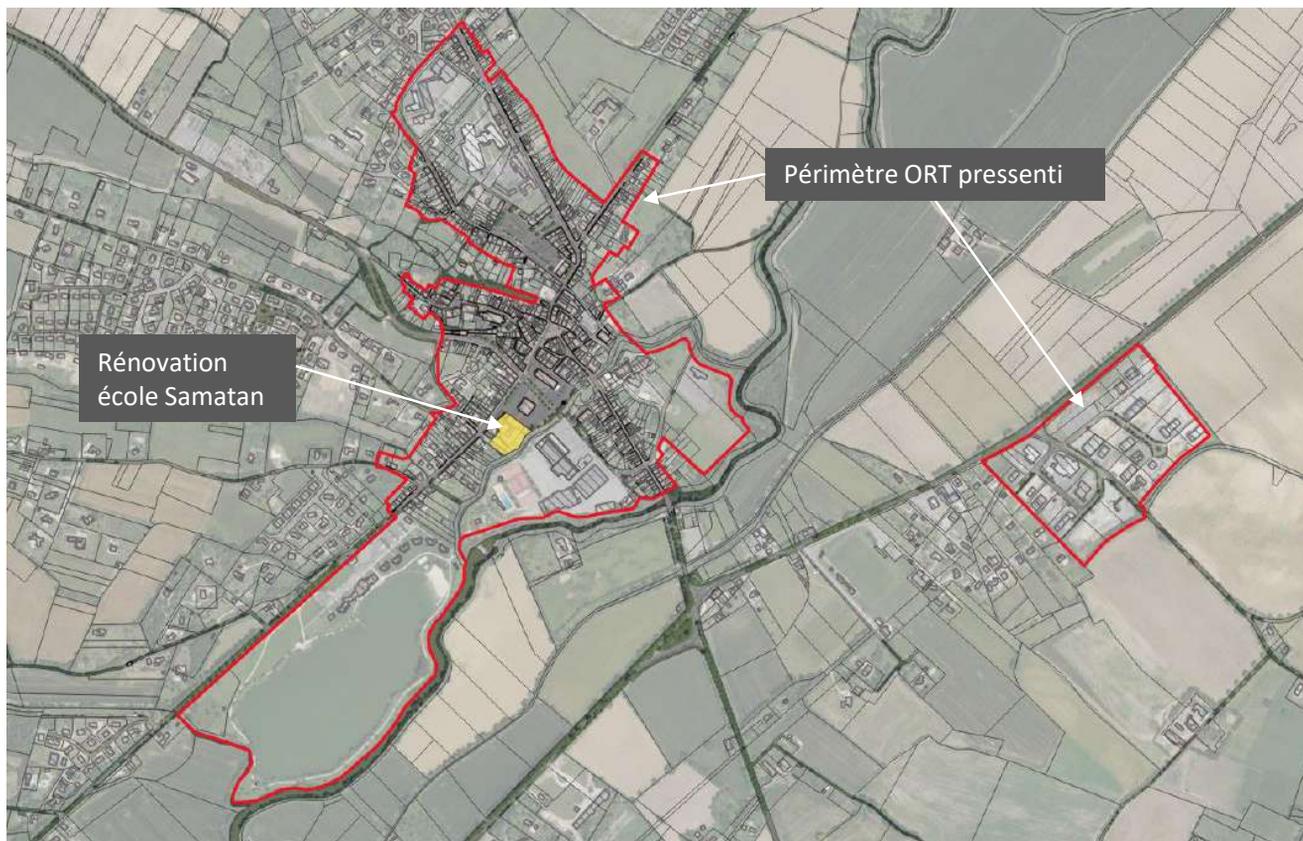
FICHE ACTION

Rénovation des écoles maternelles et élémentaires, de la restauration scolaire, de l'ALAE et ALSH de Samatan

Axe. 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Savès																								
Etat d'avancement	Conception – MOE en cours (phase APS sera validé au conseil communautaire du 02/11/2022)																								
Projet contribuant à un autre axe stratégique	1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs 1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières																								
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude faisabilité</td> <td>Etude faisabilité</td> <td>Consultation MOE</td> <td>APS & APD</td> <td>APD, PRO et DCE</td> <td>Travaux</td> <td>Travaux</td> <td>Travaux</td> <td>Livraison</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021		2022		2023		2024		2025		2026		Etude faisabilité	Etude faisabilité	Consultation MOE	APS & APD	APD, PRO et DCE	Travaux	Travaux	Travaux	Livraison			
2021		2022		2023		2024		2025		2026															
Etude faisabilité	Etude faisabilité	Consultation MOE	APS & APD	APD, PRO et DCE	Travaux	Travaux	Travaux	Livraison																	
Description de l'action	<p>Le groupe scolaire Yves Chaze est vieillissant, promis à une lourde restructuration. Une restructuration qui doit tenir compte du patrimoine architectural des lieux, de son identité gersoise et notamment du caractère remarquable de ses façades. Ceci étant, les travaux prévoient la démolition d'une partie des bâtiments présentant peu d'intérêt patrimonial ni fonctionnel.</p> <p>Cette restructuration doit réorganiser ses entités fonctionnelles comme ses parcours, et garantir leur mise aux normes et autres améliorations thermiques, acoustiques, sécuritaires et de confort. L'enjeu majeur de cette restructuration/reconstruction pour la maîtrise d'ouvrage est bien de conserver les écoles au cœur de Samatan, pour des raisons suivantes valorisation et préservation des bâtiments existants en cœur de ville dans une logique de zéro artificialisation ainsi que de proximité des infrastructures existantes (médiathèque, équipements sportifs etc...) dans une logique de revitalisation.</p> <p>La surface utile totale à réhabiliter et à construire est estimée à 2 300 m² sur une emprise foncière d'environ 4 000 m².</p> <p>Le projet intégrera une démarche respectueuse de l'environnement, notamment la recherche de l'efficacité énergétique maximale compte tenu des meilleures technologies disponibles et la recherche d'au moins une solution de recours aux énergies renouvelables. Le recours à des matériaux biosourcés sera à privilégier. Enfin, le confort d'été sera pris en compte afin de maintenir des températures acceptables pendant les épisodes caniculaires et une cour paysagère de type oasis fait partie intégrante du projet.</p>																								
Partenaires	Commune de Samatan, équipe éducative, commune de L'Isle en Dodon, Département																								
Dépenses prévisionnelles	6 605 868€ HT de travaux (hors bungalow nécessaire pour reloger les écoles, hors aléas et augmentations) + 930 000€ HT de d'études et MOE Valeur phase APS Octobre 2022 avec encore des incertitudes qui seront levées suite au diagnostics en cours et lors de la phase APD (fin 2022)																								

Plan de financement prévisionnel	<p>Pour atteindre l'équilibre financier, la collectivité a besoin d'un co-financement à hauteur de 65%. Pour une optimisation financière du projet, ce dernier sera décomposé en 4 opérations distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération 1 : Rénovation énergétique, accessibilité et désamiantage - Opération 2 : Restructuration et mise aux normes des écoles Yves Chaze (école élém + maternelle + espaces récréatifs) - Opération 3: Restructuration et mise aux normes de la restauration scolaire - Opération 4: Restructuration et mise aux normes des locaux de l'ALAE et ALSH <p>Le plan de financement n'est pour l'heure pas établi.</p>						
Phasage	<p>Initialement prévu sur plusieurs phases (2023-2026), les travaux de cette opération pourrait finalement se dérouler en une seule phase. Outre la diminution du temps de chantier (passage de 36 à 20 mois soit 2023-2025), cela permettra des économies substantielles pour deux lots en particulier : le lot électricité et le lot Gros œuvre (diminution de l'installation de chantier).</p> <p>Cette solution actuellement à l'étude sous-entend le déménagement de l'ensemble de l'école pour la durée du chantier. Les pistes envisagées pour l'heure sont le déploiement d'algécos sur le centre de Samatan.</p>						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	PCAET, Bourg-Centre, CRTE, CTO						
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les écoles Yves Chaze accueillent respectivement 88 élèves en maternelle et 160 élèves en élémentaire, venant de la commune de Samatan, mais également des communes voisines. Une partie des espaces de l'établissement est destiné à la prise en charge des enfants sur les temps périscolaires et extra-scolaires.</p> <p>Ainsi, la rénovation de cette école située en centre-ville de la commune de Samatan contribuera indéniablement à sa pérennisation, à la revitalisation de la commune et de fait au renforcement -ou du moins à la pérennisation - de son rôle de centralité pour le Savès.</p>						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Economies d'énergies (kWh/an) et surface artificialisée évitée (m ²)						
Impact/objectif du projet <i>NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)</i>							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1				+1			



Plan de situation



Etat projeté de la reconstruction de l'école Y.Chaze - Vue depuis le canal



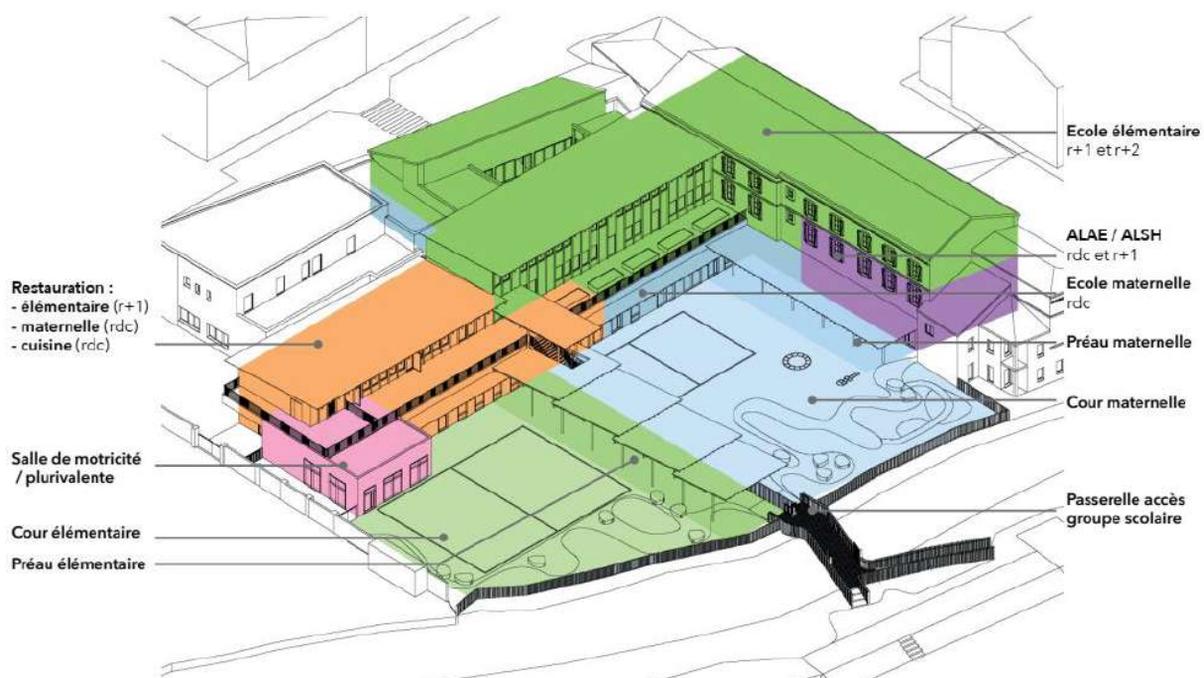
Etat projeté de la reconstruction de l'école Y.Chaze - Vue depuis l'Avenue de Lombez



Etat projeté de la reconstruction de l'école Y.Chaze - Plan de masse



Etat projeté de la restructuration de l'école Y.Chaze - Vue aérienne



Etat projeté de la restructuration de l'école Y.Chaze - Schéma fonctionnel

FICHE ACTION

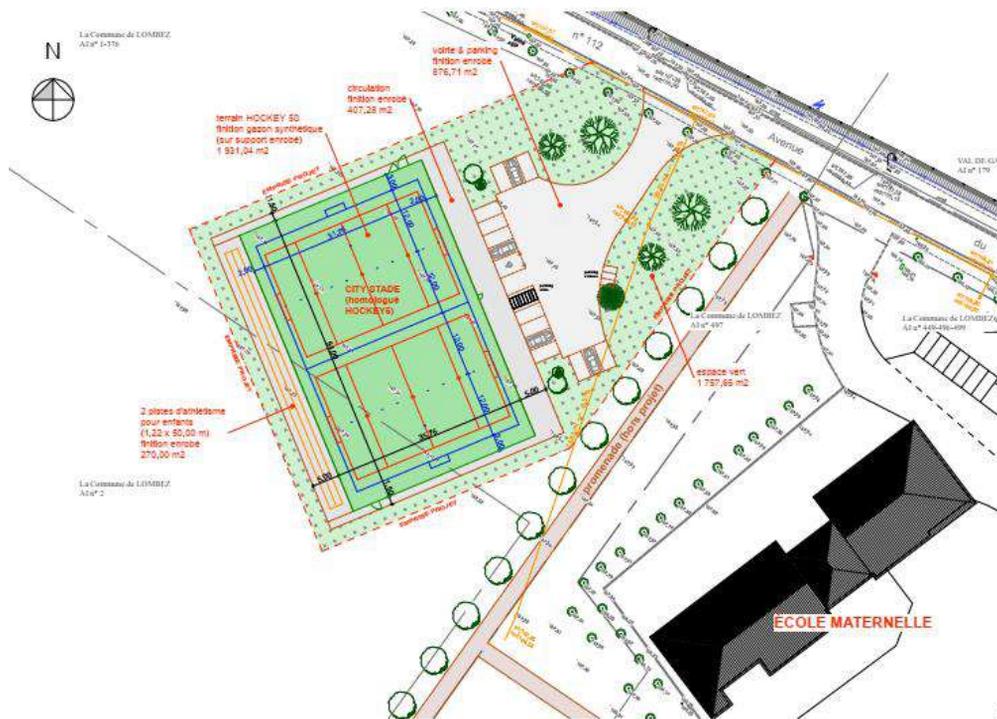
Création d'une aire multi-jeux

Axe 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants

Maître d'ouvrage	Commune de Lombez											
Etat d'avancement	En cours - Consultation des entreprises											
Projet contribuant à un autre axe stratégique	/											
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort											
Calendrier	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
		MOE		MOE		Consultation						
						Travaux						
Description de l'action	<p>La commune de Lombez compte de nombreuses associations sportives : handball 200 adhérents, hockey 50 adhérents, volley 30 adhérents, foot 100 adhérents</p> <p>Actuellement, il existe uniquement une salle polyvalente qui n'est plus suffisante pour accueillir toutes les activités sportives. Certaines associations sportives sont à un niveau national et nécessitent une utilisation importante de la salle. Les écoles et autres associations (comités des fêtes) utilisent également ce lieu.</p> <p>Les associations qui seront utilisatrices de ce terrain de jeu sont : le handball, le volley-ball, le hockey, le foot</p> <p>La particularité de ce terrain sera de pratiquer le hockey jusqu'à un niveau national de compétition. Les clubs tels le handball, volley, foot, pourront pratiquer les entraînements hebdomadaires et rencontres amicales.</p> <p>De plus, les écoles de compétences communautaires (territoire du Savès) bénéficieront régulièrement de ce lieu. Le coordonnateur chargé de la jeunesse à la CC Savès prévoit l'organisation de rencontres interclasses. Les effectifs des écoles de Lombez, Samatan à proximité du terrain multisport compte un effectif total de 461 élèves.</p> <p>Ce terrain multisport comprend également 2 couloirs d'athlétisme qui seront utiliser par une nouvelle association CLS 32 course à pied (course Lombez Samatan).</p> <p>La finalité de ce projet est de créer un lieu d'échange social, de rencontre et de partage intergénérationnel autour des valeurs positives véhiculées par le sport</p>											
Partenaires	Associations locales											
Dépenses prévisionnelles	429 ke											

Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> </tr> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MOE</td> <td>?</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>429 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>429 000€</td> </tr> </tbody> </table>		DEPENSES		Désignation	Montant (€ HT)	MOE	?	Travaux	429 000	TOTAL	429 000€	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (€ HT)</th> <th>%</th> <th>Acquis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR</td> <td>171 600</td> <td>40%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>64 000</td> <td>15%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LEADER</td> <td>52 150</td> <td>17%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>34 000</td> <td>6%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ANS</td> <td>21 450</td> <td>2%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>85 800</td> <td>20%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				RECETTES				Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis	DETR	171 600	40%		Région	64 000	15%		LEADER	52 150	17%		Département	34 000	6%		ANS	21 450	2%		Autofinancement	85 800	20%		TOTAL			
	DEPENSES																																																			
Désignation	Montant (€ HT)																																																			
MOE	?																																																			
Travaux	429 000																																																			
TOTAL	429 000€																																																			
RECETTES																																																				
Source de financement	Montant (€ HT)	%	Acquis																																																	
DETR	171 600	40%																																																		
Région	64 000	15%																																																		
LEADER	52 150	17%																																																		
Département	34 000	6%																																																		
ANS	21 450	2%																																																		
Autofinancement	85 800	20%																																																		
TOTAL																																																				
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre																																																			
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un équipement de sport et loisir structurant sur la commune de Lombez mais profitant à l'ensemble du bassin de vie																																																			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Réalisation																																																			
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)																																																				
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau																																													

Annexes



Etat projeté

FICHE ACTION

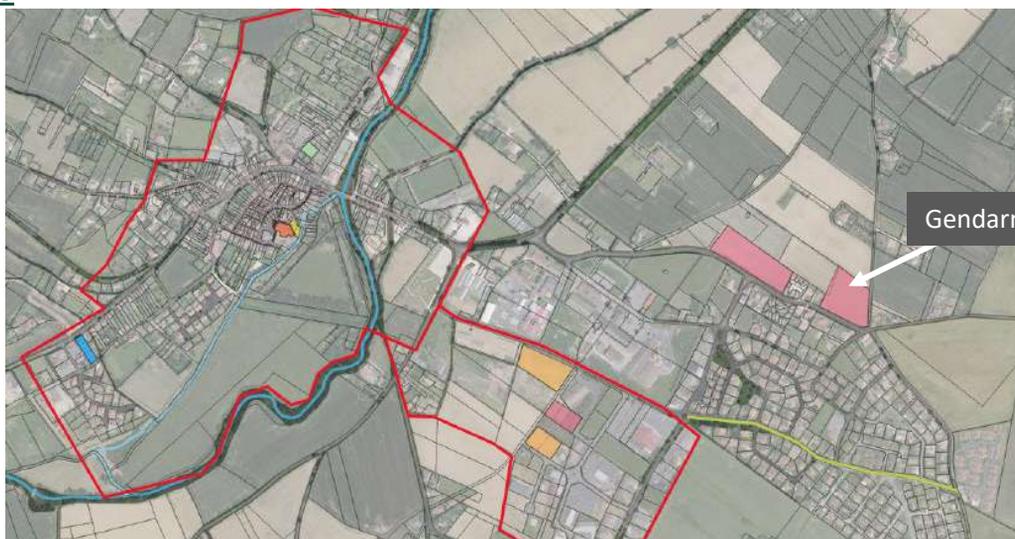
Création d'une Gendarmerie

Axe 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants

Maître d'ouvrage	Commune de Lombez																																						
Etat d'avancement	Conception – MOE en cours																																						
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																						
Calendrier	2021		2022		2023		2024		2025		2026																												
			MOE	MOE	MOE	Consultation	Travaux	Livraison																															
Description de l'action	<p>Les communes de Lombez et de Samatan disposent toutes deux d'une caserne de Gendarmerie vieillissante. En date du 5 octobre 2017, le Ministre de l'intérieur a donné son agrément pour le projet de construction d'une gendarmerie commune entre Lombez et Samatan (Effectif prévu: 10 sous-officiers et 2 gendarmes auxiliaires).</p> <p>Ce projet de construction de la nouvelle gendarmerie visant à regrouper les gendarmeries est en bonne voie. Ce nouveau bâtiment d'accueil administratif ainsi que 11 habitations destinés aux gendarmes et à leur famille seront implantés sur une parcelle communale Route de Vignolles au croisement du chemin de Lartigue.</p> <p>Avec l'aide du bureau d'Etudes ACE Bâtiment de Saint-Lys, la commune a organisé un concours d'architectes pour concevoir un projet architectural de qualité, vertueux et intégré dans son environnement.</p> <p>A l'issue de ce concours c'est le Cabinet MR3A Jean-François MARTINIE de Toulouse qui a été retenu par le jury du concours.</p> <p>Début des travaux envisagé 2023/2024 pour une mise en service fin 2024.</p>																																						
Partenaires																																							
Dépenses prévisionnelles	3 732 000€ TTC																																						
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (€)</th> <th>%</th> <th>Acquis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR</td> <td>1 450 000€</td> <td>39%</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Ministère de l'intérieur</td> <td>445 302€</td> <td>12%</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>300 000€</td> <td>8%</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td>1 387 298€</td> <td>37%</td> <td>?</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (fond libre)</td> <td>150 600€</td> <td>4%</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 732 000€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Source de financement	Montant (€)	%	Acquis	DETR	1 450 000€	39%	Non	Ministère de l'intérieur	445 302€	12%	Non	Département	300 000€	8%	Non	Emprunt	1 387 298€	37%	?	Autofinancement (fond libre)	150 600€	4%	/	TOTAL	3 732 000€		
Source de financement	Montant (€)	%	Acquis																																				
DETR	1 450 000€	39%	Non																																				
Ministère de l'intérieur	445 302€	12%	Non																																				
Département	300 000€	8%	Non																																				
Emprunt	1 387 298€	37%	?																																				
Autofinancement (fond libre)	150 600€	4%	/																																				
TOTAL	3 732 000€																																						

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	La création et pérennisation des services de Gendarmerie sur le Savès et en particulier sur Lombez permettra de renforcer ou du moins maintenir l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants de l'ensemble du bassin de vie						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Réalisation						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau

Annexes



Etat projeté

FICHE ACTION

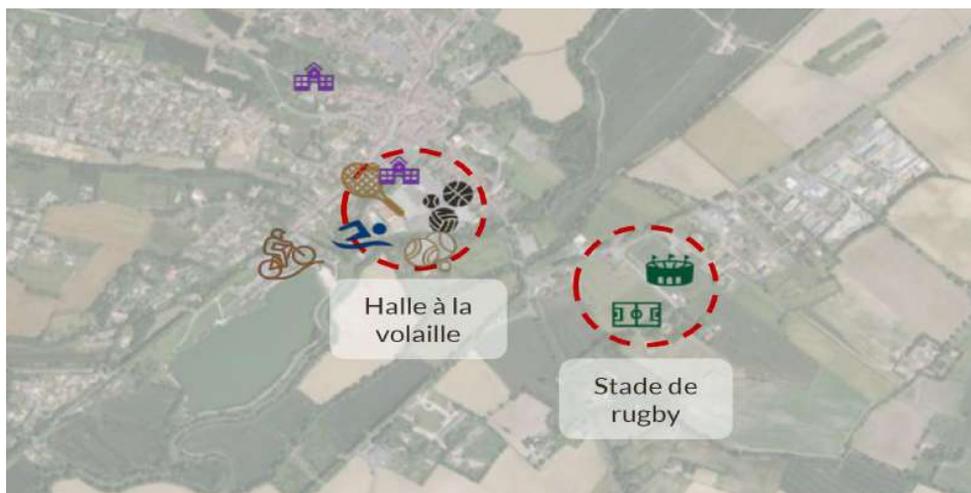
Rénovation de la halle à la volaille en espace associatif et sportif mutualisé et création complexe sportif rugby/tennis

Axe 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan											
Etat d'avancement	AMO programmatique en cours											
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort											
Calendrier	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
			AMO programme	AMO programme	MOE	MOE						
Description de l'action	<p>Au regard de l'état de certains équipements ainsi que de l'évolution et l'ambition sportive des associations de la commune, la ville envisage un projet global, structuré autour de deux sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de création d'un complexe sportif au stade qui comprendrait notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Des courts de tennis intérieurs et extérieurs ainsi que des terrains de padel, • Une salle pour l'école de rugby, • Des espaces mutualisés (musculature / réunion) • Des espaces associatifs pour les pôles tennis et rugby - Réhabilitation de la halle à la volaille en espace associatif et sportif mutualisé <ul style="list-style-type: none"> • Des espaces associatifs et mutualisés • Une salle polyvalente afin de notamment soulager la salle des fêtes mal isolée et énergivore • Une salle omnisport <p>Dans le cadre de ce projet, les enjeux et objectifs poursuivis par la ville sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la continuité du service public, • Répondre aux activités existantes et aux nouvelles demandes, • Créer des équipements multigénérationnels ouverts à tous et répondant à une diversité de pratiques : associations, EPS scolaire, grand public ... • Améliorer les conditions d'accueil et faciliter l'accessibilités aux équipements sportifs, • Placer le développement durable au cœur du projet et intégrer les futurs aménagements dans leur environnement, • Intégrer les usages et l'exploitation des sites dès la programmation pour optimiser l'ensemble des coûts, • Maîtriser l'enveloppe budgétaire et le coût global de l'opération <p>Le complexe sportif au stade servira à terme pour les associations (rugby et tennis ~700 licenciés) et autres; et la halle à la volaille pour les associations socio-culturelles (3^e âge, gym, trait d'union, etc.), aux scolaires (accès privilégié pour les primaires = 250 élèves + secondaire) et aux associations sportives (handball, basket-ball, Tir à l'arc) et</p> <p>Ce projet s'intègre dans une réflexion globale de territoire intégrant l'ensemble des attentes des publics ainsi que des exploitants et se base sur une analyse élargie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponse à la demande sociale • Pertinence et complémentarité de l'offre du bassin de vie notamment avec Lombez • Aménagement du territoire (accessibilité, liaisons, optimisation foncière ...) <p>Ce projet est naturellement articulé en étroite relation avec la commune de Lombez pour que les deux projets d'équipements soient complémentaires. En effet, la commune de Lombez porte un projet de salle multi-sports visant à satisfaire les besoins du club Hand-Ball Club Lombez Samatan et des scolaires. A ce titre, déjà plusieurs réunions ont eu lieu.</p>											

Partenaires	Lombez						
Dépenses prévisionnelles	Complexe sportif au stade: 2,6 M€ Réhabilitation Halle à la volaille en pôle sportif et associatif: 3,5M€						
Plan de financement prévisionnel	Non défini						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'un complexe sportif sur Samatan, répondant aux besoins d'aujourd'hui des associations et de la population du Savès voir au-delà, permettra de pérenniser la pratique sportive du rugby et du tennis (voire de Paddle). Par sa localisation (centre du Savès) et étant situé à Samatan (pôle de commerces et services de proximité) cette opération s'inscrit dans une logique de rationalisation et mutualisation des déplacements afin de limiter les émissions de GES liées aux transports de personnes. De plus la rénovation de la halle à la volaille en salle de sport permettra, tout en économisant du foncier, de sauvegarder et pérenniser un bâtiment public d'intérêt patrimonial mais également et surtout d'offrir la possibilité aux établissements scolaires de Samatan de pratiquer des activités sportives dans une infrastructure de qualité en plein cœur de la ville						
Indicateur de suivi et d'évaluation	M² rénovés . Equipement créé/rénové						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Rénovation énergétique							

Annexes



Plan de situation

LÉGENDE

- Relation avec le paysage
- Accès véhicules
- Accès piéton
- Entrée des bâtiments
- Aire de stationnement



Plan de situation halle à la volaille

LÉGENDE

- Relation avec le paysage
- Accès véhicules
- Accès piéton
- Entrée des bâtiments
- Aire de stationnement



Plan de situation stade

FICHE ACTION

Création d'une salle de sports pluridisciplinaire

Axe 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants

Maître d'ouvrage	Commune de Lombez												
Etat d'avancement	En cours – AMO programmatique												
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort												
Calendrier	2021		2022			2023		2024		2025		2026	
		AMO programme	AMO programme	AMO programme		MOE							
Description de l'action	<p>La commune de Lombez compte de nombreuses associations sportives : handball 200 adhérents, hockey 50 adhérents, volley 30 adhérents, foot 100 adhérents</p> <p>Actuellement, il existe uniquement une salle polyvalente qui n'est plus suffisante pour accueillir toutes les activités sportives et qui est aujourd'hui vétuste. Certaines associations sportives sont à un niveau national et nécessitent une utilisation importante de la salle. Les écoles et autres associations (comité des fêtes) utilisent également ce lieu.</p> <p>Ainsi, au regard de l'état des équipements actuels ainsi que de l'évolution et l'ambition sportive des associations de la commune, la commune de Lombez porte un projet de création d'une salle de sports pluridisciplinaire.</p> <p>A travers ce projet au rayonnement intercommunale, s'inscrivant dans une vision de territoire et mené en étroite relation avec le projet d'équipement sportif complémentaire de Samatan, la commune ambitionne de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la continuité du service public, • Répondre aux activités existantes et aux nouvelles demandes, • Créer des équipements multigénérationnels ouverts à tous et répondant à une diversité de pratiques : associations, EPS scolaire, grand public ... • Améliorer les conditions d'accueil et faciliter l'accessibilités aux équipements sportifs <p>L'infrastructure sera implantée à proximité de la future crèche et de l'école maternelle de la Ramondère. Les liaisons douces reliant ces infrastructures sont déjà existantes.</p> <p>Ce projet vise en priorité à satisfaire les besoins du club Hand-Ball Club Lombez Samatan qui évolue en nationale 3 et ne dispose aujourd'hui d'aucun équipement en adéquation avec ce niveau, mais également au volley-ball, au hockey, au basket-ball ainsi qu'au badminton ainsi qu'aux scolaires (220 élèves).</p> <p>Ce projet est naturellement articulé en étroite relation avec la commune de Lombez pour que les deux projets d'équipements soient complémentaires. A ce titre, déjà plusieurs réunions ont eu lieu.</p>												
Partenaires	Associations locales, Samatan												

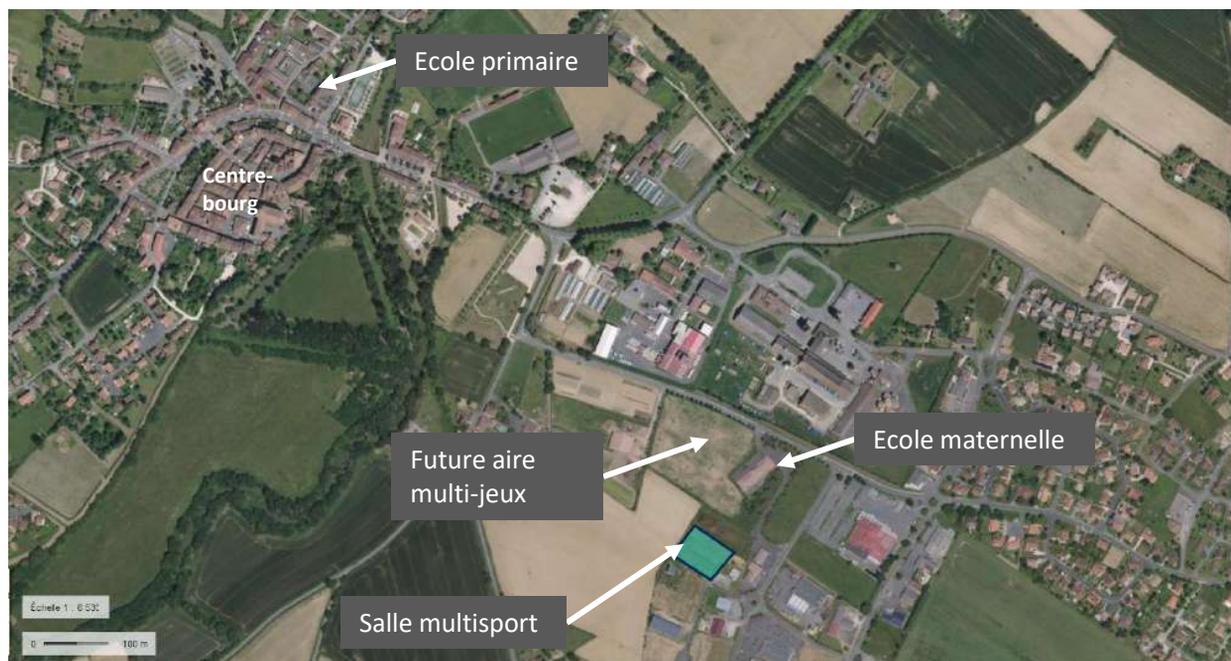
Dépenses prévisionnelles	4 M€ (Phase AMO : 25 650 € HT)
Plan de financement prévisionnel	Non défini
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'un équipement de sport et loisir structurant sur la commune de Lombez mais profitant à l'ensemble du bassin de vie
Indicateur de suivi et d'évaluation	Réalisation

Impact/objectif du projet

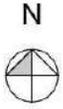
NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)

Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau

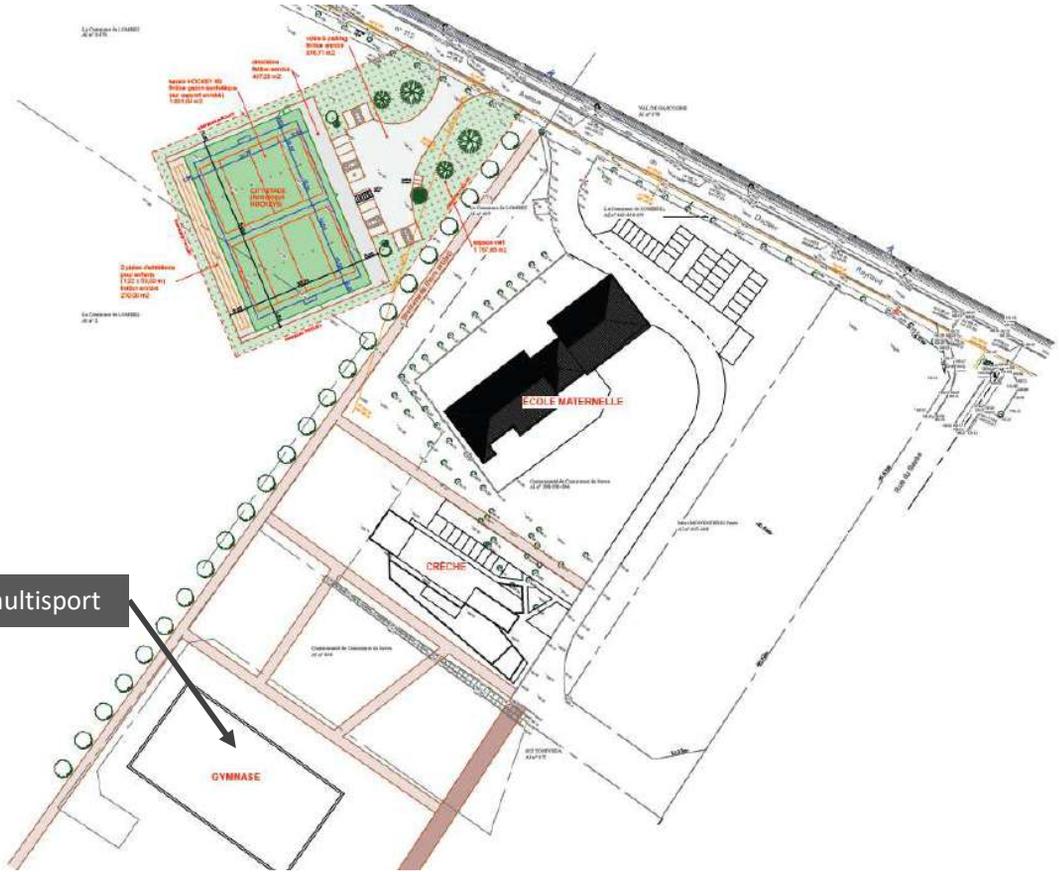
Annexes



Situation du projet



Salle multisport



Plan de masse

FICHE ACTION

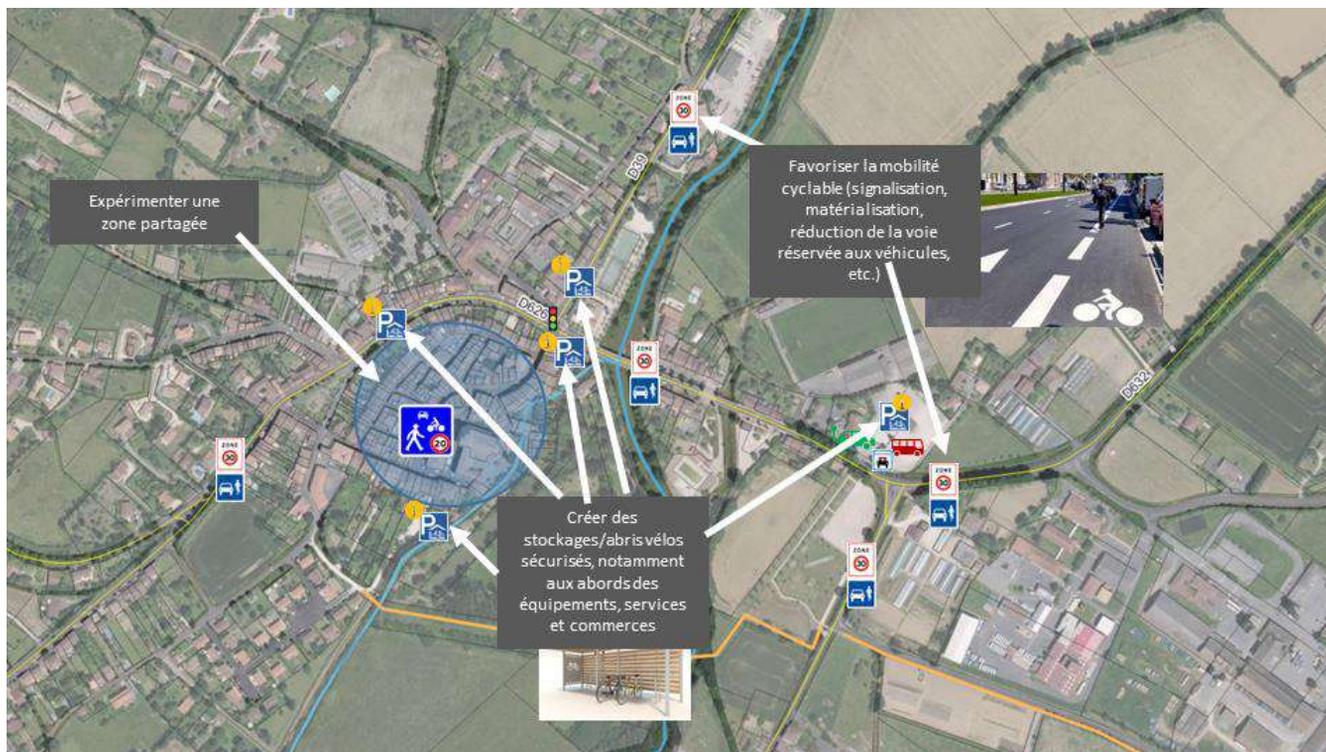
Favoriser le développement du vélo

Axe 3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment

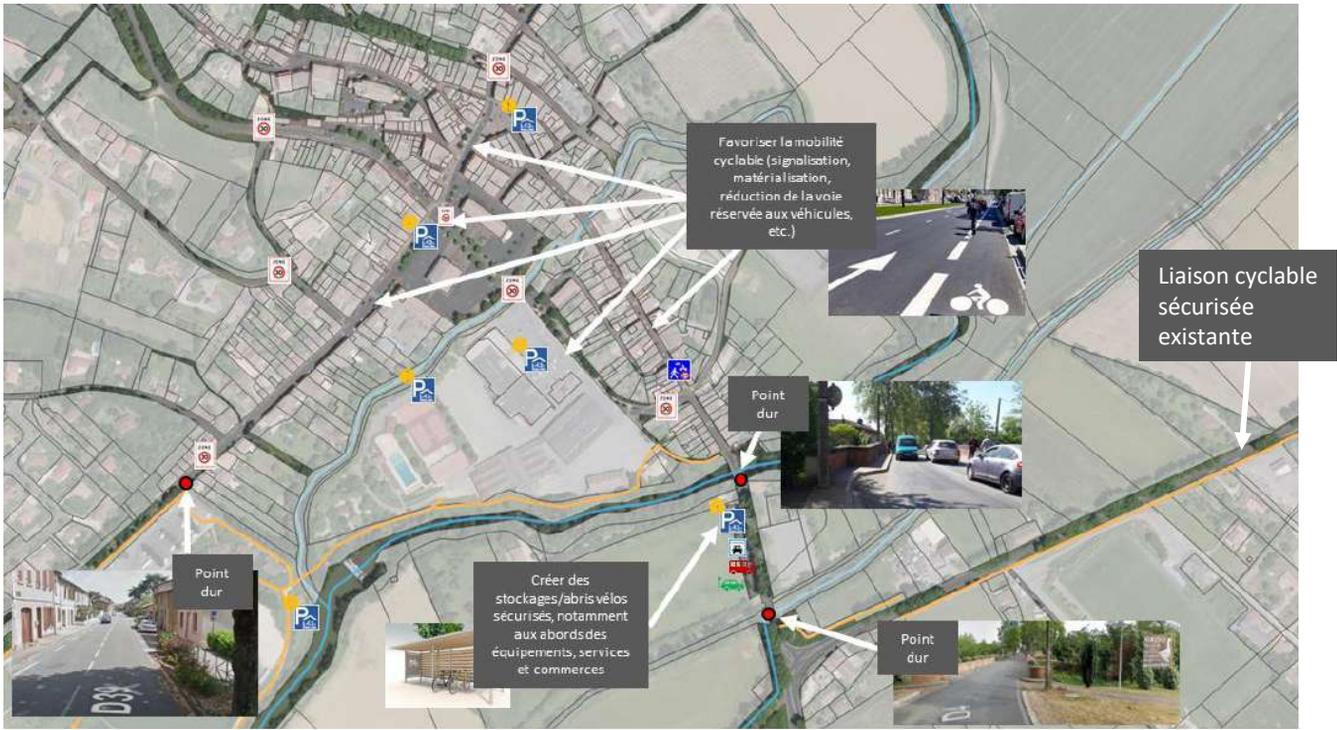
Maître d'ouvrage	Lombez, Samatan																																		
Etat d'avancement	En cours - Conception																																		
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>											2021		2022		2023		2024		2025		2026													
2021		2022		2023		2024		2025		2026																									
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de crise énergétique, la mobilité et les déplacements est un enjeu majeur (le transport étant le 2^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le Savès).</p> <p>L'évolution des modes de déplacement des personnes passera par l'évolution du modèle d'urbanisation actuel mais pas seulement. Il s'agira aussi d'étudier et de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour proposer des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture individuelle dans un territoire rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> développement des transports en commun et leur articulation avec les gares ; développement des déplacements doux à travers des infrastructures dédiées, de la signalisation et le partage de la route ; création de nouveaux services à la mobilité tel que des points d'échanges multimodaux, co-voiturage, les véhicules partagés, etc. <p>Concernant le développement du vélo sur le territoire, les communes de Lombez et Samatan ont pour projet de travailler sur le sujet, notamment sur les sites identifiés à date :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer de véritables parkings/abris à vélos dans des lieux stratégiques: à très court terme 2023 Favoriser la mobilité cyclable à travers une meilleure signalisation et jalonnement du partage de la voie, du marquage au sol, etc. (réflexion avec la circulation sur Samatan) L'expérimentation d'une zone partagée dans le centre-ancien de Lombez: CAUE porte une réflexion sur le sujet Apporter de la visibilité entre la jonction de la piste cyclable et la RD39 à Samatan Expérimentation d'une continuité cyclable du lac au cinéma à Samatan Relier en liaison douce les zones d'habitation et le centre: aménagement de l'av. du Dr Raynaud 2^e tranche, lotissement Canteloup à la ZAE, Route de Vignolles: CAUE porte une réflexion sur le sujet D'autres leviers sont également envisagés comme la mise à disposition de vélo via un achat groupé, une aide locale à l'achat ou l'électrification de vélo, des ateliers réparation, etc. Expérimentation chaucidou pour relier Samatan à l'Isle-Jourdain: projet fléché dans le schéma directeur cyclable et multi-acteurs <p>Le territoire sera dépendant et devra travailler en étroite relation avec la Région, nouvellement compétente en matière de mobilité, mais également d'autres partenaires clés tel que le Département, le PETR ou encore les collectivités limitrophes</p>																																		

Dépenses prévisionnelles	Non chiffré. Selon les opérations et sites						
Plan de financement prévisionnel	Non défini						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre, PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité du bourg, et liaison						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb d'abris vélos développés Réalizations						
Impact/objectif du projet <i>NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)</i>							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Alternative à la voiture	+1						

Annexes



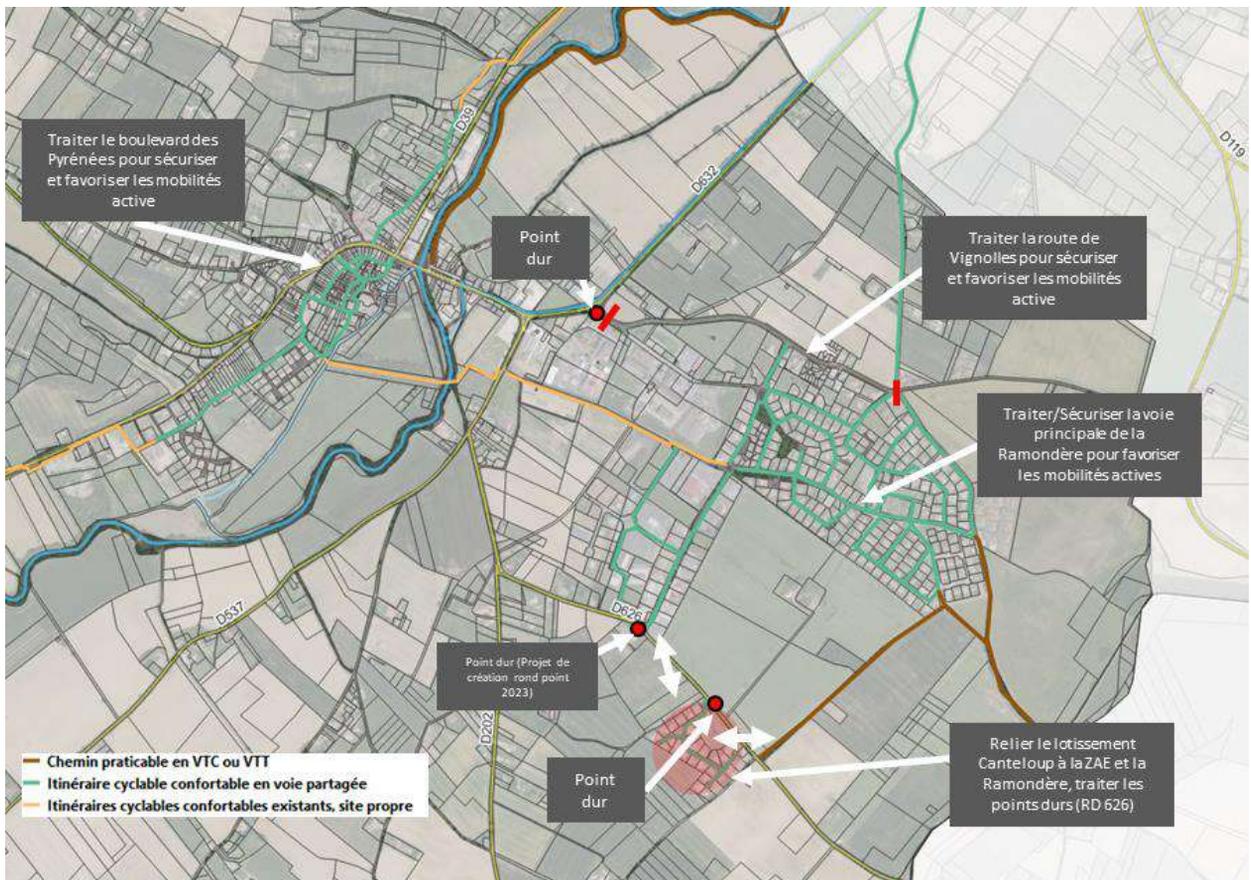
Favoriser le développement du vélo sur Lombez



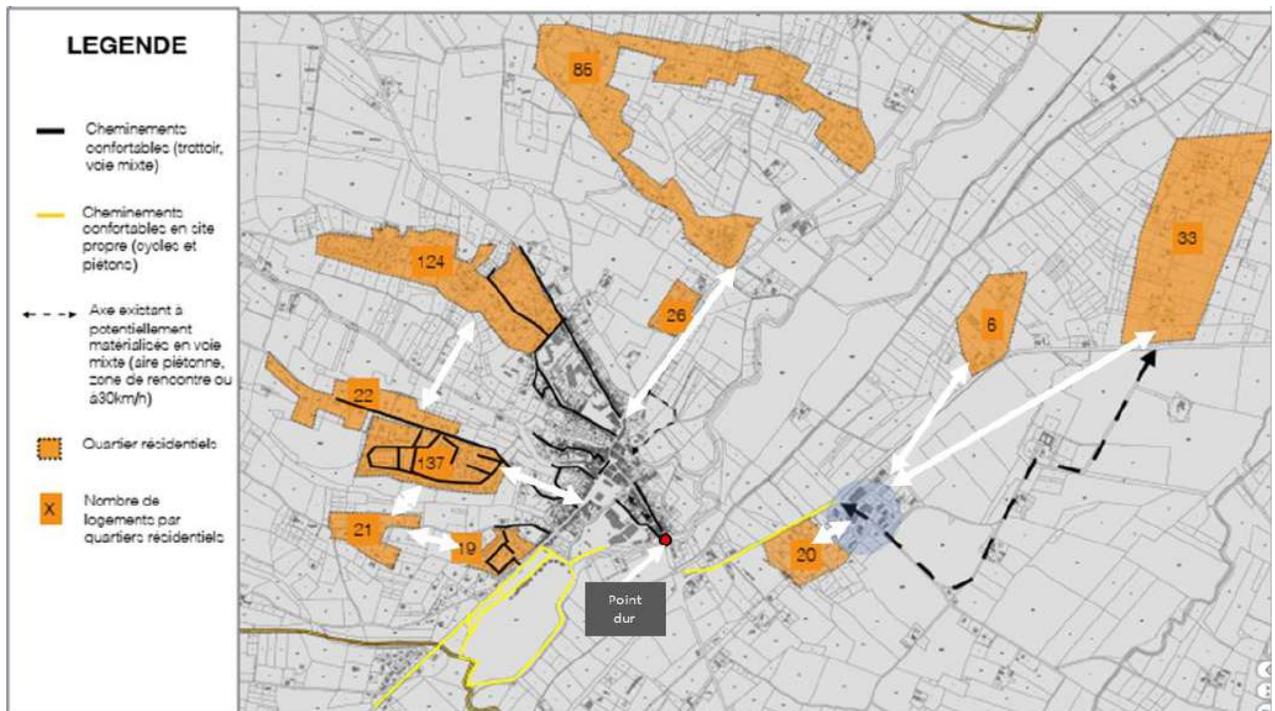
Favoriser le développement du vélo sur Samatan



Expérimenter une continuité cyclable du lac au cinéma



Relier les zones d'habitation et la ZAE au centre-bourg pour favoriser les mobilités douces sur Lombez



Relier les zones d'habitation et la ZAE au centre-bourg pour favoriser les mobilités douces sur Samatan

FICHE ACTION

Créer de véritables points d'échange multimodaux

Axe 3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment

Maître d'ouvrage	Lombez, Samatan																																			
Etat d'avancement	A venir																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026													
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de crise énergétique, la mobilité et les déplacements est un enjeu majeur (le transport étant le 2^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le Savès).</p> <p>L'évolution des modes de déplacement des personnes passera par l'évolution du modèle d'urbanisation actuel mais pas seulement. Il s'agira aussi d'étudier et de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour proposer des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture individuelle dans un territoire rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> développement des transports en commun et leur articulation avec les gares ; développement des déplacements doux à travers des infrastructures dédiées, de la signalisation et le partage de la route ; création de nouveaux services à la mobilité tel que des points d'échanges multimodaux, co-voiturage, les véhicules partagés, etc. <p>Afin d'améliorer la visibilité des alternatives à la voiture sur le territoire et changer les comportements, la création de points d'échanges multimodaux apparaît comme un levier fort puisqu'il permet de réunir en un seul lieu, l'ensemble des alternatives à la voiture.</p> <p>Ainsi, les communes de Lombez et Samatan ont pour projet de travailler sur le sujet, notamment sur les sites identifiés à date (non définitif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Parking de la Gendarmerie à l'entrée de Lombez Parking du stade à l'entrée de Samatan 																																			
Partenaires	Le territoire sera dépendant et devra travailler en étroite relation avec la Région, nouvellement compétente en matière de mobilité, mais également d'autres partenaires clés tel que le Département, le PETR ou encore les collectivités limitrophes																																			
Dépenses prévisionnelles	Non chiffré. Selon les opérations et sites																																			
Plan de financement prévisionnel	Non défini																																			

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre, PCAET						
Conséquence sur la fonction de centralité	/						
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb de point d'échange multimodal						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1 Alternative à la voiture							

Annexes



Développer les points d'échanges multimodaux sur Lombez



Développer les points d'échanges multimodaux sur Samatan

FICHE ACTION

Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces et emplois

Maître d'ouvrage	Lombez, Samatan												
Etat d'avancement	En cours - Conception												
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026						
2021	2022	2023	2024	2025	2026								
Description de l'action	<p>Le commerce des centre-bourg est un enjeu transversal et essentiel puisqu'il est à l'intersection de divers autres enjeux : attractivité, emploi, cadre de vie, etc.</p> <p>En 2022, une étude a été lancée afin de disposer d'un état des lieux du commerce local dans un contexte de sortie de crise Covid-19. Ce diagnostic a servi de base pour la collectivité et envisager les actions à mener mais aussi et surtout de prise de contact avec les commerçants locaux afin d'établir un dialogue et nouer un partenariat afin de dégager les pistes de travail qui intéresse les commerces locaux.</p> <p>Cette prise de contact, via la restitution du diagnostic commerce auprès des commerçants ayant eu lieu en novembre 2022, pour l'heure aucune action définitive n'a été programmée. Pour autant, voici les pistes de travail qui se dégagent et qui seront étudiées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extinction des vitrines commerciales le soir: à court terme ▪ Apporter de la visibilité sur l'offre commerciale, mettre en place une signalétique: à court terme ▪ Création d'une association des commerçants à l'échelle de Lombez et Samatan ▪ Améliorer la visibilité de l'offre commerciale ▪ Apaiser le centre-ville: à long terme ▪ Mutualisation d'une ressource humaine pour coordonner et animer les commerces locaux ▪ Dispositif Commerce de Demain <p>Par ailleurs, la commune de Samatan a engagé en 2022 une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'obtenir un regard d'expert sur la redynamisation et restructuration de l'ensemble de ses marchés (plein vent, halle à la volaille, halle aux gras). Cette restructuration est complexe puisqu'elle doit prendre en compte plusieurs paramètres (projets à venir, sécurité, mobilités, etc.)</p>												
Partenaires	CCI, association des commerçants												
Dépenses prévisionnelles	Non chiffré. Selon les opérations et sites												

Plan de financement prévisionnel	Non défini						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	Le commerce des centre-bourg est un enjeu transversal et essentiel puisqu'il est à l'intersection de divers autres enjeux : attractivité, emploi, cadre de vie, etc. 90% des commerces du Savès sont sur Lombez & Samatan						
Indicateur de suivi et d'évaluation	/						
Impact/objectif du projet <i>NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)</i>							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau

Annexes



Jonction place de la fontaine / rue de la République à travailler



Jonction boulevard/rue des pénitents, Google Street View, 2016

Apporter de la visibilité sur l'offre commerciale, mettre en place une signalétique

FICHE ACTION

Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire

Maître d'ouvrage	OT Savès, Lombez, Samatan																																			
Etat d'avancement	Conception – A venir																																			
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Modéré																																			
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>												2021		2022		2023		2024		2025		2026													
2021		2022		2023		2024		2025		2026																										
Description de l'action	<p>Le tourisme est une thématique transversale qui recouvre un ensemble de sujets clés de l'attractivité : développement économique, qualité paysagère, valorisation du patrimoine, préservation du cadre de vie, habitat, services et équipements, agriculture, etc.</p> <p>En particulier, le tourisme est vecteur d'emploi et de dynamisme économique. Les retombées, qu'elles soient directes ou indirectes, touchent un ensemble de secteurs de l'économie locale (hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture, etc.)</p> <p>Suite à un diagnostic approfondi sur le tourisme, l'Office du Tourisme du Savès a engagé en 2022 l'élaboration de son schéma de développement touristique et économique. Celui-ci n'est pas encore abouti et permettra de mettre en évidence les pistes de travail et d'afficher des objectifs clairs. Pour autant, voici les pistes de travail qui se dégagent du projet de revitalisation de Lombez & Samatan et qui seront étudiées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une stratégie touristique claire s'appuyant sur les ressources du territoire ▪ Déployer une signalétique en faveur du centre ancien su Lombez (notamment av. de la Gailloue + entrée feu tricolore) ▪ Rénovation de la cathédrale de Lombez ▪ Développer une offre touristique autour de la visite du clocher à travers la rénovation des escaliers ▪ Rénover le village vacances de Samatan dans un objectif de pérennisation 																																			
Partenaires	CC Savès, Département, PETR, Région																																			
Dépenses prévisionnelles	Non chiffré. Selon les opérations et sites																																			

Plan de financement prévisionnel	Non défini
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre
Conséquence sur la fonction de centralité	Le tourisme est un enjeu transversal et essentiel pour les polarités du Savès. Le renforcement de l'offre et du rayonnement contribuera à renforcer la fonction de centralité de Lombez et Samatan qui concentre la majeure partie de l'offre touristique du Savès
Indicateur de suivi et d'évaluation	Nb de stratégie touristique formalisée

Impact/objectif du projet

NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)

<i>Lutte contre changement climatique</i>	<i>Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels</i>	<i>Biodiversité</i>	<i>Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)</i>	<i>Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN</i>	<i>Lutte contre les pollutions</i>	<i>Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques</i>	<i>Gestion de la ressource en eau</i>

FICHE ACTION

AMO pour la DSP portant sur le village vacances de Samatan

Axe. 3.3. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan																																		
Etat d'avancement	Etude de faisabilité																																		
Projet contribuant à un autre axe stratégique	1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières																																		
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td> <td></td><td>AMO</td> <td>Consultation DSP et lauréat</td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>											2021		2022		2023		2024		2025		2026					AMO	Consultation DSP et lauréat							
2021		2022		2023		2024		2025		2026																									
			AMO	Consultation DSP et lauréat																															
Description de l'action	<p>La commune de Samatan est propriétaire du village de vacances de Samatan, d'une capacité de 205 lits clients pour 55 unités d'hébergement. Le village de vacances de Samatan est un établissement touristique historique et majeur de la commune, de l'intercommunalité et même du département du Gers.</p> <p>Miléade est aujourd'hui le gestionnaire de l'établissement dans le cadre d'une délégation de service public. Cette dernière (après plusieurs avenants) arrive à échéance au 30 novembre 2022. Il est donc prévu de réaliser un nouvel avenant d'un an afin de relancer une nouvelle DSP en 2023. Vu la nécessité de rénover le patrimoine bâti du site, la commune envisage la possibilité de faire une DSP avec une enveloppe et un programme de travaux annexé.</p> <p>Dans un objectif de pérennisation à long terme de l'activité du site, la Commune de Samatan a engagé une réflexion sur la rénovation et l'extension du village de vacances et, en 2021, a décidé de lancer ensemble une étude de faisabilité visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic technique / architectural de l'établissement ; Déceler / identifier les pistes d'évolution à retenir ; Définir le positionnement marketing du village de vacances ; Définir un préprogramme de rénovation / extension et estimer le coût de celui-ci ; Vérifier la faisabilité de cette opération au plan économique et financier. <p>Ces éléments permettront d'établir un programme de travaux du site qui pourra ainsi être intégré dans la DSP</p> <p>La commune de Samatan cherche ainsi à s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement lors de la procédure nécessaire à la Délégation de Service Public (DSP).</p>																																		
Partenaires	/																																		
Dépenses prévisionnelles	30 000€ HT AMO																																		

Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> </tr> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AMO à la DSP</td> <td>30 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>30 000€</td> </tr> </tbody> </table>		DEPENSES		Désignation	Montant (€ HT)	AMO à la DSP	30 000€	TOTAL	30 000€	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (€ HT)</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>30 000€</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>30 000€</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RECETTES			Source de financement	Montant (€ HT)	%	Autofinancement	30 000€	100%	TOTAL	30 000€	
	DEPENSES																								
	Désignation	Montant (€ HT)																							
	AMO à la DSP	30 000€																							
TOTAL	30 000€																								
RECETTES																									
Source de financement	Montant (€ HT)	%																							
Autofinancement	30 000€	100%																							
TOTAL	30 000€																								
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre																								
Conséquence sur la fonction de centralité	Pérennisation d'une offre touristique au cœur de Samatan.																								
Indicateur de suivi et d'évaluation	DSP opérationnelle																								
Impact/objectif du projet																									
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau																		
			+1 (maintien d'emplois locaux)																						

Annexes



Plan de situation de la ville



Plan de situation du village vacances

FICHE ACTION

Rénovation du village vacance de Samatan

Axe. 3.3. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès

Maître d'ouvrage	Commune de Samatan												
Etat d'avancement	Conception (Certains travaux seront à priori inclus dans la DSP)												
Projet contribuant à un autre axe stratégique	1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières												
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>AMO</td> <td>Consultation DSP et lauréat</td> <td colspan="3">Travaux</td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025	2026		AMO	Consultation DSP et lauréat	Travaux		
2021	2022	2023	2024	2025	2026								
	AMO	Consultation DSP et lauréat	Travaux										
Description de l'action	<p>La commune de Samatan est propriétaire du village de vacances de Samatan, d'une capacité de 205 lits clients pour 55 unités d'hébergement. Le village de vacances de Samatan est un établissement touristique historique et majeur de la commune, de l'intercommunalité et même du département du Gers.</p> <p>Miléade est aujourd'hui le gestionnaire de l'établissement dans le cadre d'une délégation de service public. Cette dernière (après plusieurs avenants) arrive à échéance au 30 novembre 2022. Il est donc prévu de réaliser un nouvel avenant d'un an afin de relancer une nouvelle DSP en 2023. Vu la nécessité de rénover le patrimoine bâti du site, la commune envisage la possibilité de faire une DSP avec une enveloppe et un programme de travaux annexé.</p> <p>Dans un objectif de pérennisation à long terme de l'activité du site, la Commune de Samatan a engagé une réflexion sur la rénovation et l'extension du village de vacances et, en 2021, a décidé de lancer ensemble une étude de faisabilité visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic technique / architectural de l'établissement ; Déceler / identifier les pistes d'évolution à retenir ; Définir le positionnement marketing du village de vacances ; Définir un préprogramme de rénovation / extension et estimer le coût de celui-ci ; Vérifier la faisabilité de cette opération au plan économique et financier. <p>Ces éléments permettront d'établir un programme de travaux du site qui pourra ainsi être intégré dans la DSP actuellement en cours de conception.</p> <p>A l'issue de ces réflexions, la commune disposera d'une vision claire des travaux de rénovation devant être effectués et pourra en suivant établir un programme pluriannuel de rénovation qui pourra être intégré à la DSP. En outre, le déploiement de solution bas carbone ou d'énergie renouvelable feront partie intégrante des réflexions pour ces travaux de rénovation.</p>												
Partenaires	/												
Dépenses prévisionnelles	3 M€ de travaux												

Plan de financement prévisionnel	Non défini						
Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	Pérennisation d'une offre touristique au cœur de Samatan.						
Indicateur de suivi et d'évaluation	DSP opérationnelle						
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau
+1			+1 (maintien d'emplois locaux)				

Annexes



Plan de situation de la ville



Plan de situation du village vacances

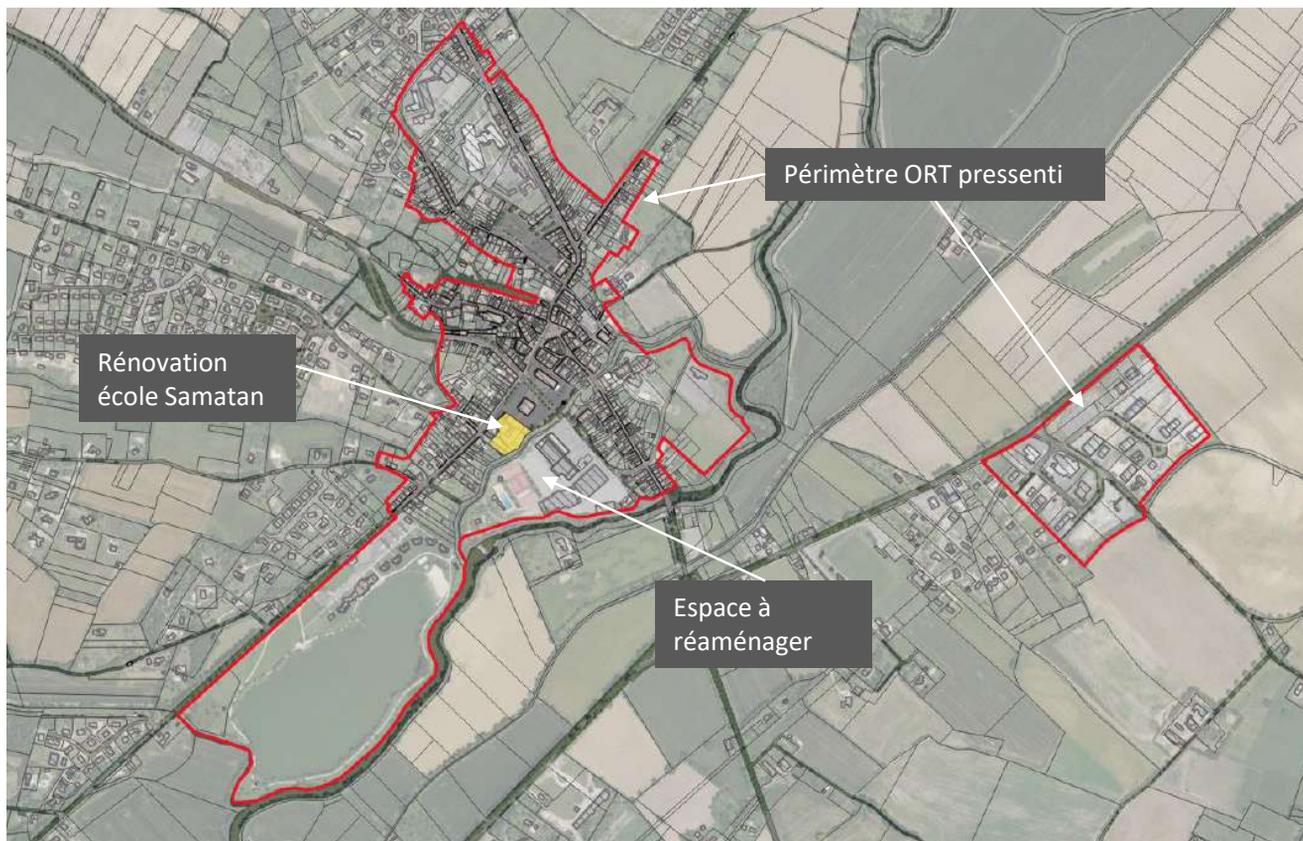
FICHE ACTION

Aménagement des abords de l'école de Samatan

Axe. 1.1. Revitaliser et verdir les centres-bourgs

Maître d'ouvrage	Samatan																								
Etat d'avancement	Conception – MOE à lancer (<i>projet en lien étroit avec la Rénovation de l'école</i>)																								
Niveau de priorité (faible/modéré/fort)	Fort																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th colspan="2">2022</th> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> <th colspan="2">2025</th> <th colspan="2">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>MOE</td> <td>MOE</td> <td></td> <td>Travaux</td> <td>Livraison</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021		2022		2023		2024		2025		2026						MOE	MOE		Travaux	Livraison			
2021		2022		2023		2024		2025		2026															
				MOE	MOE		Travaux	Livraison																	
Description de l'action	<p>Le projet de rénovation du groupe scolaire Yves Chaze prévoit une modification de l'entrée de l'école côté Canal.</p> <p>Cette modification implique de nombreuses conséquences sur la circulation dans le centre de Samatan et notamment de penser un aménagement sécurisé, de qualité et favorisant les mobilités douces aux abords de ce site.</p> <p>Ainsi, en parallèle du projet de rénovation, la commune de Samatan fera appel à une maîtrise d'œuvre pour travailler l'aménagement de cette nouvelle entrée.</p>																								
Partenaires	Communauté de communes du Savès, Département, Région																								
Dépenses prévisionnelles	Non chiffré																								
Plan de financement prévisionnel	Non défini																								

Lien autres programmes/ document/ dispositif	Bourg-Centre						
Conséquence sur la fonction de centralité	/						
Indicateur de suivi et d'évaluation							
Impact/objectif du projet NB: +1 ou -1 (impact négatif à positif)							
Lutte contre changement climatique	Adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels	Biodiversité	Impact sociétal (maintien ou création d'emplois vert..)	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers - ZAN	Lutte contre les pollutions	Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques	Gestion de la ressource en eau



Plan de situation



Etat projeté de la restructuration de l'école Y.Chaze - Vue depuis le canal



Etat projeté de la reconstruction de l'école Y.Chaze - Plan de masse



Espace à réaménager

Annexe 5 - MAQUETTE FINANCIERE - PVD SAVES 2023

Axe stratégique du projet de revitalisation	Projet	MOA	Lieu de l'action	Planning prévisionnel	Avancement actuel	Coût € HT (prévisionnel)	Co-financement					Commentaire
							Montant	Financier	%	Acquis	Année de dépôt	
2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants	Rénovation école Samatan + ALAE/ALSH + Cantine (Dossier 3 en 1 en train d'être affiné pour une étude des co-financements)	CC Savès	Samatan, zone ORT	2023/2025	Conception (APS)	7 500 000 €	3 750 000 €	DETR	50%	Non	2023, 2024, 2025	Découpage financier de l'opération pour DETR en cours ADEME sondée Prêt de 3,5 M€ contracté par la CC Savès Région: aide restau sco + accessibilité? Equipement structurant?
							A chiffrer	Fond Vert	?	Non	2023	
							Etude co-fi	FEDER (OS2+OS5)	?	Non		
							Etude co-fi	Région	?	Non		
							360 000 €	CAF	?	Oui	2022	
							A chiffrer	Samatan (fond concours)	?	Non	A définir	
150 000 €	Département	?	Non									
2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants	Création d'une gendarmerie	Lombez	Lombez	2025/2026	Conception (Dépôt PC fin 2022/2023)	3 732 000 €	1 450 000 €	DETR	39%	Non	2023,2024, 2025	Découpage financier de l'opération pour DETR en cours
							445 302 €	Ministère intérieur	12%	?		
							300 000 €	Département	4%	Non	2023,2024,2025	
1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières	Extension bureaux CC Savès - Acquisition et rénovation d'un bâtiment	CC	Lombez, zone ORT	fin 2023 - 2024	Conception (Ingénierie CD 32 sollicitée)	110 000 €	?	Région	?	Non	2024	Achat par la CC en aout 140 k€ (hors frais notariés) Coût rénovation à chiffrer Le département devrait détacher de l'ingénierie pour le réaménagement
							?	Département	?	Non	2024	
							?	DETR	?	Non	2024	
1.2. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risque naturels	Diagnostic hydrologique sur le centre de Samatan	Samatan	Samatan, zone ORT	2023-2024	Rédaction cahier des charges	30 000 €	?	DETR	?	Non	2023	
							?	Agence Eau	?	Non		
							?	Autre	?	Non		
1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières	Engager une étude sur les flux (véhicule, piéton, cycliste) et la signalétique	Samatan	Samatan, zone ORT	2023	Conception cahier des charges	15 000 €	?	Département	25%	Non	?	Chiffrage à affiner, cahier des charges à réaliser
1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières	Remplacement système chauffage mairie de Samatan	Samatan	Samatan, zone ORT	2023	Devis en cours de réalisation	70 000 €	35 000 €	Fond Vert	50%	Non	2023	Chaudière fioul vétuste à remplacer
							14 000 €	DETR	20%	Non	2023	
1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières	Rénovation Bâti Office Tourisme de Samatan+ logements communaux	Samatan	Samatan, zone ORT	2023	Conception (MOE en cours)	200 000 €	?	Région (Réno E)	?	Non	?	Chiffrage à affiner par MOE selon les dépenses éligibles et selon les fonds. 3 scénarios en cours de chiffrage et attente résultats de l'étude structure
							?	Région (Accessibilité)	?	Non	?	
							?	Département	?	Non	?	
							?	Fond Vert	?	Non	2023	
?	DETR	30%	Non	?								
3.3. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les	Plan pluriannuel de rénovation de la cathédrale de Lombez	Lombez	Lombez, zone ORT	2023-2024	Travaux pluriannuels	A chiffrer	?	DRAC	50%	Non	2023 ou 2024	
							?	Région	?	Non		
1.1. Revitaliser et verdier les centres-bourgs	Etude faisabilité projet Enclos de l'hôpital (poumon vert en centre-ville)	Samatan	Samatan, zone ORT	2022/2023	AMO étude de faisabilité	18 900 €	9 450 €	Région	50%	Non	2023	Dépôt dossier demande fin 2022 ou début 2023
3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment	Développer des parkings/abri vélo de qualité et support de communication	Lombez	Lombez, zone ORT	2023	En projet, chiffrage à réaliser	21 000 €	A affiner	CD 32 (DDR)	30%	Non	2023	Sur la base de 3 abris de 8 emplacements
							A affiner	Alvéole	40%	Non		
3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes	Développer des parkings/abri vélo de qualité et support de communication	Samatan	Samatan, zone ORT	2023	En projet, chiffrage à réaliser	21 000 €	A affiner	CD 32 (DDR)	30%	Non	2023	Sur la base de 3 abris de 8 emplacements
							A affiner	Alvéole	40%	Non		
2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de	Aménagement de la défense extérieure contre les incendies	Samatan	Samatan	2023		125 000 €	37 500 €	DETR	30%	Non	2023	Etude globale: 7680€ Soulès : travaux programmés en 2023 125k€

Axe stratégique du projet de revitalisation	Projet	MOA	Lieu de l'action	Planning prévisionnel	Avancement actuel	Coût € HT (prévisionnel)	Co-financement					Commentaire
							Montant	Financier	%	Acquis	Année de dépôt	
2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants	Mise en place de caméras de surveillance	Lombez	Lombez	2023	Consultation entreprises	65 000 €	19 500 €	DETR	30%	Non	2023	
2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants	Crèche de 20 places	Lombez	Lombez, zone ORT	2022/2023	Travaux	820 000€ + augmentation ~ 150 000€	279 000 €	DSIL	34%	Oui	2021	Travaux débutés mars 2022. Retard des travaux et nécessité de reconduire une consultation. Augmentation des coûts à l'étude (ouverture des plis) estimé à 150-200 k€ La commune envisage de solliciter un co-financement DETR pour absorber ce surcout
							276 000 €	CAF	34%	Oui	2021	
							83 000 €	Région	10%	Oui	2022	
							Du surcout	DETR	40%	Non	2023	